

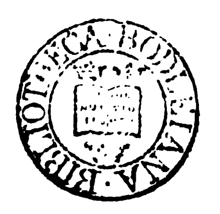
RECHERCHES

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

SUR

VERSAILLES.

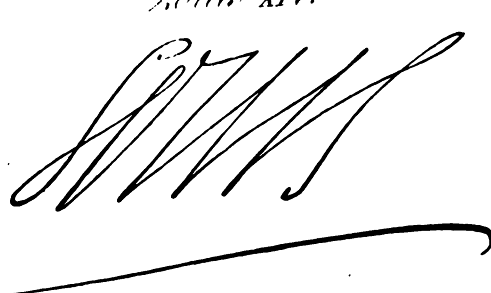
Cent exemplaires.



VERSAILLES. — IMPRIMERIE DE DUFAURE.



Louis XIV.



RECHERCHES

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

SUR

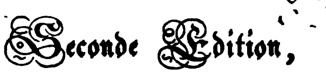
VERSAILLES;

BIOGRAPHIE SOMMAIRE

DES PERSONNES ILLUSTRES, CÉLÈBRES, REMARQUABLES, ETC.,

NÉES DANS CETTE VILLE:

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE LOUIS XIV ET D'UN PLAN DE VERSAILLES.



Revue, augmentée et suivie de quelques autres Écrits.

Par M. Eckard.

VERSAILLES,

CHEZ DUFAURE, IMPRIMEUR, RUE DE LA PAROISSE, 21.

1836.

A LA MÉMOIRE

DE

M. LE MARQUIS DE CRÉQUY,

ANCIEN COLONEL DE DRAGONS,

MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI,

PREMIER MAÎTRE-D'HÔTEL DE MADAME,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILIT. DE S.-LOUIS ET DE L'ORDRE DE MALTE.

CRÉQUY-HEYMONT-CANAPLES, etc., (*Charles-Marie*, sire et marquis DE), naquit le 18 décembre 1737; ainsi que le constatent ses états de service.

Il se distingua pendant les campagnes de la guerre de sept-ans et obtint différens grades dans le régiment des dragons du Roi, fit avec le même corps partie de l'armée d'observation formée en Normandie, sous les ordres du duc de Broglie, en 1778, et fut nommé maréchal de camp, l'année suivante. Ainsi, durant vingt-cinq années de paix continentale, il n'eut au-

cune occasion de parvenir à l'illustration de ses ancêtres. Doué d'un esprit vif et d'une instruction variée, ami des lettres et des beaux-arts, le marquis de Créquy recherchait ceux qui les cultivaient et il donnait à ceux qui s'y destinaient d'honorables encouragemens. Il en fut distrait lors du procès qu'il eut à soutenir contre la famille Le Jeune de la Furjonnière, qui prétendait être de la maison de Créquy; procès célèbre et sur lequel il intervint au Parlement de Paris, les pairs y séant, un arrêt qui condamna MM. Le Jeune à quitter le nom de *Créquy*, avec défenses à eux et à leur postérité de jamais prendre ce nom, lequel, en exécution de cet arrêt, fut rayé de tous leurs actes.

Le marquis de Créquy n'a laissé aucun écrit. Feu Barbier, *Examen critique des dictionnaires*, lui attribue, sur le témoignage du chevalier de Pougens, les *Mémoires pour servir à l'histoire de Nicolas de Catinat*, 1775, in-12; ouvrage du père, Louis-Marie de Créquy. Pougens lui impute aussi, *Les principes philosophiques des SS. solitaires d'Egypte*,

extraits des conférences de Cassien, 1778, in-12; c'est encore une erreur.

De son mariage avec Marie-Anne-Thérèse *de Félix du Muy*, nièce du maréchal du Muy, ministre de la guerre, il avait eu un fils auquel il survécut. Ce fut à Périgueux, le 10 décembre 1800 (*), que l'illustre et puissante maison des sires de Créquy, l'une des plus anciennes du royaume, s'éteignit en sa personne.

(*) Cette date est puisée dans un écrit qui vient de paraître et qui a pour titre : L'*Ombre de la marquise de Créquy, aux lecteurs des* Souvenirs *publiés sous le nom de cette dame*, in-8°.

Le but de l'auteur est de démontrer que dans ces *Souvenirs* il n'y a absolument rien qui soit sorti de la plume de madame de Créquy, l'une des femmes les plus spirituelles du dix-huitième siècle; et il rapporte les passages suivans du testament de cette dame, en date du 24 octobre 1801.

« Je nomme les citoyens Decaux et Percheron, con-
« jointement, pour mes exécuteurs testamentaires et les
« prie de me donner cette dernière marque de leur atta-
« chement, en surveillant avec soin l'entière exécution
« de mes intentions ».

Puis elle ajoute : « mes exécuteurs conserveront tous
« mes cartons d'affaires, que M. Percheron connaît; *et*
« *pour ce qui est des autres, lettres, extraits de livres, pe-*

« *tites réflexions*, etc., *je désire, veux et entends qu'ils*
« *soient brûlés comme inutiles, et pouvant avoir des in-*
« *convéniens* ».

« L'exécution de ce testament, continue l'auteur de l'écrit, a été consentie par les héritiers de madame de Créquy, et les papiers désignés par le testament ont été remis à M. Percheron, l'un des exécuteurs testamentaires, qui les a brûlés, conformément aux dispositions de madame de Créquy; et qui, avant de les brûler, ne les a confiés et n'en a donné connaissance ni à la famille de madame de Créquy, ni à qui que ce soit; ce que *moi* Percheron, *j'affirme sur mon honneur* ».

Si l'auteur de cet écrit eut publié ce qu'on vient de transcrire, lors de l'apparition du premier volume des prétendus *Souvenirs*, il aurait désabusé le public et accompli entièrement les dispositions de cette dame.

AVIS.

La première édition des *Recherches historiques sur Versailles*, a procuré à l'auteur différentes observations, en ce qui concerne les beaux arts. On aurait désiré qu'il en eût parlé de manière à fixer un point d'arrêt entre le passé et l'avenir du château et des magnificences de Louis XIV. Ce tableau serait, sans doute, devenu fort intéressant, puisque les artistes qui en ont conçu l'idée offraient d'y concourir par leurs talens. Mais des développemens de cette nature ne rentrent aucunement dans le plan de cet ouvrage, qui, d'ailleurs, en indique plusieurs autres qu'on pourrait consulter à ce sujet. Ceux-ci et ce qui sera conservé de ces magnifi-

cences serviront, un jour, à établir un parallèle entre l'ancienne demeure de nos Rois et les ornemens de sa nouvelle destination.

Outre de nombreuses particularités inédites et le précis d'un projet peu connu pour amener un bras de la Loire à Versailles, et dont l'auteur est l'homme célèbre qui avait déjà construit le canal du Languedoc, on trouvera dans cette nouvelle édition des éclaircissemens qui confirment encore plus, soit ce qui a été établi concernant les constructions et les dépenses de Louis XIV à Versailles, soit d'autres faits importans exposés dans les *Recherches*.

TABLE

DES MATIÈRES PRINCIPALES.

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR VERSAILLES.

NOTES.

AUTRES ÉCRITS.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES A CORRIGER.

Page 37, *ligne* 3,	*au lieu de* : arrières-corps,	*lisez* : arrière-corps	
48,	5,	Bénézech,	Benezech
et	22,	1637,	1687
81,	1,	oiseaux!	oiseaux,
83,	18,	les mieux,	le mieux
105,	5,	chefs-d'œuvres,	chefs-d'œuvre
114,	23,	*litinéraires*,	*littéraires*
137,	18,	venues,	venus
257,	2, *supprimez* : de		
261,	20, *au lieu de* : 1813, *lisez* :		1823
268,	7, *supprimez* : en		
369,	8, *au lieu de* : étaient chargés, *lisez* : était chargée.		

PLAN DE LA VILLE ET DU CHÂTEAU DE VERSAILLES.

(Rue des Marais, N.° 18, Faubourg Saint-Germain)

Grille Royale

S. Cyr

Porte de S.t Cyr

Porte de Noisy

Bois Robert

Rendez vous du Roi

Reservoir de Chevreloup

Avenue de Sceaux

Avenue de Paris

Avenue de S.t Cloud

Grand Montreuil

la Voirie

Barr. du P.t Montreuil

Barr. de Paris

Barr. du G.d Montreuil

Gravé par E. J. Thierry, Rue du Cimetière S.t André, N.° 2.

LEVANT.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

VERSAILLES.

Versailles peut être comparé à tout ce que les anciens avaient construit de plus magnifique : aura-t-il une autre destinée que la plupart de leurs superbes monumens? Des révolutions ne hâteront-elles pas encore, comme à la fin du siècle dernier, l'action du temps pour détruire ses palais et disperser ses innombrables chefs-d'œuvre? Je ne veux point, d'abord, tourner mes regards sur un avenir sombre et que des projets irréfléchis ne font que trop pressentir; mais examiner un indice inaperçu et qui paraît reporter l'existence de cette ville à une époque bien antérieure à celle reconnue jusqu'à présent, rectifier des faits inexacts, et réfuter des assertions qui tendent

à déprimer la ville de Louis XIV dans ses objets les plus intéressans.

On lit dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hénault, à l'année 635 : « Dagobert tient des Assises gé-« nérales au palais de Gorges près Versailles ; « il y fait son testament (*). »

Ainsi, Versailles serait fort ancien et aurait eu dès lors une certaine importance, puisque notre meilleur annaliste le mentionne pour indiquer plus sûrement la situation d'un palais où Dagobert a exercé des actes d'une haute souveraineté. Mais l'illusion s'affaiblit lorsqu'on reconnaît qu'il n'y a jamais eu aux environs de Versailles, un lieu nommé GORGES, et que ce qui se trouve de plus ancien sur le village de GARCHES, *Garsiachus*, entre cette ville et Saint-Cloud, est un titre rapporté par l'un de nos plus savans bénédictins, D. Mabillon, à l'an 1063 (**).

(*) Édition in-8.°, Paris, Amable Costes, 1820-21, et dans toutes celles données par l'auteur : elle a été publiée par M. Auguis à qui l'on doit une *Nouvelle continuation de l'Abrégé chronologique*.

(**) *Annal. Bened.* tom. IV, pag. 642. On a écrit que

Je pensais donc que dans *l'Abrégé chronologique* il faudrait lire, GARGES près de Saint-Denis. En effet, le lieu où Dagobert fit son testament, en 635, est nommé *Bigargium*, dans les *Gesta Dagoberti*, cap. 39, et dans Aimoin, *De Gestis Francorum*, cap. 30, tom. 2, pag. 590, et tom. 3, pag. 132, *des Historiens de France*. Enfin, *Bigargium*, GARGES, est très-anciennement connu ; et il est certain que Dagobert y avait un palais où il se plaisait à résider, parce qu'il s'y trouvait à proximité de l'abbaye de Saint-Denis, qu'il avait comblée de toutes sortes de biens et dans laquelle il fut enterré, comme il l'avait ordonné par son testament.

Cependant, un historien aussi exact que le président Hénault, et qui a fait de son *Abrégé chronologique* la principale occupation de sa vie, ne devant pas être légèrement contredit, j'ai soumis mes observations à M. le baron Walkenaer, et suivant la réponse dont cet illustre philologue m'a honoré, en 1820, il

ce fut à *Garches* que Dagobert convoqua les Grands du royaume et leur fit donner lecture de son testament; c'est évidemment une erreur.

semble adopter mon opinion. Néanmoins, sous le mot GORGES, à la table des matières de l'édition que je cite, de *l'Abrégé chronologique*, et enrichie de ses notes, on lit : « c'est une erreur du président Hénault ; « (il n'y a pas de Gorges près Versailles, « voyez *Garches*) ; peut-être a-t-il pensé que « c'était le *Worchia* (*), du *Rythme satyrique* dont Lancelot fait mention, tom. II, « page cxxxv. » Enfin, au mot GARCHES, (*Garsiachus*), on renvoie à l'année 635 ; ce qui complique encore la difficulté (**).

On ne peut donc déférer ni à cette correction, ni à cette conjecture ; car, elles sont contredites par les ouvrages cités plus haut et indiqués par M. Walkenaer lui-même, dans sa réponse : ils portent tous *Bigargium*.

Ainsi, les expressions de *l'Abrégé chronologique* n'autorisent point à présumer que Versailles fût déjà connu au commencement du septième siècle.

(*) *Vorges*, près de Laon.

(**) M. Walkenaer a fait annoncer dans le *Journal de la Librairie* qu'il était étranger à la *Continuation* de cet *Abrégé*.

Parcourons les siècles suivans.

Lorsque, pendant le cours du neuvième, les Danois ou Normands, remontant la Seine pour pénétrer jusqu'à Paris, débarquaient en cet endroit que leur fatal séjour fit nommer *Mala mansio*, la Malmaison, et naguère autrement célèbre, ils se répandaient dans les campagnes voisines où leurs troupes détruisaient les châteaux et les monastères, pillaient et massacraient les habitans (*). Nos annalistes désignent les bourgs et les villages aux environs de Versailles, entre autres Montreuil qui, d'abord faubourg de cette ville, y est actuellement réuni, dans lesquels ces dévastations furent commises (*Note* 6); mais ils n'indiquent point Versailles : leur silence semble prouver que ce n'était encore qu'un territoire sans habitations, ou bien, que peu nombreuses, elles avaient été abandonnées. Autrement les barbares du nord ne les eussent point épargnées, et les malheurs de ce lieu nous auraient transmis son nom.

La défense longue et mémorable que les

(*) *Recueil des Historiens de la France;* passim.

Parisiens firent de leur ville, contraignit les Normands d'en lever le siége en 886. Ces pirates en s'éloignant subirent de sanglantes défaites ; néanmoins, à l'aide de nombreux renforts, ils reprirent l'avantage et se portèrent vers d'autres contrées, qu'ils continuèrent à ravager, en menaçant toujours Paris, objet de leur cupidité, jusqu'à la cession que Charles-le-Simple fit d'une grande partie de la Neustrie, à Rollon leur chef, par le fameux traité signé à Saint-Clair-sur-Epte, en 912.

Il est donc vraisemblable qu'après la levée du siége de la capitale, les seigneurs de Versailles, pour se prémunir contre de nouvelles invasions, construisirent dans leur domaine quelque forteresse sous la protection de laquelle se réfugièrent des habitans disséminés (*) ; en sorte qu'un village se forma bientôt sur ce territoire. Personne n'ignore que vers le déclin de la seconde race et en diverses circonstances, ce fut ainsi que commencèrent plusieurs villes aujourd'hui florissantes.

(*) Peut-être sur l'emplacement du *vieil château en ruines*, acheté par Louis XIII et dont on parlera.

Quoi qu'il en soit, le titre le plus ancien qui fasse mention de Versailles est une charte donnée vers 1037, par Odon ou Eudes, comte de Chartres, au monastère de Saint-Père, ou Saint-Pierre, de la même ville, et à la fin de laquelle on voit au nombre des témoins, un *Hugo* (Hugues) *de Versaliis ;* ancienneté assez remarquable, puisqu'elle remonte à huit cents ans. Mais ce qui semble la reporter aussi haut qu'on l'a indiqué dans le paragraphe précédent, c'est que l'abbé Lebeuf, l'un des hommes les plus savans dans les détails de l'histoire de France, et à qui j'emprunterai plusieurs particularités, pense que si cette charte est d'Odon I.er du nom, elle aura précédé l'an 1005 (*), et que si elle est du second du nom, elle aura été accordée avant 1037 : il est vrai que celui-ci fut tué, en cette

(*) *Histoire du diocèse de Paris*, tome VII, page 307. Lebeuf paraît dire en 1095 ; c'est une faute d'impression, comme le prouve la suite de sa phrase et ce qu'il a écrit, page 311, que *Hugues*, témoin dans cet acte, vivait sur la fin du dixième, ou au commencement du onzième siècle.

Certains érudits ont mis cet ouvrage à contribution ; mais sans le nommer et sans aucun examen critique.

même année, dans les plaines de la Lorraine. D'ailleurs, il y avait déjà à Versailles, en 1065, une collégiale fondée, à ce qu'on croit, par les premiers seigneurs, et ce qui annonce un accroissement rapide de population, c'est qu'il y avait aussi une cure, alors de l'évêché de Chartres. L'église paroissiale était desservie dans celle du prieuré ou collégiale, l'une et l'autre sous le vocable de Saint-Julien, qu'elles conservèrent pendant près de huit siècles, et dont le nom est resté à la rue où cette église était située. Plusieurs titres aux années 1065, 1066, 1084, 1095 et 1100 concernent, les premiers, des concessions à la célèbre abbaye de Marmoutiers-les-Tours, de prébendes dans l'église collégiale, et, le dernier, de l'autel, dans celle curiale : ***Altare sancti Juliani de Versaliis*** (*).

On remarque dans un diplôme de l'année 1182, que Philippe-Auguste déclare que la maison de Versailles, ***Domum de Versaliis***, qui venait d'être acquise à titre d'échange par l'abbaye de Saint-Magloire, à Paris, conti-

(*) *Histoire ecclésiastique*, Paris, tome 1, pag. 606.

nuera d'être comme par le passé, sous sa royale protection. On connaît un autre acte, en latin, de l'année 1189, lequel contient une donation par la commanderie de Saint-Jean de Latran, d'une rente de trois septiers de blé à un prêtre de ce village, desservant de l'église. Ce ne fut qu'en 1516 que le nombre des habitans étant encore augmenté, l'usage de cette église fut cédé en entier aux paroissiens par l'abbé de Saint-Magloire qui, à différens titres, présentait à la cure et nommait au prieuré, jusqu'à la réunion de cette antique abbaye à l'archevêché de Paris, dans le dix-septième siècle, et au temps que l'historien de Henri IV, Hardouin de Péréfixe, en occupait le siége.

La seigneurie de Versailles jouissait des droits de haute, moyenne et basse justice; il en relevait des fiefs situés sur son territoire ou dans les seigneuries voisines. Quelques-uns de ces fiefs portaient aux 12.e et 13.e siècles des noms singuliers, tels que *Zigrefein*, qui n'est plus connu, et d'autres, qu'on croirait tudesques.

Vers 1350, il existait à Versailles, comme dans les lieux les plus considérables de la cam-

pagne, une léproserie à laquelle plusieurs villages voisins avaient le droit d'envoyer leurs malades : elle fut détruite pendant les guerres de religion, au 16.ᵉ siècle.

On a abrégé plusieurs de ces particularités et passé quelques autres sous silence, parce que la plupart se trouvent en d'autres ouvrages.

A l'égard de l'étymologie du nom qu'on a, dit-on, cherché long-temps dans les langues anciennes, l'abbé Lebeuf présume qu'il doit son origine à la langue germanique, dont les Francs apportèrent beaucoup de termes dans les Gaules (*). D'autres répètent que les plaines basses de ce territoire étaient tellement exposées aux vents, que les grains fréquemment versés, lui avaient attiré le nom de *Versaliæ*, Versailles. Cette conjecture n'est pas satisfaisante ; puisque de tout temps les terres y ont été sablonneuses, ou marécageuses et couvertes de bois, de paturages et de peu de moissons. Mais, en suivant l'indice donné par le savant académicien, je hasarderai celle-ci.

(*) *Villa* Davren, aujourd'hui, Ville-d'Avray, *Villa* Offlen, Viroflay, et *Villa* Escoblen, Villacoublay, aux environs de Versailles, sont probablement de ce nombre.

Versailles viendrait de l'allemand Warte, *Warte*, petite tour, ou de Warze, *Warze*, Wärchen, *Wärchein*, petite élévation, monticule, et d'Allein, *Allein*, isolé ; d'où, par contraction, se serait formé *Warzallein*, et l'ä dipthongue se prononçant *ai*, *é*, dans cette langue, *Versallein* ; puis *Versalles*, *Versallis*, qu'on trouve dans plusieurs documens très-anciens, ainsi qu'on le remarquera ci-après. Or, les mots primitifs *Warte*, *Warze*, *Wärschen*, conviennent très-bien au *vieil* château de Versailles, qui était comme celui actuel, sur un *monticule*, au milieu de la vallée de Galie ; et antérieurement ils désignaient non moins bien ce *monticule isolé*. Je laisse aux habiles à décider si l'étymologie proposée est admissible. On en trouve beaucoup dans Ménage qui n'ont pas autant de vraisemblance (*).

(*) Il n'y a en France que *Versalieu* (Ain), qui ait un nom assez semblable en latin, *Versallæ;* Sigismond, roi de Bourgogne, s'y réfugia dans un monastère, en 523 : quelques géographes écrivent *Versailleux*. Le *Dictionnaire géographique universel* (*), d'ailleurs si complet sur

(*) Paris, Kilian, 1823-33 ; 10 volumes in-8°.

Redirai-je après tant d'autres que l'anagramme de VERSAILLES présageait à ce village sa grandeur future? On y a trouvé VILLE-SERAS; mais cette prédiction, comme presque toutes, n'a été faite qu'après l'évènement.

Au nombre des seigneurs ou dames de ce lieu, plusieurs sont remarquables par leurs dignités et leurs talens, ou par quelques particularités. Rien n'autorisant à croire qu'ils y sont nés, on ne peut les comprendre dans la *Nomenclature* des personnages que Versailles a vu naître; mais on les désignera ici dans un ordre chronologique.

HUGUES de Versailles, le plus anciennement connu et dont il a été parlé plus haut, comme témoin, dans la charte de 1037.

GEOFFROY de Gomet, celui qui, en 1065, ou 1066, fit à l'abbaye de Marmoutiers la concession de prébendes dans la collégiale, ou prieuré.

PHILIPPE de Versailles: après avoir obtenu le consentement d'Helvise sa femme, et donné

tous les points, ne le mentionne pas; mais il indique, aux États-Unis, une ville et un village du nom de VERSAILLES, fondés, sans doute, par quelques natifs du nôtre.

un labourage au prieuré, il alla prendre l'habit religieux à Marmoutiers, vers l'an 1100.

GILON, ou GILLES de Versailles. On lit autour du sceau qu'il apposa à un acte, en 1209, *Sigillum Ægidii de Versalles*; en 1213, il était qualifié *Domini regis miles et baillivus*.

GUI DE VERSALLIS, comme il est écrit dans le petit Cartulaire de l'évêque de Paris, était seigneur de Versailles au commencement du règne de Saint-Louis.

JEAN de Versailles, connu pour avoir été absous, en 1246, d'une excommunication qu'il avait encourue pour s'être opposé à un droit d'usage que le prieur avait dans la forêt.

Un autre JEAN, dit de VESSALIIS, chevalier, vivait en 1226. L'un de ses fils est désigné, dans un acte de 1275, sous le nom de *Giletus* de Versailles, *armiger*, et sa femme sous celui de Pétronille de Montourgueil.

PIERRE de Versailles possédait des propriétés et demeurait, en 1270, dans la rue de Versailles, quartier Saint-Victor, *Vicus de Versaliis propè S. Victorem*, à Paris. Lebeuf

et Jaillot (*) ne doutent pas que cette rue ne doive son nom à quelques-uns de ces anciens seigneurs, d'une famille connue et distinguée, disent-ils, dès le onzième siècle.

ISABEAU, autrement ÉLISABETH de Versailles, abbesse d'Hières, au diocèse de Paris, en 1332, est morte le 13 juillet 1338.

JEANNE de Versailles était abbesse de Saint-Cyr, vers l'an 1400.

Autre GUY de Versailles, célèbre chanoine d'Angers, fut l'un des députés qui se distinguèrent au concile de Bâle, en 1432. On ignore quelle affinité il eut avec son contemporain dont le nom suit.

PIERRE de Versailles, 2.e de ce nom, recommandable non-seulement par les hautes fonctions dont il fut chargé, mais aussi comme orateur et par ses écrits, dont quelques-uns nous sont restés. Il fut ami du célèbre Jean Gerson, et s'acquit de la réputation au concile de Constance, de l'an 1414, où il siégea en qualité de l'un des deux ambassadeurs de Charles VI. Pierre se distingua encore

(*) *Recherches historiques sur Paris.*

dans plusieurs autres conciles, notamment dans celui de Bâle, en 1432; il y fut envoyé au nom de tout le clergé de Provence et comme orateur du roi de Sicile. On y régla, entr'autres objets, que les ambassadeurs de Castille suivraient immédiatement ceux du *sérénissime* roi de France. Évêque de Digne en 1432, Pierre de Versailles fut transféré au siège de Meaux; il y mourut en 1446.

La terre de Versailles appartint ensuite à différentes personnes, dont quelques-unes de la famille de Soisy, que, depuis le 13.e siècle, on voit figurer dans plusieurs actes concernant cette seigneurie et des fiefs du même territoire, jusqu'à l'époque dont on va s'occuper.

Loménie (*Martial* de), secrétaire des finances et greffier du conseil de Charles IX, était seigneur de Versailles, en 1561. Ce village étant sur la route de Paris en Bretagne et un point central, il obtint du roi la permission d'y établir, comme dans un bourg, quatre foires par année et un marché le jeudi de chaque semaine. Martial périt au massacre de l'horrible Saint-Barthélemi, en 1572.

LOMÉNIE, (*Antoine* DE) l'aîné de ses fils, lui succéda en partie.

Henri de Bourbon, qui fut depuis notre Henri IV, avait toujours estimé le zèle et la fidélité de Martial; il voulut avoir ce fils auprès de sa personne, et « allait avec lui, dit « un contemporain, courre le cerf à Ver« sailles (*) ». Devenu roi de France, ce prince le nomma son ambassadeur en Angleterre, puis secrétaire d'État. Antoine continua de remplir cette dernière fonction sous Louis XIII, et mourut en 1638, à l'âge de 78 ans. Ce ministre avait formé pour son usage un précieux recueil composé de trois cent quarante volumes de pièces historiques; il le légua à la bibliothèque du Roi, où ce recueil est connu sous le nom de *Manuscrits de Brienne* et souvent consulté. On voit à l'hôtel des monnaies à Paris, une médaille qui le représente en buste. *Lég.* ANTOINE DE LOMENIE CONSEILLER SECRÉTAIRE DESTAT. *Exerg.* MDCXXX. *Revers.* Apollon conduisant dans le zodiaque

(*) *Mémoires des troubles arrivés en France*, etc., par Ville-Gomblain, partie 1.re, pag. 314, 1667.

son char lumineux : il est suivi de Mercure. *Lég.* SIC TE REX MAGNE SEQUEBAR. Fond ciselé. 22 lignes.

RETZ (*Albert* DE GONDI, comte, puis duc de RETZ, plus connu sous le nom de maréchal DE), acquit la terre de Versailles et le fief de Lessart des tuteur et curateur des enfans de Martial de Loménie et de Jacqueline Pinault sa femme, décédée avant lui. Le contrat, dit Blondel, à qui je dois ces détails, est du 27 juin 1573 (*). Aux archives du royaume, M. Michelet, chef chargé de la section historique, m'a communiqué plusieurs documens, entr'autres des Lettres royaux et des déclarations nombreuses par des censitaires de Versailles, depuis le 15 novembre 1573 jusqu'en 1601 (**), lesquelles prouvent que la seigneurie de Versailles appartenait effectivement à Albert de Gondy, duc de Retz. L'abbé Lebeuf ne le mentionne point, et

(*) *Architecture française*, in-f.°, tome IV, pag. 92, 93. Ces détails contredisent le reproche de spoliation que les *Mémoires de l'Etoile*, tome I, pag. 26, et d'autres écrivains après lui, font au maréchal de Retz.

(**) *Seine et Oise*, carton 1500, liasse de 44 pièces.

n'ayant connu aucun de ces faits, il a aussi méconnu la série des possesseurs de Versailles depuis Antoine de Loménie; cependant l'ouvrage de Blondel avait paru six ans avant le sien et aurait dû lui donner l'éveil.

GONDI (*Jean-François* DE), fils du précédent et premier archevêque de Paris, hérita de cette terre. Ce fut ce prélat qui la vendit à Louis XIII; j'en rapporterai le contrat en son lieu.

On trouve dans le *Cicerone de Versailles* des détails topographiques sur le territoire de ce lieu, avant les grands changemens dont on parlera (*): Ils ont été reproduits par Dulaure (**), et, avant lui, par d'autres.

Tous les écrivains qui ont donné l'historique des acquisitions et des constructions que Louis XIII fit à Versailles, ont commis, ou répété, faute d'examen et de critique, plu-

(*) *Le Cicérone de Versailles, ou l'Indicateur... de cette ville*; Floréal an 12, Avril 1804, in 12. C'est la seule édition qu'on doive consulter; les auteurs ont aussi emprunté à l'abbé Lebeuf, et d'ailleurs, ils ont eu de bons renseignemens.

(**) *Histoire des environs de Paris*; tome 1.er pag. 180.

sieurs erreurs. Je vais, d'après la connaissance des localités et des renseignemens particuliers, rétablir entièrement les faits qui, les premiers, ont attiré l'attention sur ce lieu.

En 1624, « Louis XIII, ennuyé, et sa « suite encore plus, d'y avoir souvent couché « dans un méchant cabaret à rouliers, ou dans « un moulin à vent, excédé de ses longues « chasses dans la forêt de Saint-Léger et plus « loin encore (*), » fit d'abord construire à Versailles un pavillon pour servir de *rendez-vous de chasse.*

Ce pavillon, inconnu au duc de Saint-Simon, était oublié lorsqu'il écrivait un siècle après cette construction : une partie, celle donnant sur l'avenue de Saint-Cloud, a été démolie en 1827 et une maison bâtie sur l'emplacement; l'autre partie, sur la rue de la Pompe, subsiste toujours. Le tout appartient à M. Amaury, et porte encore, aujourd'hui, le nom de *Pavillon royal;* il est situé presqu'à l'angle que forme l'avenue de Saint-Cloud

(*) *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon;* tome XIII, page 73 et 87, Paris, 1829. Saint-Simon parle ici d'après les récits de son père.

et la rue de la Pompe aboutissant sur celle du Plessis (Richelieu). Il était donc sur le chemin qui conduisait à la forêt de Saint-Léger-en-Iveline, à l'époque où la chaussée d'Auteuil et l'ancien pont de bois à Sèvres n'existant pas encore, la grande route de Paris à Brest passait par Saint-Cloud, d'où un chemin secondaire partait et se dirigeait sur Ville-d'Avray, Montreuil, le territoire de Versailles et les autres jusqu'à cette forêt. Quoiqu'engagé dans les maisons voisines, ce Pavillon était naguère encore facile à reconnaître par la tourelle, ou lanterne, qui dominait et éclairait un grand escalier et qui, ensuite, forma la coupole de la synagogue qu'on y a vue pendant quelques années. Je me souviens très-bien qu'en 1780, un habile professeur d'écriture, Hachette, qui en occupait le premier étage, et dont la classe fort élevée et très-spacieuse donnait en partie sur la rue de la Pompe, nous dit plusieurs fois que cette pièce avait été la chambre à coucher de Louis XIII : cette partie conservée du Pavillon, a seulement subi quelques changemens dans sa distribution intérieure. De plus, le *Cicerone* de 1804, contient dans sa descrip-

tion des édifices de Versailles, ce passage remarquable : « *Le Pavillon royal.* On assure « qu'une portion, celle où se trouve son vaste « escalier, est véritablement la première pro« priété de Louis XIII, qui en faisait son re« tour de chasse avant l'acquisition de la terre « seigneuriale. » (*Page* 124.) Enfin, M. Guignet ancien architecte des bâtimens du Roi à Versailles, à qui j'ai communiqué mes observations et qui les a vérifiées, a adopté entièrement mon opinion.

En 1627, Louis XIII ayant jugé qu'aucun pays ne pouvait présenter en aussi peu d'espace, plus de variété pour les courses à cheval, dans lesquelles consiste le plaisir de la chasse à cor et à cris, acheta de Jean de Soisy un fief et des terrains à Versailles. Immédiatement après, il y fit élever « un petit château de cartes (*) » sur un monticule isolé, au centre du vallon, et qui était occupé par un moulin à vent. Dulaure était dans l'erreur lorsqu'il a écrit que le Roi « transforma le pavillon en ce

(*) *Mémoires de Saint-Simon*, 1829, tome XIII, pages 73 et 87.

petit château de cartes; » car, ils sont à plus de cinq cents pas de distance l'un de l'autre : il l'est également lorsqu'il paraît croire que ce prince épargna le moulin (*). L'architecte Blondel s'est aussi trompé en donnant à la construction de ce château la date de 1624 (**), puisque l'acquisition du terrain sur lequel il est situé, ne fut faite de Jean de Seisy qu'en 1627, et que c'est le Pavillon royal qui, ainsi qu'on l'a dit, fut bâti en 1624. Il paraît n'avoir connu que le contrat de vente qu'il rapporte, de la terre et de la seigneurie. Je ne relèverai pas quelques autres inexactitudes à ce sujet.

Le château composé d'un corps de logis ayant vingt-deux toises sur chaque face et de deux ailes terminées par quatre pavillons, le tout construit en briques, était accompagné d'un parc orné de quelques statues, ou Termes, d'après les dessins du Poussin; on les voit, aujourd'hui, dans le quinconce du midi ; il y avait aussi une ménagerie. Quelques moyens

(*) *Histoire des environs de Paris;* tome 1.er, pages 180-183.

(**) *Architecture française;* tome IV, page 93 : 1751.

de défense mettaient le château seulement à l'abri d'un coup de main (*). On reconnaît dans ce qui en a été conservé assez bisarrement par Louis XIV, la façade sur la cour de marbre, (depuis ornée et décorée par les artistes de ce prince), que ce n'était pas sans raison que, du temps de Louis XIII, le maréchal de Bassompierre n'appelait cette habitation que « le *chétif château* de Versailles, « duquel un simple gentilhomme ne voudrait « prendre vanité (**), » et que, plus tard, le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, n'y voyait encore qu'un *petit château de cartes*. Ils ne considéraient pas comme la demeure digne d'un Roi, un château qui ne présentait pas une masse imposante à l'instar du Louvre et des Tuileries, ou qui n'était pas flanqué de tours et environné de fossés profonds de même que ceux du moyen âge.

A peine les travaux du château furent-ils achevés que Louis XIII y établit sa résidence

(*) *Félibien* et *Piganiol de la Force*.

(**) *Mémoires*; tome II, page 298. in-8.°

pendant la saison des chasses. Plusieurs lettres patentes et déclarations du Roi sont datées de ce séjour qui, en novembre 1630, fut le théâtre du dénouement inattendu de la fameuse *Journée des Dupes*, source du pouvoir absolu du cardinal de Richelieu et de la proscription de tant d'illustres personnages (*).

Maintenant, je vais transcrire l'extrait tel que Blondel nous l'a conservé, du contrat d'acquisition que Louis XIII fit ensuite de la terre et seigneurie de Versailles : il n'est pas douteux qu'il l'a puisé dans les archives de ce domaine. L'indication qu'il donne de ceux qui l'ont possédé depuis Antoine de Loménie jusqu'à cette vente et du mode de la transmission successive, montre également qu'il en avait les preuves sous les yeux. Voici cet extrait (**).

« Le 8 avril 1632, fut présent l'illus-
« trissime et révérendissime JEAN-FRANÇOIS

(*) *Mémoires de madame de Motteville*, tome 1.er, 1739. — *Journal de M. le cardinal de Richelieu*; Amsterdam, 1664. — *Mémoires de Brienne*, tome III.

(**) *Architecture française*; tome IV, page 93.

« DE GONDY, archevêque de Paris, seigneur
« de Versailles, etc., reconnaît avoir vendu,
« cédé et transporté..... à Louis XIII, acep-
« tant pour Sa Majesté, messire Charles de
« l'Aubespine, Garde des Sceaux et chance-
« lier des ordres du Roi, et messire Antoine
« Rusé, marquis d'Effiat, surintendant des
« finances, etc., LA TERRE ET SEIGNEURIE
« DE VERSAILLES consistant *en un viel châ-
« teau en ruines et une ferme de plusieurs
« édifices*, consistant ladite ferme en terres
« labourables, en prés, bois, châtaigne-
« raies, étangs et autres dépendances; haute,
« moyenne et basse justice.... avec l'annexe
« de *la grange Lessart*, appartenances et
« dépendances d'icelle, sans aucune chose
« excepter, retenir ni réserver par ledit sieur
« archevêque, de ce qu'il a possédé audit lieu
« de Versailles. Pour d'icelle terre et seigneu-
« rie de Versailles, et annexe de la grange
« Lessart (*), jouir par sadite Majesté et ses
« successeurs Rois, comme de choses apparte-

(*) L'abbé Lebeuf disait, en 1757, qu'elle n'était plus connue. Il est vrai que les bâtimens de la ferme ont été détruits et les terres réunies à celle de Satory; mais le

« nantes. Cette vente, cession et transport faits « aux charges et devoirs féodaux seulement, « moyennant SOIXANTE-SIX MILLE LIVRES (*), « que ledit sieur archevêque reconnaît avoir « reçu de sadite Majesté, par les mains de. . . . « en pièces de *seize sols*; de laquelle somme « il se tient content, en quitte sadite Majesté « et tout autre, etc., etc.

Le viel château en ruines occupait au midi, le penchant de la butte en face des hauteurs de Satory, au-dessus de l'église et au-dessous du moulin dans lequel Louis XIII avait couché et qu'il remplaça par le petit château.

L'abbé Lebeuf prétend que ce fut Jean de Soisy qui, vers 1627, vendit au Roi la terre

manoir conservé sous le nom *des Essarts*, est situé près le château du *Désert*, dont le jardin paysagiste a été célébré par Delille.

(*) Suivant les renseignemens obtenus à l'hôtel des monnaies, le marc d'argent monnoyé était alors à vingt-trois livres dix sols; cette somme équivaut donc à *cent quarante-six mille seize francs*: mais la pièce de *seize sols* n'y étant évaluée, d'après son titre, qu'à un franc soixante-treize centimes, on ne trouve plus que *cent quarante-deux mille sept cent quarante-cinq francs*.

de Versailles. Il se fonde sur ce que, dit-il, Jean de Soisy dans son contrat de mariage du 20 janvier 1610, prend la qualité de Seigneur de Versailles, au Val-de-Galie (*). Cette assertion est évidemment erronée; Jean de Soisy y possédait seulement un fief qu'il vendit à Louis XIII, comme on l'a vu plus haut. Les pièces que j'ai trouvées aux archives du royaume et relatées à l'article du maréchal de Retz, ainsi que l'acte de vente de la seigneurie de Versailles par l'archevêque de Paris, au Roi, et que j'ai rapporté textuellement d'après Blondel, sont des documens incontestables. Ici, Dulaure, avant lui le *Cicerone* et depuis, M. Delort (**), ainsi que plusieurs autres se sont égarés sur les traces du savant académicien.

Ailleurs, on indiquera une méprise de Voltaire à ce sujet.

Vaisse de Villiers ne semble croire que le moulin remplacé par le petit château faisait

(*) *Histoire du diocèse de Paris;* tome VII, page 314.

(**) *Mes Voyages aux environs de Paris*, tome II, pag. 77; in-8.°

partie de l'acquisition de la seigneurie (*), que parce qu'il ne connoissait pas la vente particulière consentie par Jean de Soisy. D'ailleurs, le contrat de 1632 qu'il a aussi copié, n'indique aucunement le moulin, objet assez important pour y être désigné, puisqu'il était exploité et que Louis XIII y trouvait à coucher avec sa suite.

En résumé. 1624 : construction du Pavillon royal.

1627 : acquisition d'un fief, de Jean de Soisy; Louis XIII construit un petit château sur l'emplacement du moulin, comme le point le plus éminent.

1632 : vente par l'archevêque de Paris, du vieux château et de la seigneurie de Versailles.

La discussion qui précède a suffisamment établi tous ces faits. Mais, quoique les archives du domaine de Versailles fussent dans le plus grand ordre et sous la surveillance spéciale d'un digne magistrat, M. Hennin de Beaupré, procureur du Roi au bailliage, les

(*) *Tableau descriptif*, etc., *de la Ville et du Château de Versailles*, page 158, 1827; in-12.

pièces originales qui appuyaient ces faits n'y subsistent plus; et mes démarches dans cette ville pour obtenir quelques renseignemens à ce sujet, ainsi que sur plusieurs autres dont je vais m'occuper, ont toutes été sans aucun résultat.

Aux archives du royaume, M. Michelet dont j'ai parlé (*), s'est empressé, avec la même bienveillance, de me donner en communication quelques liasses, les seulés qu'on y ait pu recueillir, concernant les nombreuses acquisitions faites par Louis XIII à Versailles et aux environs. Au nombre de ces pièces est un inventaire, écriture du temps, qui contient un extrait sommaire d'une partie des contrats de ces acquisitions, des quittances des sommes payées pour le prix de plusieurs autres, ou pour des travaux faits au château et dans le parc pendant le mois de juin 1631 et les années suivantes (**). Mais il ne s'y trouve aucun

(*) M. Michelet (*Jules*) est maître de conférences à l'école normale et auteur, entre autres ouvrages, d'une *Histoire de France* dont il a paru deux volumes qui en font vivement désirer la continuation.

(**) *Seine et Oise*, carton 1500, liasse de 44 pièces.

renseignement relatif aux ventes faites par Jean de Soisy et par l'archevêque de Paris.

Enfin, l'archiviste général de la Couronne, M. Guillaume, m'ayant admis dans le dépôt confié à ses soins, je n'y ai vu pour l'époque et sur les faits, dont il est ici question, que des contrats de vente ou d'échange, au nom de Louis XIII, en septembre et octobre 1632, avec le curé ou quelques habitans du village, de bâtimens et de terrains adjacens aux acquisitions déjà faites par ce Prince. On présume que les titres antérieurs, ainsi que beaucoup d'autres, ont été égarés dans les nombreux déplacemens que ces archives ont subis depuis 1790, ou bien qu'une main infidèle les a détournés, il y a plusieurs années. Quant à moi, je ne doute point que les contrats primordiaux, soit du vieux château et de la seigneurie de Versailles, soit du fief vendu par Jean de Soisy, ont été détruits, de même qu'une foule d'autres documens plus importans encore pour notre histoire, l'ont été dans toute la France, parce qu'ils établissaient des droits féodaux et des redevances seigneuriales supprimés, sans indemnité, par différens décrets.

En effet, une loi du 17 juillet 1793, a ordonné le brûlement de tous les titres et registres énonciatifs de ces droits et existans entre les mains des anciens seigneurs, ou, qui, pour les domaines nationaux, avaient été déposés dans les secrétariats des districts. Or, cette loi qui prononçait cinq années de fers contre ceux qui auraient caché, soustrait, ou recélé des minutes, ou des expéditions des actes qui devaient être brûlés, fut rigoureusement exécutée à Versailles, d'où relevaient, en outre, trente-quatre seigneuries.

Les séjours que Louis XIII prolongeait dans ce lieu pendant la saison des chasses et les divers équipages que cet amusement exige, engagèrent plusieurs particuliers à y bâtir : le Roi lui-même en donnant des emplacemens, encourageait ces constructions. Les seigneurs de la Cour s'empressèrent de suivre les désirs du maître ; et à l'époque où ce prince mourut, son château était déjà entouré de plusieurs beaux hôtels, parmi lesquels on remarquait celui qu'avait fait élever le favori Cinq-Mars, grand écuyer, dans lequel il fut visité plusieurs fois par Gaston, duc d'Orléans, conspirateur

sans courage, et dont la destinée fut toujours de traîner ses amis à la prison ou à l'échafaud (*).

Versailles, ce village ignoré, commençait dès lors à acquérir quelqu'importance. Mais il ne devint véritablement remarquable que lorsque Louis XIV eut résolu, depuis les troubles de la Fronde, de s'éloigner de Paris et d'établir à la campagne sa royale demeure. On a prétendu que ce qui l'empêcha de se fixer à Saint-Germain-en-Laye, ce fut la vue des tours de l'antique abbaye de Saint-Denis, qui lui rappelait qu'un jour il devait y aller rejoindre les rois ses prédécesseurs dans la tombe. Conte populaire, bien démenti par ce monarque quand, au lit de la mort, entouré de ses domestiques qui fondaient en larmes, il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous; m'avez-

(*) Quelques années après, ce même lieu fut témoin d'un accident arrivé aux princes de Condé et de Conti qu'on transférait de Marcoussi au Hâvre. « On mena ces pauvres « princes, mercredi, coucher à Versailles, dit mademoi- « selle de Scudéri ; ils y versèrent en y allant, et le prince « de Conti, qui se trouva dessous, fut une heure évanoui « sur un fossé. » *Lettre* du 18 novembre 1650, publiée en 1835, par M. de Monmerqué.

« vous cru immortel? » On a présumé, au contraire, que le goût naturel de ce prince pour la grandeur, lui fit pressentir que, dans un lieu isolé, sur un tertre suffisamment élevé, entouré de collines boisées et médiocres, et où tout était à faire, il établirait à son gré entre le château qu'il allait construire et les bâtimens de la ville qui l'accompagneraient, une relation de supériorité et de dépendance d'un caractère unique, et qui répondrait le mieux à une calme mais puissante souveraineté. Versailles obtint donc la préférence.

La pensée de Louis XIV fut justifiée quand, surmontant les obstacles de la nature, il y eut créé, comme par enchantement, ce château, ces jardins et ces eaux jaillissantes, les plus magnifiques de l'Europe. Les travaux furent commencés en 1661 et conduits avec une telle activité que, trois ans après, le jeune monarque qui avait rétabli les finances, anéanti les factions et signé le traité de la triple alliance, inaugura son nouveau palais, en y ordonnant des fêtes et des spectacles où la cour et les étrangers accourus, comme au mémorable carrousel de Paris, en 1662, ne virent que de nobles amu-

semens (*). Mais le génie de Colbert en avait suggéré les projets pour faire revivre l'industrie et le commerce anéantis par nos guerres civiles pendant la minorité du Roi. Voltaire a consacré quelques pages à ces fêtes qui durèrent dix jours et dont les trois premiers actes du *Tartufe*, que Molière n'avait point encore achevé, ne furent pas le moindre ornement (**).

Selon l'histoire, ces fêtes furent données à la Reine et à la Reine-mère; selon la chronique à mademoiselle de la Vallière.

Il est à observer qu'alors le château neuf de Louis XIV était composé seulement de tout le corps de bâtiment qu'il avait fait joindre à l'ancien château pour l'environner du côté des jardins, et dont le premier étage ne présentait pas encore cette grande Galerie, célèbre entre toutes celles de l'Europe, par son étendue, sa magnificence et la beauté de ses peintures, mais les nombreux et vastes salons

(*) *Les Plaisirs de l'Isle enchantée*, etc., ou *les Fêtes données à Versailles*, en mai 1664. In-f.° max. gravures.

(**) *Siècle de Louis XIV*. Chap. xxv, *Particularités*, etc.

qui la précèdent, et les appartemens publics et particuliers de la Reine. Quoique l'augmentation fut déjà très-considérable, elle ne tarda pas à lui paraître insuffisante parce qu'il voulut donner des appartemens spacieux aux princes de sa famille, et des logemens aux principaux seigneurs de sa Cour. Il ordonna donc les deux grandes ailes, ou galeries des Princes; d'abord, celle au Midi, et plus tard, celle au Nord, donnant l'une et l'autre sur les jardins : ensuite, des bâtimens latéraux du côté de la ville pour les officiers et les différens services de sa maison, dont le nombre allait croissant tous les jours, et enfin, les deux bâtimens en aile sur la cour des Ministres. Les jardins et le parc reçurent aussi des agrandissemens, le grand canal formant une croix latine fut creusé, les bosquets, les pièces d'eau, les statues en marbre et en bronze et toutes les autres somptuosités se multiplièrent. Cependant, aucun plan général n'ayant jamais été arrêté, les ordres du monarque disposèrent, développèrent, ou modifièrent successivement ces constructions diverses et prodigieuses. Observation essentielle, qui n'aurait pas dû échapper aux artis-

tes et qu'on doit faire à tous ceux qui jugeant de tout, d'après l'état des choses au moment où ils les considèrent, censurent l'architecte et prétendent bien à tort que Mansart ne fut gêné en rien pour l'ordonnance extérieure du château, principalement du côté des jardins; tandis que cette façade subit pendant plusieurs années, ainsi qu'on l'a vu, des augmentations et des changemens très-importans (*). Je ne citerai de ceux-ci que l'aile du Midi qui fut construite, mais sans tenir au château (**), et un autre exemple remarqué par Blondel, (Jacques-François) dans son *Architecture française* :

« Au dessus du soubassement, dit-il, et dans la longueur de neuf ouvertures du milieu de l'avant-corps, était pratiquée une terrasse qui a subsisté jusqu'au temps de la construc-

(*) Voir les plans dans Félibien, Silvestre, Piganiol et Blondel.

(**) Des artistes, des gens de goût, pensent que si les deux ailes fussent restées ainsi séparées, ou, tout au plus, liées au rez-de-chaussée par des galeries ouvertes en terrasses, le coup-d'œil eût été préférable à celui qui résulte de l'excessive longueur du bâtiment sur une hauteur trop égale et qui n'est pas proportionnée.

tion de la grande Galerie; de manière qu'aux deux côtés de chacun des petits avant-corps étaient originairement deux arrières-corps composés de trois ouvertures, et flanqués, dans leurs extrémités, par deux pilastres accouplés, dont deux de leurs parties anguleuses ont été réunies depuis avec la façade. » (*Page* 138.)

On voit encore dans l'une des salles de la mairie, un tableau représentant cette façade, avant la construction de la grande Galerie.

Le Nostre éprouva moins de contradiction dans la décoration des jardins, si l'on ajoute foi à l'anecdote suivante.

Lorsqu'il eut arrêté ses plans, il pria le Roi de venir sur les lieux pour juger de la distribution des principales parties. Il commença par les deux pièces d'eau qui sont sur la terrasse, au pied du château; il lui expliqua ensuite son dessein pour la double rampe. Le Roi, à chaque grande pièce dont Le Nostre lui indiquait la position, l'interrompait, en disant : « Le Nostre, je vous donne vingt « mille francs. » Cette approbation fut répétée plusieurs fois; mais Le Nostre, aussi désintéressé que touché de cette munificence, arrêta

le monarque à la quatrième interruption, et lui dit brusquement : « Sire, Votre Majesté « n'en saura pas davantage ; je la ruinerais. »

Il ne m'appartient point d'esquisser les chefs-d'œuvre de peinture, de sculpture et les autres ornemens du château et des jardins, ni de discuter les critiques relatives aux arts ; et il n'entre pas dans mon dessein de décrire aucun des monumens de Versailles, mais de les désigner rapidement et de continuer à présenter sur les faits des observations ou des renseignemens inédits.

Revenons à l'objet principal.

Ainsi, « le pavillon qu'avait construit Louis XIII, et qu'on voulait entourer, devint un superbe château. Ensuite, entraîné par ces premiers embellissemens, Louis XIV prodigua des millions ; et les Mansart, les Le Nostre, les Lebrun, les Girardon, les Pujet, les Coustou, et cette foule d'artistes habiles en tout genre, que ce siècle a produits, furent appelés à déployer dans ces beaux lieux toute l'étendue de leur génie. Versailles devint une des plus étonnantes merveilles du monde entier.

« La Fontaine assistait en quelque sorte à cette création qui n'était pas encore complète, mais il prévoyait ce qu'elle deviendrait un jour; et, éminemment sensible à tous les charmes des beaux arts, il ne put résister au plaisir de célébrer ce chef-d'œuvre de grandeur et de gloire. Il a donc cherché, par des épisodes, à rattacher la description de Versailles au récit des aventures de Psyché, qui n'y ont aucun rapport; ce qui allonge et refroidit sa narration (*). » Néanmoins, ce roman eut un très-grand succès.

La merveille la plus étonnante et que La Fontaine s'est plu davantage à peindre poétiquement, c'était la *Grotte*, ou le *Palais de Thétis*, dans laquelle on voyait un torrent d'eau se précipiter à grand bruit, entre les rochers d'une montagne artificielle. Un groupe d'Apollon assis et au bain, environné de six nymphes empressées à le servir et des chevaux de son char abreuvés par des tritons, ornait l'intérieur de cette grotte : c'est l'en-

(*) *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par M. Walkenaer; 3.e édition, in-8.o, 1824.

semble de sculpture le plus parfait qui existe à Versailles. La Fontaine s'écrie :

Oh! qui pourrait décrire, en langue du Parnasse,
La majesté du dieu, son port si plein de grâce,
Cet air que l'on n'a point chez nous autres mortels,
Et pour qui l'âge d'or inventa des autels (*) !

La grotte fut détruite en 1672 ; aujourd'hui, le groupe décore le bosquet nommé les *Bains d'Apollon :* beaucoup de descriptions en vers sont devenues des souvenirs historiques.

Pendant la même année 1672, Louis XIV fit à Versailles des séjours d'une assez longue durée ; le mois de février paraît être l'époque des premières Déclarations de son règne qui sont datées de ce lieu ; mais il n'y établit sa résidence qu'en 1682. Cependant, les travaux du château, des jardins, du parc et de leurs divers accroissemens, ainsi que les beautés qui les en-

(*) *Les Amours de Psyché et de Cupidon*; livre 1, 1669.

Description de la Grotte, ou *Palais de Thétis*, par Félibien, avec gravures; 1672. In-4.°

Le groupe principal composé d'Apollon et de trois nymphes est de Girardon; ce chef-d'œuvre a été bien rendu par François Edelinck dans une gravure fort recherchée.

richissent, étaient terminés en 1680, comme on le voit par la médaille que fit frapper cette année l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. *Au champ*, est le buste du Roi. *Légende :* LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. *Revers :* Vue de la façade du côté des jardins. *Légende :* REGIA VERSALIARUM, (château de Versailles). *Exergue :* MDCLXXX. Hauteur, 18 lignes. Le grand corps avancé du château et les deux ailes très-reculées, qui s'en détachent à droite et à gauche, y sont dans des proportions que n'indique pas la médaille ordonnée par Louis XIV, en 1687.

Rien ne peut ajouter à l'admiration qu'inspire cette façade magnifique. Sa construction est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un attique surmonté d'une balustrade qui était couronnée de vases et de trophées. Elle est décorée dans toute sa longueur de pilastres ioniques avec quinze avant-corps soutenus par des colonnes du même ordre, ornées de statues en pierre; quatre statues en bronze sont adossées au bâtiment du milieu.

La grande Galerie, ou Galerie de Lebrun,

parce qu'on lui doit la superbe ordonnance et les chefs-d'œuvre de peinture qui la décorent, a, dans sa longueur, sept fois sa largeur qui est de trente-un pieds (73 sur 10 mètres environ), et quarante pieds de hauteur. Elle occupe, avec les deux salons de la Guerre et de la Paix, la façade de l'avant-corps, à l'ouest du château.

Toutes les descriptions de Versailles assurent que la grande façade du château et des deux ailes sur la terrasse des jardins, présente un développement de trois cents toises. De Villiers a vérifié cette étendue par lui-même, et les détails circonstanciés qu'il donne, prouvent que sur ce développement, il faut défalquer la longueur des deux côtés, au midi et au nord, qui étant de quarante-quatre toises chacun, en tout quatre-vingt-huit, réduisent la longueur réelle de cette façade à deux cent douze toises. Cette juste dimension, dit-il, n'en forme pas moins la plus grande façade qui soit en France, et, peut-être, au monde, en même temps que la plus belle et la plus majestueuse (*).

(*) On raconte qu'un jour Louis montrant le corps avancé

Avant d'aller plus loin, arrêtons nous un instant à contempler, soit de la grande Galerie, soit du haut du perron qui conduit dans le parterre et au bassin de Latone, la superbe allée ouverte à travers le milieu du parc en face de l'avant-corps du château. C'est une perspective à perte de vue, qui commence entre les deux grands bassins du parterre, continue le long des belles rampes et terrasses qui descendent en amphithéâtre dans le parc, se prolonge, entre deux rangées de vases et de statues de marbre sur un large tapis de pelouse, nommé le *Tapis-Vert* et sur le magnifique bassin d'Apollon; enfin, cette perspective se termine à un vaste canal de huit cents toises de long, au delà duquel elle se perd dans la vapeur du lointain (*)....

de cette façade à des courtisans, leur dit : « Vous souvient-il d'avoir vu un moulin à vent en cet endroit? — Oui, sire, répondit le maréchal duc de Créquy, l'un d'eux ; le moulin a disparu, mais le vent est resté. »

(*) La riche description que La Fontaine a faite de cette perspective, commence par ces vers :

En face d'un parterre au palais opposé,
Est un amphithéâtre en rampes divisé.

AMOURS DE PSYCHÉ, *Liv. I.*

A droite, on découvre le parterre du nord, la fontaine de la Pyramide, l'Allée d'eau et le bassin de Neptune; à gauche, d'abord, le parterre des Fleurs, ou du Midi et ses bassins, tous également ornés de statues et de vases, en marbre et en bronze; puis, l'orangerie et la belle pièce d'eau dite *des Suisses* (*): des bois couronnent les deux extrémités de l'horison.

Si l'on rentre dans la cour du château, l'œil domine toute la ville, plonge au loin dans les trois belles avenues de Paris, de Sceaux et de Saint-Cloud; la perspective demi-circulaire s'étend depuis les bois touffus de Satory et de Viroflay jusqu'à ceux du Chesnay.

Enfin, le château, ses terrasses et l'orangerie vus de l'extrémité de la pièce *des Suisses*, forment une perspective comparable à celle des fameux jardins de Sémiramis à Babylone.

Ainsi, le château de Versailles commande à tout ce qui l'entoure, et il est environné de vues magnifiques, ou diversement pittoresques. (*Voir le plan ci-joint*).

(*) Creusée par un régiment suisse de la garde de Louis XIV; elle a 350 toises de longueur, sur 120 de largeur.

Des artistes et des écrivains plus ou moins habiles, ont retracé, ou décrit les groupes, les statues et les vases précieux distribués dans les jardins et dans le parc, avec une profusion vraiment royale (*). Mais lorsque jouent les grandes eaux, qui peindra jamais, même à l'imagination la plus vive, leur éclatante richesse, si diversement jaillissante dans de nombreux bassins, en gerbes, cascades, ou fontaines, comme Latone, le char d'Apollon, la Pyramide, le Dragon, et surtout celui de Neptune? Qui reproduira le coup-d'œil ravissant de plusieurs bosquets vraiment prestigieux, comme la Cascade, l'Enlèvement de Proserpine, ou la Colonnade, et les Bains d'Apollon (**)?

Ailleurs, on verra les tentatives qui ont été faites pour rendre ce spectacle plus fréquent et prolonger sa durée.

Parmi les édifices que, depuis l'époque à

(*) On a dit, en plaisantant, que plus d'un prince souverain d'Allemagne n'avait pas autant de sujets que le roi de France de statues dans son parc.

(**) Le bassin de *Neptune* fut exécuté sous Louis XV, et le *Rocher*, ou les *Bains d'Apollon*, sous Louis XVI.

laquelle je me suis arrêté, Louis XIV commanda pour l'agrandissement de sa demeure, ou pour l'embellissement de Versailles, on remarque, d'abord, les grandes et les petites Écuries, de même grandeur, malgré leurs noms; chefs-d'œuvre de Mansart, les plus beaux de la ville, après le château, et dont la décoration extérieure est tout à fait semblable : commencées l'une et l'autre en 1679, elles furent achevées en 1685. Ensuite, l'Orangerie, qui le fut l'année suivante; solide et superbe monument d'architecture, dont la belle serre en forme de fer à cheval, est entièrement à découvert au soleil d'une heure. On y descend de chaque côté par un escalier majestueux, dit les *Cent-Marches*, il y en a 103, de soixante pieds de large; elles sont divisées par deux palliers et à double rampe en balustrade : l'oranger qui est appelé le *Grand-Bourbon*, a plus de quatre cents ans, et n'a encore rien perdu de sa vigueur.

Il faut avant d'indiquer les autres édifices, faire observer que pendant la durée des travaux ordonnés par le Roi, des hôtels et de nombreuses maisons s'étaient encore rapide-

ment élevés sur des terrains dont ce prince, à l'exemple de son père, avait gratifié des seigneurs et des particuliers, en leur accordant en outre beaucoup de priviléges et d'exemptions.

Le nombre des habitans s'était même accru au point de dépasser trente mille; en sorte que l'ancienne paroisse de Saint-Julien et une nouvelle paroisse dédiée à Notre-Dame et bâtie depuis quelques années, mais de peu d'étendue, ne pouvaient plus suffire à la population.

En 1679, le Roi ordonna la démolition de celle de Saint-Julien; sur l'emplacement qui lui était consacré, et non sur celui du cimetière, il fit construire une autre église simple et spacieuse. Des religieux Récollets établis depuis dix ans à Versailles, avec le titre d'aumôniers des camps et armées, furent chargés, en 1681, du soin de la desservir. L'église et la maison conventuelle, sont, depuis trente ans, transformées en casernes.

On élevait, en même temps, sur le terrain du cimetière, l'édifice immense connu sous le nom de *Grand-Commun*, destiné à différens

services de la maison du Roi et à loger un grand nombre des personnes qui y étaient employées. On voit que c'est à tort qu'il est indiqué aux étrangers comme l'édifice le plus ancien de Versailles. En 1794, Bénézech donna le projet d'y établir une grande manufacture d'armes : elle fut justement célèbre pendant le gouvernement impérial. C'est actuellement l'hôpital militaire.

Enfin, l'église actuelle de Notre-Dame fut commencée en 1684, et terminée en 1686 : elle devint la paroisse du château. On y transféra les reliques de Saint-Julien, martyr de Brioude, patron de Versailles, et dont la fête était depuis plus de six cents ans solennisée avec une grande pompe, le 28 juillet ; mais le culte de ce saint fut abandonné l'année suivante. La petite église, à proximité de la nouvelle, fut conservée jusqu'à la fin du siècle dernier ; un collége avec pensionnat pour quelques élèves y avait été fondé.

Une grande médaille fut frappée, en 1637, pour constater l'époque de l'achèvement de tous ces mémorables ouvrages et la prédilection de Louis XIV pour Versailles ; car, ce

Monarque, le considérait comme l'une des sources de la prospérité qu'il avait ouvertes au commerce, à l'industrie et aux arts et comme l'un de ses titres à la gloire. *Champ*, le buste du Roi, couronné de lauriers; *légende :* LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. *Revers*, une vue de la façade (telle qu'elle est aujourd'hui) du château du côté des jardins; *légende :* COLUIT MAGIS OMNIBUS UNAM; (il le préfère à tous les autres); *exergue :* VERSALIÆ. M. DC. LXXXVII. Hauteur, 30 lignes.

Louis XIV n'avait pas oublié, comme de Villiers et d'autres l'ont écrit, de faire édifier pour son usage une chapelle contiguë au château. La première était située dans l'aile du Midi, près du grand escalier qui monte aux appartemens de la Reine. Elle est mentionnée dans la permission accordée le 30 août 1665, par l'archevêque de Paris, d'y célébrer la messe, même après midi (*). Elle fut abattue, en 1672, lorsqu'on en eut construit une plus petite, au nord, sur l'emplacement de la Grotte, ou palais de Thétis. Ce fut dans cette

(*) *Reg. Archiep. Paris*, 1665.

chapelle, bénite le 30 avril 1682, sous l'invocation de saint Louis, que ce monarque épousa secrètement madame de Maintenon, au mois de janvier 1686 : fait souvent contesté. Ce qui paraît le moins douteux, c'est que Louis XIV et cette dame reçurent au pied des autels, et en présence de témoins, la bénédiction nuptiale, qui leur fut donnée par l'archevêque de Paris; néanmoins, aucune des formalités essentielles n'avait précédé, et il ne fut rédigé aucun acte de cette cérémonie. Enfin, ce prince qui ne se lassait pas dans ses magnificences, voulut ordonner une chapelle toute en marbre, ce qui aurait coûté des sommes énormes; on ne parvint à le détourner de ce projet, qu'en lui démontrant le danger qu'il y aurait pour sa santé. La chapelle actuelle, élevée sur le même terrain que la précédente, et commencée en 1699, fut achevée et consacrée en 1710. Malgré les sarcasmes du duc de Saint-Simon et les railleries de Voltaire (*), meilleur juge en poésie qu'en architecture, et qui, dans la suite, les modifia en

(*) *Le Temple du Goût.*

convenant comme historien, que « Mansart ne put y déployer tous ses talens, parce qu'il y fut gêné par le terrain (*) », beaucoup d'artistes et de connaisseurs admirent l'ordonnance, la solidité et la grande élégance de cet édifice, la richesse et le goût de ses ornemens intérieurs. Quelques-uns même considèrent cette chapelle comme l'un des monumens de Versailles les plus dignes d'éloge : tel est le jugement qu'en porte l'architecte Blondel, critique sévère et juge compétent en cette matière.

C'est en considérant aussi comme elles doivent l'être ces étonnantes et dispendieuses merveilles, que le Virgile français répond à leurs détracteurs,

Les rois sont condamnés à la magnificence :
On attend autour d'eux l'effort de la puissance;
On y veut admirer, énivrer ses regards
Des prodiges du luxe et du faste des arts.

Les Jardins, *Chant I.*

A ces prodiges, Louis XIV voulut aussi réunir l'utile, et La Quintinie fut appelé pour

(*) *Siècle de Louis XIV;* Liste des écrivains et artistes célèbres.

l'établir. Un terrain de trente-six arpens (plus de 12 hectares), et très-défectueux, fut par le génie et à force de travaux, converti en jardins potagers et fruitiers, où les primeurs et les fruits les plus beaux et les plus rares semblaient croître spontanément. Comme leur saveur égalait leur beauté, ces riches produits figuraient sur les tables royales, et, ce qui ne s'était pas encore vu, ils étaient fort recherchés dans les fêtes brillantes que donnait le monarque. Ils procurèrent, en outre, des améliorations nombreuses dans cette culture, jusque là très-imparfaite. Si l'on doit à Le Nostre l'art de tracer les jardins d'agrément, la science des jardins utiles est due à La Quintinie qui, dans son *Potager*, conçut et exécuta, en toutes choses, des modèles et des procédés qu'on s'empressa d'imiter et de suivre dans toute l'Europe.

Je ne terminerai pas ce qui concerne les créations de Louis XIV, à Versailles, sans rappeler le souvenir des imitations qui en ont été faites en Italie et en Espagne ; mais les détails en seront plus convenablement placés à la suite des *Recherches* (*Note* 2).

Je dirai seulement quelques mots concernant l'état-civil, administratif et judiciaire de cette ville, à la fin du règne de ce Prince.

Au mois d'octobre 1693, Louis XIV avait érigé à Versailles un Bailliage royal dont la juridiction s'étendait sur cette ville et sur quinze paroisses environnantes. Ce Bailliage dont les appels se portèrent d'abord au Châtelet de Paris et depuis 1751 au Parlement, recevait lui-même les appels de trois autres justices. A l'égard de la Prévôté de l'hôtel, tribunal d'exception et qui suivait le Roi dans les lieux où il résidait, ses attributions étaient réglées par des édits et des ordonnances dont il sera parlé dans une *Notice* qui la concerne. On n'aurait donc pas dû écrire qu'avant la révolution de 1789, il n'y avait à Versailles d'autre tribunal que la Prévôté de l'hôtel. Il est vrai que, plus loin, le même écrivain dit qu'à cette époque, le Bailliage et la Prévôté siégeaient dans le même palais; c'est ainsi qu'il nomme *la Geôle*, ou prison.

Quoique Versailles ne fut pas encore fermé de murailles, Louis XIV lui accorda le titre

de ville en 1713. Dès-lors, le gouverneur de la ville et du château eut le rang de gouverneur de place et fut indépendant de celui de l'Isle-de-France.

La population de Versailles s'était accrue avec une telle promptitude qu'en 1715, ce Prince crut devoir révoquer les principaux privilèges accordés aux habitans de cette ville, « parce que, dit-il, dans son ordonnance, les motifs en étaient cessés, et que ses vues, à cet égard, avaient été remplies au-delà de ses espérances » ; mais en outre, parce qu'un grand nombre de propriétaires en avaient abusé. Cette révocation, le maintien de l'ordre de ne construire qu'en briques la façade extérieure des maisons, ou de leur en donner l'apparence, et de n'en édifier aucune dans l'avenue de Paris, afin, d'une part, que l'habitation royale restât isolée, et de l'autre, que ces maisons fussent en harmonie avec la façade de l'ancien château, rien n'arrêta les progrès de la ville nouvelle. L'on verra combien cette population devenue très-considérable, fut rapidement réduite, à la fin de 1789.

On formerait de nombreux volumes avec les

poëmes et les autres pièces de vers français et latins composés sur les chefs-d'œuvre ordonnés par Louis XIV à Versailles, à Trianon et à Marly, peu méritent d'être conservés. Mais j'enrichirai ces *Recherches* de quelques-unes des poésies que ces beaux lieux ont inspiré au chantre des *Jardins* et à l'auteur des *Enfans d'Edouard*. (*Notes* 1.re et 8.e)

Félibien, Piganiol de la Force, Thomassin (Sim.), Blondel et un grand nombre d'écrivains et d'artistes ont donné des descriptions plus ou moins étendues et avec des plans et des gravures de ce que le château, les jardins et la ville de Versailles présentaient alors de plus admirable. Néanmoins, la plupart de leurs ouvrages, ceux de Blondel exceptés, n'offrent qu'une indication, ou une esquisse imparfaite, même des plus grandes merveilles que renferme ce véritable Musée des artistes français. Faudra-t-il que Versailles ait éprouvé les vicissitudes d'Athènes pour qu'un autre Choiseul Gouffier consacre enfin un digne et tardif monument à ses ruines?

On a beaucoup varié sur l'importance des sommes employées par Louis XIV aux cons-

tructions et aux embellissemens de Versailles. Des écrivains prétendent que pour en dérober la connaissance aux contemporains et à la postérité, ce Monarque en jeta les mémoires au feu. Cette assertion hasardée légèrement, assez généralement reçue, est cause que, sans rien approfondir, le montant de ces dépenses a été, ou trop réduit, ou prodigieusement exagéré par l'ignorance et principalement par la mauvaise foi. Les uns paraissent croire que cent millions ont suffi; tandis que d'autres les évaluent à un milliard, au cours actuel. Ces derniers s'appuient sur ce que Voltaire qui, le premier, dans l'*Essai sur les mœurs*, fixa l'attention sur ces constructions, appelle Versailles un *abîme de dépenses* (*). Ils se fondent sur ce que, dans les *Anecdotes sur Louis XIV*, cet historien les porte « à plus « de cinq cent millions, qui en font, dit-il,

(*) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLXXVI. (Année 1630.)

Dans sa XIX.e *Remarque* sur cet *Essai*, Voltaire dit : « l'*à-peu-près* est notre guide; et souvent ce guide nous « égare beaucoup. » Ce qui doit s'appliquer à tous les objets de quelque importance que l'auteur n'affirme pas expressément.

« plus de neuf cents de notre espèce ac-
« tuelle (*) ». Mais, ils n'ont pas observé, d'abord, que dans l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire considère ces dépenses uniquement sous le point de vue tout critique qui, ainsi qu'il l'annonce, lui avait fait entreprendre cet ouvrage. En second lieu, que s'il a rejeté cet objet, malgré son importance historique, parmi les *Anecdotes*, c'est parce qu'il n'avait pas de données certaines, que l'*à-peu-près* était alors son guide, et il le décèle par ses expressions. Il a donc pu s'égarer dans l'évaluation de ces dépenses, comme il était dans l'erreur lorsqu'il a écrit, quelques lignes plus haut, que Louis XIII acheta Versailles du secrétaire-d'état Loménie, quand il est bien évident que ce fut M. de Gondy, archevêque de Paris, qui vendit cette terre au Roi. Enfin,

(*) *Siècle de Louis XIV.*

Admettez cinq cent millions pour le montant des dépenses, et prenez aussi l'*à-peu-près* pour guide : le marc d'argent monnoyé ayant souvent varié pendant les constructions depuis 1661 jusqu'en 1702, et le terme moyen étant de trente-deux livres dix sols, ces dépenses, au cours actuel de cinquante-deux francs, s'élèveraient à moins de huit cent et non pas à plus de neuf cent millions.

la suite de cette discussion montrera que Voltaire, mieux informé, a rectifié son jugement sur les grands ouvrages ordonnés par Louis XIV, et que même il les a justifiés.

Mirabeau, dans sa *Neuvième Lettre à mes commettans*, leur écrivait, en 1789 : « Le maréchal de Bellisle s'arrêta d'effroi quand il eût compté jusqu'à douze cent millions de dépenses faites à Versailles, et il n'osa sonder jusqu'au fond cet abîme ». Mais on sait qu'à l'époque où il publiait ces *Lettres*, Mirabeau s'efforçait d'employer des assertions hyperboliques afin de soulever le peuple contre la Cour. En admettant comme vraie la recherche de ces dépenses, elle prouverait que si, longtemps après la mort de Louis XIV, les mémoires passèrent sous les yeux du maréchal de Bellisle, ces mémoires n'avaient pas été jetés au feu par ce Prince.

Enfin, Volney ne craignit pas, dans ses *Leçons d'histoire*, d'avancer que ces dépenses avaient coûté quatorze cent millions de livres tournois, à seize francs le marc, lesquels, suivant lui, l'argent étant monté à cinquante-deux livres, équivalaient à quatre milliards six

cent millions. Volney indique fort vaguement un manuscrit qui, dit-il, existait chez l'ancien intendant des bâtimens, et dont il a extrait ces évaluations exorbitantes (*). Il feint d'ignorer qu'au commencement des travaux, en 1661, le marc d'argent monnoyé était, non à seize francs, mais à vingt-neuf livres, et en 1702, vers leur fin, à trente-six livres, après avoir subi différentes variations. J'en ai acquis la connaissance certaine à l'hôtel des monnaies, à Paris.

Au commencement de ce siècle, un ancien architecte des bâtimens du Roi, Guillaumot annonça qu'il avait compulsé toutes les archives de l'ancienne intendance des bâtimens de la Couronne, pour connaître le montant des dépenses occasionnées par les acquisitions de terrains, les constructions du château, des jardins et parc de Versailles; des grandes et des petites Écuries et des autres nombreuses dépendances; par les constructions des églises de Notre-Dame et des Récollets de la même

(*) *Leçons d'histoire*, prononcées à l'Ecole Normale, en l'an III (1795), page 141; Paris, 1799, in-8°.

ville, des châteaux et des jardins du grand Trianon et de Clagny (*Note* 7); ainsi que pour l'établissement de Saint-Cyr, du château, des jardins et de la machine de Marly, de l'aqueduc de Maintenon et des travaux qui devaient conduire les eaux de la rivière de l'Eure à Versailles; enfin, pour les acquisitions de tableaux, statues et autres somptuosités dont ces différens lieux furent enrichis. Les relevés que Guillaumot déclare avoir faits, lui-même, sur les mémoires originaux et sur le registre invoqué par Volney, établissent que ces dépenses, pendant l'espace de vingt-sept ans, depuis 1664 jusqu'en 1690, époque où la guerre fit suspendre tous les travaux, se sont élevées, non compris la chapelle, à un total définitif de cent quatre-vingt-sept millions soixante-dix-huit mille cinq cent trente-sept livres treize sols deux deniers, à cinquante-deux livres le marc (*). (*Note* 3.)

(*) *Observations sur le tort que font à l'Architecture les déclamations hasardées et exagérées contre la dépense qu'occasionne la construction des monumens publics.* Par C. A. Guillaumot. Paris, an IX, (1801), in-8.°, de 33 pages.

Cet écrit est devenu rare.

En citant le manuscrit indiqué par Volney, Guillaumot annonce que le volume est dédié à Hardouin Mansart, et il ajoute qu'il lui appartient. N'est-il pas étrange que Volney et Guillaumot aient tiré de ce registre des résultats aussi excessivement différens ?

Anquetil, dans son *Histoire de France*, année 1664, et d'autres écrivains, ont contesté les évaluations de Guillaumot ; elles ont aussi donné lieu à de vives discussions dans les papiers publics. Et, chose singulière, suivant leurs différentes hypothèses, les résultats présentés par cet architecte, devraient être considérablement réduits.

Néanmoins, plusieurs auteurs graves, notamment M. le cardinal de Bausset, *Histoire de Fénélon*, tome IV, 3.e édition, n'ont pas hésité à adopter, de confiance, tous les résultats présentés par Guillaumot.

Quoiqu'il en soit de ces diverses opinions, et malgré les observations qui vont suivre, c'est à cet architecte qu'on doit d'avoir, le premier, fait apercevoir combien sont hyperboliques les reproches adressés à Louis XIV relativement aux travaux de Versailles.

Vingt-cinq ans plus tard, un écrivain d'un esprit positif et non moins versé dans ces matières, Vaisse de Villiers, dont j'ai précédemment parlé (*), voulut réduire à leur juste valeur tant d'assertions opposées et qui se détruisent les unes les autres. Ayant aperçu des omissions, des contradictions et des erreurs dans les opérations et dans les calculs de Guillaumot, il désira recourir aux documens dont cet architecte s'était servi et vérifier les évaluations qu'il a faites; mais toutes ses recherches pour retrouver les mémoires cités dans les *Observations* de ce dernier et le manuscrit indiqué par Volney, furent infructueuses. Cependant ses investigations l'ont mis à même de se procurer chez feu Jeanson, architecte des bâtimens du Roi à Versailles (**), un RELEVÉ anciennement fait des diverses dépenses dont il est question et dans lequel le coût des acquisitions de terrains, les résumés des mémoires pour chaque nature d'ouvrages

(*) De Villiers est aussi l'auteur de l'*Itinéraire descriptif de la France et de l'Italie*; .... volumes, 1823, in-8°.

(**) Voir son article dans le *Dictionnaire historique*, au *Supplément*.

et ceux pour les statues, tableaux et autres objets d'arts, sont portés avec précision dans les valeurs du temps. C'est la réunion de ce précieux *Relevé* à des renseignemens obtenus à la bibliothèque du Roi, de l'honorable savant M. Van Praet, ou puisés à d'autres bonnes sources, et la comparaison de la valeur du marc d'argent monnoyé, avec celle des matières et de la main-d'œuvre aux différentes époques ; ce sont tous ces documens qui ont servi au laborieux de Villiers d'élémens et de bases pour les opérations et les évaluations dont il rend un compte détaillé dans son *Tableau descriptif de Versailles.*

Toutefois, le désir d'éclairer de plus en plus une question depuis si long-temps controversée, m'a déterminé à recourir de nouveau à l'archiviste général de la Couronne pour m'assurer si, effectivement, il n'existait plus de pièces constatant les sommes employées aux constructions de Versailles, et M. Guillaume s'est prêté avec la même obligeance à me seconder dans mes recherches. J'ai reconnu, ainsi que de Villiers l'a énoncé, que les registres des sept années antérieures à 1668 ne

se retrouvent pas, mais qu'à partir de cette année, ils se succèdent pendant tout le règne de Louis XIV et même au-delà. J'ai examiné ces registres; ils sont bien tenus, d'une belle écriture du temps, et comprennent non-seulement les sommes payées à-compte, ou pour solde, aux entrepreneurs des constructions et aux artistes dont les ouvrages décorent Versailles; mais on y a aussi inscrit celles concernant d'autres châteaux royaux, des monumens et des fêtes publiques, et même quelques paiemens pour des vêtemens et d'autres objets à l'usage personnel du Roi. Ainsi, le volume de 1668, dont les dépenses montent à trois millions six cent seize mille quatre cent quatre-vingt-deux livres dix sols onze deniers, et celui de 1669, dans lequel elles s'élèvent à cinq millions cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-huit livres quinze sols quatre deniers; ces volumes, dis-je, contiennent les sommes payées, soit pour les constructions et les somptuosités de Versailles, soit pour quelques-uns des ouvrages exécutés au Louvre, aux Tuileries, au Palais-Royal, à l'Arc-de-Triomphe (porte Saint-Denis), à l'hôtel des

Invalides et à l'Observatoire, soit enfin, à Vincennes, Saint-Germain, Chambord, etc. (*). On y voit aussi que les différentes sommes payées pour le feu d'artifice tiré le 6 juillet 1668, pendant les fêtes données à l'occasion de la première conquête de la Franche-Comté, se sont montées à 117,033 livres 2 sols 9 deniers. Les registres des années suivantes offrent la même diversité dans les dépenses.

Il est à observer que les sommes composant les recettes et qui ont servi à payer les dépenses, provenaient en partie des revenus du domaine du Roi.

On doit principalement faire observer que les plus grands travaux pour les terrasses et pour la conduite des eaux furent exécutés par des troupes, avec moins de dépenses, malgré une augmentation de solde, qu'on n'osait l'espérer. C'est qu'en effet les soldats employés à

(*) Sans m'arrêter aux noms des entrepreneurs de ces différens travaux, j'ai distingué ceux de plusieurs artistes célèbres; parmi les peintres, Lebrun, Jouvenet, Ph. de Champagne, Housse, Boulogne, Lafosse, etc.; et parmi les sculpteurs, Girardon, Coysevox, Marsy, Regnauldin, Mazière, Lespingola, etc.

ces ouvrages ne coûtaient guère plus qu'ils n'auraient fait dans l'oisiveté d'une garnison; et l'on remarquera que l'on revient aujourd'hui à ce moyen que l'on a censuré si amèrement

Les Mémoires contemporains ne donnent aucune lumière sur notre discussion. Dangeau, d'ailleurs si minutieux, s'est contenté d'écrire à ce sujet : « il y a des années où le Roi dé« pensait jusqu'à douze millions en bâtimens; « cette année Sa Majesté n'y a dépensé que « deux millions six cent mille livres (*) ». Néanmoins, lorsqu'à ce renseignement positif on ajoute, que les dépenses furent en 1668, d'environ trois millions six cent mille livres, et en 1669, de cinq millions cent quatre-vingt mille livres, y compris les constructions faites à Paris, ou ailleurs, et lorsque l'on considère que les travaux furent suspendus, en 1690, pendant les huit années de la guerre, on doit conclure de tous ces rapprochemens qu'on ne peut s'en rapporter, ni aux approximations hasardées par Voltaire, ni aux opérations incomplètes de Guillaumot.

(*) *Mémoires*; 3 décembre 1699.

Que pendant le règne, ou après la mort de Louis XIV, les mémoires des travaux faits à Versailles et beaucoup d'autres qu'on ne retrouve plus, aient été détruits parce qu'en très-grand nombre, volumineux et fort inutiles, ces mémoires encombraient des archives alors de peu d'étendue, cela peut étonner dans un siècle avide de tout recueillir. Mais l'absence de ces mémoires ne justifie par l'erreur traditionnelle, accréditée par des personnes d'ailleurs très-instruites, et suivant laquelle « les « frais de constructions furent si exorbitans que « ce Prince a supprimé exactement toutes les « pièces et tous les mémoires qui auraient pu « faire connaître le montant de ces dépen- « ses (*) » ; car, si ce Monarque en avait eu

(*) *Précis généalogique de la maison de Bourbon*, par M. Peignot; page 224, 1815, in-8°.

Mais, en 1827, M. Peignot a publié : *Documens authentiques et détails curieux* sur les dépenses de Louis XIV, en bâtimens et châteaux royaux, particulièrement à Versailles, etc. ; in-8°. Dès la 2.e page, l'auteur déclare franchement que « le passage (cité) de son livre est très-faux « et par conséquent très-condamnable ».

A la suite des *Documens* on trouve une *Notice détaillée* et des *extraits* du *Mémoire* de Guillaumot, dans lesquels on ne critique que des erreurs de calcul, très-considé-

la pensée, aucun renseignement ne nous serait parvenu à ce sujet.

On a vu, au contraire, que les registres depuis 1668 et beaucoup d'autres documens existent encore, il ne serait donc pas impossible d'en extraire toutes les dépenses qui s'appliquent uniquement aux constructions de Versailles depuis cette époque jusqu'à leur achèvement. Pour les années antérieures, dont les registres n'ont peut-être été que disséminés lors des fréquens déplacemens, on y suppléerait par une approximation large des acquisitions, des constructions et des ouvrages somptueux,

rables, il est vrai; tandis que l'une des fautes graves commises par cet architecte, celle de n'avoir eu nul égard aux nombreuses variations dans le prix des travaux et du marc d'argent monnoyé, n'y est qu'imparfaitement relevée. Mais les *Documens* qui précèdent et qu'on doit aux recherches de M. Peignot, renferment des *détails curieux* sur diverses dépenses de Louis XIV en monumens, encouragemens donnés au commerce, gratifications aux gens de lettres, etc., pendant les années 1664, 1665 et 1666. Ces *Documens*, dont plusieurs peuvent fournir des renseignemens pour connaître une partie des sommes employées aux premières constructions de Versailles, sont, en outre, accompagnés de notes précieuses et dignes d'un savant aussi distingué.

qu'on peut encore très-bien désigner pour avoir été exécutés pendant cet intervalle de temps. On obtiendrait par ce moyen un résumé de chaque nature de dépenses, et enfin un relevé général de toutes ; lequel probablement ne différerait guère de celui que feu Jeanson a communiqué à M. de Villiers. Il me semble même évident que ce Relevé qui était entre les mains de Jeanson, en sa qualité d'architecte des bâtimens du Roi, et que des démarches réitérées n'ont pu me faire découvrir, n'est autre que celui que Louis XIV se fit présenter lorsqu'il voulut connaître, en souverain, non les détails qui lui avaient déjà été soumis, et qu'il avait vérifiés avec sévérité, mais la totalité des sommes qu'il avait employées à la création de tant et de si magnifiques ouvrages (*).

Ainsi, on peut s'en tenir aux consciencieuses

(*) Un jour que Colbert rendait compte à Louis XIV de ce qu'avait coûté la grande grille du château, le Roi dit : « Il y a là de la friponnerie. — Sire, reprit Colbert, « je me flatte que ce mot ne s'étend pas jusqu'à moi. — « Non, répliqua le Prince; mais il fallait avoir plus d'at- « tention. »

recherches, aux appréciations et aux calculs de de Villiers. Il en résulte la démonstration que toutes les dépenses concernant les acquisitions de terrains, les constructions et les embellissemens de Versailles, ainsi que des autres châteaux et établissemens énumérés ci-devant, page 59, et y compris celles de la Chapelle, ne se sont pas élevées dans l'espace de quarante années, à quatre cent millions de francs, au cours actuel (*); c'est-à-dire, au tiers des contributions imposées annuellement sur la France depuis 1831 (*Note* 4).

« Ceux qui attribuent, dit Voltaire, l'affai-
« blissement des sources de l'abondance aux
« profusions de Louis XIV dans les bâtimens,
« dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient
« pas qu'au contraire les dépenses qui encou-
« ragent l'industrie, enrichissent l'État. C'est
« la guerre qui appauvrit nécessairement le tré-
« sor public, à moins que les dépouilles des
« vaincus ne les remplissent. Depuis les an-
« ciens Romains je ne connais aucune nation

(*) *Tableau descriptif de Versailles;* pages 254 et suivantes.

« qui se soit enrichie par des victoires (*) ».

Voltaire ajoute : « Quand je dirai que tous « les grands monumens n'ont rien coûté à l'État « qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de « vrai. Le peuple croit qu'un Prince qui dé« pense beaucoup en bâtimens et en établis« semens, ruine son royaume ; mais en effet « il l'enrichit ; il répand l'argent parmi une « infinité d'artistes ; toutes les professions y « gagnent ; l'industrie et la circulation aug« mentent ; le Roi qui fait le plus travailler « ses sujets est celui qui rend son royaume le « plus florissant (**) ».

Des observations aussi positives répondent bien à quelques expressions échappées à Voltaire contre les constructions et les embellissemens de Versailles ; il n'y a point d'inconsé-

(*) *Siècle de Louis XIV*, chap. xxx, *Finances*.

La conquête d'Alger, sous Charles X, est une heureuse exception.

(**) *Siècle de Louis XIV*. Anecdotes.

Voir au sujet des dépenses de Versailles, les notes du savant bibliographe M. Beuchot, tomes XVIII, page 217 ; XX, 251, 282 et XXXIX, 10, dans la belle édition qu'il a publiée des *Œuvres complètes de Voltaire*.

quence de sa part. De nouvelles lumières, de plus mûres réflexions, lui ont fait écrire l'histoire du grand siècle et considérer ces dépenses sous un point de vue et avec une impartialité qui s'accordent avec une juste admiration.

Maintenant, que l'on compare les pertes en hommes que les grands travaux de terrasse à Versailles, à Clagny et à Maintenon ont causées, dût-on en croire les rapports les moins favorables de quelques courtisans avides, et ce que les dépenses constatées plus haut, et fussent-elles même doublées, ont coûté durant quarante ans ; qu'on les compare avec les millions d'hommes prodigués, les milliards dévorés pendant les vingt-deux années de guerre de la révolution et les deux milliards qu'elles ont nécessité de sacrifier encore par suite de la seconde invasion ; enfin, qu'on les compare avec les divers résultats que ces différentes époques ont produits pour la prospérité de la France, et qu'on prononce.

Toutefois, il importe de faire observer que, si les réflexions précédentes s'appliquent très-bien aux immortels travaux qu'une pensée et

une volonté monarchiques pouvaient seules concevoir et faire exécuter, elles n'ont aucunement pour but de justifier, ni ces dépenses qu'entraînèrent l'absence d'un plan d'ensemble arrêté et des changemens considérables dans le palais et les jardins de Versailles, ni celles enfouies par le caprice à Clagny, à Marly, et ni celles hasardées à Maintenon. En effet, ces dépenses et les immenses trésors prodigués pour des guerres presque continuelles et pour des victoires souvent infructueuses, amenèrent enfin la détresse dans les finances, les malheurs publics et les regrets inutiles de Louis XIV, au déclin d'un règne long-temps comblé de gloire et de prospérité (*).

Après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, déclaré régent et, « qui était importuné « du séjour de Versailles, parce qu'il aimait « à demeurer à Paris où il avait tous ses plai-

(*) Guillaumot assure que pendant les trois années qui suivirent la suspension des travaux de bâtimens, les dépenses de la guerre s'élevèrent à plus de sept cent soixante-quinze millions, au cours d'aujourd'hui, ce qui fait plus de deux cent cinquante-huit millions, année commune. *Observations*, page 13.

de Le Nostre qui a laissé au siècle de Louis XV le soin d'embellir son ouvrage. Les artistes qui ont exécuté les groupes dont il est orné, appartiennent à ce dernier siècle, et se sont montrés les dignes rivaux de ceux qui les ont précédés. C'est principalement lorsque les eaux s'élancent en diverses formes de ce vaste et majestueux bassin, couronné par la fontaine du *Dragon*, dont le jet s'élève à quatre-vingt-dix pieds, c'est alors que ceux mêmes qui ont admiré les jets et les cascades justement célèbres en différens lieux, ne cessent de contempler et d'admirer encore plus ce chef-d'œuvre du génie de la sculpture, de la science hydraulique et des eaux dans toute leur magnificence (*).

Ce fut vers le même temps que le château et les jardins français et paysagiste du petit Trianon furent construits et plantés : séjour de féerie, où tout ce que les arts ont de gracieux et d'élégant, fut prodigué (*Note* 5).

(*) Le bassin de *Neptune* a été exécuté par Adam l'aîné, Lemoine fils et Bouchardon.

Le défaut d'entretien de quelques pièces d'eau, ne permet plus de les faire jouer.

Dans la ville, Louis XV fit élever l'église de Saint-Louis, achevée en 1754 : malgré les critiques sévères qui en ont été faites, on ne peut lui contester une sorte de grandiose dans ses dimensions, et d'élégance dans la coupe de sa croix latine. C'est aujourd'hui la cathédrale.

On admirait dans l'une des chapelles, un beau groupe, en marbre blanc, par M. Pradier, et qui représente la Religion soutenant le duc de Berry expirant : le piédestal était orné d'un bas relief, où la ville de Versailles, sa ville natale, est figurée par une femme à genoux, en pleurs. Ce monument voté par les autorités civiles et les corps militaires, avait été inauguré en 1824 ; il disparut en 1831.

Le même Roi commanda les hôtels vastes et contigus de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères ; la bibliothèque publique de la ville est présentement établie dans ce dernier. Ils furent construits de 1758 à 1761, et non sous Louis XIV, comme de Villiers l'affirme, en termes explicites, dans son *Tableau descriptif*, page 45.

Et dans le faubourg de Montreuil, Louis XV

ordonna, en 1770, la construction de la belle église paroissiale de Saint-Symphorien, patron du lieu depuis un temps immémorial : elle est dans le goût simple et pur des anciens.

Enfin, un monastère pour des chanoinesses Augustines, fut édifié de 1766 à 1772, mais avec les fonds patrimoniaux légués par la reine Marie de Pologne, fille du roi Stanislas et femme de Louis XV, morte en 1768. Les religieuses de ce couvent étaient particulièrement consacrées à l'instruction de la jeunesse, soit dans les écoles externes et gratuites pour les enfans des pauvres de la ville, soit dans l'intérieur de la maison pour les pensionnaires. Le système d'éducation prescrit par la Reine fondatrice, avait pour base beaucoup de douceur dans l'enseignement, le travail, l'attention la plus exacte pour la santé et une égalité parfaite entre les pensionnaires.

Cet édifice, aujourd'hui le Collége royal, est le plus beau local des colléges de France : il occupe une partie du terrain de l'ancien parc de Clagny.

Il me reste à parler d'une destruction que

les arts eurent à déplorer vers le milieu du règne de Louis XV.

De Villiers croit que l'escalier en marbre qui fut construit par ordre de Louis XIV dans l'aile du Midi de l'ancien château et qui conduit à l'appartement du Roi, est celui qu'on appelait l'*escalier des Ambassadeurs*, et il en fait un éloge mérité. Le *Cicerone* de 1804 dit, au contraire, que l'escalier qui portait ce nom, était dans l'aile du Nord du même château, et qu'il fut barbarement démoli pour donner de l'extension à l'habitation personnelle du Roi. Je suis entièrement de l'avis du *Cicerone*. Cet escalier, qui était aussi en marbre, et dont la magnificence était devenue proverbe, conduisait à la salle de Mars, d'où, après avoir traversé les salles suivantes et parcouru la grande Galerie, les ambassadeurs étaient introduits par la pièce, dite l'*Œil-de-Bœuf* (*), dans les appartemens du Roi.

En 1775, Louis XVI ordonna que les ap-

(*) Ainsi nommée parce que dans sa frise est percée une fenêtre de forme ronde, destinée à donner plus de jour à cette pièce.

bres de son petit parc, dont quelques parties existaient au temps de Louis XIII, fussent abattus, à cause de leur vétusté. Cette destruction, quoique devenue nécessaire, affligea tous les amis des arts et de la belle nature; le Chantre des *Jardins* exprima leurs regrets et les siens dans ces vers :

O Versaille! ô regrets! ô bosquets ravissans,
Chefs-d'œuvre d'un grand roi, de Le Nôtre, et des ans!
La hache est à vos pieds, et votre heure est venue.
Ces arbres, dont l'orgueil s'élançait dans la nue,
Frappés dans leur racine, et balançant dans l'air,
Leurs superbes sommets ébranlés par le fer,
Tombent, et de leurs troncs jonchent au loin ces routes
Sur qui leurs bras pompeux s'arrondissaient en voûtes:
Ils sont détruits ces bois, dont le front glorieux
Ombrageaient de Louis le front victorieux;
Ces bois où, célébrant de plus douces conquêtes,
Les arts voluptueux multipliaient les fêtes?
Amour, qu'est devenu cet asile enchanté
Qui vit de Montespan soupirer la fierté?
Qu'est devenu l'ombrage, où, si belle et si tendre,
A son amant surpris et charmé de l'entendre,
La Vallière apprenait le secret de son cœur,
Et, sans se croire aimée, avouait son vainqueur?
Tout périt, tout succombe : au bruit de ce ravage
Voyez-vous point s'enfuir les hôtes du bocage?

Tout ce peuple d'oiseaux! fiers d'habiter ces bois,
Qui chantaient leurs amours dans l'asile des rois,
S'exilent à regret de leurs berceaux antiques.
Ces dieux, dont le ciseau peupla ces verts portiques,
D'un voile de verdure autrefois habillés,
Tout honteux aujourd'hui de se voir dépouillés,
Pleurent leur doux ombrage; et, redoutant la vue,
Vénus même une fois s'étonna d'être nue.
Croissez, hâtez votre ombre, et repeuplez ces champs,
Vous, jeunes arbrisseaux: et vous, arbres mourans,
Consolez-vous! témoins de la faiblesse humaine,
Vous avez vu périr et Corneille et Turenne:
Vous comptez cent printemps, hélas! et nos beaux jours
S'envolent les premiers, s'envolent pour toujours.

Chant II; édition de M. Michaud.

La nouvelle plantation fut faite par Lemoine, (il n'était pas de la famille du célèbre peintre); en conservant les grandes et belles distributions de Le Nostre, il a jugé nécessaire de supprimer quelques bosquets, d'y ajouter des salles en quinconce fort agréables, et d'en simplifier plusieurs autres, afin que l'air put y circuler plus librement. Vingt années ne s'étaient pas écoulées sans que le succès de la nouvelle plantation n'eût changé les regrets que l'ancienne avait causés en d'autres bien

plus vifs et irréparables sur la perte que la France venait d'éprouver de l'infortuné Louis XVI.

Ce fut ce Prince qui, en 1778, prescrivit, sur la demande de la Reine, l'ordonnance d'un bosquet pour y placer dignement le groupe d'Apollon au bain. Une grotte représentant le palais de Thétis est placée dans une masse énorme de rochers pittoresquement disposés; l'admirable groupe en décore l'entrée: une quantité d'eau considérable anime ce tableau, et tombe en cascade dans un grand bassin de forme rustique et analogue au sujet. La surface du rocher et le bosquet sont ornés d'une plantation d'arbres fort variés, et la plupart exotiques. Cette composition est le prodige de la féerie (*).

Sous Louis XVI furent construits plusieurs

(*) La composition du nouveau bosquet est due au célèbre Robert (Hubert), professeur à l'Académie royale de peinture; né à Paris, en 1733, il y est mort en 1808. Ainsi, c'est par une méprise que Dulaure, tome 1.er, page 201, de son *Histoire des environs de Paris*, attribue à Robert les dessins sur lesquels l'ancienne grotte fut exécutée; ce fut Claude Perrault qui les donna. — Je n'ai redressé qu'une partie des erreurs de cet écrivain.

édifices qui, s'ils n'ont pas le même éclat que ceux mentionnés jusqu'ici, présentent plus d'utilité dans leur destination. C'est ce qui distingue ce règne des deux précédens, et c'est une justice que rendent chaque jour à la mémoire de ce Prince ceux-mêmes qui se montrèrent ses plus mortels ennemis (*).

Il suffira d'indiquer l'infirmerie royale, présentement l'hospice civil et militaire (*Note* 9); la salle des spectacles de la ville pouvant contenir douze cents personnes, ainsi que des aqueducs, des fontaines publiques, de vastes égoûts pour l'écoulement des eaux hors de la ville, etc. En un mot, il n'est pas douteux que si Louis XVI n'eut pas été enlevé au milieu de sa bienfaisante carrière, Versailles n'aurait rien eu à envier aux anciennes villes de France les mieux pourvues d'établissemens utiles et agréables.

Les premières descriptions de Versailles sont devenues en quelque sorte surannées à cause des suppressions et des changemens heureux opérés pendant le règne de ce Prince

(*) *Histoire des environs de Paris*, tome 1, page 247.

et de nos jours dans la distribution du parc et dans les jardins. J'indiquerai les ouvrages les plus intéressans à consulter, aujourd'hui, par les personnes qui veulent s'instruire en parcourant ces lieux (*Note* 12); on y trouve des détails sur plusieurs de ces changemens ou suppressions. Mais comme ils n'ont conservé qu'un rapide souvenir d'une composition hydraulique qui fut très-renommée, j'en donnerai ici une esquisse.

Entre tous les bosquets du petit parc de Versailles, le Labyrinthe n'était pas le moins curieux par la nouveauté du dessin, par une infinité d'allées tellement disposées, qu'on s'y égarait facilement et par le nombre et la diversité de ses fontaines et de ses jets d'eau. Les sujets des fontaines étaient empruntés aux *Fables d'Esope*, et les animaux en plomb, de grandeur naturelle et coloriés, exprimaient l'action indiquée par le Phrygien. Les coquilles rares, la rocaille fine dont tous les bassins étaient ornés, et l'abondance de l'eau que lançaient les animaux, conduisaient de surprise en surprise. Chacune de ces fontaines, au nombre de trente-neuf, était placée dans une salle de ver-

dure, et une inscription en quatre vers, par Benserade, expliquait la Fable et sa moralité. A l'entrée, deux statues en plomb doré représentaient l'une, Ésope tenant un rouleau de papyrus à la main, et l'autre, l'Amour; pour montrer que si ce dieu engage les hommes dans de fâcheux détours, Ésope, par la sagesse de ses Fables, leur enseigne le chemin pour en sortir (*).

Le Labyrinthe situé à l'ouest, et près de l'Orangerie, était d'un entretien dispendieux; Louis XVI le supprima lorsque les arbres furent abattus en 1775. Il est remplacé par un jardin demi-anglais planté d'arbres exotiques, et auquel ce prince avait donné le nom de *bosquet de la Reine*; c'est actuellement le bosquet de Vénus; on devait y placer la statue de cette déesse.

Malgré la suppression de la *Grotte*, ou *palais de Thétis* et du *Labyrinthe*, on avait continué de caractériser ainsi les trois principaux jardins plantés par Louis XIV : Versailles est admirable pour les eaux, Marly pour les ar-

(*) *Le Labyrinthe de Versailles*, avec grav., 1672, in-4°. Les statues et les animaux ont été en partie conservés.

bres, et Trianon pour les fleurs; celui-ci fut même, pendant quelques années, nommé le Palais de Flore (*Note* 8).

Il faut remarquer encore que Louis XIV ne voulut point s'astreindre, pour la distribution de ces parcs et de ces jardins à la manière alors généralement adoptée en France, et qu'aujourd'hui on appelle *le genre anglais*. Ennemi de ce mode capricieux, ce Prince, bien compris par Le Nostre, introduisit dans l'ordonnance et la plantation de ceux de Versailles et de ses autres demeures la régularité, la pompe et la symétrie (*).

Les enceintes du grand parc de Versailles, ne renferment nullement celle du petit parc; la ville, le château et les jardins les pénètrent

(*) Ce n'est qu'improprement que les jardins du petit Trianon et d'autres du même genre sont nommés *jardins anglais*; et c'est une erreur de croire que les Français ont emprunté des Anglais les modèles de ces jardins romantiques où le chef-d'œuvre de l'art est d'imiter la nature. Kent, regardé par H. Walpole, comme le créateur de cet art, n'a fait qu'imiter ceux de France, où l'on en trouvait partout avant Louis XIV; et au jugement d'Addisson (*Le Spectateur*, tom. VI, 304), ils plaisaient plus à l'imagination que ceux de l'Angleterre.

en quelque sorte toutes deux jusqu'au centre, et s'opposent au rapprochement des extrémités du double croissant qu'elles forment l'une au-dessus de l'autre. Le pourtour du petit parc, dans lequel se trouvent les fermes de Satory, de la Ménagerie et de Galie, est d'environ quatre lieues. Le grand parc contient les villages de Buc, Guyancourt, Saint-Cyr, Bois-d'Arcy, Fontenai-le-Fleuri, Rennemoulin, Noisy-le-Roi et Bailly. Son pourtour, disent au hasard, plusieurs écrivains, est d'environ vingt lieues, tandis que d'autres ne l'estiment qu'à moitié (*). Evaluations également fautives et qu'on ne pourrait donner au vrai que difficilement, soit à cause de toutes les sinuosités d'un territoire, ici fort large, et là très-resserré, soit des morcellemens et des aliénations qui ont eu lieu, et parce qu'une partie des murs de clôture a été renversée pendant

(*) C'est par une faute d'impression, sans doute, que dans le *Cicérone* de 1804, on lit que le petit parc a 16 myriamètres 3 quarts de pourtour, et que le grand parc en a 38 un quart; ou, environ 42 lieues pour le premier et 95 pour le second: cette faute a été répétée dans l'ouvrage de Dulaure et ailleurs. Il faut lire kilomètres au lieu de myriamètres.

la Révolution. Ainsi, cette dénomination de *grand parc* n'a plus de sens.

Il existe un arpentage général, inconnu jusqu'à présent, des terres, prés, bois, étangs, pièces d'eau, rigoles, etc., renfermés dans les enceintes du grand et du petit parc de Versailles, le château compris, ainsi que ceux du grand et du petit Trianon. Levé avec la précision la plus rigoureuse par M. Laseigne, géographe des bâtimens du Roi, cet arpentage a été terminé le 25 novembre 1784.

La récapitulation que ce topographe a faite de ses différentes opérations, calculées à raison de dix-huit pieds pour perche et de cent perches à l'arpent, mesure locale, a constaté :

	arp.	perch.
Pour le petit parc....	5,083	50 $\frac{5}{9}$
Et pour le grand parc.	19,345	62 $\frac{7}{9}$
Total.....	24,429	13 $\frac{3}{9}$

Ce qui, en mesure décimale, produit :

	hect.	ares.
Grand parc..........	6,614	1 $\frac{86}{100}$
Petit parc..........	1,737	98 $\frac{25}{100}$
Total.....	8,352	00 11

Ce résumé est extrait d'un volume in-12, manuscrit, actuellement à la bibliothèque du Louvre. Je dois à l'obligeance du savant sous-bibliothécaire, M. Barbier, la communication de cet unique et curieux document et de plusieurs autres renseignemens bibliographiques.

Devenu la résidence de nos Rois, Versailles a été le théâtre des fêtes les plus brillantes données à l'occasion des mariages des Princes, de réjouissances pour la paix, ou lorsque des souverains y accouraient afin de juger par eux-mêmes, cette Cour qui fut, pendant un siècle et demi, la plus renommée de l'Europe. Ces fêtes, en attirant l'or de l'étranger, excitaient celui de l'intérieur à se répandre, procuraient des jouissances à toutes les classes et une grande prospérité au commerce. Pourtant, et par un singulier contraste, c'est de ce même séjour qui semblait uniquement consacré aux plaisirs, mais dans lequel l'intrigue veillait et dominait toujours, c'est de là que partirent sous le gouvernement de Louis XV, deux coups d'état les plus absolus que l'ancienne monarchie a portés; la suppression presqu'inattendue et qui ne fut

qu'apparente, des Jésuites, et celle depuis long-temps méditée, et qui ne fut que momentanée, de leurs adversaires, les Parlemens.

Le cabinet de Versailles est encore célèbre dans les annales de la diplomatie. Plusieurs traités mémorables y ont été préparés et signés, principalement ceux qui, en 1756 et 1758, fondèrent l'alliance de la France avec l'Autriche, et si diversement jugés; et celui du 3 septembre 1783, dans lequel, sous les auspices de Louis XVI, l'indépendance des États-Unis de l'Amérique fut solennellement reconnue par l'Angleterre.

Après les infructueuses assemblées des Notables, Versailles fut, en 1789, témoin de l'imposante ouverture des États-Généraux qui, depuis prirent le nom d'Assemblée Nationale. Le 4 mai, les députés des trois ordres, Louis XVI et la famille royale, partis des appartemens du Roi, se rendirent processionnellement et à pied, à l'église de Notre-Dame, paroisse du château, dans laquelle le *Te Deum* fut chanté. Ensuite, les députés allèrent à l'église de Saint-Louis, où ils entendirent la messe du Saint-Esprit. Durant ces cérémo-

nies, dont je fus spectateur, on vit poindre, au milieu des distinctions et des costumes différens de chaque ordre, les germes des dissentions funestes qui ne tardèrent pas d'éclater.

Le lendemain, les États-Généraux s'assemblèrent dans une vaste salle construite à cet effet, et disposée avec une grande magnificence, dans l'hôtel dit des *Menus-Plaisirs*, avenue de Paris; ils y tinrent leurs séances jusqu'au 12 octobre suivant. Cette salle n'existe plus depuis 1802 (*Note* 10).

Ainsi, Versailles a vu commencer la Révolution. Les évènemens inouïs et la plupart désastreux qui s'y passèrent, à cette époque; et ceux plus récens, lors de l'invasion, en 1815, ont été recueillis et diversement racontés par un grand nombre d'historiens. Je ne donnerai donc, et seulement sur les premiers, que des particularités puisées à des sources dignes de confiance, et dans les notes que, parfois, témoin oculaire, j'en ai conservées.

Je n'ai donc pas à m'occuper de la réunion de tous les députés du Tiers-État au Jeu-de-Paume, actuellement l'atelier d'un menuisier,

ni « du repas des gardes-du-corps qui donna « lieu de calomnier la reine Marie-Antoinette, « laquelle ne méritait aucun reproche (*) ». J'arrive aux affreuses journées des 5 et 6 octobre 1789, pendant lesquelles, par l'imprévoyance du général Lafayette, les infâmes complices du duc d'Orléans et de Mirabeau parvinrent jusqu'à outrager Louis XVI, qui, dès-lors, cessa d'être Roi. Ce Prince fait prisonnier par ses propres sujets, quitta pour la dernière fois avec sa famille ce château, où quelques mois auparavant, il ne voyait que des adorateurs et ne recevait que des bénédictions d'un peuple certain que son bonheur était l'unique pensée de son souverain. Immédiatement après son départ, on vit la majeure partie des habitans de Versailles, qui n'existaient que par leurs emplois à la Cour, ou par des bienfaits de la famille royale, mais qui, dès le commencement de la Révolution avaient secondé les factieux les plus turbulens, on les vit s'empresser de suivre Louis XVI à Paris, où les évènemens ne tardèrent pas à leur faire

(*) *Guide de l'Etranger*, page 182.

éprouver la perte méritée de tous les avantages dont ils avaient été comblés. Une autre partie s'enfuit de ce séjour, et cette ville qui comptait environ quatre-vingt mille habitans, fut réduite tout-à-coup à vingt-cinq mille (*). Aussi, dans ce lieu, sans rivière, sans industrie, et dès-lors privé des moyens nécessaires au commerce, les maisons encore habitées perdirent plus des trois quarts de leur valeur, et la détresse n'y fit qu'augmenter jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

A cet aspect, le poëte qui a peint avec des couleurs si vives les grandeurs et les désastres de nos Rois, Delille s'est écrié ;

Voyez ces murs déserts ! Là, le pompeux Versailles
Etalait autrefois l'orgueil de ses murailles ;
Là, mille passions, mille vœux à la fois,
Les Princes et les grands, les députés des Rois,
Les intérêts rivaux, les vanités trompeuses
Sans cesse s'agitaient sur ces routes pompeuses ;
Là, venaient en silence, attendant un coup-d'œil,
Aux pieds de la faveur s'agenouiller l'orgueil.

(*) Les rôles de la capitation ne peuvent servir à faire connaître le montant de la population en 1789, parce que beaucoup de personnes étaient exemptes de cette taxe.

De là, portée au loin sur la terre et sur l'onde,
La volonté d'un seul faisait le sort du monde.
Tant d'éclat irritait l'univers ébloui ;
Un orage a grondé, tout s'est évanoui (*) !

Les églises n'éprouvèrent pas moins de désastres et de profanations. La paroisse de Notre-Dame devint le temple de la Raison; le club des Jacobins s'installa dans la chapelle dite le *Reposoir*, rue Dauphine (**) ; l'église de Saint-Louis, par une dérision amère, en ce temps de la plus grande famine, fut appelé le *Grenier d'abondance ;* la chapelle du château fut livrée aux théophilantropes, dont le dieu était une gerbe de blé placée sur l'autel. Enfin, le couvent des Récollets fut converti en une vaste prison politique, d'où l'on ne sortait guère que pour être traduit au tribunal révolutionnaire.

On n'a pas oublié que les noms de presque

(*) L'IMAGINATION. *Chant IV*, édit. Michaud.

Dans quelques éditions, au 4.e vers, on lit : les députés, les rois ; c'est une faute.

(**) Il est devenu, en 1826, un temple de protestans, accordé aux nombreux Anglais qui habitaient alors Versailles.

toutes les rues furent simultanément changés, et qu'on y substitua des noms grecs, romains, ou fantastiques : aucune ville, en France, ne porta cette manie au même dégré et n'a subi autant de métamorphoses dans ses monumens.

Dès le mois de septembre 1792, le pillage des effets précieux du château, auquel on se livrait tant au nom du gouvernement qu'à celui même des spoliateurs qui le composaient, était devenu si considérable, que l'administration de la ville de Versailles porta à ce sujet des plaintes à la Convention, et demanda qu'on cessât l'enlèvement qu'on opérait tous les jours des statues, des tableaux et des ameublemens de la plus grande valeur. On assurait même alors que des collections de médailles rares, et des objets du plus grand prix, conservés dans les cabinets du Roi, avaient disparu. Quoiqu'il en soit, et sur la motion du député Dusaulx, la Convention ordonna la suspension du transport des monumens à Paris; mais le ministre de l'intérieur obtint l'autorisation de vendre les somptuosités et tout le mobilier qui, depuis plus d'un siècle, se trouvaient rassemblés dans ce séjour de la magnificence. Cette vente fut

promptement effectuée. Les étrangers, surtout des Anglais, achetèrent, et à très-haut prix, ceux qui avaient été à l'usage de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette : le discrédit des assignats les favorisait (*).

Depuis cette époque, Versailles ne présentait plus qu'une vaste solitude. La Convention fit du château une succursale de l'hôtel des Invalides. On a vu pendant deux ans ces soldats mutilés, au nombre de deux mille, réclamer un hospice convenable, et, manquant de bois, s'en prendre aux parquets, aux boiseries, faire sécher leur linge en dehors des croisées sur le jardin, et noircir de la fumée de leurs pipes les appartemens qui avaient été occupés par Louis XVI, par la reine et par Mesdames de France, tantes du Roi.

(*) *Voy.* le *Catalogue des meubles et effets précieux provenant de la ci-devant Liste civile*, dont la vente se fera en présence des commissaires du Conseil exécutif provisoire et des commissaires du district, au ci-devant château de Versailles, le 1.er messidor de l'an deuxième (19 juin 1794) de la République française une et indivisible, et jours suivans, en exécution de la loi du 10 juin 1793. (v. st.) Paris, imprimerie nationale; in-8.o, de 14 pages. Cet opuscule n'est pas commun.

Versailles destiné par différens décrets à divers établissemens d'utilité publique, était, par l'incurie des comités, resté dans le même abandon. Néanmoins, après le départ des invalides, *le Conservatoire des Arts et des Sciences* établit dans les appartemens de Mesdames, au rez-de-chaussée, un *Cabinet d'Histoire naturelle;* des collections de chacun des trois règnes y étaient réunies à des objets d'arts ou d'une haute curiosité. En 1797, le ministre de l'intérieur, Bénézech, obtint l'autorisation d'y former un *Musée spécial de l'École française;* et un grand nombre de tableaux, la plupart des plus grands maîtres, aux différentes époques de l'art en France, furent distribués dans les salons au nord, la grande galerie et les grands appartemens : il avait aussi le dessein d'y recueillir des chefs-d'œuvre de la sculpture. Les tableaux de ce Musée, ainsi que les objets du Cabinet d'histoire naturelle, provenaient en grande partie, soit des églises, soit des propriétés devenues nationales. Ainsi, le château de Versailles, dépouillé de ses propres richesses, devint le dépositaire de celles qui avaient été ravies aux principaux lieux du

département de Seine et Oise et de ceux environnans.

On verra, page 108, comment on s'est emparé des plans du ministre Bénézech.

Cependant, on vendait plusieurs fermes situées dans le grand parc, on exécutait le partage de terres éparses entre les indigens, et sous le prétexte de fournir des bois de construction à la marine, on vendait à des marchands les arbres des grandes avenues plantées par Louis XIV. La dilapidation du château et des jardins et le défaut d'entretien des bâtimens, même de la toiture (*), avaient été suivis de la détérioration des célèbres peintures dont Lebrun et d'autres illustres maîtres ont enrichi la grande galerie et les grands appartemens. Il y a plus, pour fabriquer quelques centaines de piques, armé républicaine, des subalternes se portèrent à arracher la belle grille qui sépa-

(*) « Daru a été long-temps intendant de la Liste « civile. Il m'a étonné en me disant qu'il y avait à Ver« sailles vingt-cinq arpens (8 hectares et demi, ou 86,000 « mètres carrés) de toiture ». *Mémoires du général Lamarque;* I, 421. Ce qu'il faut entendre, non seulement du château, mais de tous les bâtimens royaux.

rait la *Cour royale* de celle dite *des Ministres*; en sorte que cet espace est, à présent, démesuré (*). En un mot, il semblait que le gouvernement de la république eut pris l'odieuse tâche d'anticiper de plusieurs siècles les sinistres prédictions du rêveur Mercier (**). Enfin,

(*) Si Vaisse de Villiers eut connu cette grille de séparation qui donnait à chacune des deux cours des proportions convenables à leur destination, il aurait proposé de les rétablir, et non pas le raccourcissement de celle des Ministres pour agrandir la place d'Armes, bien suffisante à des exercices militaires dans une ville.

(**) *L'an* 2440, tome 3, dernier chapitre.

Des curieux ont remarqué dans les prétendus *Mémoires de Louis XVIII*, (dus à la plume féconde de M. d. L. M. L.) IX, 307, celle qui fut faite à mademoiselle de La Vallière, par un cabaliste célèbre. Il lui annonça qu'un siècle après la construction de Versailles, les Tuileries redeviendraient la demeure habituelle des rois de France. Surprise, elle lui demanda : « Retourneront-ils ensuite à Versailles? — Non, répondit l'astrologue, le peuple ne le voudra pas ». Louis XIV, à qui la favorite rapporta cette prédiction, l'écouta en silence, et fort au-dessus de ces faiblesses, le Monarque lui en donna cette explication : « Mes successeurs seront bien chers à la nation, puisqu'elle ne consentira plus à les perdre de vue ; c'est un bonheur que je leur envie ». Les journées des 5 et 6 octobre, dit le narrateur, ont justifié la prédiction tout autrement. Mais les curieux ont dû remarquer aussi que la révélation ne leur en a été faite que plus de quarante ans après ces évènemens.

le Directoire excité par d'avides spéculateurs et par des étrangers jaloux de nos richesses dans les arts, et incapables d'en produire d'aussi dignes d'être recherchées, voulut aussi, suivant son expression, *déroyaliser* Versailles. Le 7 janvier 1798, il adressa aux deux Conseils un message pour demander qu'on l'autorisât à vendre par lots, le château et le parc, ou, ce qui était dérisoire, à leur donner une destination conforme à leur beauté et à leur importance. Des divisions entre les directeurs, des incidens survenus dans le gouvernement, et singulièrement les constans efforts de l'un des membres du conseil des Cinq-Cents, de l'ingénieur Trouille, natif de Versailles, empêchèrent le Directoire et les Conseils de s'occuper sérieusement de ce message. Ainsi, c'est en quelque sorte à l'un de ses enfans que cette ville doit la conservation de ses monumens. (Voir la *Biographie sommaire*.)

Lorsque Buonaparte fut devenu premier Consul, le palais de Versailles cessa d'être en butte aux spéculations des Vandales qui n'achetaient que pour détruire. Réuni au domaine de la Couronne, aussitôt que Napoléon

fut assis sur le trône impérial, Versailles sortit de la dégradation dans laquelle la république l'avait laissé tomber. Le château fut entièrement réparé; mais les connaisseurs regrettent qu'on ait supprimé les trophées et les vases qui surmontaient la balustrade, couronnaient la façade du côté des jardins, et qui déguisaient avantageusement la monotonie qu'on lui reproche aujourd'hui. En même temps, on restaura dans la grande galerie et les grands appartemens, les chefs-d'œuvre des beaux arts qu'une extrême humidité avait fort endommagés (*). Les avenues environnant le grand parç et d'autres parties furent replantées, et le grand canal qui avait été converti en prairie, ou plutôt en un marais fangeux, fut rendu à sa première destination (**). Enfin, Napoléon

(*) C'est à M. de Boisfremont (Charles), peintre d'histoire, ancien chevalier de Malte et page de Louis XVI, que sont dus les procédés au moyen desquels on est parvenu à rétablir les peintures du château de Versailles. Il n'a pas eu de maîtres, a exposé au Louvre et obtenu des médailles d'or depuis 1803.

(**) On a observé que le *bassin d'Apollon*, qu'il ne faut pas confondre avec les *bains d'Apollon*, est rempli de *macres* ou châtaignes d'eau; et l'on assure que c'est le

racheta plusieurs des dépendances qui avaient été aliénées.

« Bonaparte, dit Lemontey, ayant eu le dessein de rendre habitable le château de Versailles, le célèbre architecte Gondouin employa, par son ordre, seize mois à faire les plans et devis de ce rétablissement, dont il porta la dépense à cinquante-deux millions. Napoléon se contenta d'assigner trois millions par an pour commencer les réparations les plus urgentes et prévenir la destruction dont le palais était menacé. Environ sept millions y furent dépensés (*) ». On a lieu de croire que Lemontey ne fut pas bien informé sur ce dernier point, et l'on sait que les vases et les trophées qui surmontaient la balustrade du côté des jardins auraient été rétablis.

Toutefois, les jardins et le parc de Ver-

seul endroit, à quinze myriamètres autour de la capitale, où l'on trouve ce fruit aquatique.

(*) *Histoire de la Régence*; chap. XIV.

« Qui donc a ébranlé ces vastes fondemens? un animal sans force et sans courage : des rats ont pullulé dans les caves, bouleversé le terrain et fait, au bout de quelques années, d'immenses excavations ». *Mémoires du général Lamarque*; I, 271.

sailles n'avaient recouvré qu'en partie leur ancienne splendeur, lorsque le 3 janvier 1805, Pie VII, venu à Paris pour la cérémonie du sacre de l'empereur Napoléon, alla visiter ce château qui n'était pas indigne des regards d'un homme habitué à contempler les chefs-d'œuvre antiques et modernes de la ville de Rome. Le Pape se promena depuis midi jusqu'à quatre heures dans le château et dans le parc, recevant partout sur son passage, les témoignages les plus touchans d'une vénération sincère. Il en parut ému, et s'étonna qu'un peuple qui s'était signalé par des excès pendant la Révolution, eût pu si promptement revenir à des sentimens de respect pour le chef suprême de l'église; mais il jugea que n'étant plus égaré par des factieux, le peuple agissait en ce moment d'après lui-même. L'évêque de Versailles, M. Charrier de la Roche, ayant prié Sa Sainteté de donner la bénédiction à son troupeau, et le Saint Père y ayant consenti, la population fut avertie de se rendre sur la terrasse du château. Rien ne fut plus imposant que cette cérémonie. Le pape parut, précédé de sa croix et entouré de ses grands-officiers.

A ce vénérable aspect, le peuple, en recevant la bénédiction du souverain Pontife, donna les signes de la plus touchante piété. Il fit ensuite entendre les cris mille fois répétés de : « Vive Sa Sainteté ! vive Pie VII » !

En 1814, le château de Versailles fut aussi visité successivement par l'empereur de Russie, le roi de Prusse, et par tous les grands personnages qui se trouvaient alors à Paris. La plupart de ces illustres étrangers ne connaissant pas encore ce monument de la splendeur de Louis XIV, le parcoururent avec tous les signes de l'admiration la mieux sentie. Alexandre extasié, demanda à quelles sommes les dépenses s'étaient élevées : quelqu'un croyant que l'exagération rehausserait l'importance de Versailles, lui répondit, à huit cent millions. — « Ah ! c'est trop, répliqua le prince, je serais resté aux Tuileries ». Si on l'eût informé de ce que ce majestueux palais, ce parc et ces jardins magnifiques ont réellement coûté, l'exclamation de l'empereur aurait été tout entière d'étonnement (*). Quoiqu'il en soit,

(*) « De tous les objets de luxe et de magnificence, le

ces illustres personnes ont emporté dans leur patrie l'idée que ce n'est qu'en France qu'on peut trouver des artistes capables de concevoir et d'exécuter un aussi grand nombre de chefs-d'œuvres dans tous les arts.

Louis XVIII, de retour en France, avait projeté de rendre au château sa première destination, du moins, pendant quelques mois de l'année; des ordres furent donnés à cet effet. Les habitans de Versailles se réjouissaient de voir s'approcher le moment où leurs propriétés augmenteraient de valeur, lorsque tout-à-coup, Napoléon sorti de l'île d'Elbe, vint par sa soudaine apparition, apporter un obstacle invincible à toutes ces espérances. Les trois mois qui suivirent le séjour de six cent mille ennemis sur le sol de la France, et l'énorme impôt de guerre dont il fallut acheter la paix, ôtèrent à ce prince les moyens de conserver les projets qu'il avait formés sur Versailles. Il préféra d'employer les dix millions qui avaient été demandés pour leur exécution, à réparer les

seul, dit Marmontel, qui parut frapper le czar Pierre I.er, ce fut Versailles : il y fit deux voyages ». *Régence du duc d'Orléans*; tome 2.

désastres occasionés dans les départemens qui avaient le plus souffert de l'invasion : la famille royale y concourut avec non moins d'empressement. Néanmoins, pendant les années 1814, 1818 et 1820, on fit des travaux pour environ six millions ; et de plus, le château et les jardins ont été entretenus, durant ce règne et celui de Charles X, avec une dépense vraiment royale, et sur les fonds de la liste civile.

Il est à regretter qu'entre tous les projets qui furent alors présentés, les évènemens n'aient pas permis d'exécuter celui auquel des artistes renommés ont rendu ce témoignage qui n'est point suspect.

« Le plan de M. Peyre le jeune, disent MM. Percier et Fontaine, qui est gravé dans son ouvrage sur l'architecture, publié en 1818 (*), est remarquable par sa belle disposition et par la manière ingénieuse avec laquelle, en conservant presque toutes les grandes constructions de Louis XIV, il était parvenu à présenter un ensemble tellement

(*) *Œuvres d'Architecture* d'Ant.-Fr. Peyre ; in-folio.

parfait, qu'il est impossible, jusque dans les moindres détails, d'y reconnaître les entraves et les défectuosités d'un ouvrage restauré (*) ».

Je ne puis refuser à un compatriote de publier les faits contenus dans le paragraphe suivant, et qu'il m'assure être d'une grande exactitude; toutefois, je déclare que mes investigations ne m'ont procuré que peu de renseignemens certains à ce sujet :

« Pendant l'apparition de M. le comte de L. B. au ministère de l'intérieur, en 1829, ce ministre conçut le projet de faire ériger à Versailles une statue équestre de Louis XIV, pour embellir l'une des places de cette ville. Charles X applaudit à la proposition, et voulut que toutes les dépenses restassent à la charge de sa Liste civile. Après la sortie de M. de L. B. du ministère, le projet continua d'être suivi, et les plus habiles artistes furent désignés pour l'exécution de l'œuvre et de ses riches accessoires; enfin, l'ordonnance royale était sur le point de paraître, lorsque les évè-

(*) *Résidences des Souverains*. Parallèle entre plusieurs Résidences de souverains de France, d'Allemagne, etc.; page 111. Paris, 1833. In-4.°

nemens survenus en juillet 1830, firent suspendre toutes ces dispositions : un jour viendra, sans doute, où elles seront réalisées ».

On se demandait que deviendront ce magnifique château et ces vastes jardins, théâtre de tant d'évènemens, de tant de fêtes, et, plus tard, de tant de catastrophes; sont-ils condamnés à l'abandon des Rois?... Un rapport de M. Montalivet nous apprend le projet conçu par le roi Louis-Philippe, et que cet intendant de la Liste civile est chargé de faire exécuter pour changer la destination du palais : en voici le résumé (*).

Ce projet embrasse l'emploi, 1.° de tous les appartemens du rez-de-chaussée et du premier étage de l'aile du midi; 2.° du corps de bâtimens central du palais; 3.° et de l'aile du du nord.

Les treize pièces du rez-de-chaussée de l'aile du midi resteraient à-peu-près dans leur état actuel, et réuniraient une suite de portraits des connétables, des maréchaux de France et des amiraux. Le vestibule de la galerie de pierre

(*) *Moniteur*, 5 septembre 1833.

recevrait des statues en marbre, des bas-reliefs et des bustes.

Le premier étage et l'attique de la même aile ne formeraient qu'une seule et immense galerie, dont les proportions seraient sans rivales; elle renfermerait une suite de tableaux représentant les batailles et les faits militaires dont s'honore la valeur française.

Pour réaliser cet ensemble, non seulement les planchers d'entresols, mais ceux de l'étage en attique, son comble et tous les murs de refend qui subdivisent la partie supérieure de l'aile, doivent être supprimés, et le comble reconstruit entièrement.

Le corps du bâtiment central du palais recevrait dans les appartemens du rez-de-chaussée, éclairés sur le parc, la suite des portraits de tous les personnages qu'on peut considérer comme historiques.

A l'égard des grands appartemens, on leur restituerait les tableaux qui, autrefois, se coordonnaient si bien avec leur riche et noble décoration architecturale.

Quant à l'aile du nord qui exigera aussi des

travaux considérables, elle serait destinée aux tableaux représentant des sujets tirés de l'histoire de France.

Enfin, d'anciennes et de nouvelles productions des arts seraient réparties dans les différens lieux de ce Muséum (*).

A la lecture de ce rapport plusieurs personnes ont pensé que démolir des étages, refaire des murs et des combles, était ce qu'il y avait de plus évident dans le projet, et elles présumaient que les plans proposés ne seraient point exécutés; d'autant plus que l'intendant de la Liste civile reconnaît que les travaux ne pourront être terminés de long-temps, ni même pendant le règne de Louis-Philippe. La plupart des artistes ne voient, dans l'espérance donnée d'employer leurs talens, que des promesses fallacieuses pour obtenir leurs suf-

(*) Quelques jours auparavant, il avait paru dans la *Revue de Paris*, tome 52, page 73, un article dont plusieurs journaux s'emparèrent et dans lequel on indique, à-peu-près, le plan tracé dans le rapport ministériel. Des renseignemens certains ont appris que cet article dû à de M. V....y, n'a point suggéré l'idée de ce rapport, déjà préparé; mais elle a été puisée dans les plans du ministre Bénézech.

frages à des projets dont le succès est aussi éloigné qu'il est incertain. Beaucoup d'autres personnes considèrent que, quoique les travaux soient commencés avec cette activité qu'on y met toujours dans le premier moment, et surtout lorsqu'il s'agit de démolition; néanmoins, les moyens dont la Liste civile peut disposer sont loin, ainsi que M. Montalivet a eu l'adresse de l'avouer encore, d'être en proportion avec les dépenses que comporte l'ensemble d'un plan aussi vaste. Elles conjecturent avec raison que cet aveu concerté avec le ministre de l'intérieur, M. Thiers, a pour but de venir à la première session demander aux Chambres plusieurs millions pour continuer des travaux sur lesquels elles n'ont pas été consultées. Elles jugent que si des fonds sont accordés, il s'ensuivra qu'au lieu d'être, comme l'annonce le rapport, et ce qui est juste, le fait de la Liste civile, les dépenses retomberont à la charge des contribuables; ce qui serait une véritable déception. Enfin, ces personnes ne doutent point que si l'allocation est refusée, ainsi que les Chambres l'ont fait pour les travaux ébauchés à la bibliothèque, rue Richelieu, M. Mon-

talivet, interprétant habilement ses différens aveux, ne réponde alors au reproche qui lui serait adresé pour sa funeste imprévoyance : « Mon rapport exprime hautement que la pensée qui y domine n'est pas de moi ; je n'ai fait que développer des mesures qui m'étaient prescrites, et mes objections sur la longue durée des travaux et sur l'insuffisance des moyens pour y subvenir, manifestent combien j'ai, moi-même, blâmé un tel bouleversement ». Tous prévoient donc, d'après une foule d'exemples, que l'exécution des ouvrages sera souvent interrompue et qu'inachevée, cette téméraire entreprise n'aura que le déplorable résultat d'avoir détruit, ou mis à découvert une aile entière du château et de nombreux appartemens (*). En un mot, tout le monde redoute

(*) On assure que les devis de M. Fontaine, architecte de Louis-Philippe, pour les changemens et réparations à faire au château des Tuileries, ont déjà été dépassés d'un tiers, quoiqu'il n'y ait encore qu'un seul côté de la façade sur les jardins qui soit achevé. Toutes les allocations accordées à la Liste civile, pour bâtisse, en 1833, se trouvant ainsi employées, on a été forcé, en septembre, de suspendre les travaux pour cette année ; ils ne seront repris que l'année prochaine.

de voir ainsi se préparer la ruine que les meneurs de la Convention méditaient, de l'incomparable palais dans lequel revit l'histoire du siècle de Louis XIV.

On redira, peut-être, comme en 1800 : « Versailles, ainsi que Rome moderne, ne devra plus sa célébrité qu'aux beaux arts, c'est d'eux seuls que cette ville tirera désormais sa principale existence par le concours d'artistes et de curieux qui viendront chaque jour en admirer les beautés ; tous le regarderont avec plaisir, et plusieurs sauront l'observer avec fruit ». Puisse un tel présage s'accomplir ! Mais Rome est demeurée la capitale des états et la résidence du souverain Pontife, de la Cour romaine et de grands propriétaires ; c'est le rendez-vous de nombreux élèves ; de maîtres dans tous les arts et d'une foule de riches amateurs, qui accourent des diverses parties de l'Europe, pour y étudier et contempler les innombrables chefs-d'œuvres qui l'enrichissent depuis vingt siècles ; sans parler du fleuve qui la traverse, des aqueducs de plusieurs milles y amènent des eaux très-abondantes ; enfin, Rome est à une grande distance des autres

capitales de l'Italie (*). Gardons-nous donc de toute comparaison.

L'éveil donné dans la première édition, qui a paru en février 1824, et qu'on retrouve ici *page* 107, sur l'érection d'une statue à Louis XIV, et sur les ouvrages entrepris au château, a eu quelque retentissement. Des journaux ont révélé qu'on venait de creuser dans la partie la plus élevée de la cour des Ministres, une ouverture pour y asseoir les fondemens d'une construction destinée à servir de base à la statue de ce Monarque, et que le roi Louis-Philippe était allé, le sept novembre suivant, poser la première pierre de l'assise. L'emplacement paraît bien choisi. Mais que nos artistes ne s'imaginent qu'ils seront appelés à créer, ici, un monument digne du grand Roi. Le buste, le corps de la statue, le cheval, etc., rassemblés de différens lieux, composeront un pastiche singulier et d'un présage peu favorable pour tout ce qu'on se propose d'édifier. A l'égard des différens travaux,

(*) *Voy.* le tome IV.e des *Voyages historiques et littéraires en Italie*, par M. Valery; Paris, 1833, in 8°.

la précipitation qu'on a mise à démolir partout, semble avoir pour but d'affaiblir les impressions que le rapport du ministre de l'intérieur a laissées dans les esprits, sur l'impossibilité de les voir terminer de long-temps; mais rien ne paraît encore annoncer que la reconstruction sera prompte, ni que le paiement des dépenses soit fait, ainsi qu'on l'a promis, avec les fonds de la Liste civile, point essentiel pour les contribuables (*).

Revenons à ce qui concerne notre ville.

Versailles est situé à quatre lieues et demie, au sud-ouest de Paris. Un ancien document nous apprend qu'en 1770, son territoire contenait cinq cent quatre-vingt-deux mille toises carrées (220 hectares ou 647 arpens environ). Mais, depuis, l'extension donnée au quartier Notre-Dame, et ensuite, la réunion des vil-

(*) Ce qu'on avait prévu est arrivé. Les nombreux millions si libéralement accordés par les Chambres au ministre de l'intérieur pour des travaux publics, sont employés par M. Thiers, quelles que soient, assure-t-on, les insinuations ministérielles contraires, à payer aussi ceux de la Liste civile à Versailles, aux Tuileries et ailleurs. Une explication franche et officielle est donc devenue nécessaire.

lages du grand et du petit Montreuil à Versailles, dont ils sont devenus les faubourgs, ont augmenté de plus d'un tiers la contenance territoriale de cette ville.

Son territoire a toujours été divisé topographiquement en deux quartiers; savoir, celui du Vieux-Versailles, ou Saint-Louis, au midi, et le quartier de la Ville-Neuve, ou Notre-Dame, au nord. L'un n'est pas plus ancien que l'autre, malgré sa dénomination; qui lui vient de ce qu'il occupe l'emplacement du village entièrement détruit; la magnifique avenue de Paris, d'où le château paraît s'élever en perspective théâtrale, sépare les deux quartiers. C'est sur l'autorité du *Cicerone* qui, à cet égard, s'est trompé, que Dulaure subdivise en deux le quartier Saint-Louis, sous les noms de Vieux-Versailles et de Parc-aux-Cerfs (*); rien n'a jamais établi cette distinction. Le Parc-aux-Cerfs était un enclos dans le Vieux-Versailles, où, du temps de Louis XIII, on mettait quelques-uns de ces animaux en réserve, et ce ne fut jamais le nom d'une

(*) *Histoire des environs de Paris*, tome 1.er, page 269.

partie du territoire. On pourrait dire avec plus de raison que le quartier Notre-Dame se partage en deux, dont le nouveau porterait le nom de Clagny ; mais il n'en est pas ainsi. En 1772, Louis XV, voyant que Versailles acquérait chaque jour un surcroît de population, jugea à propos de donner de l'extension à ce quartier, en concédant à la ville un terrain ci-devant occupé tant par le château de Clagny que par des prairies et un étang ; il est percé de vingt-deux rues et traversé par les boulevarts du Roi et de la Reine. Enfin, tous les plans anciens et nouveaux, ainsi que les ordonnances royales rendues à ce sujet, témoignent, quelles que soient les dénominations populaires, que la division administrative de Versailles est aussi faite en deux quartiers seulement.

Le même auteur, Dulaure, a encore été induit en erreur par le *Cicerone*, lorsqu'il érige l'hôtel Limoges et la rue de ce nom en un troisième faubourg de Versailles. Ce prétendu faubourg n'est autre que l'emplacement sur lequel étaient construites la maison de l'entrepreneur et les baraques habitées par les ter-

rassiers et maçons limousins employés au château, lors de sa construction. Le grand et le petit Montreuil qui étaient les seuls faubourgs de Versailles, ont été réunis à la ville sous Louis XVI, et renfermés dans la même enceinte depuis la Révolution.

Lorsqu'on a cité les rues de l'Orangerie et Royale pour leur longueur et comme ayant chacune huit toises de largeur, on n'aurait pas dû oublier la rue Satory se prolongeant dans la route ouverte à travers les bois pittoresques de ce nom; ni celle presqu'aussi longue et non moins large de la Surintendance, à laquelle est alignée une avenue de la pièce d'eau, dite *des Suisses*; ni, enfin, celle des Réservoirs, plus longue, ayant quinze toises de largeur, et à laquelle fait suite le boulevart du Roi (*). (*Voir le plan au-devant du titre.*)

(*) Il y avait à l'extrémité un chemin étroit et fangeux dans lequel Louis XIV, allant à Marly, fut rencontré par un roulier qui refusa de quitter le pavé, en répondant au garde-du-corps qui lui criait : « Vous ne voyez pas que c'est le Roi ? » *Eh ! qu'il s'embourbe s'il le veut, il est mieux attelé que moi.* Le Roi donna ordre de prendre la terre et y resta : en arrivant à Marly, le chemin de la porte Saint-Antoine par le petit parc fut décidé.

Mais ce qui contribue principalement à rendre la ville de Versailles remarquable, c'est le soin qu'on a eu, dès le commencement de régler son agencement sur les différentes faces du château; et pour les faire ressortir avec plus d'avantage, toutes les rues tirées au cordeau viennent aboutir à la grande place du palais, et en s'éloignant, forment des triangles plus ou moins larges, dans lesquels sont pratiquées d'autres rues transversales. « C'est de cette disposition, dit l'auteur du *Cicerone* de 1804, que j'ai souvent cité, à cause de la rareté de ce volume, qu'est résultée la facilité de ne faire des divers groupes de rues qu'autant d'accessoires des superbes dehors du château, de manière qu'il n'est aucune de ces principales rues d'où l'on ne puisse apercevoir quelques objets du palais; beauté véritablement aussi essentielle que rare, qui toujours caractérisera Versailles; qui non-seulement frappe, au premier abord, l'étranger, homme de goût, mais même n'échappe pas à des enfans nés dans le pays, lorsqu'ils y rentrent, après avoir visité quelques lieux où ce merveilleux accord ne se trouve pas; beauté enfin

que l'on a dû nécessairement conserver dans les accroissemens successifs qui ont eu lieu par la suite des temps. » Enfin, peu de villes en France, et même en Europe, peuvent se vanter d'être généralement aussi bien bâties que celle de Versailles.

On a observé qu'un très-grand nombre de fontaines arrosent cette ville, mais qu'aucune d'elles ne contribue véritablement à l'embellir. La réponse est facile. Il aurait fallu dépenser des sommes considérables pour mettre quelques-unes d'elles en harmonie avec les monumens qui les environnent; on a préféré, à la grande satisfaction des habitans, de multiplier les réservoirs, les canaux et les fontaines pour fournir en abondance de l'eau à leurs besoins et à la salubrité publique. Aucune ville, à moins qu'elle ne possède une rivière, ne jouit à ce point de ce précieux avantage.

Un bras de la rivière de Seine, des eaux d'étangs et de nombreuses sources, à découvert, ou souterraines, fournissent à cette consommation. Mais celle prodigieuse qui se fait lorsque les eaux sont jaillissantes dans les jardins, ne permet de laisser jouir de ce spec-

tacle qu'à de certains intervalles et moins de temps qu'on ne le désirerait. Aussi tout ce qui pouvait procurer des eaux à Versailles était si bien accueilli par Louis XIV, que Colbert prenait beaucoup de soins pour seconder les projets qui tendaient à ce but. Il s'occupa surtout de celui d'amener une partie des eaux de la Loire sur la montagne de Satory; en sorte qu'outre les immenses avantages qui en seraient résultés pour la ville et pour les jardins, on aurait vu descendre de cette hauteur des navires avec leurs mâts et venir flotter sur le canal devant le château. L'auteur de ce projet, et qui se chargeait de l'exécuter moyennant deux millions quatre cent mille livres, était l'immortel Riquet, déjà connu par la réussite du magnifique canal qui sert à la communication des deux mers. Le traité allait être signé, lorsque le ministre nomma l'abbé Picard et plusieurs autres membres de l'Académie des sciences, pour aller de nouveau niveler la pente qu'il pouvait y avoir depuis l'endroit où l'on voulait prendre la Loire jusqu'au sommet de Satory. Le nivellement fut fait avec toute l'exactitude possible et avec

des niveaux d'une justesse infiniment plus grande que celle des agens de Riquet. Il fut démontré que la rivière viendrait plus bas que le pied du haut de Versailles, et qu'ainsi elle ne produirait pas les effets pour lesquels on avait désiré de l'y faire arriver (*).

A l'égard de l'aqueduc, ou canal de Maintenon, qui devait conduire les eaux de l'Eure à Versailles, il n'a jamais été prouvé si ces travaux, abandonnés comme mal conçus, l'ont été réellement à tort, suivant des réclamations faites alors par les ingénieurs et que des gens de mérite croient très-fondées. Leur opinion est que ce fut, d'abord, le manque de fonds qui fit suspendre les opérations; qu'ensuite, une nouvelle vérification des sommes très-considérables, il est vrai, qu'il faudrait encore y employer, et principalement la création du château et des jardins de Marly, décidèrent l'établissement de la machine qui y fut construite sur la Seine.

Aujourd'hui, que les forces hydrauliques

(*) On trouve des détails curieux à ce sujet dans les *Mémoires de Charles Perrault*; Avignon, 1759, in-12.

sont si puissantes, peu dispendieuses, et que déjà la pompe à feu de Marly procure à Versailles des eaux beaucoup plus abondantes que la machine n'en fournissait (*), ne serait-il pas possible d'y en faire arriver pour la formation d'un canal, auquel on ajouterait le trop plein des étangs Montbauron et Gobert, ainsi que les sources des environs? La surabondance des eaux de ce canal retournerait à la Seine par Viroflay, le bas Châville et Sèvres, au moyen d'écluses que les ingénieurs sauraient rendre utiles au pays. Alors, le commerce et l'industrie se concerteraient pour former de grands établissemens, et Versailles en retirerait des avantages certains et incalculables.

Ce serait, assurément, l'unique moyen de

(*) Piganiol assure que lorsque les eaux étaient hautes et les quatorze roues de la machine dans toute leur force, elle donnait trois cent vingt-trois pouces d'eau en vingt-quatre heures, et environ moitié moins quand les eaux étaient basses.

Le *Cicerone* de 1804 qui entre dans de minutieux détails sur les étangs, sources et rigoles qui procurent de l'eau à Versailles, se contente de dire que la machine de Marly avait été construite pour fournir mille pouces d'eau par jour, mais qu'elle n'en a jamais donné plus de cinq cents.

préserver cette belle et grande ville d'une ruine de plus en plus imminente et contre laquelle désormais elle luttera vainement, puisque toute espérance de redevenir, au moins, pendant quelques mois de l'année, un séjour royal, s'est évanouie pour elle. Et qu'à cette proposition l'on ne vienne pas opposer les résultats fort éventuels des bouleversemens qu'on opère dans le château et l'accumulation, l'amalgame qu'on y prépare de chefs-d'œuvres des beaux arts et d'ouvrages faits à la hâte et à bon marché : car, il est facile de prévoir que, pour Versailles, une telle métamorphose n'apportera aucun avantage réel aux propriétaires, ni aux manufactures et aux fabriques, aucune des ressources qu'elles réclament; elle n'y profitera qu'à des restaurateurs et aux voitures publiques.

Suivant le récensement fait en 1832, la population de Versailles s'est trouvée être de trente mille trois cent vingt-neuf individus, y compris trois cent cinquante-quatre étrangers dont le plus grand nombre était Anglais (*). La

(*) En 1830, le nombre de ces derniers s'élevait à plus de quinze cents.

garnison se composait de cinq mille deux cent deux hommes, au nombre desquels il y avait deux cent dix-neuf officiers, outre quelques troupes qui y ont été en cantonnement. Enfin, les séminaires, les lycées et les pensions des deux sexes, comptaient deux mille trois cent soixante-cinq élèves. Population trop peu nombreuse, eu égard à l'étendue actuelle de cette ville.

Chef-lieu et siége de la préfecture du département de Seine et Oise, qui enveloppe de tous côtés celui de la Seine, Versailles est aussi le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Paris, et dont ce département forme le diocèse; d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance, qui se divise en deux chambres, et d'un tribunal de commerce.

Une société d'agriculture et des arts et une autre des sciences, belles-lettres et arts, tiennent leurs séances à Versailles. Trois journaux politiques et littéraires, *le Vigilant de Seine et Oise*, *l'Echo* et *le Caméléon* y paraissaient périodiquement : *l'Echo* seul était resté; mais les lois récentes sur la presse l'ont aussi réduit au silence.

Une bibliothèque publique si nécessaire aux gens de lettres, aux étudians et à des habitans d'une vie paisible et aisée, n'est pas l'un des moindres avantages de Versailles. Le dernier inventaire arrêté en 1830, par M. Le Prince, bibliothécaire actuel (*) porte à environ quarante-deux mille le nombre des volumes dont elle est composée; la plupart sont d'excellens ouvrages provenans des cabinets de Louis XVI et de la Famille royale. Les amateurs des éditions rares et précieuses y trouveront quelques-unes de celles dites *Princeps*, et de celles qui ont rendu célèbres les presses des Estienne, des Vascosan, des Elzevir, des Baskerville, des Barbou, des Ybarra, des Didot et de plusieurs autres qui jouissent dans les annales de la Bibliographie d'une considération justement méritée. Ils désireraient y trouver aussi quelques chefs-d'œuvre des Bodoni et des Crapelet, typographes non moins célèbres. Faute d'un fonds d'entretien, cette bibliothèque n'a reçu que peu d'augmentation depuis sa formation. Mais on assure que l'administra-

(*) M. Le Prince est auteur de plusieurs savans ouvrages sur l'Astronomie et sur la Grammaire générale.

tion municipale, composée d'hommes éclairés, s'occupe de trouver les moyens d'allouer à ce précieux établissement une somme annuelle suffisante pour qu'il ne reste pas plus longtemps en retard de se procurer les meilleurs ouvrages, qui, depuis quarante ans, ont paru, concernant les sciences et les arts, les belles-lettres et l'histoire.

Cependant, il existe à Versailles une collection complète d'ouvrages et de matériaux pour l'histoire de notre révolution : créée et continuée avec une rare persévérance et des dépenses infinies par le propriétaire, M. Deschiens, elle est justement appréciée par les bibliographes. Mais elle est inconnue à tous ceux qui, jusqu'à présent, ont écrit diversement sur les différentes époques de nos troubles et auxquels les bibliophiles et même la bibliothèque de la rue de Richelieu n'ont pu offrir que des recueils partiels et sans suite de ces documens historiques.

Cette collection unique se compose de quinze mille cartons et volumes in-f.°, in-4.°, et in-8.°, et comprend trois divisions principales, les Hommes, les Matières et les Jour-

naux : elle renferme toutes les pièces les plus rares, quelles que soient les opinions. Pour en connaître l'importance et juger de son utilité, il faut consulter l'ouvrage que M. Deschiens a publié sur son immense bibliothèque. Une table nominative des objets compris dans chacune de ces divisions indique facilement, au moyen de l'ordre chronologique et alphabétique, le carton, ou le volume, où se trouve l'objet qu'on désire. Cette table est suivie d'une bibliographie des innombrables journaux qui ont paru durant près d'un demi-siècle et qui fournissent des renseignemens précieux, surtout, aux approches des évènemens mémorables. L'auteur a cité plusieurs morceaux de ceux qui ont exercé le plus d'influence, afin que le lecteur juge lui-même de l'esprit de ces journaux (*). Enfin, toutes les parties sont maintenues au courant par M. Deschiens,

(*) Collection *de matériaux pour l'Histoire de la révolution de France depuis* 1787 *jusqu'à ce jour.* — Bibliographie *des Journaux.* Par M. D.....s, (Deschiens), avocat à la cour royale. Paris, Barrois l'aîné, 1829. in-8.°, de xxiv et 645 pages.

La *Bibliographie des Journaux* doit se trouver dans une bibliothèque choisie.

jaloux d'avoir élevé et d'accroître cet utile monument.

Que deviendra cette collection spéciale de documens si intéressans à parcourir et indispensables pour écrire notre histoire ? Aucune de nos bibliothèques publiques n'étant assez richement dotée pour en faire l'acquisition, il semble qu'elle devrait être recherchée pour faire partie de la bibliothèque qu'on se propose d'établir au château de Versailles ; elle en serait assurément l'une des divisions les plus essentielles et très-souvent consultée. Autrement, les étrangers se présenteraient, à l'envi, dans le double but de s'en enrichir et d'en priver la France.

C'est à tort que dans la première édition des *Recherches*, j'ai avancé que ce fut en 1787, qu'on établit à Versailles la première imprimerie. Plusieurs monumens prouvent, au contraire, que ce fut plus d'un siècle auparavant, entre autres l'ouvrage que je vais citer, à cause de sa spécialité, et dont voici le titre : « *Explication des Tableaux de la Galerie de Versailles et de ses deux Salons.* A Versailles, de l'imprimerie de François Mu-

guet, premier imprimeur du Roi, à l'ancien hôtel Seignelai. 1687. Par ordre exprès de Sa Majesté ». In-4.°, de 117 pages. L'auteur de cette *Explication*, Rainssant, garde des médailles du Roi, avait déjà fait paraître une *Dissertation sur douze médailles des jeux séculaires de l'empereur Dioclétien*; Versailles, Fr. Muguet, 1684, in-4° (*).

Un illustre philologue, M. Veiss, nous apprend en outre, que « trois ouvrages philosophiques, dont il donne les titres, du docteur Quesnay, chef de la secte des économistes, furent imprimés à Versailles, par ordre exprès de Louis XV, qui en tira lui-même des épreuves ; mais que les exemplaires ont été si soigneusement séquestrés qu'il n'en est pas resté un seul exemplaire à la famille (**) ». Ces impressions furent faites au château, dans l'appartement de la marquise de Pompadour.

Il y avait donc très long-temps qu'il n'exis-

(*) Rainssant (*Pierre*), savant numismate. Un jour qu'il se promenait seul, il se laissa tomber dans la pièce d'eau des Suisses et s'y noya, le 7 juin 1689.

(**) Article Quesnay (*François*), *Biographie universelle*, de M. Michaud, tome xxxvi, 396.

tait plus de presses publiques à Versailles, lorsqu'en 1787, Pierres (*Philippe Denis*), typographe et homme de lettres distingué, vint y établir, dans l'hôtel des Menus-Plaisirs, une imprimerie pour le service des Notables, en vertu d'un arrêt du Conseil-d'État du Roi, rendu le 27 mai de la même année. Louis XVI, satisfait des travaux de Pierres et des divers ouvrages qu'il avait publiés, soit dans cette ville, soit antérieurement, lui accorda le titre de son premier imprimeur ordinaire. Ce qui détruit l'assertion d'un écrivain que j'ai déjà réfuté plusieurs fois, sans le nommer, et qui prétend qu'avant 1789, il n'y avait point d'imprimerie à Versailles. M. Vitry (G.-C.), né en cette ville, et des presses duquel est sortie la première édition de ces *Recherches*, est un des élèves de Pierres.

Versailles et ses monumens ont trouvé des censeurs plus ou moins sévères, souvent en contradiction sur le même sujet, et quelquefois avec eux-mêmes. Le mot du maréchal duc de Créquy : « Sire, vous aurez beau faire, vous « n'en ferez jamais qu'un favori sans mérite ; » ce mot spirituel est plein de franchise. Mais le

duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires* qu'on peut appeler *clandestins*, a dépassé toutes les bornes de la critique (*). Cependant, il pouvait facilement se procurer, surtout lorsqu'il était membre du Conseil de Régence, des documens certains sur les sommes que Versailles a réellement coûtées. On regrette donc qu'au lieu de présenter des observations dignes de lui, d'un esprit supérieur, il ait saisi toutes les occasions et employé des pages entières à des déclamations vagues et à couvrir de ridicule, son arme favorite, le château, les jardins et les ouvrages les plus parfaits ordonnés par

(*) Les *Mémoires de Saint-Simon*, frondeur de Louis XIV, qui ne l'accueillit pas comme il croyait le mériter, et courtisan du Régent, dont il obtint tout ce qu'il voulut pour son excessive vanité nobiliaire et pour sa fortune, ces *Mémoires*, dis-je, ont été, d'après ses ordres formels, tenus fort long-temps secrets par sa famille. Expédient imaginé pour être cru en tout ce que la vérité, l'erreur, et ses irascibles passions lui ont dicté, et sans craindre aucune contradiction, des démentis, ou, peut-être, de justes récriminations de la part de ses contemporains. Ce n'est que plus de trente ans après sa mort, arrivée en 1755, qu'il a paru quelques volumes extraits de ses *Mémoires*; l'édition complète n'a été publiée qu'en 1829. Il y prouve, comme il le déclare nettement dans sa *Conclusion* « qu'il ne s'est « point piqué d'impartialité »; *tome* xx, *page* 483.

Louis XIV. Ses diatribes sur ces objets ne sont, ici, susceptibles d'aucun examen.

Mais je dois réfuter ce que Saint-Simón a hasardé contre l'état physique et sanitaire de cette ville. Il l'appelle encore, à l'année 1715, (et il écrivait vingt ans après), « le plus triste « et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, « sans bois, sans eau (*), sans terre, parce que « tout y est sable mouvant, ou marécage, sans « air et par conséquent malsain (**) ». Il est évident que ces traits convenaient pour la plupart au village lorsque Louis XIII en fit l'acquisition et pendant les remuemens de terre pour les différens travaux (***); mais ils sont

(*) Voir le plan au-devant du titre, les pages 43, 44 et 120 ci-devant, ainsi que la page 135 ci-après.

(**) *Mémoires*; tome XIII, page 85. Il avait déjà dit : « Versailles, lieu sans rivière, ni eau bonne à boire, « qui n'est que sable et boue.... un cloaque ». Tome XII, page 408.

(***) M. Michelet m'a fait remarquer dans un cartulaire de Notre-Dame de Paris, que le 30 janvier 1632, le Chapitre fit remise à un particulier du huitième de son loyer d'une maison à Versailles, dans laquelle il s'était déclaré une maladie contagieuse, *domus morbo contagionis afflictæ.* Ce fait isolé n'empêcha pas Louis XIII d'y revenir séjourner, et deux mois après il acheta la seigneurie.

ridiculement outrés, lancés par ce caustique courtisan contre Versailles terminé depuis plus de quarante ans et dans toute sa splendeur. Il n'est pas moins évident que si ce lieu eût été insalubre, Louis XIV, dès 1672, et ses successeurs n'y auraient pas fixé leur demeure de prédilection, et que la population, même celle étrangère à la Cour, ne s'y serait pas portée aussi constamment et comme elle le fait encore aujourd'hui. Il y a plus; puisque Versailles était un lieu marécageux et aussi malsain, pourquoi, trois mois après la mort de Louis XIV, Saint-Simon, lui-même, a-t-il insisté fortement auprès du Régent pour que le jeune Roi fut ramené dans ce séjour (*)?

J'ajouterai que des docteurs en la Faculté de médecine de Paris, ont, dans leurs thèses, ou dans leurs écrits, loué l'heureuse exposition de la ville et du château au soleil levant, ainsi que la bonté des eaux de la Seine que la machine, ou la pompe à feu de Marly, conduit abondamment dans un grand nombre de fontaines publiques. En outre, on a observé qu'un

(*) *Mémoires*, tome XIII, page 419.

air vif et pur circule librement dans cette ville, et qu'une heure après des pluies très-abondantes, les rues sont séchées ; qu'il n'y a jamais eu de maladie endémique, ni même d'épidémie : ensorte qu'on y parvient jusqu'à la vieillesse la plus avancée. La statistique de Versailles et la *Nécrologie* ci-après, en fournissent de nombreux exemples.

Enfin, le *cholera-morbus*, ce terrible fléau, dont l'invasion a été si rapide et la durée si fatale aux communes environnantes, n'a eu que peu d'influence à Versailles. Cette observation, fort importante, est due à M. le docteur Lemazurier, médecin en chef des épidémies de cet arrondissement considérable ; il l'a consignée dans une lettre recueillie par les journaux, et qui prouve combien la salubrité de cette ville est incontestable (*Note* 11).

Maintenant, il n'est peut-être pas sans intérêt de considérer Versailles sous un autre rapport.

Depuis l'époque où Louis XIV vint y demeurer jusqu'à notre temps, c'est-à-dire, durant l'espace d'un siècle et demi, cette ville a

donné le jour à un nombre considérable de personnages célèbres, ou par une illustre naissance, ou par de brillantes actions, ou, enfin, par des talens très-distingués. Elle l'a aussi donné à beaucoup d'autres d'un mérite moins éclatant, mais dignes d'un honorable souvenir. Je vais en esquisser une *Biographie sommaire*, ou *Nomenclature*, et y comprendre même ceux qui se sont rendus fameux par leurs crimes, ou par leurs excès. Le nombre et les divers titres des premiers (en n'y comprenant pas les membres de la famille royale et en exceptant Paris), pourraient, ce me semble, être opposés, sans désavantage, à ceux des hommes illustres dont chacune des villes les plus anciennes et les plus peuplées de la France, a le droit de s'énorgueillir.

Cette *Nomenclature* désignera brièvement les Rois et seulement ceux des Princes dont les noms sont historiques ; l'indication des autres serait sans utilité : des traits généraux et caractéristiques suffiront pour les autres personnes, et l'on ne trouvera quelques détails que sur celles omises jusqu'à présent dans les *Biographies*.

Ainsi que j'en ai eu le soin dans les *Recherches*, je nommerai la plupart des ouvrages que j'ai consultés. Mais, dès à présent, je me plais à reconnaître qu'un de mes anciens amis s'est chargé de la tâche fastidieuse de découvrir, ou de vérifier la date de la naissance d'un grand nombre de personnes; car, plusieurs éludent cette question, tandis que des militaires paraissent, d'après leurs états de services, plus âgés que ne l'atteste leur acte de naissance. Je dois, en outre, quelques utiles renseignemens à cet ami, feu M. de La Faye (*Louis*), chef de bataillon en retraite et chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur.

Beaucoup d'autres personnages célèbres attirés par la résidence de la Cour, ou par la beauté et la salubrité de Versailles, sont venues établir leur demeure et finir leurs jours dans cette ville; ce qui ajoute encore à son illustration. Mais leur *Nécrologie* à la suite de la *Nomenclature*, ne mentionnera que les plus remarquables.

POSTSCRIPTUM.

Je m'étais proposé de faire connaître un genre d'industrie, la culture et le commerce des plus belles fleurs, auquel les habitans de Montreuil se livrent depuis plusieurs années, avec un succès toujours croissant et de plus en plus avantageux. Mais les renseignemens qui m'ont été adressés, se trouvant fort incomplets, j'ai pensé qu'on chercherait plutôt ces détails dans les rapports que publie la Société d'Agriculture du Département et qu'ils y seraient mieux appréciés.

NOTES.

Note 1, *page* 55.

VERSAILLES.

ÉLÉGIE.

Reviens, ô mon unique amie,
Dissipe un noir chagrin qui trouble ma raison.
Reviens, quitte un moment cette ville embellie
Par les arts, enfans d'Apollon,
Ce palais, ces jardins créés par le génie
De Le Nôtre et de Girardon.
Dans un séjour si fécond en prodiges
Tu ne peux entendre ma voix;
Ces lieux, pour t'arrêter, épuisent leurs prestiges :
Du travail la nature a reconnu les lois
En fertilisant ces campagnes.
Un fleuve obéissant a franchi des montagnes
Pour offrir son tribut au plus fier de nos Rois.
Comme dans les jeux du théâtre,
Soigneux de présenter mille aspects différens,
Tantôt, c'est un torrent que presse un lit d'albâtre;
Tantôt, pour réfléchir des traits que j'idolâtre,
Il étend le miroir de ses flots transparens.
Son onde te poursuit en ruisseaux divisée :
Elle éblouit tes yeux de ses jets éclatans,

Étincelle dans l'air, et, tombant en rosée,
Brille sur tes cheveux flottans.

Lebrun a peint sur ces portiques,
Et les amours des Dieux et les horreurs de Mars;
Pour admirer ces lambris magnifiques,
Il a vu s'arrêter Luxembourg et Villars.
O chefs-d'œuvre divins! quel nouveau Praxitèle
Anima dans ces lieux et le marbre et l'airain?
Des Muses la troupe immortelle
Semble servir encor son jeune souverain;
Pour arracher sa main du chêne qui la presse,
Sous un monstre en fureur Milon se dresse encor;
Pluton, brûlant d'amour, ravit une déesse;
Mercure va parler: l'Amour a pris l'essor!...
Non, tu ne peux quitter ce palais, ces ombrages;
Je dois te pardonner de m'oublier pour eux.
Renaissez autour d'elle, errez dans les bocages,
Courtisans, magistrats et poëtes fameux:
Reviens sous ces ormeaux antiques,
O vénérable Fénélon!
Écho, répétez les cantiques
Où Racine a pleuré les malheurs de Sion!
Benserade, Boileau, Sévigné, Labruyère,
Écoutez en riant les contes d'Hamilton;
Zéphyrs, semez des fleurs sous les pas de Ninon,
Et vous, grands de la Cour, applaudissez Molière?
Là, le plus amoureux, le plus beau des mortels,
En pompe a célébré ses brillans carrousels.
Mille nobles beautés entouraient la carrière,
Armaient les combattans, couronnaient les vainqueurs.

C'est là que, rayonnant d'une splendeur guerrière,
Louis fit triompher les modestes couleurs
Et le chiffre de La Vallière.
La Vallière ! à ce nom quel tendre souvenir
Dans mon triste cœur se ranime !
De sa fidélité fallait-il la punir !
Le grand cœur de Louis ne fut pas magnanime :
Il brisa sans pitié ce fortuné lien.
Hélas ! elle aimait trop, c'était là tout son crime,
Et ce crime est aussi le mien.

CASIMIR DELAVIGNE.

A l'égard des poésies latines, je me bornerai à la citation d'un distique attribué au célèbre Fléchier, évêque de Nismes; il donne l'idée la plus précise du palais de Versailles et du Monarque qui l'a créé.

Rex, regnum, domus hæc, tria sunt spectacula mundi :
Rex, animo, regnum, viribus, arte domus.

Voici la traduction que l'auteur du poëme si intéressant sur *La Mort de Loizerolles* (*), nous a donné de ce distique.

Prince, France, Palais, qu'embrasse mon regard,
Sont les trois grands objets que l'univers admire :
Le Roi, par son génie et par son vaste empire,
Et ce palais divin par les pompes de l'art.

M. le chevalier DE LOIZEROLLES.

(*) Ce Poëme a eu quatre éditions.

Note 2, page 52.

On a observé que le cardinal Fabio Chigi, envoyé en France par le pape Alexandre VII, son oncle, en qualité de légat *à latere*, pour présenter des excuses à Louis XIV, à raison de l'insulte faite par les soldats Corses aux gens du duc de Créquy (frère du maréchal), ambassadeur de ce Monarque, fit bâtir à Formelle près de Rome, une maison de plaisance avec un très-beau jardin rempli d'orangers et de fleurs rares, et qu'il lui donna le nom de VERSAILLES. Or, ce légat, dit-on, n'avait pu voir que l'ancien château; cette assertion est contestable. En effet, ce cardinal étant arrivé en France, au mois de février 1664, il assista et fut admis avec une distinction toute particulière aux célèbres fêtes données par le Roi, pendant le mois de mai de la même année, dans le nouveau palais, et il ne repartit pour l'Italie qu'en 1667, après la mort d'Alexandre VII.

Une habitation royale sur le modèle de Versailles, c'est *La Granga*, construite par Philippe V, et autour de laquelle s'est formée insensiblement la ville de Saint-Ildephonse.

Elle est voisine de Madrid et située entre des montagnes, dans un lieu autrefois sauvage et stérile; une partie de l'emplacement était occupée par

une *grange* appartenant à des religieux hiéronimytes, de Ségovie : Philippe V la leur acheta pour y faire bâtir ce palais. Les travaux en ont été dirigés par des artistes français. L'extérieur n'est pas magnifique ; on y remarque seulement la façade donnant sur les jardins ; mais l'intérieur en est très-beau. Les appartemens inférieurs renferment un grand nombre de statues antiques et d'autres morceaux de sculpture qui sont dignes de fixer l'attention. Dans les appartemens supérieurs on compte plus de mille tableaux des plus grands maîtres. Les jardins font un des plus beaux ornemens de *La Granga* : l'industrie humaine s'y est développée dans toute son étendue, et a été secondée avec succès par un prince qui, fidèle imitateur de Louis XIV, son aïeul, voulut faire d'un lieu inhabitable un lieu de délices, comme le monarque français l'avait fait de Versailles. Partout l'art y a triomphé de la nature, et a remplacé un terrain sec, pierreux et stérile, par des plantations agréables, des bosquets charmans, des canaux vivifians, des cascades, des fontaines et des bassins ornés d'une infinité de groupes, de statues ou de figures d'animaux en bronze et en marbre de diverses couleurs. C'est dans ce palais que Philippe V se retira après son abdication. La Cour y passe une partie de l'été (*) ».

(*) *Dictionnaire géographique universel*, tome v, article ILDEFHONSE (*Saint*) ; Paris, Kilian, 1829.

Un autre écrivain n'en parle qu'en ces termes :

« Aussitôt que le mois de mai est écoulé, la Famille royale quitte Aranjuez et part pour le sitio de *La Granga* ou *San-Ildefonso*, mauvaise imitation de Versailles, entreprise par Philippe V. La Granja est située au nord de Madrid sur la pente d'une chaîne de hautes montagnes. Cette position rend ce sitio une demeure en effet convenable pour l'été. Aussi la famille royale y passe-t-elle juin, juillet et août (*) ».

Relisons Delille.

L'Ibère avec orgueil dans leur luxe royal
Vanté son Aranjuez, son vieil Escurial ;
Toi, surtout, Ildephonse, et tes fraîches délices.
Là ne sont point ces eaux dont les sources factices,
Se fermant tout-à-coup, par leur morne repos
Attristent le bocage, et trompent les échos :
Sans cesse résonnant dans ces jardins superbes,
D'intarissables eaux, en colonnes, en gerbes,
S'élancent, fendent l'air de leurs rapides jets,
Et des monts paternels égalent les sommets ;
Lieu superbe où Philippe, avec magnificence,
Défiait son aïeul, et retraçait la France.

Les Jardins, *Chant I.*

(*) *Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès*; tome 7, page 390. 1833.

Note 3, *page* 60.

DÉPENSES *de Versailles*, *par chapitres*, *depuis* 1664 *jusqu'en* 1690 (*).

	liv.	s.	d.
Maçonnerie de Versailles et ses dépendances, compris Trianon, S.-Cyr et les églises de Notre-Dame et des Récollets, pendant lesdites vingt-sept années.....	42,372,024	8	2
Charpenterie...........	5,107,376	2	10
Couvertures............	1,437,359	13	6
Plomberie..............	9,116,154	5	0
Menuiserie.............	5,332,844	4	0
A reporter....	63,365,758	13	6

(*) Extrait littéralement des *Observations* de Guillaumot; pages 18 et suivantes. Cet architecte donne à ces dépenses la valeur d'aujourd'hui, d'après la seule différence du marc d'argent, évalué au double, à peu près de ce qu'il était sous Louis XIV, sans avoir égard aux prix, alors très-bas, de la main-d'œuvre, des matériaux et des vivres, ni aux variations si nombreuses du marc d'argent pendant les quarante années de travaux. Une preuve suffira: on sait que madame de Maintenon écrivait, en 1680, qu'avec neuf mille livres de revenu, son frère, le comte d'Aubigné, et sa belle-sœur pouvaient, à Versailles, louer une maison agréable, avoir dix domestiques, quatre chevaux, deux cochers et un bon dîner.

	liv.	s.	d.
Report....	63,365,758	13	6
Serrurerie.............	4,578,124	7	6
Vitrerie...............	601,757	1	6
Glaces................	443,262	3	9
Peintures et dorures, sans les achats de tableaux......	3,352,573	3	4
Sculptures, sans les achats d'antiques..............	5,392,140	13	6
Marbrerie..............	10,087,004	11	4
Bronzes................	3,753,008	12	6
Tuyaux de fer et de plomb, compris ceux de la machine de Marly................	4,530,229	11	4
Pavés, carreaux et ciment.	2,534,929	6	0
Jardinage, fontaines et rocaille....................	4,677,431	10	0
Fouille de terre et convois de glaise.................	12,076,070	3	8
Ouvrages à journée......	2,763,403	12	4
Diverses dépenses extraordinaires................	5,598,123	5	8
Total du château de Versailles, *à reporter*.........	121,753,816	15	2

	liv.	s.	d.
Report....	121,753,816	15	2
Le château de Clagny....	4,149,084	18	10
La machine de Marly, sans les conduites comprises dans les dépenses de Versailles...	7,349,728	17	4
L'aquéduc de Maintenon et travaux de la rivière d'Eure.	17,225,990	2	0
Le château de Marly.....	9,002,559	4	6
L'indemnité des terres...	11,824,208	3	8
Achats de tableaux anciens et figures antiques.........	1,018,146	16	0
Étoffes d'or et d'argent...	2,151,346	5	0
Grands ouvrages d'argenterie	6,491,518	9	4
Cristaux, agathes, etc...	1,112,138	1	4
Honoraires des architectes.	2,000,000	0	0
Dépenses faites avant 1664 (suivant une lettre écrite par Colbert à Louis XIV)......	3,000,000	0	0
Total général......	187,078,537	13	2

Guillaumot va présenter autrement ces dépenses.

Dépenses du château de Versailles, par année, depuis 1663 jusqu'en 1690.

	A 51 liv. le marc (*).		
	liv.	s.	d.
1664	1,668,074	5	0
1665	1,567,346	8	0
1666	1,053,908	14	0
1667	3,257,267	2	8
1668	1,236,012	11	2
1669	2,476,750	14	0
1670	3,992,905	4	8
1671	6,793,191	5	0
1672	5,605,436	2	10
1673	1,694,008	7	8
1674	2,768,539	0	6
1675	3,867,510	16	2
1676	2,696,445	1	8
1677	3,257,267	2	8
1678	5,245,310	7	8
A reporter	47,179,973	3	8

(*) Ce tableau donnerait une connaissance plus positive de ce que Versailles, seul, a réellement coûté, si Guillaumot n'eût pas encore employé, ici, la fausse base des termes moyens, et se fut borné à nous donner les comptes tels qu'ils étaient, valeur du temps, sauf à chacun d'en faire l'estimation d'après les taux actuels.

	liv.	s.	d.
Report..........	47,179,973	3	8
1679................	11,334,663	14	0
1680................	11,679,523	19	4
1681................	7,708,764	4	0
1682................	8,470,246	17	2
1683................	7,429,144	11	10
1684................	11,524,184	5	4
1685................	22,628,563	1	8
1686................	13,116,420	15	6
1687................	10,800,491	16	0
1688................	9,108,193	16	4
1689................	3,420,111	0	0
1690................	736,213	0	2
Total............	162,302,828	18	4

Ce total porté dans les *Observations*, page 22, est erroné, puisque l'addition de toutes les sommes contenues en l'état ci-dessus s'élève effectivement à 165,131,494 liv. 5 s.; il y a donc une différence de 2,828,665 liv. 14 s. 8 d. L'erreur provient-elle de l'auteur ou du typographe? M. Peignot en a relevé plusieurs autres très-importantes.

Les contradictions suivantes ne peuvent être imputées qu'à Guillaumot. 1.° page 8 du texte, il dit que les dépenses de Versailles depuis 1664 jusqu'en 1690, pour tous les travaux indiqués page 59 des

Recherches, ne se sont élevées qu'à la somme de cent soixante-onze millions trois cent cinq mille trois cent quatre-vingt-huit livres deux sols six deniers; 2.° page 16, il les porte à environ 162,000,000; 3.° suivant son résultat, page 19, et qu'on vient de mettre sous les yeux du lecteur, il les fixe à 121,753,816 liv. 15 s. 2 d., et il n'arrive aux 187,078,557 liv. 13 s. 2 d., qu'en y ajoutant la machine de Marly, le château de Clagny, l'aquéduc de Maintenon, l'indemnité des terres, les somptuosités, etc., mais non la chapelle, qui est entièrement oubliée.

Note 4, page 70.

DÉPENSES *employées pour bâtir le château de Versailles, terminé* (non en 1702, mais) *en* 1682; *suivant le* RELEVÉ *communiqué à de Villiers par Jeanson, architecte des bâtimens du Roi* (*).

	liv.	s.	d.
Acquisitions foncières....	5,912,104	1	»
Fouille de terre et convois.	6,038,035	1	»
A reporter....	11,950,139	2	»

(*) M. Villiers a transcrit littéralement ce *Relevé* où toutes

	liv.	s.	d.
Report....	11,950,139	2	»
Maçonnerie..........	21,186,012	4	»
Charpente.............	2,553,638	4	»
Couverture............	718,679	16	»
Plomberie............	4,558,077	2	»
Menuiserie et marqueterie.	2,666,422	2	»
Serrurerie, taillanderie..	2,289,062	3	»
Vitrerie..............	300,878	10	»
Glaces, miroirs.........	221,631	1	»
Peinture, dorure.......	1,676,286	11	»
Sculpture..............	2,696,070	6	»
Marbrerie.............	5,043,502	5	»
Bronze, fonte de cuivre..	1,876,504	6	»
Fonte de fer pour tuyaux.	2,265,114	15	»
Pavé, carreaux, ciment..	1,367,404	13	»
Jardin, fontaines et rocaille..................	1,338,715	15	»
Tableaux et statues......	6,517,100	5	»
Diverses dépenses extaordinaires..............	1,799,061	12	»
Journées au rôle........	1,381,791	16	»
Machine de Marly.......	3,674,864	8	»
A reporter....	75,980,866	13	»

les sommes sont portées en *valeur du temps*. Et pour présenter ses résultats, *au cours actuel*, il a pris pour bases de ses évaluations les prix de la main-d'œuvre et des matériaux, ainsi que les variations du marc d'argent aux différentes époques.

	liv.	s.	d.
Report....	75,980,866	13	»
Rivière d'Eure et de Maintenon	8,612,995	1	»
Clagny	2,074,864	8	»
Total	86,668,726	2	»
Dépenses de la chapelle de Versailles, depuis 1699, jusqu'à son entière confection en 1710 (*), non compris les devis, projets et autres menues dépenses avant de parvenir à l'exécution..............	3,260,341	19	»
Total général.........	89,929,068	1	»

De Villiers dit que Jeanson lui avait assuré que son Etat est extrait d'un registre rouge, conservé dans les archives de la Couronne; mais que d'après les démarches qu'il a faites ces archives ne possèdent rien de semblable. Il pense que ce registre rouge est le même que celui dont parle Guillaumot et dont on a extrait des résultats si différens; cette opinion est très-plausible.

(*) On a imprimé 1689 et 1702, dans le *Tableau descriptif*; c'est une erreur typographique réfutée par de Villiers, lui-même, page 100.

Note 5, *page* 76 *et passim*.

TRIANON, *Triarnum*. Il y existait une paroisse et trois villages qui, dès le douzième siècle, dépendaient de l'Abbaye-Sainte-Geneviève. Les seigneurs de Versailles y possédaient un fief qu'ils vendirent avec celui de Soisy, à cette abbaye, en 1225: Louis XIV ayant acquis des moines tout le territoire, en 1663 et 1665, l'église et les habitations disparurent. Sur l'emplacement et à l'extrêmité de l'un des bras du canal, il fit construire un château à l'italienne et des jardins d'agrément qui conservèrent le nom primitif. Il semble que les arts en formant le château du grand Trianon, aient voulu réaliser un de ces palais enchantés, décrits d'une manière si brillante par les poëtes.

Louis XV bâtit le petit Trianon; il fut dès-lors célèbre pour les arbustes et plantes botaniques. Louis XVI en donna la jouissance à la reine Marie-Antoinette; cette princesse l'embellit avec un goût exquis. Les jardins, l'un français, l'autre dans le genre paysagiste, ou anglais, ont été plantés en 1776, ce dernier était bien différent de la plupart de ceux qui ne présentent que des bizarreries dispendieuses: la partie botanique fut richement augmentée. On y remarquait un temple au milieu duquel se voyait la statue de l'Amour, digne ouvrage du célèbre Bouchardon; une colline groupée d'arbres rares

dans toute sa pente; un rocher superficiel des cavités duquel sortaient à gros bouillons des eaux qui tombaient dans un lac. Il était terminé par un petit hameau charmant et meublé de tous les ustensiles convenables à différens ménages rustiques. C'est de ces jardins délicieux que Delille a dit :

Semblable à son auguste et jeune Déité,
Trianon joint la grâce avec la majesté.

Les deux Trianons ont été réunis par Napoléon, en 1809, et les jardins ont éprouvé beaucoup d'augmentations et de changemens depuis cette époque.

Bertin, dans l'une de ses élégies, regrette de ne point parcourir avec sa Catilie, les *Jardins du Petit-Trianon*, et sa muse en esquisse les plus rians paysages. M. de Laboüisse, pour adoucir l'ennui d'être séparé de son Éléonore, lui a adressé, dans le *Voyage à Trianon*, une élégante et rapide description en vers et en prose des principales féeries qu'on admirait dans ce séjour magique.

A l'opposite du grand Trianon était la *Ménagerie*, pavillon décoré avec beaucoup de goût. Dans les sept cours qui l'environnaient, on voyait quantité d'animaux et d'oiseaux étrangers et les plus rares, renfermés dans de grandes loges, ou volières. Les bâtimens et les terres ont été convertis en une ferme, et donnés par Buonaparte, premier consul, à l'ex-directeur Syèyes.

Vaisse de Villiers a, dans son *Tableau descriptif*, révélé, en quelque sorte, l'existence d'un jardin romantique situé à Versailles entre la rue Satory et la pièce d'eau dite des Suisses. Créé, avec une maison de plaisance, par *Monsieur*, depuis Louis XVIII, ce Prince les donna à madame la comtesse de Balby: il y passait des journées entières. La maison a été détruite et le jardin vendu pendant la Révolution; je les vis avant cette époque: rien, même à Versailles, ne pouvait être comparé à ce jardin pour les rochers, les arbres exotiques et les eaux. De Villiers assure qu'il est conservé avec le même soin: *pages* 34 et suivantes.

Note 6, *page* 5 *et* passim.

Montreuil, faubourg de Versailles. Son nom latin, *Monasteriolum*, puis *Monstrolium*, désigne sûrement qu'il y avait dans ce lieu un petit monastère, qui a donné son nom au village. L'abbé Lebeuf pense que ce monastère consacré sous le nom de Saint-Symphorien, dont le titre est toujours resté à l'église, et dont il rapporte l'origine à Saint-Germain, évêque de Paris, a cessé d'exister vers le temps des guerres des Normands.

D'anciens titres le nomment Montreuil au Val-de-Galie, pour ne point le confondre avec trente autres

qui sont en France. Avant la Révolution, on distinguait le grand et le petit Montreuil, séparés par la route de Paris ; depuis ils ont été réunis à Versailles ; mais la paroisse restée distincte, conserve son église particulière.

Le château seigneurial de Montreuil-lès-Versailles, ainsi qu'il est écrit dans un registre du Trésor des Chartes de l'an 1375, était à Porchéfontaine. Il était et est encore bâti dans une plaine, sans autre défense que les étangs qui l'environnent.

En 1722, le régent fit dresser un camp à Porchéfontaine et un fort à Montreuil pour enseigner à Louis XV les exercices de la guerre. On a imprimé, la même année, un journal de ce siége, avec gravures.

Le grand Montreuil possédait deux charmantes maisons de plaisance avec des jardins anglais ; l'une appartenait à la princesse de Guémenée. Louis XVI ayant acheté cette propriété, y conduisit madame Elisabeth ; lorsque cette princesse eut tout visité, tout admiré, elle entendit, avec une agréable surprise, la reine Marie-Antoinette lui dire : « Ma sœur, vous êtes ici chez vous ».

Delille avait ces jardins en vue lorsqu'il écrivait ce vers :

Les Grâces, en riant, dessinèrent Montreuil.

C'est là que madame Elisabeth passa les plus doux momens de sa vie dans les soins champêtres,

la bienfaisance et les sentimens doux qu'inspire le spectacle de la nature. Pour former une laiterie, elle fit venir de Suisse quatre génisses superbes et une jeune fille du Valais pour en prendre soin. Cette dernière s'appelait *Marie*. Belle, naïve, mais toujours mélancolique, sa nouvelle place ne pouvait lui faire oublier ses montagnes, et surtout *Jacques*, à qui elle avait été promise. Elle confia sa peine à madame *de Travanet*, qui composa aussitôt les paroles et l'air de la jolie romance dont voici le premier couplet :

Pauvre *Jacques*, quand j'étais près de toi,
Je ne sentais pas la misère,
Mais à présent que tu vis loin de moi,
Je manque de tout sur la terre. (*bis.*)

Marie l'apprit, et la chanta au moment où madame Elisabeth passait. Touchée de la flexibilité de la voix de la jeune fille, la Princesse s'intéressa à son sort ; et apprenant que la romance dépeignait sa véritable situation, elle chargea M. de Bezenval de faire venir secrètement *Jacques* à Montreuil. Un matin, Marie, revenant de traire le lait de ses vaches, entendit, dans un bosquet du parc, le *ranz* de son pays et la voix de *Jacques ;* elle y répondit par un air de ses montagnes, et bientôt les deux amans se trouvèrent dans les bras l'un de l'autre. *Jacques* dont la raison s'était égarée, la recouvra avec le bonheur, et épousa *Marie*, dotée par ma-

dame Elisabeth, qui le prit à son service comme jardinier.

La romance de madame de Travanet que toute la France chanta après la reine Marie-Antoinette, qui la chantait avec une expression si vive et si touchante sous les frais ombrages de Trianon et dans sa royale demeure à Versailles, cette romance n'est pas, comme on l'a écrit, celle qui, dans la tour du Temple, intéressa cette princesse, mais celle bien autrement de situation, que M. Hennet composa sur le même air :

O mon peuple! que vous ai-je donc fait?
J'aimais la vertu, la justice,
Votre bonheur fut mon unique objet,
Et vous me traînez au supplice!

Elle fut distribuée par milliers dans Paris, le jour même où la défense de Louis XVI fut prononcée.

Ce fut surtout au petit Montreuil que, dans l'hiver si rigoureux de 1788-9, ce prince, enveloppé d'une redingotte jusqu'aux yeux et le chapeau rabattu, allait, de grand matin, de chaumière en chaumière, porter des secours aux indigens qui bénissaient *le bon Monsieur*, qu'ils ne connaissaient point.—Le costume, dans le tableau qui représente ce trait et qui a été gravé, est tout à fait inexact.

Madame, belle-sœur du Roi, était propriétaire

de l'autre habitation ; à Montreuil ; les jardins d'une plus grande étendue, étaient au premier rang de ceux plantés dans le genre paysagiste.

Ces deux habitations ont été vendues comme biens nationaux, celle de *Madame*, après avoir été divisée en deux lots ; les bâtimens et les jardins ont subi beaucoup de changemens.

Note 7, *pages* 60 *et* 117.

Clagny était anciennement un hameau sur le chemin qui conduit de Versailles à Saint-Cloud. Louis XIV acheta ce domaine en 1665 ; il y fit construire un château et planter des jardins dont il accorda la jouissance à madame de Montespan. « Mais, en 1685, le Roi lui donna cette terre et celle de Glatigny (contiguë), avec substitution au duc du Maine et à ses enfans mâles ; et s'ils venaient à manquer, au comte de Toulouse et à ses enfans mâles ; à défaut desquels ces terres seraient reversibles à la Couronne (*) ».

Madame de Sévigné qui vit Clagny pendant qu'on y travaillait encore, en parle ainsi à sa fille : « Nous fûmes à Clagny ; que vous dirai-je ? c'est le palais

(*) *Mémoires et journal du marquis de Dangeau* ; Paris, 1830 ; tome 1.er, page 117. Dangeau dit, en outre, que madame de Montespan avait affermé Clagny et Glatigny vingt mille francs.

d'Armide ; le bâtiment s'élève à vue d'œil, les jardins sont faits ; vous connaissez la manière de Le Nostre ; il a laissé un petit bois sombre qui fait fort bien ; il y a un bois entier d'orangers dans de grandes caisses ; on s'y promène ; ce sont des allées où l'on est à l'ombre ; et, pour cacher les caisses, il y a, des deux côtés, des palissades à hauteur d'appui, toutes fleuries de tubereuses, de roses, de jasmins, d'œillets : c'est assurément la plus belle, la plus surprenante et la plus enchantée nouveauté qui se puisse imaginer : on aime fort ce bois (*) ».

Le château, sur les dessins de Mansart, était l'un des plus régulièrement beaux qu'il y eut en Europe. La totalité des dépenses est portée sur les relevés communiqués à Vaisse de Villiers à deux millions soixante-quatorze mille huit cent soixante-quatre livres, que d'après ses bases, il évalue à quatre millions de francs, au cours actuel.

Saint-Simon, quelquefois outré dans ses éloges, comme il l'est toujours dans ses critiques, en trace cette esquisse. « Clagny... au bout de Versailles, château superbe avec ses eaux, ses jardins, son parc ; des aquéducs dignes des Romains, de tous les côtés (**) ; l'Asie, ni l'antiquité n'offrent rien

(*) *Lettre* à madame de Grignan, du 7 août 1675.

(**) Il veut parler des aquéducs de Marly, de Buc, et des reservoirs de Montbauron, construits plusieurs années auparavant, pour fournir de l'eau à Versailles.

de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si superbe, de si rempli de monumens les plus rares de tous les siècles, en marbres les plus exquis de toutes les sortes, en bronzes, en peintures, en sculptures, ni rien de si achevé (*) ».

Quelques écrits du temps parlent aussi de Clagny, mais en des termes moins emphatiques; ils ne dissimulent pas que le choix du site, le manque de vue et le peu d'étendue du parc rendaient cette demeure fort triste.

Après la mort du comte de Toulouse, arrivée en 1737, Clagny qui avait été long-temps négligé par le duc du Maine, fit retour au domaine du Roi, et Louis XV en ordonna la démolition. Elle fut si complètement exécutée, que les habitans de Versailles ne conservent le souvenir de cette superbe habitation que par le nom de la rue de Clagny qui y conduisait. L'emplacement a servi à l'agrandissement du quartier Notre-Dame, ainsi qu'on l'a vu, page 117 des *Recherches*.

Pierre Lescot, célèbre architecte, était prieur-commandataire et seigneur de Clagny, en 1568.

(*) *Mémoires de Saint-Simon*; tome XIII, page 88. Si le nom de *Clagny* ne se trouvait pas au commencement de cette tirade, on croirait que Saint-Simon l'a écrite dans un moment de résipiscence et d'un juste enthousiasme pour Versailles.

Note 8, pages 55 *et* 86.

MARLY-LE-ROI. *Marleium, ou Marliacum,* serait connu dès 676, si deux chartes du roi Thierri, ont été effectivement données en ce lieu ; ce qui est fort douteux. Il y avait deux paroisses différentes mentionnées en un titre de 1067 et qui furent réunies en une seule, après l'acquisition que Louis XIV fit du territoire, en 1680.

Un château, entouré à des distances égales de douze pavillons, représentait allégoriquement le palais du Soleil et les douze signes du Zodiaque (*). Là, comme à Versailles, mais dans des proportions moins étendues, se trouvaient réunis, par le génie et par le goût avec un enchaînement presque magique, l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, l'Hydraulique et l'art des Jardins. Mansart, Lebrun, Girardon et Le Nostre y rivalisèrent encore de talens.

Ce sont les merveilles de Marly qui ont principalement inspiré à Delille ces beaux vers.

Venez, suivez mon vol au pays des prestiges,
A ce pompeux Versaille, à ce riant Marli,
Que Louis, la nature, et l'art, ont embelli.
C'est là que tout est grand, que l'art n'est point timide ;

(*) Il était bâti au milieu d'un parc de trois mille sept cent soixante-cinq arpens, ou mille cinq cent quatre-vingt-huit hectares

Là, tout est enchanté, c'est le palais d'Armide ;
C'est le jardin d'Alcine, ou plutôt d'un héros
Noble dans sa retraite, et grand dans son repos ;
Qui cherche encore à vaincre, à dompter des obstacles,
Et ne marche jamais qu'entouré de miracles.
Voyez-vous et les eaux, et la terre, et les bois,
Subjugués à leur tour, obéir à ses lois ;
A ces douze palais d'élégante structure
Ces arbres marier leur verte architecture,
Ces bronzes respirer, ces fleuves suspendus,
En gros bouillons d'écume à grand bruit descendus,
Tomber, se prolonger dans des canaux superbes ;
Là s'épancher en nappe, ici monter en gerbes,
Et, dans l'air s'enflammant au feu d'un soleil pur,
Pleuvoir en gouttes d'or, d'émeraudes et d'azur !
Si j'égare mes pas dans ces bocages sombres,
Des Faunes, des Sylvains, en ont peuplé les ombres ;
Et Diane et Vénus enchantent ce beau lieu ;
Tout bosquet est un temple, et tout marbre est un dieu :
Et Louis, respirant du fracas des conquêtes,
Semble avoir invité tout l'Olympe à ses fêtes.

Les Jardins, *Chant I* (*).

En 1717, le duc d'Orléans, régent, avait ordonné de détruire entièrement Marly. Quoique le duc de Saint-Simon eût toujours blâmé la situation de cette demeure et l'emploi des sommes énormes qu'elle avait coûtées, il remontra à ce Prince que la destruction de ce palais de fées, unique dans toute l'Europe, et qui était un des

(*) *Œuvres de J. Delille* ; Paris, Michaud, 1824.

objets de la curiosité et de l'admiration de tous les étrangers qui venaient en France, jeterait sur son administration un blâme que des raisons d'épargnes ne pourraient aucunement justifier. Saint-Simon insista si vivement que le duc d'Orléans révoqua les ordres qu'il avait donnés (*).

Néanmoins, le temps et le séjour que Louis XV fit à Paris pendant sa minorité, ayant causé le délabrement de la célèbre cascade, on la détruisit à cause des sommes considérables qu'il aurait fallu pour la réparer et l'entretenir. C'était comme une rivière qui, tombant de fort haut sur soixante-trois marches, ou degrés de marbre, formait des napes d'eau d'une étendue et d'une beauté que rien n'égalait en ce genre. On la remplaça par un grand tapis de verdure.

Marly, devenu propriété nationale, a été vendu. Il n'offre plus que des ruines et des terrains livrés à l'agriculture ; on peut lui faire une juste application de cet hémistiche qui n'est point de Virgile, mais d'Ovide :

Jam seges est ubi Troja fuit.
Ep. Penel. Ulys.

(*) *Mémoires du duc de Saint-Simon*; tom. XIII, 89, et XIV, 359.

Note 9, *page* 83.

Louis XIII fonda une infirmerie à Versailles; Louis XIV et Louis XV en portèrent successivement le revenu à trente-huit mille neuf cents francs, outre les bois de chauffage et le charbon à prendre dans les fourrières du Roi.

Louis XVI éleva progressivement la dotation de cet hospice à cent cinquante mille francs qu'il assigna sur les domaines et bois de Versailles, Marly et Meudon. En 1782, ce Prince ordonna les bâtimens neufs actuels; ses malheurs en interrompirent les travaux. Construits et commencés sur les plans de Darnaudin, ils ont été achevés par M. Guignet, tous deux architectes, nés à Versailles. (Voir la *Biographie*.) Ces bâtimens d'une architecture admirée par les connaisseurs, réunissent les dispositions les plus avantageuses pour les établissemens de cette nature. C'est un des édifices les plus remarquables de Versailles. L'hospice contient plus de deux cent cinquante lits; le gouvernement et la ville ont fourni les fonds nécessaires pour des salles et cinquante nouveaux lits destinés aux vieillards infirmes.

Au nombre des religieuses qui se sont vouées au service de cet hospice, on ne peut voir sans un vif

intérêt mademoiselle Joséphine d'Abrantès, fille du célèbre maréchal Junot, duc d'Abrantès.

L'hôpital militaire est transféré au Grand-Commun.

Note 10, *page* 91.

Aucun des *Mémoires historiques* ne donne la description des lieux où s'assemblèrent les Etats-Généraux : Ces circonstances locales sont pourtant d'un grand intérêt. La *Correspondance* de Grimm supplée à leur silence par une description dont l'auteur des *Recherches* a reconnu l'exactitude, et que le lecteur sera bien aise de trouver ici.

« Donnons, dit-il, une idée du local. C'est une grande et belle salle de cent vingt pieds de longueur sur cinquante-sept de largeur en dedans des colonnes : ces colonnes sont cannelées, d'ordre ionique, sans piédestaux, à la manière grecque ; l'entablement est enrichi d'oves et au-dessus s'élève un plafond percé en ovale dans le milieu. Le jour principal qui vient par cet ovale, était adouci par une espèce de tente en taffetas blanc. Dans les deux extrémités de la salle on a ménagé deux jours pareils qui suivent la direction de l'entablement et la courbe du plafond : cette manière d'éclairer la salle y répandait partout une lumière douce et parfai-

tement égale, qui faisait distinguer jusqu'aux moindres objets en donnant aux yeux le moins de fatigue possible. Dans les bas-côtés on avait disposé pour les spectateurs des gradins, et à une certaine hauteur des travées ornées de balustrades. L'extrémité de la salle, destinée à former l'estrade pour le Roi et pour la Cour, était surmontée d'un magnifique dais, dont les retroussis étaient attachés aux colonnes. Cette enceinte, élevée de quelques pieds en forme de demi-cercle, était tapissée tout entière de velours violet semé de fleurs de lis d'or. Au fond, sous un superbe baldaquin, garni de longues franges d'or, était placé le trône. Au côté gauche du trône, un grand fauteuil pour la reine et des tabourets pour les princesses; au côté droit, des plians pour les princes; au pied du trône, à gauche, une chaise à bras pour le garde-des-sceaux; à droite, un pliant pour le grand chambellan; au bas de l'estrade, était adossé un banc pour les secrétaires-d'état, et devant eux une grande table couverte d'un tapis de velours violet; à droite et à gauche de cette table il y avait des banquettes recouvertes de velours violet, semé de fleurs de lis d'or; celles de la droite était destinée aux quinze conseillers-d'état et aux vingt maîtres-des-requêtes invités à la séance; celles de la gauche, aux gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces. Dans la longueur de la salle, à droite, étaient d'autres banquettes pour les députés du clergé; à gauche, pour ceux de la noblesse,

et dans le fond, en face du trône, pour ceux des communes. Tous les planchers de la salle étaient couverts des plus beaux tapis de la Savonnerie ».

« Dès le matin, avant neuf heures, il n'y avait plus de gradins, plus de tribunes qui ne fussent occupés. On ne croit pas se tromper beaucoup en estimant que ces places pouvaient contenir plus de deux mille spectateurs. Excepté l'entre-colonne réservé aux ministres étrangers, tous les bancs étaient gardés pour les dames, et cette attention ne contribuait pas peu à augmenter la pompe du spectacle, par l'élégance et la richesse de leurs parures ».

Le même écrivain a donné la description des costumes, en ces termes :

« Les nobles étaient en manteau noir relevé d'un parement d'étoffe d'or, la veste analogue au parement, les bas blancs, la cravatte de dentelle et le chapeau à plumes blanches retroussé à la Henri IV; les cardinaux en chape rouge, les archevêques et évêques, placés sur la première banquette du clergé, en rochet, camail, soutane violette et bonnet carré; les députés du tiers-état en habit noir, manteau court, cravatte de mousseline, chapeau retroussé de trois côtés, sans ganse ni bouton. Les ministres d'épée avaient le même habit que les députés de la noblesse, les ministres de robe leur costume ordinaire. M. Necker était le seul acteur de ce grand

spectacle qui fut en habit de ville ordinaire, pluie d'or sur un fond canelle, avec une riche broderie en paillettes ». *Corresp. de Grimm*, mai 1789, tome V, pages 124 à 126.

On a rapporté plus ou moins exactement le fameux serment prononcé dans le Jeu de paume, par les députés, sous la présidence de Bailly; voici la copie figurée des deux inscriptions gravées sur métal et placées dans l'intérieur.

LES REPRÉSENTANS DES COMMUNES DE FRANCE,
Constitués le 17 *juin* 1789, *en Assemblée nationale*,
Ont prêté ici, le 20 du même mois, le serment
qui suit :

NOUS JURONS DE NE JAMAIS NOUS SÉPARER,
ET DE NOUS RASSEMBLER PARTOUT
OU LES CIRCONSTANCES L'EXIGERONT,
JUSQU'A CE QUE LA CONSTITUTION DU ROYAUME
SOIT ÉTABLIE
ET AFFERMIE SUR DES FONDEMENS SOLIDES.

Placé le 20 *juin* 1790, *par une Société de Patriotes.*

ILS L'AVAIENT JURÉ;
ILS ONT ACCOMPLI LEUR SERMENT.

Le 10 *décembre* 1791, *l'an* 3 *de la Liberté*, par la Société des Amis de la Constitution, de Versailles.

Note 11, *page* 135.

Journal des Débats, du 4 *septembre* 1832.

AU RÉDACTEUR.

Versailles, 2 septembre 1832.

Monsieur,

Permettez-moi de réclamer, par la voie de votre journal, contre la manière dont les bulletins officiels relatifs à l'épidémie régnante, énoncent les cas nouveaux de choléra-morbus qui sont observés dans les départemens : c'est toujours au chef-lieu, ou du département, ou de l'arrondissement, que tous les cas sont rapportés, et il en résulte, aux yeux d'un lecteur inattentif, que telle ville, qui a à peine présenté quelques exemples de choléra, passera pour avoir été ravagée par ce fléau. La chose est arrivée ainsi pour la ville de Versailles : sur la foi des bulletins insérés dans les journaux quotidiens, beaucoup de personnes ont cru que sa population était la proie du choléra le plus destructeur, et cependant cette ville, en communication si fréquente avec Paris, entourée de communes ravagées (et dont plusieurs sont à sa porte), compte à peine, depuis le mois d'avril, quatre-vingts cas

de choléra-morbus, à un haut degré, et sur ce nombre, soixante au moins des individus attaqués étaient étrangers à Versailles, et y ont été amenés malades.

C'est donc, non à Versailles, mais à son arrondissement, l'un des plus populeux de France, qu'il faut rapporter le chiffre des cas nouveaux que les journaux nous annoncent (*). J'aurais ici de nombreuses réflexions à faire sur le développement de cette maladie, presqu'en même temps qu'à Paris, dans les communes situées sur les bords de la Seine; mais elles dépasseraient les bornes de cette lettre, dans laquelle j'ai cherché à rétablir la vérité des faits, moins encore dans l'intérêt de Versailles, que dans celui des étrangers et des malades qui, pendant la belle saison, viennent y chercher un air pur et la santé.

LEMAZURIER, *D. M. P.*,

Membre correspondant de l'Académie royale de médecine, médecin en chef des épidémies de l'arrondissement de Versailles.

(*) Dans le bulletin sanitaire des départemens, on lit :

Seine et Oise. Versailles, 1.er septembre. — 111 nouveaux malades, 43 décès. — Total général, 9,115 cas, 3,927 décès.

Nota. La ville de Versailles n'a compté jusqu'à ce jour que 80 malades.

Note 12, *page* 84.

Tableau *descriptif, historique et pittoresque de la ville, du château et du parc de* Versailles, etc.; par Vaisse de Villiers; 1827, petit in-12.

Il y a des recherches utiles et curieuses; c'est un excellent guide pour visiter Versailles.

Le même auteur a publié : Recueil complet des groupes, statues, etc., ainsi que des perspectives monumentales de Versailles; in-12, oblong.

Guide de l'Etranger; *nouvelle Description des ville, château et parc de* Versailles, etc; il est quelquefois et mal à propos désigné sous le nom de *Cicerone* de Versailles; 1832, in-12. Quoique l'auteur soit, dit-il, un ancien habitant de cette ville, il a commis beaucoup d'erreurs, et s'est livré à des exagérations très-ridicules. Le seul plan de Versailles y est digne d'attention; c'est le même qu'on voit, ici, au-devant des *Recherches*.

Dictionnaire *historique, topographique et militaire des environs de Paris*; par M. P. St.-A..... grand in-12. On y trouve à l'article Versailles, des particularités exactes sur des faits qui me sont bien connus.

Histoire *physique, civile et morale des environs de Paris*, etc.; par J. A. Dulaure; 10 volumes in-8°.

C'est aux chapitres sur Versailles, tome 1.er, qu'il convient surtout d'appliquer ce que les auteurs de la *Biographie universelle et portative des contemporains* pensent de cette histoire. « Il faut avouer, disent-« ils, que M. Dulaure a rarement montré de l'im-« partialité, et qu'il accumule avec affectation « contre l'ancien gouvernement, les rois de France « et le clergé, tous les faits qui tendent à les rendre « odieux, sans rapporter aucun de ceux qui pour-« raient leur être favorables. »

Enfin, le *Cicerone* de 1804 contient une liste assez nombreuse des monumens calcographiques et de topographie qui, depuis 1664 jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ont été publiés sur les merveilles de Versailles; la collection d'estampes connue sous le nom de *Cabinet du Roi*, en renferme un plus grand nombre: on n'a pas de motif pour s'arrêter aux premiers. Mais la désignation des ouvrages littéraires qui traitent de ces beautés, s'y trouvant parfois inexacte, on va la reproduire avec des additions et des corrections utiles pour les personnes qui voudraient les consulter: les *Recherches* en indiquent plusieurs autres.

La Promenade de Versailles, ou l'Histoire de Célanire, par mademoiselle de Scudéri; 1669, et non 1698, in-12.

Ode latine; *Description de Trianon*, par l'abbé Boutaud, et dont Elisabeth-Sophie Chéron, poëte

et artiste, a fait imprimer la traduction; 1669, in-12.

Description des peintures faites pour le Roi; 1671, in-4°.

Description sommaire du château de Versailles, par Félibien, avec gravure; Paris, 1674, in-12. De 1668 à 1696, cet auteur avait donné divers fragmens des *Divertissemens de Versailles*, qu'après sa mort, son fils réunit et publia sous le titre de : *Description de Versailles, ancienne et nouvelle*, avec l'explication des statues, etc.; Amsterdam, 1703, (et non 1603, comme il est imprimé par erreur), in-12.

Versailles, poëme, par le comte de Brienne, arrière-petit-fils d'Antoine de Loménie qui avait été seigneur de ce lieu; 1674, in-12.

Description d'une partie des *tableaux* et des *antiques* des maisons royales; 1677, in-4°.

Une pièce de vers, par le duc de Saint-Aignan, sur les augmentations récemment faites à Versailles, 1677; elle parut dans un *Mercure*.

Description des salons et du grand appartement, etc.; 1682 : insérée dans un autre *Mercure*.

Explication des tableaux de la galerie de Versailles et de ses deux salons; par Rainssant. Versailles, 1687; in-4°. *Voy.* les *Recherches*, page 129. Ce volume n'a pas été mentionné par le *Cicerone*.

Recueil d'inscriptions, en vers latins, pour la grande galerie de Versailles; 1688, in-12.

Le Sans-Parangon, conte moins conte que les autres. Féerie dans laquelle Louis XIV se trouve prédit et les merveilles de son palais mises au nombre des choses incroyables qu'on lui verrait exécuter. Cet ouvrage singulier parut vers 1690.

Nouvelle Description des châteaux et parc de Versailles et Marly, avec plan et figures, par Piganiol de la Force, 1701, in-12. L'auteur l'augmenta dans les éditions suivantes, notamment après la construction de la chapelle, dont en 1711, il avait donné une description particulière. La neuvième édition de cet ouvrage, en deux volumes in-12, a été publiée en 1774.

Description de la chapelle du château de Versailles, par Félibien (Jean-François), 1711, in-12. On la trouve réunie aux *Descriptions de Versailles*, dont son père est l'auteur.

Description de Versailles, contenant plus de cent pages, dans le *Voyage pittoresque des environs de Paris*, etc; par M. D*** (Dezallier d'Argenville), 1755, et 4.e édition, 1779, in-12.

Versailles immortalisé, par Jean-Baptiste Monicart, trésorier de France à Metz. Les deux premiers volumes qui parurent en 1720, in-4.°, contiennent plusieurs milliers de vers destinés à présenter les

Merveilles parlantes de Versailles, de la manière la plus bizarre, chacune adressant la parole au lecteur, pour en obtenir des applaudissemens. Chaque article est suivi d'une description, en prose latine, par Romain Testu, avec des figures, au nombre de 76. Une singularité qui ne répare pas la faiblesse des vers de Monicart, c'est le lieu et les circonstances dans lesquels ils furent faits. L'auteur, prisonnier d'état pour affaires relatives à la guerre, avait été mis à la Bastille, en 1710. Il y resta quatre années et, pendant les trois dernières, il y composa neuf mille vers qui devaient former neuf volumes; mais n'ayant aucun moyen pour en décharger sa mémoire, il les y conserva tous, et ne les écrivit qu'après avoir recouvré sa liberté.

BIOGRAPHIE SOMMAIRE.

On pourrait inférer de certaines observations qui m'ont été faites au sujet des *Recherches biographiques*, que j'ai puisé, et sans critique, dans la *Biographie de Seine et Oise*, des noms ayant peu de célébrité. Il n'en est pas ainsi; et il est facile de vérifier que, si je lui ai emprunté plusieurs articles, dont j'indique la source, c'est, pour la plupart, en y supprimant des détails, en y ajoutant des faits, ou, en les rectifiant. D'ailleurs, de quel droit exclure des compatriotes déjà signalés par des traits honorables, ou pour de savans travaux? Il me semble, au contraire, que, comme moyen d'exciter l'émulation, les nommer, c'est le devoir d'une biographie locale. Enfin, mes investigations en cette partie n'ont pas été les moins actives, ni les moins pénibles, et elles étaient presqu'entièrement mises en œuvre, lorsque cette *Biographie* vint à paraître. C'est ainsi qu'en me hâtant lentement j'ai re-

cueilli les noms d'un grand nombre de personnes célèbres, ou remarquables, à différens titres, et des faits inédits, ou peu connus, que les auteurs de cet ouvrage n'ont point mentionnés et dont, sans doute, ils sauront profiter habilement. Entre plus de cent noms ainsi restitués à Versailles, on a pu remarquer le comte d'Affry, lieutenant-général; M. Armand, artiste du théâtre-français; M. Auzou, sectaire; le général Beaufranchet d'Ayat, député; le baron Denniée (Antoine), intendant-général des armées françaises; Delalande (P.-S.), et Duchesne, naturalistes; madame Guibert et mademoiselle Guichelin, poëtes; M. le général d'Hautpoul; Houdon, statuaire; Huét, artiste de l'opéra-comique; mademoiselle Joly, du théâtre français; le duc du Maine; le comte de Maurepas; l'abbé de Montgon, diplomate et écrivain; M. le comte de Rayneval, ambassadeur; M. Schnetz, mesdames Lemire, Sarazin de Belmont et Thurot, née Hoguer, peintres d'histoire, ou de paysages; etc., etc.

BIOGRAPHIE SOMMAIRE

DES

PERSONNAGES ILLUSTRES, CÉLÈBRES, REMARQUABLES, ETC.

NÉS A VERSAILLES (*).

ADÉLAÏDE (*Marie-Adélaïde* DE FRANCE, Madame), naquit le 23 mars (et non le 3 mai) 1732; fille aînée de Louis XV.

Louis XVI consultait quelquefois cette princesse, sa tante; ce fut elle qui le détermina à choisir le comte de Maurepas pour ministre : elle combattit les brillans projets de finances du contrôleur-général de Calonne, et les jugea ce qu'ils furent, en effet, ruineux pour l'Etat. Souvent elle se montra contraire à MONSIEUR, frère du Roi, et chef d'une opposition de courtisans. Madame Adé-

(*) Les articles précédés d'un astérique *, ne se trouvent point dans les Biographies.

Une nouvelle vérification a donné lieu d'ajouter ou de retrancher plusieurs articles.

laïde et sa sœur, Madame VICTOIRE (*Victoire-Louise-Marie-Thérèse* DE FRANCE), née dans la même ville, le 11 mai 1733, vivaient dans une union que leurs vertus et leurs goûts rendaient encore plus intime; néanmoins, Madame Victoire, douée d'un caractère plus calme et d'une bienveillante affabilité, ne prit que rarement part aux affaires de la Cour. En février 1791, *Mesdames* effrayées des troubles qui agitaient le royaume, obtinrent du Roi la permission de se retirer à Rome, où elles se rendirent, non sans obstacles, et elles y résidèrent jusqu'à l'approche des troupes françaises. Réduites à une vie errante, ces princesses, dans un âge avancé, se réfugièrent à Trieste; elles y succombèrent aux fatigues et aux chagrins, Madame Victoire, le 8 juin 1799, et Madame Adélaïde le 18 février 1800. Leurs dépouilles mortelles ont été apportées en France et déposées au caveau royal de Saint-Denis, en janvier 1817 (*).

L'une de leurs sœurs, Madame LOUISE

(*) Un beau tableau représentant Madame Adélaïde tenant de la musique à la main, peint par Nattier, est enseveli au milieu de beaucoup d'autres dans la salle de l'Opéra, à Versailles.

(*Louise-Marie* DE FRANCE), née le 15 juillet 1737, entra aux religieuses Carmélites à Saint-Denis, le 11 avril 1770, et y prit, avec le voile, le nom de sœur *Thérèse-de-Saint-Augustin*; elle y mourut, Prieure, le 23 décembre 1787.

NOTA. Le véritable nom patronymique de la branche aînée de la Maison royale, est MAISON DE FRANCE. Voyez la dissertation à ce sujet, par Réal de Curban; Paris, 1762, in-4.°, de 8 pages.

AFFRY (*Louis-Auguste-Augustin*, comte D'), naquit le 28 août 1713, de l'une des plus anciennes familles de Fribourg, en Suisse.

Lieutenant-général au service de France, ambassadeur près les Provinces-Unies et chevalier des ordres du Roi. Il s'était distingué à la bataille de Guastalla, où son père, lieutenant-général, fut tué, et il donna de constantes preuves de sa valeur dans plusieurs autres. Colonel des Gardes-Suisses, le comte d'Affry servit Louis XVI avec beaucoup de zèle, principalement aux journées des 5 et 6 octobre 1789. L'un de ses fils fut massacré sous ses yeux, le 10 août 1792, au château

des Tuileries, où lui-même fut arrêté. Il mourut, l'année suivante, dans son château, canton de Vaud, du chagrin que lui avait causé la perte cruelle de ce fils.

ANGOULÊME (duc et duchesse D').

Voyez LOUIS *Antoine* DE FRANCE et MARIE-THÉRÈSE *Charlotte* DE FRANCE.

ARMAND (*Armand-Benoît* ROUSSEL, connu sous le nom D'), né le 20 novembre 1773.

Fils d'un Receveur particulier des finances.

Artiste du Théâtre-Français; il y remplissait avec beaucoup de succès les rôles d'amoureux et de petits-maîtres; et nul autre depuis Fleury ne portait mieux l'habit de cour. M. Armand s'est quelquefois essayé et a été fort bien accueilli dans de grands rôles. C'est avec regret qu'on le vit se retirer de la scène dès 1829.

AUBRY (*Philippe-François*), naquit le 8 février 1744.

Ses parens peu fortunés le firent admettre au collége de Versailles, où l'éducation était

gratuite ; ses progrès furent rapides : il s'adonna ensuite à l'étude des langues vivantes, et parvint à en posséder plusieurs. On lui doit la première traduction française, du roman de Goëthe, *Les Passions du jeune Werther* : elle eût un succès prodigieux et plusieurs éditions. Il donna ensuite l'*Esprit d'Addisson*, dans lequel il a inséré les plus beaux morceaux, de cet auteur, tirés du *Spectateur*, du *Gardien* et du *Babillard*. Aubry a fait en outre plusieurs traductions de différens ouvrages et composé des vers latins et français qui ne sont pas sans mérite. Pourvu d'un emploi dans les bureaux de la Marine, il fut compris dans une suppression, en 1798, et revint à Versailles, où cet homme instruit, modeste et peu propre à solliciter pour lui, n'eut d'autres ressources pour élever ses deux fils que de s'établir maître de langues. Aubry mourut dans sa ville natale, le 23 mai 1812.

AUBRY (*Etienne*), naquit le 10 janvier 1745 ; frère du précédent.

Ayant dans sa jeunesse copié beaucoup de portraits à la surintendance des bâtimens du Roi, il embrassa ce genre, et dirigé par Sil-

vestre, maître de dessin des Enfans de France et par le célèbre Vien, il s'y perfectionna et fut reçu à l'Académie royale de peinture, en 1774. Alors, il voulut donner plus d'essor à son génie, qu'il sentait ne devoir pas être borné à ce talent stérile, et se livra au genre auquel Greuze a donné son nom. Il imagina des scènes pathétiques et morales prises dans la vie domestique. *Le Mariage interrompu* lui fit beaucoup d'honneur, en 1777. Enfin, entré dans la carrière de l'histoire, il était allé à Rome sous les auspices du comte d'Angiviller, digne ami des arts et des artistes. On prétend qu'il emportait dans son cœur un trait qui l'a conduit au tombeau. Malgré le chagrin, poison destructeur de tous les talens, il n'en continua pas moins de perfectionner les siens : c'est ce qu'on voit dans une œuvre posthume de son pinceau, les *Adieux de Coriolan à sa femme*, justement admirés au salon de 1781. On y trouve une couleur vraie, une composition sage, et surtout un excellent goût de l'antique. La mort prématurée d'Aubry, en juillet de la même année, ne lui permit pas de jouir d'un si digne succès.

* AUZOU (*Louis-Napoléon*), né le 17 décembre 1804.

Entré au petit séminaire de Versailles, M. Auzou en sortit après huit ou dix mois d'examen ; il y a beaucoup d'incertitude sur ce qu'il devint pendant plusieurs années : c'est pourquoi l'on garde le silence sur cette première époque de sa vie.

Lorsque M. Châtel se fut avisé, au mois d'août 1830, de s'ériger en primat d'une église catholique française, M. Auzou qui, le premier, s'était empressé de le seconder, accepta d'être l'un des vicaires primatiaux de cette église, dans laquelle un culte éphémère parodie la majesté du culte catholique. Les ordres leur avaient été conférés par M. Poulard, évêque constitutionnel d'Autun et démissionnaire depuis 1802. Y a-t-il eu quelque simonie ?..... Peu de temps après, M. Châtel s'étant proclamé évêque, primat des Gaules, seul fondateur de l'église catholique française, M. Auzou qui, d'abord, s'était soumis à cette suprématie, ne voulut plus ensuite reconnaître aucune hiérarchie sacerdotale, ni admettre toutes les innovations que le fondateur introduisait dans sa réforme. Il assure que les

titres de M. Châtel à l'épiscopat ont été et demeureront un mystère ; tandis que celui-ci soutient que M. Auzou n'en a aucun pour prouver qu'il est prêtre. Poulard est mort, en avril 1834, sans avoir éclairci ces débats. Une scission s'opéra, et, nouveau Calvin d'un autre Luther, M. Auzou « entreprit, suivant ses expressions, de proclamer, à son tour, une réforme » : il éleva autel contre autel. On peut parcourir leurs divers écrits pour connaître les points les plus importans qui les divisent, et reproduits d'après différens novateurs ; mais sur chacun desquels, ni l'un, ni l'autre, ne paraît encore bien fixé : néanmoins, M. Auzou s'est montré, jusqu'ici, le moins téméraire. Pendant ces discussions, des habitans de Clichy-la-Garenne qui avaient forcé leur curé de s'éloigner, firent choix de M. Auzou pour le remplacer. Son installation occasiona des scènes déplorables dont il voulait se targuer (*) ; d'autres ont eu lieu à Lèves, évêché de Chartres, à Velaux, près d'Aix, et ailleurs.

En août 1832, M. Auzou a ouvert à Paris,

(*) Voir l'indication d'une vignette au-devant de son journal *Le bon Pasteur*, n.° 1.

une succursale, rue Basse, porte Saint-Denis, dans un local précédemment occupé par la ménagerie du sieur Martin. « M. l'abbé Auzou, curé de Clichy, par la volonté des habitans », c'est ainsi qu'il se qualifie dans ses différens écrits, a publié, la plupart en faveur de ses opinions, entre autres ; 1.° *Notice historique* sur l'église catholique et apostolique française de Clichy-la-Garenne ; 2.° *Discours* sur les usurpations sacerdotales ; 3.° *Profession de Foi* de l'église française catholique et apostolique de Clichy ; 4.° *Réponse* de l'église française aux attaques de l'église romaine ; 5.° *Le bon Pasteur*, etc., journal qui paraît tous les dimanches ; 6.° *Discours* contre la peine de mort ; 7.° *Discours* contre le droit divin. On voit par ces derniers que M. Auzou essaie de s'élever aux questions les plus graves. Quelqu'un lui a conseillé de suivre l'exemple de son père, honnête artisan qui, satisfait de ses travaux habituels, ne s'attire pas qu'on lui traduise le proverbe : *ne sutor ultra crepidam*.

Le portrait de M. l'abbé Auzou a été gravé, en 1832, et fait partie de la *Galerie des contemporains célèbres*.

BABOIS (*Marguerite-Victoire*, madame), née le 6, et non le 8, octobre 1760.

La lecture de Racine devint pour cette dame une passion, et fit germer en elle un talent qu'elle ignora long-temps, mais que la tendresse maternelle fit éclore. On remarque dans ses œuvres, que distinguent une versification élégante et une douce sensibilité, des *Élégies* sur la mort de sa fille, âgée de cinq ans; elles sont au nombre de sept, et ont fondé la réputation de l'auteur. Madame Babois a publié en 1828, la 3.e édition de ses *Élégies et poésies diverses*, 2 volumes grand in-18, avec figures; on y trouve parmi quelques morceaux de prose, trente-trois lettres adressées à l'auteur par le bon et célèbre Ducis, son oncle, son compatriote et son ami.

BAILLY (*Jacques*), naquit le 2 mars 1701.

Peintre d'histoire et garde des tableaux du Roi, il fut aussi auteur dramatique; son *Théâtre et Œuvres mêlées*, ont été recueillis en deux volumes in-8.o, 1768. Il mourut le 18 novembre de la même année.

Il fut le père du célèbre et infortuné *Jean-Sylvain* Bailly.

« BARBIER ( ), né à Versailles.

Inventeur d'une écriture qu'on peut lire dans l'obscurité, et qui peut être adaptée à l'enseignement des aveugles; sa simplicité la rend propre à toutes les intelligences. M. Barbier a reçu une médaille à l'exposition de 1823. » (B. S. O.) (*).

BATAILLE (*Amédée-Eugène*), né le 21 octobre 1790.

Docteur en médecine, médecin de l'hospice de Versailles et membre de la Légion-d'Honneur. Il a publié quelques opuscules, et son porte-feuille renferme, dit-on, une traduction de l'ouvrage de Triller sur la Pleurésie.

BEAUFRANCHET D'AYAT (*Louis-Charles* DE), naquit le 14 mai 1756; il mourut en 1812.

Page de Louis XV, auquel on prétend qu'il devait le jour; colonel d'un régiment de carabiniers, il fut blessé au camp de Famars, et

(*) Ces initiales indiquent que l'article est emprunté à la *Biographie des hommes remarquables du département de Seine et Oise*; 1832, in-8°.

se trouva, à la tête de ce corps, à la journée de Valmy. Beaufranchet combattit vaillamment dans les guerres de la Vendée. En 1805, il fut élu député au corps législatif, et ensuite nommé inspecteur-général des haras. Il servit de père à l'illustre général Desaix, né à Saint-Hilaire-d'Ayat.

* BEAUVILLIERS - SAINT - AIGNAN (*F. C. de Bérenger*, duchesse DE), vers 1770.

Condamnée à mort, ainsi que son mari, par le tribunal révolutionnaire, à Paris, le 25 juillet 1794. Ils avaient été arrêtés dans leur terre de Saint-Aignan, où ils ne cessaient de répandre leurs bienfaits. Le duc de Saint-Aignan (M. P. V.) périt à 77 ans; sa femme se déclara enceinte, et recouvra la liberté et la vie après la catastrophe (27 juillet) de Robespierre.

BÉNARD (*Jean-Baptiste-Armand*), naquit, le 14 février 1744.

Une charge d'huissier de la chambre de Madame *Victoire*, fille de Louis XV, vraie sinécure, lui laissait le temps de se livrer avec passion à la culture des fleurs. Les jardins d'une

maison charmante, appelée *Minute*, sise à Montreuil et qui appartenait à son beau-père, M. Rauland, notaire à Versailles (*), furent renommés par ses conserves à la tubéreuse. « S'étant procuré, dit la Biographie de Seine et Oise, une plus grande propriété, Bénard donna plus d'essor à son ambition et à ses goûts. Il fit construire une serre où l'on vit naître en hiver des figues et des fraises, et éclore à l'envi des fleurs qui semblèrent braver la rigueur du froid ». Bénard y dépensa des sommes considérables. La Révolution détruisit ses plaisirs et ce qui lui restait de la fortune recueillie dans la succession de l'opulent notaire : il était membre de la Société d'Agriculture, et mourut à Versailles, le 12 mars 1806.

« BENOIT (*Félix*), orateur, sans contredit, le plus distingué du barreau de Versailles, et l'un de nos avocats les plus remarquables par la finesse de son esprit, et la facilité de son élocution. M. Félix Benoit est né à Versailles ». (B. S. O.) On y ajoutera ce qui suit :

(*) Il signait *Raux Rauland* et exerça ses honorables fonctions pendant plus de quarante ans ; je suis heureux de rappeler le digne souvenir de cet homme de bien.

BENOIST (*Pierre-Félix*), et non *Félix* Benoit, comme l'écrit la *Biographie de Seine et Oise*, est né le 24 février 1787.

C'est sur sa plaidoirie qu'au mois d'août 1833, la Cour royale de Paris, appréciant le *vœu* de M. Brezin fondateur, par son testament, d'un hospice qu'il a doté de 200,000 francs de rente, a ordonné que cet hospice serait établi à Garches, dans la maison de campagne de ce bienfaiteur de l'humanité : question vivement débattue et dont la solution est si avantageuse pour l'arrondissement de Versailles (*).

(*) Brezin (*Michel*), ouvrier fondeur, doué de quelque talent pour la mécanique, et favorisé par les circonstances, la conversion des cloches en monnaie, était parvenu à amasser plusieurs millions, qu'il a consacrés à fonder une maison de retraite pour des ouvriers âgés et indigens. L'administration des hospices de Paris chargée d'exécuter ces dispositions, prétendait que Brezin n'avait exprimé qu'un *vœu* en désignant sa maison de Garches, et qu'elle avait le droit de choisir un emplacement à Paris. Un jugement du tribunal civil de la Seine avait accueilli ce système; mais, comme on le voit, il fut réformé sur l'appel.

Les parens de Brezin qui étaient tous dans l'indigence et à quelques uns desquels il avait légué de modiques rentes viagères, ayant demandé la réduction de ses dispositions, obtinrent une somme de trois cent mille francs. Sa fortune qui s'élevait, en outre, à quatre millions cinq cent mille francs, fut recueillie par les hospices.

BERLOT (*Jean-Baptiste*), né en 1775.

Peintre d'architecture, ses ouvrages ont été admis aux expositions du Louvre, et à celles de la société des amis des Arts; plusieurs ont été acquis par cette société: ils consistent surtout en vues prises en France, et beaucoup en Italie, ses monumens, ses ruines et ses paysages d'après nature. M. Berlot est aussi musicien, et à ce titre, pensionnaire de l'orchestre de l'Opéra-Comique.

BERNAGE (SAINT-HILLIERS), voyez SAINT-HILLIERS.

* BERNELLE (*Joseph-Nicolas*), né le 5 février 1787.

Entré fort jeune au service, il est actuellement colonel de la légion étrangère, à Alger; officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

BERRY (*Charles* DE FRANCE, duc DE), naquit le 31 août 1686.

Troisième fils de Louis, Dauphin, appelé le *Grand-Dauphin*, ou *Monseigneur*.

La Dauphine, sa mère, après une longue

maladie, suite de cette couche, se sentant à l'extrémité, envoya chercher ses enfans, leur donna sa bénédiction et dit au duc de Berry, en l'embrassant : « c'est de bon cœur, quoique tu me coûtes la vie ». Louis XIV, le Dauphin, madame de Maintenon et Bossuet assistaient à cette scène douloureuse (*).

Le duc de Berri fut marié à *Marie-Louise*, fille aînée du duc d'Orléans, depuis Régent; il eut beaucoup à souffrir de la conduite scandaleuse de cette princesse. Il termina sa vie qui fut remplie d'accidens malheureux, avant l'âge de 28 ans, le 14 mai 1714.

BERRY (duc DE), Louis XVI reçut aussi ce titre à sa naissance. Voyez LOUIS XVI.

BERRY (*Charles-Ferdinand* d'ARTOIS, duc DE), né le 24 janvier 1778.

Second fils de S. A. R. le comte d'Artois, depuis, Charles X; assassiné à Paris, par Louvel, le 13 février 1820, il mourut le lendemain.

(*) Elle a été heureusement rendue par M. Baume dans un tableau exposé au Salon, en 1835, et gravé.

De son mariage avec *Caroline-Ferdinande-Louise*, princesse des Deux-Siciles, est né à Paris, le 29 septembre 1820, HENRI *Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'*Artois, duc de Bordeaux, en faveur duquel son aïeul, Charles X, et le Dauphin, son oncle, ont abdiqué la couronne, le 2 août 1830; le jeune prince porte, à l'étranger, le titre de comte de *Chambord*.

« Parmi les enfans extraordinaires que je connais, il « n'en est pas de plus surprenant que monseigneur le duc « de Bordeaux ». (*M. le vicomte de Châteaubriand.*)

BERTHIER (*Louis-Alexandre*), naquit le 20 novembre 1753 (*).

Il débuta avec distinction dans la guerre des États-Unis de l'Amérique contre l'Angleterre, et il y obtint le grade de colonel aide-major-général. En 1789, il fut nommé major-général de la garde nationale de Versailles, et veilla avec un zèle ardent à la conservation

(*) Les erreurs que la première édition a commises dans les prénoms et dans les dates de naissances d'*Alexandre* et de *César* Berthier, proviennent du fait d'un employé; je conserve sa note. Elles sont, ici, rectifiées d'après une nouvelle vérification faite sur les registres de la mairie, par mon ami, feu M. de La Faye, le 3 septembre 1834.

des jours de Louis XVI et de la famille royale.

Berthier passa ensuite dans la Vendée, eut trois chevaux tués sous lui en défendant Saumur contre les royalistes, et fut, en 1796, nommé général de division. Chef d'état-major, en Italie, sous Buonaparte, qui reconnut en lui un homme capable d'exécuter, de commander et d'embrasser tous les détails d'une armée ; il se fit remarquer en différens combats, et principalement au terrible passage du pont de Lodi, où, suivant l'expression de son général en chef, Berthier fut canonnier, cavalier et grenadier. Il se conduisit avec autant de vaillance à la bataille de Rivoli. En 1797, commandant en chef l'armée d'Italie, il marcha sur Rome, et y établit un gouvernement républicain. Berthier suivit Buonaparte en Égypte, toujours comme chef d'état-major, et partagea les travaux et la gloire de l'armée d'Orient. De retour en France, il devint Ministre de la Guerre; mais bientôt, il retourna à l'armée d'Italie, se trouva à la célèbre journée de Marengo, et fut chargé par le premier Consul de deux importantes négociations, dont il sortit avec honneur.

Monté sur le trône impérial, Napoléon créa Berthier maréchal de l'empire, colonel-général des Suisses, grand-veneur et prince souverain de Neufchâtel et de Valengin. Ce confident intime de l'empereur, et qui lui était si nécessaire, continua de l'accompagner dans toutes ses campagnes, en qualité de major-général de la grande-armée, en reçut l'épée de vice-connétable, et enfin le nouveau titre de Prince de Wagram, après la bataille de ce nom. Il était qualifié d'altesse sérénissime, grand aigle de la Légion-d'Honneur et décoré des premiers ordres de tous les souverains de l'Europe.

En 1814, le Prince de Neufchâtel, délié de ses sermens par Napoléon, s'empressa de porter son hommage à Louis XVIII, qui le nomma Pair de France, commandeur des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Louis, et capitaine-colonel de l'une des compagnies des gardes-du-corps.

Il sortit de France le 20 mars 1815, et mourut accidentellement au château de Bamberg, le 1.er juin suivant.

Le Prince de Neufchâtel avait épousé *Ma-*

rie-Elisabeth-Amélie-Françoise, princesse de Bavière, le 9 mars 1808.

BERTHIER (*César-Gabriel*, comte), naquit le 4 novembre 1765.

Long-temps employé sous les ordres du prince de Neufchâtel, son frère, il fut après le 18 brumaire, nommé inspecteur aux revues. Il devint chef d'état-major de la première division militaire (Paris), lorsque son autre frère, Léopold, partit pour remplir les mêmes fonctions à l'armée d'Hanovre. En 1805, César Berthier eut le commandement d'une armée d'observation formée sur les côtes de la Hollande, puis il fut successivement envoyé à Tabago, en Corse et à Turin en qualité de gouverneur-général. Il rendit aussi d'importans services dans l'administration militaire. Napoléon l'avait promu au grade de général de division et aux titres de comte de l'empire et de commandant de la Légion-d'Honneur. Il reçut l'ordre royal de Saint-Louis, en 1814. Le comte Berthier mourut à Grosbois, le 17 août 1819.

* BERTHIER (*Victor-Léopold*), naquit le

22, et non le 12 mai, 1770 : frère d'Alexandre et de César Berthier.

Général de division, commandant de la Légion-d'Honneur et grand'croix de l'ordre du Lion de Bavière, Léopold se distingua en différentes batailles, où il eut des chevaux tués sous lui, notamment à celle de la Trébia. Excellent ingénieur, il rendit en outre de très-grands services, comme chef d'état-major-général aux armées françaises en Hanovre, en Prusse et en Allemagne ; l'administration militaire ne lui fut pas moins redevable.

Lorsque, sur la demande du maréchal Bernadotte, le prince de Neufchâtel proposa Léopold pour chef d'état-major-général du premier corps de la Grande-Armée, en 1806, il dit à l'empereur : « Votre Majesté connaît les services de mon frère et son dévouement pour elle. — Son dévouement, reprit vivement Napoléon, suis-je un chef de parti? dites sa fidélité, et j'y crois, ajouta-t-il, en signant la nomination ». C'est de Léopold que je tiens cette particularité.

Des fatigues excessives le forcèrent à demander un congé momentané pour revenir à

Paris, où il mourut le 21 mars 1807: son corps d'armée en prit le deuil pendant trois jours.

Léopold, tu n'es plus! jeune encore.... ô douleur!
Austerlitz, Hall, Lubeck, rediront ta valeur,
Bon frère, excellent père, époux tendre et fidèle:
Ah! qui peindra ton cœur, des vertus le modèle.

Ces vers terminent la *Notice* qui lui a été consacrée par l'auteur de cette *Biographie*, et qui n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, 1807; in-4°.

Les trois frères étaient fils de Berthier (*Jean-Baptiste*), lieutenant-colonel d'infanterie, commandant en chef les ingénieurs géographes des camps et armées, gouverneur des hôtels royaux de la Guerre, de la Marine et des Affaires-Étrangères, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et qui, en 1789, fut électeur de l'ordre de la Noblesse. Ce fut sous sa direction et secondé par ses fils que furent levées et exécutées les *Cartes des chasses du Roi*, aux environs de Versailles, chef-d'œuvre de topographie, et dont la gravure, par Tardieu, n'est pas moins remarquable. Elles sont au nombre de onze, et devenues rares. Léo-

pold en possédait une collection choisie, ornée d'un frontispice, dessin, analogue aux chasses et reliée en un volume grand in-f.°, maroquin rouge. Cet exemplaire unique, vendu après le décès de Léopold, fut acheté, dit-on, par l'empereur.

BLAMONT (*François* Collin de), naquit le 22 novembre 1690, et mourut le 14 février 1760.

Surintendant de la musique du Roi. Il a composé la musique de plusieurs opéras, dont quelques-uns ont eu un très-grand succès, et celle de la célèbre cantate de *Circé*, de J.-B. Rousseau. Il était chevalier de l'ordre de S.-Michel. Voyez Vermont (Collin de), son frère.

BOICHARD (*Hugues-Joseph*), né le 19 janvier 1783.

Peintre de genre et professeur de dessin au collége royal de Bourges. Depuis 1812 jusqu'à présent, il a constamment exposé au Louvre et avec succès, des portraits et des paysages historiques; entr'autres, Henri IV déchargeant en l'air les pistolets du capitaine Michaud, et le désintéressement du chevalier Bayard à Brescia.

BOINVILLIERS DESJARDINS (*Jean-Étienne-Judith* FORESTIER), naquit le 3 juillet 1764; il mourut en mai 1830.

Associé correspondant de l'Institut royal de France et membre de plusieurs académies. Il a composé un grand nombre d'ouvrages estimés sur les grammaires française et latine et quelques poésies. Personne ne s'est voué avec plus de zèle à l'instruction de la jeunesse. L'un de ses fils, né à Versailles, est médecin à Buénos-Ayres.

BOIVIN (*Marie-Anne-Victoire* GILLAIN, veuve de Louis), née le 9 avril 1773.

Cette dame a été reçue docteur en médecine; elle est professeur d'accouchemens, maîtresse sage-femme, surveillante en chef, démissionnaire, de l'hospice de la Maternité, à Paris, et membre de l'Athénée des Arts. En 1814, le Roi de Prusse lui a décerné la médaille d'or du Mérite-Civil. Elle a dirigé l'établissement de plusieurs hôpitaux. On doit à Madame Boivin le *Mémorial de l'art des accouchemens*, avec 140 figures, admis comme classique aux écoles d'accouchemens, et différens ouvrages et *Mémoires* sur son art, dont

plusieurs ont été couronnés par la Société royale de Médecine, de Paris.

BOUILLARD (*Jacques*), naquit le 14 septembre 1744; il mourut à Paris, le 30 octobre 1806.

Peintre reçu à l'Académie royale de peinture et l'un des meilleurs graveurs de son temps. Il se fit principalement connaître comme éditeur et l'un des plus actifs collaborateurs de la célèbre *Galerie du Palais-Royal*; Borée et Orythie, Apollon et Daphné, estampes, et les portraits de Madame Elisabeth et de Bartolozzy sont les plus remarquables de ses ouvrages.

BOULAYE. Voyez La Boulaye.

BOURBON (*Louis-Henri*, duc d'Enghien et de), né le 12, et non le 18, août 1692.

Petit fils du grand Condé; La Bruyère fut son précepteur.

Chef du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV, surintendant de l'éducation de ce prince et premier Ministre d'État après la mort du Régent, on le désigne ordinairement par le titre de *M. le Duc*. Il mourut le 27 janvier 1740.

« BOURDEL, chef d'escadron, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Versailles. Il commença sa carrière lors des premiers évènemens de la Révolution. Parti comme simple soldat, il ne tarda pas à gagner l'épaulette par son seul mérite. Il fut un de ces nombreux soldats qui contribuèrent à la réputation militaire des enfans de Seine et Oise ». (B. S. O.)

BOURDEL, (*Charles*), naquit le 18 septembre 1766, et mourut le 29 mars 1833.

BOURDON (*Louis-Gabriel*), né en 1741; mort à Versailles, en 1795.

Secrétaire-interprète aux affaires étrangères. Il a écrit en vers avec agrément. On a de lui un grand nombre de comédies, poésies et chansons de société; plusieurs de ces ouvrages ont été imprimés.

« BOURGEOIS (*Pierre-Auguste*), jeune compositeur qui donnait les plus brillantes espérances, naquit à Versailles. Couronné par l'Institut, qui lui décerna le grand prix de musique, il fut envoyé à Rome aux frais du gouvernement. A peine arrivé sur la terre clas-

sique des beaux arts, il y succomba, en 1824, avant d'avoir atteint sa vingt-cinquième année. Bourgeois a laissé des compositions musicales presque toutes empreintes du cachet du talent; la plupart sont encore inédites ». (B. S. O.)

BOURGEOIS (*Joseph-Auguste* LE, et non *Pierre-Auguste*), naquit le 23 février 1802, et mourut à Rome en février 1825.

BOURGOGNE (LOUIS DE FRANCE, *Dauphin*, plus connu sous le nom de duc DE), naquit le 6 août 1682.

Petit fils de Louis XIV et père de Louis XV.

Il fut heureux d'avoir pour gouverneur le duc de Beauvilliers et pour précepteur Fénélon qui parvinrent à diriger vers le bien les penchans funestes de leur élève; et c'est pour lui que ce digne précepteur composa son immortel *Télémaque*. La Fontaine, dont il fut le bienfaiteur, lui dédia le dernier livre de ses fables.

Ce jeune prince s'était signalé dans plusieurs campagnes par son activité et son courage; il fut, en 1701, général de l'armée

d'Allemagne et généralissime de celle de Flandres, en 1702.

Devenu Dauphin, par la mort de son père, en 1711, Louis XIV l'associa à l'empire; il s'instruisait de l'état du royaume, voyait les maux et cherchait les remèdes pour les appliquer quand il serait sur le trône. Toute la France attendait de lui son bonheur, et toute la France fut inconsolable de sa perte.

Il fut enlevé, à l'âge de trente ans, par une maladie violente, le 18 février 1712, six jours après que *Marie-Adélaïde de Savoie*, son épouse, eut expiré, et vingt jours avant la mort de son fils aîné, le duc de Bretagne, tous frappés de la même maladie. Catastrophe inexplicable. En moins d'un an, on vit en France, quatre Dauphins, et le duc d'Anjou, dernier fils du duc de Bourgogne, seul héritier du trône, et depuis Louis XV, fut dans le plus grand danger. La voix publique accusa hautement, de ces deuils si précipités, l'ambition du duc d'Orléans. Un contemporain, historien célèbre, assure que la maladie qui emporta le Dauphin, duc de Bourgogne, sa femme et son fils, « était une rougeole pourprée épidémique, qui fit périr à Paris, en moins d'un mois,

plus de cinq cents personnes (*) ». La conduite du duc d'Orléans envers son royal pupille pendant les sept années que dura la régence est, peut-être, sa meilleure justification.

BOURGOGNE (*Louis-Xavier* DE FRANCE, duc DE) : né le 13 septembre 1751; frère aîné de Louis XVI.

Il donnait aussi les plus belles espérances lorsqu'il mourut le 22 février 1761.

BOURLET DE VAUXCELLES. Voyez VAUXCELLES.

« BOUTET (*Noël-Nicolas*), né le 30 septembre 1762.

« D'habile arquebusier, il devint directeur de la manufacture d'armes de Versailles, qui fut sans contredit la plus remarquable de la France et peut-être de l'Europe. Il porta, surtout les armes de luxe, au dernier degré

(*) *Siècle de Louis XIV*, chapitre XXVII. Au volume suivant, chapitre des *Anecdotes sur Louis XIV*, Voltaire reparle de ces événemens à-peu-près dans les mêmes termes, et il dit : « Plus de trois cents personnes en périrent à Paris ».

d'achèvement; leur excellente trempe les rend aujourd'hui très-recherchées. Ses nombreux ateliers qui avaient excité la jalousie des étrangers, furent pillés par eux, en 1814. Cette catastrophe ruina M. Boutet ». (B. S. O.)

CALLET (*Jean-François*), né le 25 octobre 1744; mort le 14 novembre 1798.

Savant mathématicien et professeur d'hydrographie. On lui doit des *Tables des logarithmes*, constamment adoptées dans les écoles navales et dans plusieurs autres; un *Mémoire* sur les longitudes en mer, et d'autres ouvrages très-utiles; il a formé un grand nombre d'excellens élèves pour l'école du Génie.

CELS (*Jacques-Martin*), naquit le 6 juin 1740.

Célèbre botaniste, membre de l'Institut. Il se procura des végétaux de tous les pays du monde, parvint à en multiplier un grand nombre et les distribua aux amateurs avec une abondance inconnue jusqu'alors. Dans son jardin, la Botanique étalait toutes ses richesses et ses moyens d'instruction. Les plantes rares et précieuses qu'il importa en France, ont été

décrites dans un bel ouvrage de Ventenat, intitulé : *Description des plantes, etc., du jardin de Cels*; in-folio, figures. Il a fourni des matériaux à plusieurs ouvrages sur les sciences qu'il possédait et sur l'agriculture. L'illustre Cuvier a publié l'éloge historique de Cels, mort le 15 mai 1806.

CHAMBERT (*Pierre*), né le 1.er décembre 1745; mort en novembre 1805.

Avocat au Parlement de Paris, auteur d'un ouvrage en style héroïque et qui a pour titre : *Démétrius, ou l'Éducation d'un Prince*; 2 volumes in-8.°, 1790, et de plusieurs opuscules en vers et en prose. *Démétrius* est une imitation du *Télémaque*. Voyez ci-après Paul Panckoucke.

CHAMPION de Villeneuve (*Anne-Clément-Félix*), né vers 1760.

Il est fils d'un huissier de la chambre du Roi, et se fit recevoir avocat. Chargé, par Louis XVI, d'une mission diplomatique, il se rendit à Avignon et dans le comtat Venaissin; puis, il devint ministre de l'intérieur sous ce même

prince, pendant les vingt jours qui précédèrent le 10 août 1792 : la *Biographie de Seine et Oise*, parle de sa conduite politique en des termes peu favorables. Champion a exercé les fonctions d'avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation; il était chevalier de la Légion-d'Honneur et il est mort en 1834.

« CHARBONNEAUX (*Pierre-Louis*), né en 1777.

« Libraire. Il est inventeur des rondelles à galets, destinées à éluder, en mécanique le frottement des surfaces planes en général; ces rondelles viennent de recevoir une application spéciale dans la confection des roues de voiture. On lui doit encore une autre invention de la plus haute importance, c'est un appareil qui, entourant les roues de voitures, présente les avantages de la route en fer, et n'est pas comme elle immobile. Les succès de cet appareil et les immenses bénéfices qu'il produirait, ont été constatés par de nombreux succès ». (B. S. O.)

M. Charbonneaux est né le 4 janvier 1775.

CHARLES X, Roi de France et de Navarre,

Né le 9 octobre 1757.

Petit fils de Louis XV et frère de Louis XVI et de Louis XVIII.

Marié, le 16 novembre 1773, à *Marie-Thérèse de Savoie*, princesse de Sardaigne; veuf, le 2 juin 1805.

Sacré à Reims, le 29 mai 1825.

Avant son avènement au trône, le 16 septembre 1824, ce prince a porté les noms et les titres de : CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, COMTE D'ARTOIS, et de MONSIEUR.

Il a abdiqué la couronne, le 2 août 1830, en faveur de HENRI Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'ARTOIS, *duc de Bordeaux*, son petit fils.

Depuis son abdication, Charles X a pris le nom de *comte de Ponthieu*, contrée de Picardie, limitrophe du comté d'Artois.

CHARON (*Louis-François*), né le 13 mars 1783.

Graveur sur cuivre et sur acier; il a trouvé

le moyen de donner plus de perfection à la gravure sur celui-ci. On lui doit les ouvrages suivans : Charles X à cheval, d'après Aubry (30 pouces sur 24), dédié au Dauphin ; le Marchand de chevaux d'après C. Vernet, et un grand nombre d'autres productions à l'*aqua tinta*. Il a exposé au Salon, en 1827, et aux musées de Lille et de Cambrai, même année.

CHAROST (*Armand-Joseph* DE BÉTHUNE, duc DE), naquit le 1.er juillet 1738.

Digne descendant de Sully et Pair de France, il se distingua dans la carrière militaire et particulièrement à la prise de Munster ; mais ce qui le rend à jamais recommandable, ce sont les établissemens utiles à l'humanité qu'il a fondés dans un grand nombre de lieux : sa fortune immense semblait à peine pouvoir suffire à ses bienfaits. C'était de lui que Louis XV disait : « Vous voyez bien cet homme tout « simple, eh bien ! il vivifie trois de mes pro- « vinces ». Peu occupé de politique et peu attaché à ses dignités, il échappa aux proscriptions révolutionnaires. Le duc de Charost était maire du 10.e arrondissement lorsqu'âgé de 63 ans, il mourut victime de son zèle et de la

petite vérole, à Paris, le 27 octobre 1800. Son éloge funèbre retentit dans toute la France.

* CHARRY (*Charlotte-Félicité* DE LUPPÉ, marquise DE), naquit le 27 septembre 1766.

Condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 décembre 1793. S'étant déclarée enceinte, il fut sursis à l'exécution qui eut lieu peu de jours après.

Cette jeune dame avait composé quelques poésies légères.

CHRÉTIEN (*Gilles-Louis*), né le 5 février 1754; mort le 4 mars 1811.

Musicien de la chapelle du Roi, et premier violoncelle de l'opéra. Il fit jouer aux Italiens un opéra-comique : *Les Précautions inutiles*. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Grammaire et Dictionnaire musical*, 1811, in-8.°, avec planches gravées par lui-même; c'est le fruit de trente années de travaux : Le Sueur, Grétry et Martini en ont donné le témoignage le plus favorable. Chrétien est reconnu pour le véritable inventeur du *Physionotrace*.

* CHRÉTIEN (*Joseph*), naquit le 28 janvier 1768.

Le 27 décembre 1785, trois petits garçons, frères, de 9 à 12 ans, jouaient sur la glace du bassin de la pièce d'eau dite des *Suisses*, à Versailles, lorsqu'ils enfoncèrent subitement et furent engloutis. Joseph Chrétien, âgé de 17 ans, accourt, se précipite sous la glace, et parvient, avec des peines infinies, à les retirer successivement d'une eau bourbeuse et profonde. Les spectateurs survenus et qui, chaque fois, avaient tremblé qu'il ne pérît victime de son dévouement, l'entourent et le félicitent : Chrétien s'étonne de leur admiration. Louis XVI et la famille royale voulurent le voir ; et ce Prince, en remettant, lui-même, à cet intrépide jeune homme une médaille d'or à son effigie, et qu'il avait fait frapper pour perpétuer la mémoire de cette action courageuse, lui accorda une pension. L'action de mon jeune compatriote a été célébrée en plusieurs pièces de vers, et notamment par M. Buisson de l'Académie de Caen, dans un petit poëme intitulé : *L'Héroïsme de Joseph Chrétien*, in-8.°,

Paris, 1819. Je n'ai pu m'en procurer un exemplaire.

On lisait au revers de la médaille :

Le Roi
a décoré
de cette médaille
Joseph Chrétien,
natif de Versailles,
âgé de 17 ans,
qui s'est courageusement
précipité sous la glace,
et en a retiré trois enfans
près de périr,
le 27 décembre 1785.

Cette médaille plus glorieuse que toutes celles académiques, prouve que Louis XVI avait su être attentif à tout ce qui pouvait propager les vertus particulières, ainsi que les vertus grandes et patriotiques.

Pendant les guerres de la Révolution, Chrétien courut aux armées, s'y distingua, et obtint quelques grades; mais devenu sourd par suite d'un coup de feu, il fut réformé. Après différentes vicissitudes et privé de sa pension, il fut admis à l'hospice des vieillards, où il est mort en 1826, ayant, dit-on, conservé soigneusement la médaille d'or que Louis XVI avait accordée à son dévouement.

« CLAUDE (*Denis*), est né le 3 octobre 1772.

« Il servait dans un régiment suisse, en 1791, fut incorporé dans le troisième régiment d'infanterie légère, et fit toutes les campagnes depuis 1792 jusqu'en 1810. Chef de bataillon, il fut pendant quinze ans l'un de nos premiers officiers instructeurs, et en 1805, nommé membre de la Légion-d'Honneur ». (B. S. O.)

CLAUSSE (*Georges-Nicolas*), naquit le 13 octobre 1738.

Au moment de la Révolution, il exerçait l'office de procureur au bailliage de Versailles, et fut, l'un des premiers, élu président du conseil municipal. Pendant *la Terreur*, Clausse menacé de la prison et de la mort, se déroba aux recherches de ses persécuteurs. Rassuré par le témoignage de sa conscience, il vint lui-même se constituer prisonnier. Depuis, il fut nommé à différentes fonctious judiciaires, et à sa mort, arrivée en 1804, il remplissait celle d'accusateur public près le tribunal criminel de la même ville. Clausse fut un magistrat instruit et intègre.

CLAUSSE (*Charles-Georges-Louis*), fils du précédent, est né le 24 mai 1769.

Juge suppléant au tribunal civil, administrateur et trésorier de l'hospice de Versailles, il est mort, le 10 septembre 1831, maire de sa ville natale (*).

CLÉRY (*Jean-Baptiste Cant* HANET, connu sous le nom de), naquit à Jardy, parc de Versailles, le 11 mai 1759.

Fidèle et dernier serviteur de Louis XVI. Son *Journal de ce qui s'est passé dans la tour du Temple*, pendant la captivité de ce Prince, a été souvent réimprimé et traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Louis XVI, dans son testament, l'a recommandé expressément à son fils. Louis XVIII écrivit à Cléry une lettre tout entière de sa main pour le remercier et le nommer chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Une médaille en bronze, frappée

(*) La *Biographie de Seine et Oise* attribue au père, seul, les différens faits contenus dans les deux articles qu'on vient de lire; mais la *Table générale*, à la fin de cet ouvrage, et des connaissances locales, m'ont mis à même de rectifier et de départir au père et au fils les détails qui concernent chacun d'eux.

en son honneur, fait partie de la collection dite *Galerie de la Fidélité*. L'auteur de cette *Biographie* a publié une *Notice sur Cléry et sur son Journal*, in-8.°, 1825 : on en trouve un extrait littéral dans la *Biographie des hommes remarquables du département de Seine et Oise*. Il ne faut pas confondre le *Journal* de Cléry avec les *Mémoires de M. Cléry*, Londres, 1800. Ces prétendus *Mémoires* ne sont que l'œuvre de la plus insigne méchanceté.

Cléry est mort à Itzing, près de Vienne, en Autriche, le 27 mai 1809; on a mis sur sa tombe cette inscription simple et touchante :

Ci gît le fidèle Cléry.

* CLÉRY de Kleefeld, et non Klufeld (*Charles*), fils du précédent.

Sous-lieutenant au régiment des Gardes-Vallonnes, il se trouva à la journée sanglante de Zujar (Murcie), le 9 août 1812, y fut blessé grièvement et fait prisonnier : on le fusilla le lendemain!... Son crime était d'avoir, lors de l'occupation de Vienne, en 1809, refusé à Napoléon de prendre du service dans ses armées.

* CLÉRY (........ DUVERGER, madame), née en 176..., femme du valet-de-chambre de Louis XVI.

Elle avait été l'une des artistes pensionnaires de la musique de la chambre du Roi et des concerts de la Reine. On voit dans le *Journal du Temple* qu'elle fut constamment chargée des missions les plus intimes de Louis XVI et de la famille royale. Après la mort du Roi, elle continua de donner à Marie-Antoinette et à Madame Royale des preuves d'une rare fidélité et d'un dévouement à toute épreuve ; et plusieurs fois elle courut le danger de payer de sa vie les faibles consolations qu'elle faisait parvenir aux Princesses. La digne veuve de Cléry mourut à Paris vers la fin de 1811.

* CLÉRY, (*Jean-Pierre-Louis* HANET, surnommé aussi), naquit au même lieu de Jardy, parc de Versailles, le 29 juin 1767; il mourut à Paris, le 7 mars 1834.

Frère du serviteur de Louis XVI, et ancien valet de chambre de *Madame*, fille de ce Monarque. Depuis 1792 et pendant vingt ans il fut munitionnaire général de différens corps d'ar-

mées françaises. En 1814, il joignit aussi à son nom patronymique le surnom de *Cléry*, fut nommé conservateur des forêts de la Corse, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a publié ses *Mémoires*, (rédigés par M. L....y), 2 volumes in-8.° Paris, 1825; ils sont peu instructifs, et les portraits ne sont pas ressemblans.

Les exemplaires, sans réimpression, de ces *Mémoires*, portant la date de 1832, ne diffèrent des autres que par des changemens dans le titre et par deux portraits de généraux qu'on a substitués à ceux des Cléry.

CLOTILDE (*Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière* DE FRANCE, Madame), naquit le 23 septembre 1759.

Petite fille de Louis XV et sœur de Louis XVI; mariée le 27 août 1775, à Charles-Emanuel-Ferdinand-Marie, prince de Piémont, et Roi de Sardaigne, le 16 octobre 1796; elle mourut à Naples le 7 mars 1802. Cette princesse a été béatifiée en 1806.

COINY (*Jacques-Joseph*), né le 18 mars 1760; mort le 28 mai 1809.

Il a gravé une suite considérable d'estampes

pour les *Fables de La Fontaine*, et pour les belles éditions in-folio du *Racine* et de l'*Horace*, de Didot, ainsi qu'une grande planche, exposée au Louvre, en 1806, et représentant *la bataille de Marengo*, d'après le célèbre tableau de M. le général Lejeune.

CONTI (*Louis-Armand*, DE BOURBON, prince DE), naquit le 19 novembre 1695, fut marié à Mademoiselle de Bourbon, le 9 juillet 1713, et mourut à Paris, le 4 mai 1727.

DANIEL (*Ernest*), né le 2 décembre 1795. Il est, avec son frère, dont l'article suit, auteur de la *Biographie des hommes remarquables du département de Seine et Oise*, 1832, in-8.° J'ai puisé d'utiles renseignemens dans leur ouvrage et particulièrement les faits qui les concernent.

Chef des bureaux de la recette générale de Seine et Oise, M. Ernest Daniel a consacré ses loisirs à traduire en anglais, 1.° l'*Avare* de Molière; 2.° les *Lettres Persanes* de Montesquieu; et 3.° en français (avec son frère), les *Mémoires dramatiques* anglais de Boaden, 2 volumes in-8.° de 1,600 pages, dont le manuscrit

allait être livré à l'impression, lorsqu'il leur fut, disent-ils, soustrait par Méhée de la Touche. M. E. Daniel a traduit de Théodore Kook, les romans de *Merton*, *l'Homme d'affaires* et *Marthe la Bohémienne*; il a en porte-feuille une grammaire anglaise, conçue et rédigée d'après de nouveaux principes. M. Ernest Daniel est décoré de juillet.

DANIEL DE SAINT-ANTOINE (*J. Hippolyte*), frère du précédent, né le 17 février 1806.

Docteur en médecine de la faculté de Paris, il est aussi membre de plusieurs sociétés savantes. Il a publié, 1.° un *Dithyrambe sur la mort du poëte Byron*, in-8.°; 2.° *Ipsara* ou *le dernier Chant d'un Grec*, in-8.°; 3.° les *Désastres de Salins*, in-8.°; 4.° *Les Filles de la Charité*, poëme; 5.° Plusieurs autres ouvrages en prose, dont deux *Lettres philosophiques sur les Cimetières de Notre-Dame, et de Saint-Louis de Versailles*. M. H. Daniel a, en outre, soutenu publiquement sur des questions médicales, une thèse qui a obtenu une mention honorable, et il a prononcé des discours funèbres, l'un sur la tombe de Desormeaux, professeur d'accouchemens, et l'autre, au nom de

la jeunesse parisienne, sur celle de Benjamin-Constant. Il se propose de publier plusieurs ouvrages importans relatifs à son art. M. Hippolyte Daniel a imaginé et fait fabriquer un instrument avec lequel on peut aujourd'hui faire en un seul temps l'opération de la fistule lacrymale. Il est aussi l'un des décorés de juillet.

On a observé, avec raison, que les écrivains de biographies locales, sont, en général, trop prodigues d'éloges ; mais c'est qu'il en est d'eux comme des éditeurs qui, d'ailleurs, très-judicieux, ne peuvent guère se défendre d'une prédilection toute particulière pour les auteurs dont ils publient les œuvres.

DANIEL (*Samuel*), né le 19 avril 1808.

Graveur en médailles et en cachets. On a remarqué parmi ses ouvrages les cachets particuliers de Charles X, de M. le duc et de Madame la duchesse d'Angoulême, et ceux de Madame la duchesse de Berry.

DANNERY (*Jean-Baptiste-Thomas*), né le 7 mars 1744 ; mort le....

Diplomate, il fut successivement appelé aux fonctions de consul à Malaga et à Boston ;

éloigné en 1793 des emplois publics, il rentra dans la carrière diplomatique, en acceptant la place de commissaire des relations commerciales à Barcelone; et ensuite celle de commissaire des mêmes relations, à Lisbonne. Dannery était chevalier de la Légion-d'Honneur.

DARNAUDIN (*Charles-François*), naquit le 16 novembre 1741.

Habile architecte et inspecteur des bâtimens du Roi. On connaît de lui plusieurs constructions importantes, telles que l'église et le château de Ville-d'Avray. C'est d'après ses plans et en grande partie sous sa direction que fut construit l'admirable édifice de l'hospice civil de Versailles. Voyez GUIMET. Darnaudin mourut à Paris, vers 1800.

DAUPHIN, DAUPHINE. Voyez LOUIS *Antoine* DE FRANCE et MARIE-THÉRÈSE *Charlotte* de FRANCE.

« DAVERNE, chef de bataillon à l'ex-trente-deuxième de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, fils d'un honnête artisan, est né à Versailles. Il entra de très-bonne

heure au service comme simple soldat, et dut bientôt son avancement à son courage et à son intrépidité». (B. S. O.)

DAVERNE (*Laurent-Léon*), naquit le 7 mars 1774; il est mort il y a environ deux ans.

DELALANDE, Voyez Lalande.

DELAVILLE, Voyez Laville de Mirmont.

DELORME (*Julien-Paul*), né le.....

Cet artiste a exposé au Louvre en 1810 et jusqu'en 1833, plusieurs portraits en miniature que l'on a distingué parmi ceux qui ont obtenu des éloges.

* DENNIÉE (*Antoine*, baron), né le 17 janvier 1754.

Ce furent ses talens que le firent élever aux fonctions de commissaire-général de la garde, dite *constitutionnelle*, de Louis XVI. En le choisissant dans une liste de six candidats, où Denniée était porté le dernier et le seul sans aucune annotation, tandis que les autres étaient recommandés par les Princes, la Reine, ou le Roi lui-même, ce Monarque jugea

que celui dont les services pouvaient se passer de protecteurs, avait droit à la préférence. On sait que les ennemis de la monarchie firent, par un prompt licenciement, expier à cette garde le tort, alors irrémissible, de sa fidélité et de son dévouement au Roi. Témoin des persécutions que ne tardèrent pas à essuyer tous ceux qui en avaient fait partie, Denniée n'échappa au sort fatal d'un grand nombre d'entre eux, et notamment de leur digne commandant, le duc de Brissac, qu'en se réfugiant aux armées. Employé en qualité de commissaire ordonnateur à celle du Var, il y fut ensuite institué grand-juge d'une cour martiale. Il se dévouait en homme de bien à ce pénible ministère, lorsqu'après le 9 thermidor, le nouveau comité de sûreté générale lui fit transmettre l'ordre d'explorer les papiers de Buonaparte, alors général d'artillerie, qui, par suite de ses liaisons avec Robespierre le jeune, s'était hautement déclaré pour le parti montagnard, et venait d'être arrêté comme *terroriste* et soupçonné de conspiration. La justice et la loyauté avec lesquelles Denniée remplit, à Nice, cette mission délicate, lui mérita l'estime de cet

homme extraordinaire, et qui devait bientôt jouer un si grand rôle; elle devint pour lui l'origine des hauts témoignages de confiance qu'il en reçut dans la suite.

En effet, Napoléon qui, d'ailleurs, avait distingué les talens, le zèle infatigable et le rare désintéressement de Denniée, l'appela successivement aux fonctions d'ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, d'inspecteur en chef aux revues et de secrétaire-général du Ministère de la Guerre; il lui confia même la direction de cet important département durant la présence aux armées du ministre et major-général Berthier.

En 1808, Denniée fut établi intendant-général des armées françaises en Espagne; il y créa en quelque sorte ce service si essentiel: mais à la fin de 1811, il se vit forcé de revenir en France pour rétablir sa santé, minée par un travail excessif. Tous les militaires et toutes les autorités locales lui manifestèrent, par leur reconnaissance et par leurs regrets, combien ils rendaient également hommage à l'ordre, à la probité et aux ménagemens, pour le pays, avec lesquels il s'était acquitté de son mandat dans une guerre

d'armée à peuple » ; difficultés si bien appréciées par le général Foy, dans son *Histoire de la guerre de la Péninsule*. Denniée arrivait à Paris lorsque tout se préparait à l'expédition de la Russie ; et l'empereur, au moment de s'éloigner de la France, ordonna qu'il y reprendrait dans ses attributions la surveillance spéciale des opérations administratives des armées en Espagne.

Lors de l'invasion de la Péninsule, des pillards violèrent dans l'église de Saint-Pierre de Cardēna, près de Burgos, la sépulture, où, depuis plus de sept cents ans, reposaient les dépouilles mortelles du Cid et de Chimène, et ils les dispersèrent. Denniée s'empressa de recueillir les crânes de ces illustres personnages et de les apporter en France. Il les renferma, avec des procès-verbaux authentiques, dans un coffret en acajou, et, en 1813, il offrit ces restes précieux du héros de l'Espagne et de Chimène, au duc de Feltre, ministre de la guerre.

En 1814, Louis XVIII nomma le baron Denniée intendant-général de sa maison militaire, et le chargea de l'organisation des différens corps qui devaient la composer. Elle était

terminée, et cet emploi devenu facile, quand l'intrigue prétextant que la santé de cet administrateur se trouvait altérée par quarante années de travaux les plus actifs, il fut admis à la retraite vers la fin de 1817.

Rentré dans la vie privée, entouré d'une famille chérie et d'amis fidèles qu'il instruisait encore par ses nombreux et intéressans souvenirs, le baron Denniée mourut au milieu d'eux, à Paris, le 19 avril 1829. Il était commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Couronne de Fer. En un mot, administrateur habile, laborieux et intègre, doué des talens et des qualités sociales les plus recommandables, peu d'hommes ont, de nos jours, parcouru une carrière aussi pleine de vertus et d'utiles services; et nul ne fut ni plus généralement, ni plus sincèrement regretté.

* DENNIÉE (*Pierre-Paul*, baron), né le 12 mars 1781, fils du précédent.

Il exerça les fonctions de commissaire ordonnateur aux armées d'Allemagne et en Russie. Il a rempli celles d'intendant-militaire en chef à l'armée d'expédition contre Alger,

sous M. le maréchal comte de Bourmont, et il a publié un *Précis* historique et administratif de la campagne d'Afrique, avec six planches, Paris, 1830, in-8°. M. le baron Denniée est chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et, en 1831, il a été promu au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

DESNOYERS. Voyez LANGIN-DESNOYERS.

DUCHESNE (*Antoine-Nicolas*), naquit le 7 octobre 1747.

Professeur d'histoire naturelle, membre de la Société d'Agriculture de Paris; il a publié un grand nombre d'ouvrages importans, de Mémoires et de dissertations très-utiles sur la botanique, la formation et la distribution des jardins, et sur la géologie. Il avait été prévôt des bâtimens du Roi, et fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus au *Cicerone* de 1804 (*). Duchesne mourut à Paris, le 18 février 1827.

Son père, DUCHESNE (*Antoine*), aussi prévôt des bâtimens, inventa les contrevents,

(*) Ceux qui ont coopéré à ce *Cicerone* étaient d'anciens prévôts, ou architectes des bâtimens du Roi et des directeurs des eaux de Versailles; Jacob n'en a été que l'éditeur.

en lames inclinées, depuis nommés *jalousies*, ou *persiennes*, par leur ressemblance avec certaines claires voies des sérails de Perse; il fit placer les premiers à Versailles, en 1727.

DUCHESNE (*Jean*), né le 28 décembre 1779.

Garde des estampes à la bibliothèque du Roi. Il a rédigé la *Notice* de celles qui y sont exposées; elle contient des recherches historiques et critiques, in-8.°; réimprimée en 1823. Son *Essai sur les Nielles* (anciennes gravures), in-8.°, 1826, a obtenu un grand succès parmi les artistes. M. Duchesne a aussi publié: *Musée de peinture et de sculpture*, etc., neuf volumes in-8.°; des Mémoires et des Notices sur différens sujets relatifs aux sciences et aux arts.

DUCIS (*Jean-François*), naquit, non le 4, mais le 22 août 1733; il mourut dans sa ville natale, à l'âge de 83 ans, le 31 mars 1816.

Il suffit de nommer *Hamlet*, le *Roi Léar*, *Macbeth*, et surtout *Œdipe chez Admète*, ses principales tragédies: ses poésies fugitives méritent un autre nom. Il fut le successeur

de Voltaire à l'Académie française. Ducis refusa de Napoléon le titre de sénateur, et reçut de Louis XVIII l'ordre de la Légion-d'Honneur. Il montra toujours ce qu'Andrieux, son ami, a si bien exprimé dans ce vers, que les gens de lettres ont fait graver sur la médaille qu'ils lui ont décernée :

L'accord d'un grand génie et d'un beau caractère.

DUCIS (*Jean-Louis*), né le 14 juillet 1775 (*).

Neveu du celèbre poëte, peintre d'histoire et chevalier de la Légion-d'Honneur. Ses ouvrages les plus remarquables sont quatre tableaux représentant des épisodes de la vie du Tasse et inspirés par la vue des lieux qu'habitait l'auteur de la *Jérusalem délivrée*; Napoléon sur la terrasse du château de Saint-Cloud, entouré de ses neveux et nièces; les tableaux connus sous le nom des *Arts* sous l'empire de l'amour, ils font partie de la galerie du Luxembourg, et ont été exécutés de nouveau pour Madame la duchesse de Berry; Charles X, entouré de sa famille, au grand balcon des

(*) Des biographes ne lui donnent que le prénom de *Louis*, et disent qu'il est né le 1.er novembre 1773; ce sont des erreurs.

Tuileries, voyant défiler l'armée ; le début de Talma, dont M. Ducis a épousé la sœur : la plupart de ces tableaux ont été gravés par les meilleurs artistes. Enfin, il a justifié cette exclamation de son oncle qui, après avoir entendu l'exposition qu'il lui faisait du sujet de quelques-unes de ses compositions, lui dit : « Bien, mon neveu, j'ai tâché d'être peintre dans mes vers, je vois avec plaisir que tu tends à être poëte dans tes tableaux ».

« DUPOTY (*Denis-Simon*), né le 8 novembre 1787 ; il est mort le 3 juillet 1824.

« Il cultiva dès son enfance le dessin et surtout la musique. Obligé de suivre la profession de son père, qui lui avait laissé des entreprises considérables de menuiserie, il sut toujours les concilier avec son goût favori, et ce fut alors qu'il étudia sérieusement la composition. Il associa sa lyre à celle du poëte Beranger, et a laissé plusieurs productions remarquables, la plupart inédites. Madame Babois (voyez ce nom), a honoré de vers touchans la mémoire de Dupoty ». (B. S. O.)

« DUPRÉ (*Charles-Laurent*), né au Chesnay, grand parc de Versailles, en 177...

« Capitaine au quatorzième régiment d'infanterie de ligne et officier de la Légion-d'Honneur. Soldat à sa première campagne, il ne tarda pas à recevoir un avancement mérité. Licencié avec l'armée, il fut admis à la retraite après avoir passé vingt-trois ans sous les mêmes drapeaux et fait douze campagnes. Le capitaine Dupré a consacré ses loisirs à rédiger l'histoire de son régiment qui justifia constamment, en présence de l'ennemi, le surnom de *brave* qu'il avait reçu à Rivoli ». (B. S. O.)

DUPRÉ (*Louis*), né le 9 janvier 1789.

Peintre d'histoire. Le célèbre David se plut à développer en lui les dispositions qu'il avait pour le dessin et la peinture. Il fit deux séjours à Rome, visita Pompeïa et la Grèce. Ses principaux ouvrages sont : Homère au tombeau d'Achille, Camille chassant les Gaulois, Saint-Médard couronnant la rosière de Salency, et une Scène du déluge. M. Dupré a publié : *Voyage à Athènes et à Constantinople*, etc.; Paris, 1825; dix livraisons in-folio. Il est membre de la société libre des Beaux-Arts.

« DUPUYS (*Charles-Vincent*), sergent-major à la cent-sixième de ligne, né à Versailles.

A la tête des grenadiers, il gravit le 11 germinal an VII, une position défendue par de nombreux ennemis, fondit sur eux à coups de sabre, en mit plusieurs hors de combat et débusqua le reste. Blessé mortellement à cette attaque, il s'écria : « Je meurs content, j'ai « fait mon devoir, que chacun en fasse au« tant ». (B. S. O.)

DUTILLET de Villars (*Joseph-Henry*), est né le 20 mai 1780.

Successivement nommé à différentes fonctions judiciaires, M. Dutillet de Villars est conseiller à la Cour royale de Nismes ; ce magistrat est décoré de plusieurs ordres.

ÉLISABETH (*Philippine-Marie-Hélène* de France, Madame), naquit le 3 mai 1764.

Sœur des Rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Brillante de jeunesse et de beauté, elle était livrée à ses affections de famille et à des occupations de bienfaisance et de bonheur, lorsque la Révolution vint mettre une fin à ces dernières. Elle ne songea plus qu'au soin d'adoucir les chagrins dont son auguste frère

et Marie-Antoinette furent successivement accablés, et partagea toutes leurs disgrâces et tous leurs malheurs. Enfermée avec eux à la tour du Temple, elle y devint une seconde mère pour leurs enfans; et après la mort de la Reine, elle fut l'unique soutien de MADAME, aujourd'hui, *Dauphine*. Sa captivité, de jour en jour, plus rigoureuse, durait depuis vingt-un mois, lorsque le 9 mai 1794, on vint l'arracher des bras de MADAME; accablée d'injures, elle est conduite à la Conciergerie, et le lendemain, jugée, condamnée et exécutée. On a de Madame Elisabeth quatre-vingt-quatorze lettres, « monument précieux, dit le comte Ferrand, son historien, où brillent la candeur de ses vertus, la beauté de son caractère, l'aimable vivacité de son imagination, la fermeté de son ame et l'excellence de son jugement ».

ÉPÉE (*Charles-Michel* DE L'), né le 25 novembre 1712.

Connu sous le nom de *l'Abbé de l'Épée*; il fut un de ces bienfaiteurs de l'humanité dont la mémoire doit durer aussi long-temps qu'il y aura des êtres disgraciés de la nature

et privés des organes les plus nécessaires aux besoins de la vie. Il a publié plusieurs ouvrages sur son art ingénieux d'instruire les sourds et muets; et les nombreux disciples qu'il a formés, ont rendu sa méthode européenne. C'est à Paris que ce vénérable vieillard a cessé d'exister le 23 décembre 1789, justement regretté de ses élèves et de l'Europe entière. *L. Boutelou*, sourd-muet et son élève, a dessiné et gravé le portrait de *l'Abbé de l'Épée*, et il y a mis ces vers, dont les infirmités de l'auteur excusent la faiblesse :

En consacrant tes traits à l'immortalité,
Ce sourd fit violence à ton humilité.

FAVEREAU (*Joseph-Dominique*), naquit le 29 juin 1755.

Lieutenant-général et chevalier de la Légion-d'Honneur; il était parvenu en peu d'années au grade de général de division. Des infirmités graves l'ayant forcé à demander sa retraite, il fut pourvu d'emplois administratifs militaires, et mourut près de Blaye, vers la fin de décembre 1832.

* FERET (*Georges-Guillaume-Antoine*), né le 15 février 1790.

Louis XVI de plusieurs missions de confiance ; quittant la plume pour l'épée, on le vit au nombre des défenseurs de Maëstricht, en 1793. Louis XVIII l'avait nommé conseiller-d'État et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

« GALLIEN (*François*), né en 1785.

« Il entra comme voltigeur dans le soixante-quinzième de ligne, composé de presque tous jeunes gens de Seine et Oise. A la bataille d'Austerlitz ce brave régiment, réuni au dix-huitième, coupa la ligne de l'armée russe, et Gallien enleva intrépidement un drapeau à l'ennemi ; cette action d'éclat lui valut, à l'âge de vingt-un ans, l'étoile de la Légion-d'Honneur ». (B. S. O.)

GEBAUER (*François-René*), né le 15 mars 1773.

Professeur au Conservatoire de musique et premier basson de l'Opéra ; il a composé un grand nombre de symphonies, etc., pour différens instrumens, des marches militaires, ainsi que des leçons méthodiques pour deux flûtes, et des études pour le basson. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur.

GENTIL Saint-Alphonse. Voyez Saint-Alphonse.

GÉRARD (*Louis-Auguste*), né le....

Peintre de paysages. Il a exposé au Musée royal, depuis 1819, un grand nombre de Vues de France, avec ou sans figures. Une partie de ces tableaux a été acquise par la Société des amis des Arts, et se voit dans des cabinets de riches amateurs.

GIROUST (*A. L. C.*), né le...

Peintre d'histoire et de portraits, élève de David.

Il a exposé au Louvre, depuis 1808, la Piété Filiale, le portrait d'un jeune homme étudiant l'Architecture, et en 1814, Sabinus découvert dans sa retraite par les soldats de Vespasien.

« GOLZIO (*Juste*), né le 3 juillet 1772.

« Entré au service comme simple soldat en 1790, il servit d'abord dans les bataillons de Seine et Oise, et fit toutes les campagnes d'Allemagne, d'Espagne, de Russie et de France. M. le baron Golzio est lieutenant-

colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis ». (B. S. O.)

GOURGAUD (*Gaspard*, baron), né le 14 novembre (et non septembre) 1783.

Ancien officier d'ordonnance et aide-de-camp de Napoléon. Après s'être distingué dans toutes les grandes affaires des campagnes de Russie, de Saxe et de France, il le suivit, en 1815, à Sainte-Hélène. Ce général a publié différens ouvrages critiques sur les campagnes de 1814 et 1815; et avec M. le général Montholon, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France, sous Napoléon*, écrits à Sainte-Hélène, par les généraux qui ont partagé sa captivité, etc.; 8 volumes in-8.°, 1823. M. le baron Gourgaud est lieutenant-général, grand officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

« GUÉE (*Claude*), caporal à la seizième légère, né à Versailles. Sur le point d'être fait prisonnier dans l'île d'Elbe, il attaqua les assaillans, en tua cinq et succomba sous le nombre le 7 prairial an VII ». (B. S. O.)

GUIBERT (*) (....... Madame), naquit le 31 mars 1725; on ignore le lieu et l'époque de sa mort.

Auteur du *Triumvirat*, tragédie représentée, de plusieurs comédies en vers, et d'un *Recueil de Poésies* et *Œuvres diverses*, 1764, in-8°. Elle était pensionnaire du Roi. On a dit que cette dame avait obtenu les faveurs des Grâces et quelquefois celles des Muses.

* GUICHELIN (*Marie-Anne*, mademoiselle), née le 30 janvier 1776.

Elle avait annoncé, dès l'âge de neuf ans, un rare talent pour la poésie, et qu'elle serait, ce qu'elle devint en effet, très-jolie. L'inauguration qui eut lieu à Beauvais, en 1788, de la statue équestre de Louis XIV, lui inspira une pièce de vers qui fut très-recherchée. Pougens nous apprend dans ses *Souvenirs* que cette demoiselle, alors âgée de dix-huit ans, lui fut présentée par M.me Coquebert de Montbret, à qui elle devait son éducation.

(*) Et non GUIBON, comme l'écrit l'auteur du *Tableau descriptif de Versailles*, page 71.

On croit qu'elle se nommait RAFRON (*Charlotte-Marguerite*), parce que c'est la seule personne inscrite sur les registres de baptême, à cette date.

Une des productions de cette jeune muse, intitulée : *Epître à l'Obscurité*, frappa surtout ce littérateur. Au jugement d'un poëte déjà cité, M. de Loizerolles, « cette pièce(*) est remarquable par de belles pensées et un grand talent pour la poésie ». Mademoiselle Guichelin continuait de cultiver les Muses avec autant de succès que de modestie, lorsqu'en 1797, et sous les auspices de Pougens, un gentilhomme étranger, M. Steck, obtint d'unir sa destinée à la sienne ; il l'emmena en Suisse, sa patrie. On n'a pu découvrir si les poésies de cette dame ont été recueillies et imprimées, ni où parut la traduction qu'elle a donnée, en français, et qui est estimée, des *Lettres d'un jeune savant à son ami*, ou correspondance du célèbre historien Jean de Muller avec le savant Bonstetten.

* GUIGNET (*Jean-Baptiste*), né le 17 octobre 1766, et non 1776.

Architecte des rois Louis XVIII et Charles X jusqu'en 1830, chevalier de la Légion-d'Honneur et membre de l'école royale des Beaux-Arts, il a remporté le second grand

(*) Insérée dans l'*Almanach des Muses*, an VII (1800).

prix d'architecture en 1799. Ses principaux ouvrages sont : à Paris, le collége royal de Saint-Louis, la construction d'un nouvel amphithéâtre aux Écoles de Droit, et à Versailles, l'achèvement de l'hospice royal commencé par Darnaudin. (Voyez ce nom.)

* GUILLON ( ), né vers 1778, à Saint-Antoine, parc de Versailles.

« Fils d'un jardinier. Parti comme volontaire, il est parvenu, par son mérite militaire, jusqu'au grade de colonel du Génie ». (B. S. O.)

M. GUILLON (*Jean-Marie*), né le 27 avril 1775, est chevalier de la Légion-d'Honneur.

GUYOT de MERVILLE (*Michel*), naquit le 1.er février 1696.

Il a composé une Histoire littéraire de l'Europe et un Voyage historique d'Italie. Son théâtre a été recueilli en trois volumes; on revoit toujours avec plaisir *Le Consentement forcé*. Guyot de Merville ne fut pas heureux, et se noya, dit-on, dans le lac de Genève, en mai 1755.

HARANGUIER de QUINCEROT. Voyez QUINCEROT, de.

HAUTPOUL (*Alphonse-Henri*, comte d'), né le 4 janvier 1789.

Issu de l'une des plus anciennes et illustres familles du Languedoc. Il a combattu avec distinction, dans toutes les campagnes, en Prusse, en Pologne et en Espagne, jusqu'à l'affaire de Salamanque, où il fut grièvement blessé; transporté en Angleterre, il y resta prisonnier jusqu'en 1814. M. le Comte d'Hautpoul est maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de l'ordre de Malte.

« HENRI (*Joseph*), est né le 17 avril 1791.

« Docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes. Chirurgien militaire, il se fit remarquer au siége de Burgos, en 1812, en pansant des malades pendant plusieurs heures sur la brèche, où deux de ses collègues furent tués près de lui, et il assista à toutes les batailles du nord de l'Espagne. Ce docteur a publié des écrits estimés sur son art ». (B. S. O.)

« HENRI de Saint-Arnoult (*Arnaud*), né le 17 octobre 1794; frère du précédent.

« Ancien chirurgien militaire aux armées, il

fut décoré par l'Empereur, lui-même, sur le champ de bataille, le 17 juin 1815. Il est membre de plusieurs sociétés savantes, et a publié sur son art des Mémoires intéressans ». (B.S.O.)

* HERBEZ (*Susanne*), prétend être née à Versailles, en 1792; mais cette assertion ne paraît aucunement fondée.

Elle a acquis une triste célébrité par ses aventures, et pour avoir été plusieurs fois traduite en police correctionnelle. Quoique reconnue, devant la Cour royale de Paris, par la femme Delavaux, née *Herbez*, pour être sa sœur, et comme celle-ci, née en Suisse, et quoiqu'il semble établi qu'elle a été la maîtresse, ou qu'elle est la veuve d'un certain Nadir, marchand juif, elle persiste à soutenir qu'elle se nomme *Louise-Élisabeth-Antonia d'Artois*, qu'elle est fille naturelle du prince de ce nom (*), et que, transportée aux Grandes-Indes, elle y

(*) M. le comte d'Artois (Charles X) est sorti de France, en juillet 1789, et il n'y est rentré qu'en avril 1814; objection que les tribunaux auraient dû faire à Susanne Herbez sur l'époque qu'elle donne à sa naissance et à sa prétendue origine.

épousa, à Ceylan, Abdoullah-Kan, prince persan, d'une richesse immense et dont elle se dit veuve; mais, à l'exemple de tous les aventuriers, elle n'apporte aucune preuve de ce qu'elle avance, et n'invoque jamais que le témoignage de personnes qui sont mortes. Elle a composé des *Mémoires* de sa vie errante et romanesque, dont quelques parties ont été publiées; aucun libraire n'a voulu se charger de faire imprimer les autres à cause de la gravité des crimes qu'elle impute à différens personnages. Enfin, cette aventureuse princesse, condamnée par le tribunal correctionnel de Versailles, pour vagabondage, à trois mois de prison et à rester sous la surveillance de la haute police pendant cinq années, ayant justifié de quelques moyens d'existence, a été renvoyée de la plainte par un arrêt de la Cour d'appel de Paris, le 21 janvier 1833. Elle se dit aussi comtesse de Bellefonds.

HÉRON, né à Versailles; on ignore ses prenoms et la date de sa naissance.

Il avait été employé dans la marine et devint l'un des agens les plus actifs et les plus forcenés du comité de Sûreté générale. De-

noncé plusieurs fois à la Convention, en 1793 et 1794, il y fut constamment défendu par Vadier, Moyse Bayle et Robespierre qui firent son éloge. Lors de l'insurrection du 1.er prairial an IV (1795), Héron fut avec plusieurs autres *terroristes* traduit au tribunal criminel d'Eure et Loir; mais l'amnistie termina cette procédure et il mourut quelque temps après.

HOCHE (*Louis-Lazare*), naquit à Versailles, rue Satory, le 24 juin 1768 (*).

Soldat à seize ans, il fut général en chef à vingt-quatre; politique habile et grand capitaine, il sut négocier et combattre avec le même succès, pacifia la Vendée et parcourut en cinq années une carrière pleine de gloire; en un mot, il fut l'un des hommes les plus étonnans de la Révolution. La mort le ravit, non le 15, mais le 18 septembre 1797, à l'âge de vingt-neuf ans.

Une statue en marbre lui a été érigée sur la place Dauphine, à Versailles, le 5 août 1832.

(*) Des biographes ne lui donnent que le prénom de *Lazare*, d'autres disent qu'il est né le 24 février, et au faubourg de Montreuil; ce sont autant d'erreurs.

On peut observer que l'œuvre du statuaire serait convenable dans une galerie, mais qu'il est mesquin pour cette grande place; et qu'il est ridicule de représenter, en Romain, assis sur une chaise curule, un général français, jeune, et mort au milieu de son armée.

Cette critique n'est pas restée inaperçue. Un artiste connu par de grands succès, M. Lemaire, vient d'être chargé de consacrer ses talens à une statue digne de l'illustre guerrier: elle sera, dit-on, en bronze et dans le costume du temps. Mais quel ennemi de l'euphonie a pu écrire : *rue Hoche* et *place Hoche!*

Autres remarques à cette occasion : Les noms de plusieurs maires de Versailles ont été substitués à ceux que portaient différentes rues. Une simple inscription, sur un marbre noir, désigne la maison, rue au Pain, où J.-F. Ducis reçut le jour; mais rien n'y indique celles qui virent naître l'abbé de l'Épée, Houdon, etc.

HOGUER (*Jean-Pierre*), né le 11 mars 1784, allié de Ducis. (Voyez ce nom.)

Chef de bureau au ministère de l'intérieur; il s'y est fait remarquer par beaucoup d'acti-

vité et par des talens administratifs. Il a publié un *Mémoire* sur l'établissement de l'École-Polytechnique, et a pris une très-grande part à l'ouvrage de M. Favard de Langlade, ayant pour titre : *Législation électorale*, etc. On a encore de M. Hoguer plusieurs notices biographiques ; il est chevalier de la Légion-d'Honneur.

HOGUER (*Blanche-Lucie*). Voyez Thoroïr, Madame.

HOUDAR de Lamotte. Voyez Lamotte, de.

HOUDON (*Jean-Antoine*), naquit le 20 mars 1741 ; il mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 16 juillet 1828.

L'un de nos plus célèbres statuaires ; il contribua puissamment à la régénération de son art en France, ses nombreux ouvrages attestent tous son génie ; on y remarque la statue de Voltaire assis, chef-d'œuvre de l'auteur et que l'on voit à la Comédie-Française, une Diane, une Baigneuse, une Frileuse, etc., les bustes de Molière, de La Fontaine, de Larive, etc. Cet illustre patriarche de la sculpture était membre de l'Institut, recteur de l'École des

Beaux-Arts, et chevalier de la Légion-d'Honneur.

« HUE (J.-F.), né le . . .

« Paysagiste habile. La plupart de ses compositions sont remarquables par le coloris et la variété des sites qu'elles représentent. Il fut chargé par le gouvernement d'achever la Galerie des ports de France de Joseph Vernet ». (B. S. O.)

Hue (*Jean-François*), naquit le 28 mai 1769. On remarque parmi ses autres ouvrages, exposés au Salon, l'Entrée d'une forêt, avec des figures en habit de chasse, Œdipe et Antigone traversant un torrent, et une Vue prise du bois de Satory. Hue est mort avant 1824.

HUET (*Charles*), naquit le 16 octobre 1774. Après avoir joué avec succès sur le théâtre de Rouen, il était venu à Paris et avait été reçu à l'Opéra-Comique, en 1806. Il y remplaça agréablement Elleviou, mais sans le faire oublier, et pendant vingt-cinq ans, il fut par ses talens et par son zèle l'un des plus fermes soutiens de ce théâtre. Huet venait de prendre la direction de celui de Lille, lorsqu'il mourut à Paris, le 11 octobre 1832.

HURET (*Toussaint-Charles*), né le 19 septembre 1800.

Maître de pension à Versailles; il sort chaque année de son établissement des élèves distingués. Helléniste habile, on lui doit des traductions estimées de romans grecs, et du premier livre de la Cyropédie de Xénophon, avec des notes latines. Il a aussi publié des ouvrages historiques et philosophiques traduits de l'anglais.

HUVÉ (*Jean-Jacques-Marie*), né le 28 avril 1783.

Architecte; il a obtenu, au concours, la construction de la nouvelle salle de l'Opéra-Comique, achevée en 1829, et exécutée pour le gouvernement, le pavillon de Saint-Ouen et différens travaux importans; il continue les travaux de la Madeleine dont il est architecte en chef : M. Huvé a remporté plusieurs des prix de l'Académie. Son père, HUVÉ (*Jean-Jacques*), dont il est l'élève, fut aussi un architecte distingué; un palais épiscopal en France, et un pont-aquéduc sur l'Etna constatent ses talens : troisième maire de Versailles, il y mourut, en 1808.

JADIN (*Louis-Emanuel*), né le 21 septembre 1768.

Professeur au Conservatoire de musique. Il a composé la musique d'un grand nombre d'ouvrages représentés avec succès sur les différens théâtres de la capitale. M. Jadin est un habile violoniste, et il compte dans sa famille plusieurs compositeurs et pianistes distingués. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur.

« JOBART (*Jean-Antoine*), naquit le 27 avril 1745.

« Docteur en médecine, il se distingua principalement dans l'art des accouchemens et fut appelé, pour ses connaissances en chirurgie, à l'emploi de chirurgien ordinaire de S. A. R. le comte d'Artois, Charles X. Après cinquante années consacrées à l'humanité, Jobart se retira à Saint-Arnoult et y mourut le 13 février 1820 ». (B. S. O.)

JOLY (*Marie-Élisabeth*), épouse de M. N. F. R. DU LOMBOY, capitaine de cavalerie, naquit le 3 avril 1761.

Elle s'essaya d'abord pendant deux ans au théâtre de Versailles, et débuta le 1.er mai

1781, au Théâtre-Français, dans les rôles de soubrette. Elle y a constamment excellé par beaucoup de naturel, par une grâce piquante, une connaissance parfaite de la scène et du cœur humain, un enjouement aimable et séduisant. Inimitable dans *les Servantes* de Molière; elle était d'une perfection rare dans les suivantes de la haute comédie. Quelque temps après sa mort, un journal littéraire s'exprimait en ces termes : « Mademoiselle Joly, douée d'un superbe organe, avait une figure fort agréable, un peu maigre, mais spirituelle, très-mobile, très-fine et très-distinguée : sa chevelure d'un joli brun clair, sa taille assez haute, svelte et gracieuse; enfin, tout en elle contribuait à produire une illusion complète ».

Elle mourut à Paris, le 5 mai 1798, à l'âge de trente-sept ans; son corps a été transporté à la campagne de son mari, commune de Potigny, (Calvados). Le tombeau taillé dans le roc, est situé au bord d'un précipice sur la plus haute éminence de Saint-Quentin-de-la-Roche, qu'on appelle depuis le *Mont-Joly*. Sur l'une des faces du monument, on lit ces vers :

Eteinte dans sa fleur, cette actrice accomplie,
Pour la première fois, a fait pleurer Thalie.
(*Lebrun*.)

On a vu, à l'exposition du Louvre, en 1800, un bas-relief en marbre, où Élisa Joly est représentée mourante, sur un lit de repos; ouvrage précieux de Lesueur, (J. P.).

M. Dulomboy a publié un volume intitulé: *Aux Mânes de Marie-Élisabeth Joly*, in-12, gravures et romances en musique.

JOMARD (*Edme-François*), né le 20 novembre 1777.

Membre de l'Institut et de plusieurs Académies et Sociétés savantes de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a déposé dans ses nombreux ouvrages le fruit de ses voyages et de ses immenses connaissances en histoire naturelle, géographie, ou archéologie. Les plus importans concernent l'Égypte, l'Arabie et quelques-uns l'instruction élémentaire. M. Jomard a été l'un des directeurs et des principaux collaborateurs de la magnifique *Description de l'Égypte*, première édition. En 1828, il a été nommé conservateur-administrateur du nouveau dépôt de géographie et des Voyages établi à la Bibliothèque du Roi.

JOUSSELIN (*Michel*), né en 1758.

Peintre de paysagiste. Il a exposé au Salon plusieurs tableaux d'intérieur et de paysages, entre autres, une Vue de Paris, prise de Chaillot, l'extérieur d'une Ferme à l'entrée d'une forêt, paysage avec des baigneuses; Vue des Pyrénées au pont de Sia, Vue de Saint-Sauveur, près de Luce : ces deux derniers tableaux ont été acquis par Madame la duchesse d'Angoulême.

KREUTZER (*Rodolphe*), naquit le 15 novembre 1766.

Célèbre compositeur de musique et l'un des premiers violons de l'Europe; ancien chef d'orchestre de l'Opéra et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a été maître de la chapelle de Napoléon, puis de celle du Roi.

Ses grands opéras, dont deux composés à l'âge de dix-neuf ans, *Astyanax*, *Paul et Virginie*, *la Mort d'Abel*, et les autres nombreux ouvrages qu'il a fait représenter à l'Académie royale de musique et sur différens théâtres, ont tous obtenu de brillans et durables succès; il en est de même de ses concertos, symphonies et sonates. S'étant cassé

un bras dans un voyage à Montpellier, il cessa d'exécuter sur le violon.

Kreutzer est mort à Genève, le... janvier 1831.

KREUTZER (*Jean-Nicolas*), naquit le 3 septembre 1778 (*).

Frère et élève du précédent; il était un violoniste très-distingué. Premier professeur à l'École royale de Musique, violon de la chapelle et de la chambre du Roi, il fut le suppléant de son frère dans plusieurs emplois, et mourut à Paris, le 30 août 1832.

LA BOULAYE (*Jean-Baptiste-Louis* FROC, baron DE), né le 8 juin 1763.

Il entra au service dans l'administration de la marine, en 1780; incarcéré par ordre du comité de Salut Public, il fut mis en liberté après le 9 thermidor. Il devint secrétaire-général du ministère de la marine, en 1795, puis ordonnateur à Nantes, d'où il passa aux Affaires-Étrangères. En 1814, il fut chargé,

(*) On lui donnait le prénom d'*Auguste* qu'on ne lit point dans son acte de naissance.

comme commissaire du Roi, avec le vice-amiral, marquis de Sercey, de l'échange des prisonniers de guerre, en Angleterre. Membre de la Chambre des Députés, élu deux fois par le département de Seine-et-Marne, il y fut souvent chargé de faire des rapports. M. le baron de La Boulaye est officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Toutes les biographies l'ont confondu avec M. le vicomte de La Boulaye, dont l'article suit :

LA BOULAYE (*Jean-Baptiste-Antoine*, GEORGET DU BUISSON, vicomte DE), né le 11 novembre 1781 ; sa mère, née *du Tillet*, était de la famille du célèbre historien de ce nom.

Il a rempli, à Paris et dans les ports de France, différens emplois de l'administration de la marine, et, en 1814, il en fut nommé commissaire honoraire. Alors, il devint secrétaire-général du ministère de la maison du Roi, puis contrôleur-général des dépenses de la Liste civile, et enfin, mis en disponibilité avec le titre d'intendant de la maison civile de Sa Majesté. En 1827, le grand collége du dé-

partement de l'Ain nomma M. le vicomte de La Boulaye l'un de ses députés, et le réélut en 1830; il ne put se trouver à la fameuse séance du 6 août, et envoya sa démission à la Chambre. Il est officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

C'est lui, et non M. le baron de La Bouillerie, pair de France, qui a épousé Mademoiselle de La Chapelle, fille de l'ancien commissaire-général de la Maison du Roi.

* LABOULLÉE (*Claude-Éloi*), né le 27 septembre 1767.

Il a publié un abrégé des *Œuvres morales de Plutarque*; in-12, 1813. Son portefeuille renferme une comédie en cinq actes, et plusieurs autres ouvrages inédits.

LACOSTE (*Emmanuel-Jean*), né vers 1730.

Ecclésiastique; auteur de deux *Lettres* sur la noblesse commerçante et de quelques autres écrits. Mort en 1791.

LAIGNELOT (*Joseph-François*), naquit le 13 juin 1750.

Protégé par la cour de Versailles, il donna

au Théâtre-Français, *Agis*, tragédie, que le comité de lecture avait refusée et qui eut du succès, en 1782. Député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, sans sursis. Impliqué dans la conspiration de Babeuf, Laignelot fut acquitté. En 1804, il fit réimprimer sa tragédie de *Rienzy*; elle fut saisie et lui attira quelques persécutions.

Il mourut à Paris le 23 juillet 1829.

LALANDE (*Pierre-Antoine* DE), naquit le 27 mars 1787.

Naturaliste voyageur; il a enrichi le cabinet d'histoire naturelle, à Paris, de plusieurs collections d'animaux terrestres et de poissons, ou mollusques inconnus, d'oiseaux, d'insectes et de plantes très-précieuses. La science de l'*Antropologie* n'est pas moins redevable aux travaux de de Lalande. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur, et mourut au Cap, le 27 juillet 1813.

LAMOTTE (*Antoine-Charles*, et non, *Charles-Antoine*, HOUDAR DE), naquit le 18 novembre 1773.

Colonel, commandant de la Légion-d'Hon-

neur; il avait fait toutes les campagnes depuis 1792 et chacun de ses grades fut le prix d'une action brillante. Houdar de Lamotte mourut au champ d'honneur, à Iéna, le 14 octobre 1806. Il était arrière-neveu de l'auteur *d'Inès de Castro*.

« LANCESTRE (*Joseph-Nicolas-Toussaint*), né le 27 février 1780.

« Lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur; blessé plusieurs fois, notamment à Marengo, à Austerlitz, il a eu plusieurs chevaux tués sous lui, et s'est fait remarquer sur le champ de bataille par sa bravoure et son sang-froid. Lors des journées de juillet 1830, M. Lancestre refusa d'aller faire feu sur la population parisienne. Quelques jours après, le gouvernement, sorti des barricades, enleva à cet officier, un commandement acquis au prix de son sang ». (B. S. O.)

* LANDOIS (*Paul*), quelques renseignemens le disent né à Versailles, d'autres à Paris.

Le véritable et très-obscur inventeur, au théâtre, d'un genre bâtard et qui heureuse-

ment n'a point prévalu. Le 17 août 1741, il fit représenter aux Français, *La Sylvie*, en un acte et en prose avec un prologue. Ce drame emprunté du roman des *Illustres Françaises*, fut sifflé et n'eût que deux représentations; néanmoins, l'auteur le fit imprimer l'année suivante. Il y donna le premier exemple d'une pièce qualifiée de : *Tragédie Bourgeoise*, et du soin de détailler minutieusement la pantomine théâtrale et le costume des acteurs. Après une tentative aussi malheureuse, il garda le silence; mais son innovation a été depuis ridiculement suivie et fastueusement vantée par Diderot, Beaumarchais et tant d'autres. On ignore l'époque de la naissance et de la mort de Paul Landois.

LANGIN Desnoyers (*Jean-François*), né le 24 juillet 1776.

Peintre d'histoire; cet artiste, résidant à Rennes, a composé des tableaux qui ornent différentes églises de la Bretagne et de la Vendée; d'autres sont en Allemagne et en Italie. Il y est aussi connu par des portraits et des paysages.

LAPORTE (*Armand-Ferdinand*, baron DE), né le 27 septembre 1756; il est mort en 1827.

Évêque de Carcassonne, sacré le 5 juillet 1802; il fut nommé à l'archevêché d'Auch, et il était officier de la Légion-d'Honneur. Ce prélat qui réunissait toutes les vertus de l'épiscopat, était versé dans les langues hébraïque, grecque, latine et anglaise, profond théologien et littérateur très-estimé. L'un de ses frères, le vertueux A. DE LAPORTE, fut intendant de la Liste civile de Louis XVI, et périt sur l'échafaud, en août 1792.

LA SALLE (*Joseph-Henri*), né le 31 octobre 1759; mort en juillet 1833.

Il s'est beaucoup occupé de travaux politiques et de finances, et a publié plusieurs ouvrages sur ces matières. Il a concouru à la *Biographie universelle* de M. Michaud, et à la rédaction de différens journaux, notamment à celui des *Débats*. M. La Salle a rempli les fonctions de commissaire-général de police à différentes époques.

LAVILLE DE MIRMONT (*Alexandre-Jean-Joseph*, DE), né vers 1784.

Son père ayant péri sur l'échafaud révolutionnaire, il se trouva orphelin à l'âge de dix ans, à une époque où il n'y avait en France ni collége, ni éducation, et ce n'est qu'à lui-même et à lui seul qu'il doit ses connaissances et sa fortune littéraires. Il entra fort jeune dans la carrière diplomatique, et y remplit, ainsi que dans le ministère, différens emplois distingués. M. de Mirmont est auteur de plusieurs tragédies et comédies représentées avec succès au Théâtre-Français et à l'Odéon, savoir : *Artaxercès*, *Charles VI*, *Le Folliculaire*, *Une Journée d'Élection*, etc. Ses ouvrages sont remarquables surtout par la vérité des portraits, la simplicité de l'intrigue et l'élégance du style. Il est maître des requêtes et chevalier de la Légion-d'Honneur.

LEBORNE (*Louis*).

Peintre de paysages, de genre et de portraits. Il a exposé au Musée royal, en 1827 et depuis, Méléagre tuant le sanglier de Calydon; Vue prise en Savoie, et d'autres ouvrages.

LE COINTRE (*Laurent*), appelé ordinairement *Le Cointre, de Versailles*, parce qu'il y naquit le 1.er février 1744.

Il était, en 1789, marchand de toiles et président du grenier à sel.

Nommé successivement commandant en second de la garde nationale de Versailles, président du Directoire du département de Seine et Oise et membre de l'Assemblée législative, Le Cointre se fit remarquer par une suite non-interrompue de dénonciations, dont l'habitude était devenue, comme la passion des procès, une sorte de besoin et de maladie de famille. Député à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel. Malgré la versatilité de ses opinions, Le Cointre fut le seul habitant de Versailles, qui refusa son acceptation à l'acte qui établissait le gouvernement consulaire. Il mourut à Guignes, le 4 août 1805.

LE COMTE (*Pierre-Charles*), né à Guyencourt, parc de Versailles, en 1757.

Auteur d'un *Mémorial anecdotique et impartial de la Révolution de France*; trois volumes in-12, 1800 à 1802, et de plusieurs autres ouvrages historiques, géographiques et critiques qui ont eu du succès.

LECOURT (*Henri*), on le croit né à Versailles.

Il fut un de ces hommes dont on ne doit pas laisser périr la mémoire. Lecourt avait un emploi à Versailles ; dans ses momens de loisir il se livra à l'étude de l'instinct et des habitudes des taupes, et vit tout l'avantage que les cultivateurs pourraient retirer de ses remarques. En 1800, un terrain d'une étendue considérable était menacé d'être envahi par un étang supérieur que contenait une digue, mais qui laissait à l'eau des passages qu'en vain on s'efforçait journellement d'intercepter. Lecourt s'aperçut que le mal provenait du travail continuel des taupes multipliées dans les terres de la digue, et eut le bonheur, en détruisant ces animaux, de préserver ce terrain d'une entière inondation. Il garantit encore de ce fléau un grand nombre d'autres propriétés et fonda ainsi l'école pratique de *l'art du taupier*. La découverte la plus féconde en résultats conformes à ses vœux, est celle de l'excursion souterraine que fait quatre fois par jour, la taupe si rusée d'ailleurs : elle tombe alors infailliblement dans le piége. Lecourt n'a pas publié les principes de sa précieuse

pratique, mais ils sont exposés dans le livre intitulé : *De la Taupe, de ses mœurs et des moyens de la détruire*, par Cadet de Vaux; 1802, in-12. L'estimable Lecourt est mort à Pontoise, en 1825.

LEFUEL (*Hector-Martin*), né le 11 novembre en 1810.

A l'âge de vingt-deux ans, il a remporté le deuxième grand prix d'architecture décerné, en septembre 1833, par l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut; il est élève de feu son père et de M. Huyot.

LEGRAND (*Madeleine-Catherine*, Madame), née le 2 avril 1780.

Sage-femme en chef de la maison d'accouchemens de Paris, elle a succédé à Madame La Chapelle. Elève de l'école qu'elle dirige aujourd'hui, Madame Legrand s'y était fait remarquer par sa conduite, son application et sa capacité. Elle a recueilli beaucoup de faits pratiques sur les accouchemens, et se propose de les publier.

LEGRAND (*Etienne-Antoine-Matthieu*), né en 1724; mort au mois d'août 1784.

- Célèbre interprète pour les langues orientales; il a traduit plusieurs ouvrages dont, par modestie, il n'a voulu publier qu'un seul, c'est : *Controverse sur la Religion Chrétienne, et sur celle des Mahométans*, 1767, in-12.

LÉMÉRY (*Louis-Robert-Joseph* CORNELIER), naquit le 5 novembre 1728.

Astronome. Il a coopéré aux *Tables de la Lune*, par Clairaut, à la *Connaissance des Temps* et aux *Éphémérides des mouvemens célestes*, etc.; il mourut le 1.er mars 1802.

LEMIRE (Madame *Marie-Antoinette* BRINISHOLTZ, femme d'*Antoine* SAUVAGE, dit), né le 12 juin 1783.

Peintre de genre; élève de son mari, M. Lemire jeune, peintre d'histoire. On a de cette dame, Glycère au tombeau de sa mère; Madame de La Vallière aux Carmélites donnant des instructions de piété à sa fille, ce tableau a appartenu à M. Denon; Ingelburge adoptant les enfans d'Agnès de Méranie; Madame de La Vallière à genoux devant le portrait de sa mère, et plusieurs autres ouvrages qui, admirés aux expositions du Louvre et de Douai,

ont mérité à madame Lemire plusieurs médailles d'argent. Son mari a remporté deux médailles de première classe, au Louvre.

* LEMOINE ( ), né à Trianon, petit parc de Versailles, en.....

- Principal du collége de cette ville, a composé des poésies, parmi lesquelles on remarque : *Dieu admirable dans ses ouvrages, ode*, 1758.

LÉRAULLE (*François-Gabriel*), né en 1804.

Peintre d'histoire et de paysages, membre de la Société libre des Beaux-Arts. Il a exposé au Louvre, l'Invention de la Lyre et la Chambre de Louis XIV au château de Pont-Chartrain, plusieurs portraits équestres ou en pied et des oiseaux, nature morte. Cet artiste a remporté à l'Académie le prix du torse, en 1828.

« LE ROI (*Thémistocle*), naquit en 1794.

« Sorti de l'école militaire de Saint-Cyr, il passa lieutenant dans l'armée et assista à la bataille de Lutzen; à Waterloo, ce brave officier, secondé par un frère-d'armes, parvint à rallier

les soldats de son corps, et dans une charge vigoureuse et meurtrière, il fut atteint par un boulet qui lui ôta la vie ». (B. S. O.)

LEROY (*Charles-Georges*), né le 22 janvier 1723 ; mort en 1789.

Lieutenant des chasses dans le parc de Versailles. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle et quelques morceaux historiques, ou critiques ; il a aussi fourni différens articles à l'Encyclopédie.

LESCHEVIN DE PRÉCOUR (*Philippe-Xavier*), naquit le 16 novembre 1771.

Commissaire en chef des poudres et salpêtres ; membre de plusieurs académies. Il est auteur d'ouvrages nombreux et estimés sur la physique, et sur les sciences agronomiques et archéologiques ; sa mort arriva le 6 juin 1814.

LEVASSEUR (*Nicolas-Godefroi*), né le 27 novembre 1771.

Chef de bataillon d'artillerie en retraite ; il est officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et décoré de Juillet.

LOCARD (*Amable*), né en 1779; mort dans sa ville natale, en 1811.

La *Biographie de Seine et Oise* fait l'éloge des talens et de l'humanité de ce médecin, enlevé par une pthisie pulmonaire à l'âge de trente-deux ans.

LOSTANGES (*Alexandre-Louis-Charles-Rose* DE), né le 29 octobre 1763.

Évêque de Périgueux (Dordogne), sacré le 21 octobre 1821. Il y succéda à François Hugues de Lostanges, qui avait été promu à cet évêché, en 1817. Mort le 11 août 1835.

LOUIS XV, Roi de France et de Navarre.

Né le 15 février 1710, à Versailles, et non à Fontainebléau, comme on le dit dans quelques biographies.

Duc d'Anjou, puis Dauphin.

Arrière petit-fils et successeur de Louis XIV; il monta sur le trône, le 1.er septembre 1715.

Marié à *Marie Leczinska*, princesse de Pologne, le 5 septembre 1725, à Fontainebleau.

Mort à Versailles, le 10 mai 1774.

LOUIS XVI, Roi de France et de Navarre.

A sa naissance, le 23 août 1754, il reçut avec les prénoms de *Louis-Auguste*, le titre de duc de Berry, et celui de Dauphin, à la mort de son père.

Petit fils et successeur de Louis XV.

Marié à *Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne* de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, le 16 mai 1770.

Condamné à mort par la Convention, il fut décapité, à Paris, le 21 janvier 1793.

Louis XVI fut l'un des hommes les plus vertueux et l'un des Monarques les mieux intentionnés qui aient jamais existé; l'antiquité lui aurait élevé des autels.

* LOUIS, *Joseph-Xavier-François*, de France, dauphin; né le 22 octobre 1781.

Premier fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Ce fut à la naissance de ce prince que l'on vit, pour la dernière fois, les corps et métiers figurer, suivant un antique usage, dans les grandes solennités et fêtes publiques. Mais cette fois, outre les grandes corporations parées de leurs plus beaux habits, et distinguées entre elles par les attributs qui leur

étaient propres, toutes les autres professions s'empressèrent à l'envi de donner à Versailles le spectacle singulier et vraiment curieux, de l'industrie et des arts personnifiés dans un tableau vivant. Les porteurs de chaises en avaient une toute dorée, où se pavanaient une belle nourrice et un petit dauphin; les bouchers paraissaient avec leur bœuf gras; les serruriers frappaient en cadence sur leur enclume; les cordonniers achevaient une petite paire de bottes pour l'enfant royal; les tailleurs un petit uniforme de son régiment; enfin, et ce qu'on remarquait le plus, un groupe de

> Ces honnêtes enfans,
> Qui de Savoie arrivent tous les ans,
> Et dont la main légèrement essuie
> Nos longs canaux engorgés par la suie.

Ces enfans portaient une cheminée richement décorée, au sommet de laquelle était juché le plus petit d'entre eux. Tous ces corps et métiers, précédés d'une excellente musique, défilèrent devant le Roi aux acclamations d'un peuple immense accouru de Paris et des environs, et à qui la naissance d'un dauphin, vivement désirée depuis dix ans,

semblait consolider la tranquillité et le bonheur dont jouissait toute la France. Mais, croirait-on que les fossoyeurs osèrent paraître aussi avec les marques sinistres de leur travail! On les chassa bientôt ; néanmoins, leur présence avait déjà été aperçue par d'augustes personnes qu'elle saisit d'effroi.

Le triste présage ne fut que trop tôt vérifié : le dauphin mourut d'une maladie de langueur, à Meudon, le 4 juin 1789.

LOUIS XVII, Roi de France et de Navarre.

Deuxième fils de Louis XVI.

Il reçut, en naissant, le 27 mars 1785, les noms et le titre de : LOUIS *Charles* DE FRANCE, duc de Normandie, et devint Dauphin, le 4 juin 1789, à la mort de *Louis-Joseph-Xavier-François*, son frère aîné, dont l'article précède.

Ce jeune prince avait reçu de la nature des avantages physiques remarquables, une jolie tête, un front élevé, des yeux pleins de douceur; ses cheveux bouclés rendaient encore sa figure plus gracieuse; sa bouche faisait souvent entendre des naïvetés touchantes : son

amour pour l'étude annonçait les plus heureuses dispositions.

Une affreuse captivité d'environ trois ans, à la tour du Temple, le conduisit douloureusement au tombeau, le 8 juin 1795, à l'âge de dix ans deux mois et quelques jours.

L'auteur de cette *Biographie* a publié des *Mémoires historiques sur Louis XVII*; troisième édition, Paris, 1818, in-8.o, de 500 pages avec deux portraits.

Un grand nombre d'individus, se disant Louis XVII, se sont présentés, à différentes époques, et malgré l'absurdité de leurs récits, ils ont trouvé une foule de dupes, ou de gens à idée fixe, qui se sont évertués à soutenir dans de nombreux pamphlets l'un ou l'autre de ces imposteurs. Pour éclairer le public, l'auteur des *Mémoires historiques* sur ce prince, a mis au jour deux écrits, dont l'un a pour titre : *L'enlèvement et l'existence actuelle de Louis XVII démontrés chimériques*; 1831, in-8o. Le titre de l'autre, est : *Un dernier mot sur Louis XVII*, et *Observations*, en ce qui concerne ce prince, sur un écrit intitulé : *le Passé et l'Avenir expliqués*, etc.; 1832, in-8°.

LOUIS XVIII, Roi de France et de Navarre.

Né le 17 (et non le 12) novembre 1755.

Petit fils de Louis XV, frère de Louis XVI et de Charles X.

Marié le 14 mai 1771, à *Marie-Joséphine-Louise de Savoie*; il n'en eut point d'enfans.

Successeur de Louis XVII, son neveu.

Il avait porté les noms et titres de *Louis-Stanislas-Xavier* DE FRANCE, comte de Provence (MONSIEUR), et à l'étranger, ceux de comte de Lille et de régent de France.

Mort le 16 septembre 1824.

LOUIS DE FRANCE, dit *Monseigneur*, ou le *Grand Dauphin*.

Né le 1.er novembre 1661; mort le 14 avril 1711.

Fils de Louis XIV, et le seul des enfans de ce Monarque qui a laissé une postérité. Il fut l'élève du duc de Montausier et de Bossuet.

Il épousa *Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière*, et en eut le prince qu'on va nommer.

LOUIS, DE FRANCE.

Petit fils de Louis XIV.

Voyez, Bourgogne (Louis de France, duc de).

LOUIS de France, Dauphin.

Né le 4 septembre 1729; mort le 20 décembre 1765.

Fils de Louis XV; il eut pour seconde femme *Marie-Josèphe de Saxe*, et devint père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. C'est le seul des fils de Louis XV, qui a laissé une descendance.

Doué des plus heureuses dispositions, ce prince montra beaucoup de courage à la bataille de Fontenoy, et il était un des hommes les plus instruits de son temps. Il avait lu dans leur langue tous les anciens, et ses connaissances en géographie et dans les mathématiques étaient fort étendues. Il se livrait surtout à l'étude de l'histoire : « Elle donne aux enfans, « disait-il, des leçons qu'on n'osait pas faire « aux pères ». Son mausolée, dans la cathédrale de Sens, est l'un des plus beaux morceaux de sculpture du dix-huitième siècle.

LOUIS, *Antoine* de France, né le 6 août 1775.

Duc d'Angoulême, et depuis, Dauphin.

Marié le 10 juin 1799, à MARIE-THÉRÈSE *Charlotte* DE FRANCE, sa cousine. (Voyez ce nom.)

Le 2 août 1830, il a abdiqué ses droits à la couronne, en faveur de HENRI, duc de Bordeaux, son neveu.

LOUISE *Élisabeth* DE FRANCE, née le 14 août 1727, on la nommait M.me *ELISABETH*.

Fille de Louis XV; mariée en 1739, à Don Philippe, Infant d'Espagne, et duc de Parme, Plaisance et Guastalla, en 1748. Elle mourut à Versailles, le 6 décembre 1759.

Sa sœur jumelle, *Anne-Henriette* DE FRANCE, née le même jour, était morte le 10 février 1752.

LOUISE (Madame.) Voyez ADÉLAÏDE, (Madame), troisième alinéa.

LOUVEL (*Louis-Pierre*), né le 7 octobre 1783.

Assassin du duc de Berri. Il avoua hautement son crime et déclara qu'il avait dirigé tous ses efforts contre ce prince parce qu'il *faisait souche* : condamné à mort par la Chambre des Pairs, il fut exécuté le 7 juin 1820.

LUYNES (*Paul* d'Albert de), naquit le 5 janvier 1703.

Il porta d'abord le nom de comte de Montfort et entra dans la carrière des armes; mais l'ayant bientôt quittée, il reçut les ordres sacrés et fut successivement promu à l'évêché de Bayeux, à l'archevêché de Sens et au cardinalat. Louis XV le nomma commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Le cardinal de Luynes était de l'Académie française, et membre honoraire de l'Académie des sciences; on a de lui différentes observations astronomiques et météorologiques consignées dans le Recueil de cette société savante. Entre autres écrits, il a publié, comme prélat, une *Instruction* portant condamnation du *Système de la Nature*. Il mourut à l'âge de quatre-vingt cinq ans, le 21 janvier 1788.

MAINE (*Louis-Auguste* de Bourbon, duc du), né le 30 mars 1670; mort à Sceaux, le 14 mai 1736.

Fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, légitimé le 29 décembre 1673, et déclaré prince souverain de Dombes, en 1682. Ayant reçu avec les autres princes légitimés le

titre et les prérogatives de prince du sang, il en fut déchu avec eux par le duc d'Orléans, devenu régent du royaume.

MARIE-THÉRÈSE-*Charlotte* DE FRANCE, née le 19 décembre 1778.

Fille de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette; à sa naissance, elle fut nommée MADAME ROYALE.

Mariée à Mittau, le 10 juin 1799, à LOUIS *Antoine* DE FRANCE, duc d'Angoulême, Dauphin, son cousin germain.

A l'étranger, Madame la Dauphine a adopté le titre de *Comtesse de Marnes*, commune au-dessus de Saint-Cloud, près de laquelle est situé le château de Villeneuve-l'Étang appartenant à cette princesse.

« Femme sublime dans l'infortune, héroï-
« que dans le danger, et qui, en passant par
« tous les degrés du malheur, est arrivée à
« cette hauteur de vertus devant laquelle s'a-
« baissent toutes les gloires humaines ».

MARS (mademoiselle), célèbre actrice-sociétaire du Théâtre-Français.

Elle n'est pas née à Versailles, comme le disent des biographes, ou des journaux. On donnera ci-après, p. 324, des indications certaines sur le lieu et la date de la naissance de cette dame.

MARS (*Louis-Philippe*), né le 22 avril 1780.

Peintre d'histoire, professeur de dessin à l'école militaire de La Flèche; il a peint quelques tableaux qui y sont placés, entre autres : dans la chapelle, une Vierge et l'enfant Jésus, et dans la salle du conseil, une allégorie à la mémoire de Louis XIV; ils sont admirés par des connaisseurs.

MARTIQUE (*Joseph-Charles*), naquit le 14 octobre 1745.

Il prit fort jeune du service, et après la campagne de 1763, il entra dans les Gardes de la Porte jusqu'au licenciement de cette compagnie, en 1788 (*). Martique fut pendant

(*) On a supprimé ces mots : « officier supérieur dans la maison militaire du Roi »; qualification qui, prise isolément, est insignifiante; suggérée par la vanité à quelque officier d'un grade inférieur à celui de colonel, elle est admise, sans examen, par d'autres.

trois ans, capitaine de la garde nationale de Versailles, puis, promu au grade de chef de brigade (colonel) à l'hôtel des Invalides, où il rendit de très-grands services ; il était chargé de fonctions importantes dans l'administration militaire lorsqu'il mourut à Paris, le 3 octobre 1806.

« MARTIGUE, ou MARTICQ (*Charles-François*), né à Versailles.

« Colonel du troisième régiment de lanciers et officier de la Légion-d'Honneur. La Biographie de Seine et Oise, offre des détails circonstanciés sur les différentes occasions dans lesquelles M. Martique (et non Martigue) s'est distingué ».

On y ajoutera que M. Martique, fils du précédent, est né le 10 avril 1777.

MAUGER ( ), né le mort en 1753.

Garde du corps du Roi. Il a composé trois tragédies, dont *Cosroès*, représentée, mais sans succès ; *l'Épreuve imprudente*, comédie en trois actes et en vers, et un poëme sur l'origine des gardes-du-corps.

MAUPIN ( ), on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

Valet de chambre de la reine Marie-Antoinette.

Il a publié une trentaine d'écrits sur la manière de planter et de cultiver la vigne, et sur l'art de faire les vins et de les améliorer; in-8.o et in-12, depuis 1760 jusqu'en 1792.

MAUREPAS (*Jean-Frédéric* PHELYPPEAUX, comte DE), naquit le 9 juillet 1701.

Ministre de la maison du Roi et de la marine, en 1725, il s'y montra, comme pendant toute sa vie, habile mais superficiel, et fut, en 1749, exilé à Bourges pour avoir fait une chanson contre Madame de Pompadour. Rappelé au ministère par Louis XVI, en 1774, il eut le pouvoir, sans le titre, de premier ministre jusqu'à sa mort, arrivée à Versailles, le 21 novembre 1781.

Voir son *Éloge historique* par Condorcet, qui, alors, n'était pas démocrate. Les *Mémoires* publiés sous le nom du comte de Maurepas, ne sont qu'une des compilations mises au jour par Soulavie; celle-ci a été rédigée par Sallé, son secrétaire.

MESNARD DE CHOUZY (*Didier-François*), naquit en 1730.

Ministre plénipotentiaire de France près le cercle de Franconie, et commissaire-général de la Maison du Roi. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 18 avril 1794; son fils, *Jean-Didier* et sa fille, nés à Versailles, subirent le même sort et le même jour.

MICHAUX (*André*), naquit le 7 mars 1746.

Naturaliste et voyageur; associé de l'Institut de France. Il est auteur d'une *Histoire des Chênes de l'Amérique septentrionale*, in-folio, planches, et de *Flora Boreali Americana*, deux volumes in-4.o, planches. Il mourut sur la côte de Madagascar, le 13 novembre 1822.

MICHAUX (*André-François*), né le 16 août 1770.

Fils du précédent, n'est point resté au-dessous de la réputation de son père. Il a publié, *Voyage à l'ouest des Monts Alléghanis*, in-8.o, et en anglais, *The north American Sylva*, etc.; quatre volumes in-8o.

mens manuscrits de ses longs et périlleux voyages, et il est mort, le 27 juin 1819.

MONTSOREAU (DE); Voy. SOURCHES, DE.

MONTYON (*Antoine-Jean-Baptiste-Robert* AUGET, et non AUGER, baron de).

Voyez ci-après aux PERSONNES CÉLÈBRES que des *Biographies* ont, par erreur, désignées comme natives de Versailles. On y trouvera des détails sur les dispositions testamentaires de cet homme bienfaisant.

MORIOT (*Jean-Nicolas*), né le 6 janvier 1788.

Peintre en miniature sur porcelaines et sur émail; cet artiste se livre principalement au paysage et au genre camaïeu.

MORTEMART-BOISSE (*François-Léonard-Jérôme*, baron de), né le 12 janvier 1785.

Membre de la société d'agriculture et de plusieurs sociétés savantes; auteur de divers écrits littéraires, scientifiques et d'économie publique. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur et décoré de plusieurs ordres étrangers.

NEUFCHATEL (prince DE), voyez BERTHIER (*Louis-Alexandre*).

« NEVEU (   ), est né à Versailles.

« Parti comme simple soldat lors des premières guerres de la Révolution, il obtint tous ses grades sur les champs de bataille. M. Neveu est chef de bataillon en retraite et chevalier de la Légion-d'Honneur ». (B. S. O.)

M. NEVEU (*Pierre-Joseph*), est né le 4 mars 1775.

NOAILLES (*Anne-Jules* DE), duc, pair et maréchal de France.

La *Biographie de Seine et Oise* dit, p. 57, que Versailles lui donna le jour; on n'a rien trouvé dans les registres qui justifie cette assertion. Si le fait était exact, Anne-Jules de Noailles serait le plus ancien des hommes illustres dont la naissance à Versailles serait constatée. Ce duc eut le commandement du Roussillon et de plus celui du Languedoc, à trente-deux ans, et dans des circonstances difficiles. Entré avec une faible armée en Catalogne, il prit plusieurs places fortes et gagna,

en 1694, la bataille du Ter, qui mit le sceau à sa réputation militaire. Le maréchal duc de Noailles était chevalier des ordres du Roi ; il mourut le 2 octobre 1708.

« NOBLE (*Louis-Auguste*), né le 2 octobre 1782. Médecin en chef de l'hospice de Versailles, et membre de plusieurs sociétés savantes ; il a publié différens écrits sur son art et sur l'agriculture ». (B. S. O.)

M. Noble est membre de la Légion-d'Honneur.

NOGARET (*Armand-François-Ernest*), né le 21 juillet 1734 ; mort le 8 juillet 1806.

Amateur connu dans les arts par sa superbe collection de tableaux, statues, vases, et autres objets précieux ; il ne l'était pas moins par les nobles encouragemens qu'il donnait aux jeunes artistes.

NOGARET (*François-Félix*), naquit le 6 novembre 1740.

Dit l'*Aristénète-Français*, à cause de l'imitation heureuse qu'il a donnée des lettres de cet écrivain grec. Il a publié un très-grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, d'une

originalité singulière et parmi lesquels on cite deux volumes de contes en vers et *Le Fond du Sac*. Il était membre de plusieurs académies et le doyen des gens de lettres. A l'âge de quatre-vingt-onze ans, Nogaret cherchant la quantité d'un mot qu'il voulait faire entrer dans un hexamètre, s'éteignit à Paris, le juin 1831.

ODRY (*Thomas-Alexandre*, et non *Charles*), né le 27 octobre 1781.

Acteur du théâtre des Variétés. Il excelle dans la peinture des mœurs populaires et donne un cachet d'esprit à la bêtise. Odry a composé des poésies burlesques, et l'on a publié un *Odryana*.

OLIVIER (*Émile-Edmond*), né le 7 septembre 1800.

Graveur d'architecture; membre de la société libre des Beaux-Arts; cet artiste n'a pas eu de maître. On lui doit quelques planches intéressantes dans l'ouvrage de MM. Hittorf et Zanith, et dans celui de M. Blouet sur la *Restauration des thermes de Caracalla*. Il a exposé au Salon de 1827, plusieurs planches d'architecture moderne de la Sicile, gravées au trait.

ORLÉANS (*Louis*, duc D'), naquit le 4 août 1703.

Fils du duc d'Orléans, régent, qui bouleversa toutes les fortunes et démoralisa la France.

Il était d'un caractère faible et singulier. Frappé de la mort de la princesse de Bade, sa femme, il renonça aux plaisirs du monde, et se livra à la culture des lettres et à l'étude des sciences. Il est connu par sa retraite à l'Abbaye-Sainte-Geneviève, où il se fixa tout-à-fait en 1742; et modèle de bienfaisance et de plusieurs autres vertus, il y finit ses jours, le 4 février 1752.

Ce prince ne fut pas le fondateur du collége de Versailles, qui dut sa formation aux curés de Notre-Dame; mais, en 1740, il lui fit don d'une rente de 3,066 livres 5 sols sur l'Hôtel-de-Ville, sous la condition, qui fut exécutée, que ce collége porterait son nom (*).

ORLÉANS (*Louis-Philippe*, duc de Chartres et duc D'), né à Versailles (et non à Paris),

(*) L'auteur d'*Artaxerce*, tragédie jouée avec un grand succès, et de plusieurs autres ouvrages dramatiques, M. Delrieu, y professait la sixième, en 1788.

le 12 mai (et non mars) 1725 ; fils du précédent : mort le 18 novembre 1785.

Prince éminemment bon et affable ; il n'eut point un de ces caractères qui fixent l'attention des hommes : il se distingua dans plusieurs siéges, ou batailles ; mais il préférait à la gloire des héros, les qualités qui attachent dans la vie privée. Tout en aimant beaucoup le plaisir, il avait hérité de la douce bienfaisance de son père, et s'enveloppait du mystère pour répandre abondamment des secours sur les infortunés. Lors de la querelle de la Cour avec les Parlemens, il refusa avec une fermeté soutenue de se mettre à la tête du parti qui le désirait pour chef, et qui alors serait devenu redoutable, comme il le devint plusieurs années après, quand il fut secondé par un lâche ambitieux. Notre prince, au contraire, manifesta toujours un attachement inviolable au Monarque chef de sa famille.

Son union avec la princesse *Louise-Henriette* DE BOURBON-CONTI ne fut pas heureuse ; elle le rendit père de deux enfans qui n'étant pas nés à Versailles, ne peuvent être inscrits dans cette Biographie.

ORLÉANS (*Anne-Marie* D'), née le 27 août 1696; sœur du duc d'Orléans, régent, mariée le à Victor Amédée duc de Savoie, et depuis roi de Sardaigne; elle est morte en 1728.

ORLÉANS (*Louise-Marie-Elisabeth* D'), naquit le 11 décembre 1709; fille du duc d'Orléans, régent.

Elle avait épousé, le 21 janvier 1722, Louis Ier, Roi d'Espagne, par l'abdication de son père, et qui mourut le 31 août 1724. Reine douairière à seize ans et demi, elle revint en France, l'année suivante, avec mademoiselle de Beaujolois, sa sœur, qui devait épouser Don Carlos.

Sa conduite fut aussi déréglée que celle de son autre sœur, mariée au 3.e fils de Louis, Dauphin. *Voy.* page 194. Elle mourut à Paris, le 16 juin 1742.

ORLÉANS (*Louise-Adélaïde* D'), dite mademoiselle de Chartres, aussi fille du régent, naquit le 13 août 1698.

Elle était d'une beauté remarquable. Abbesse de Chelles, « tantôt austère à l'excès, tantôt

n'ayant de religieuse que l'habit; musicienne, chirurgienne, théologienne, et tout cela par saut et par bond, mais toujours avec beaucoup d'esprit, toujours fatiguée et dégoûtée de ses diverses situations, incapable de persévérer dans aucune. Elle se procura, (à 26 ans), la permission de se démettre de son abbaye, dans laquelle elle cessa même de demeurer. » *Mémoires de Saint-Simon*. Sa mort arriva le 20 février 1743.

PAILLET (*François-Hippolyte*), naquit le 1.er juin 1759.

Il contribua avec un zèle éclairé et soutenu à la formation de la bibliothèque publique de Versailles, en fut nommé bibliothécaire, et ensuite professeur au lycée de la même ville. Paillet a donné des *Études de l'Énéide de Virgile*, 1810, in-12; il avait publié une traduction de plusieurs idylles de Gesner, en 1784, et depuis quelques autres écrits : il est mort le 26 février 1824.

PAUL-PANCKOUCKE (   ),

Voici l'analyse de ce que M. Beuchot dit de lui, en parlant des imitateurs du *Télémaque*, dans sa *Notice sur Fénélon*, in-8.°, 1829.

« Mentor a Tyrinthe, *narration instructive, critique et morale sur les événemens... des Tyrinthiens..... par l'effendi* Cont-Ceeux, *Vuru Pala Pané, réimprimé à Smyrne* (Paris), *par les soins de M. John Strafford*, 1802, deux volumes in-8°. Ces deux volumes furent saisis par la police du temps. *L'auteur était de Versailles*, et se nommait *Paul-Panckoucke*; ce dernier nom était celui de sa femme... L'épigraphe du livre : « *Le peuple étonné cherchait la démocratie, et ne la trouvait nulle part* », explique tout à la fois l'esprit de l'ouvrage et les motifs de la saisie dans un moment où le vote sur le consulat à vie, n'était qu'un acheminement au trône impérial ». M. Beuchot n'a pu recueillir d'autres renseignemens sur l'auteur de cet ouvrage allégorique et rare. Je n'ai pas été plus heureux que lui dans mes recherches.

PEYRONNET (*Jean-Michel*), naquit le 13 mars 1757.

Nommé secrétaire-général de l'administration du département de Seine et Oise, en 1794, il fut, en 1809, désigné unanimement premier suppléant au corps-législatif, mais il

n'accepta pas. L'année suivante, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur. Après quarante-trois années dignement remplies par des travaux administratifs, Peyronnet mourut à Versailles, le 18 octobre 1826.

PEZAI (*Alexandre-Frédéric-Jacques* MASSON marquis DE), naquit le 27 avril 1741.

Il donna des notions de tactique au Dauphin, depuis Louis XVI, et fut créé maréchal-général-des-logis de l'état-major de l'armée. Ses principaux ouvrages sont : les *Soirées helvétiennes*, etc., *La nouvelle Zélis au bain*, poëme en six chants et une *Histoire*, recherchée par les militaires, *des campagnes de Maillebois, en Italie*. On lui doit aussi une traduction de Catulle, Tibulle et Gallus. Pezai mourut le 6 décembre 1777.

PHILIPPE V (Roi d'Espagne et des Indes), né le 19, et non le 16 décembre 1683.

Petit fils de Louis XIV; il portait le titre de duc *d'Anjou*, lorsqu'il fut appelé à la couronne d'Espagne, le 2 octobre 1700, par le testament de Charles II, son grand oncle. En 1724, il abdiqua en faveur de Louis, son fils,

qui mourut après sept mois de règne. Philippe remonta sur le trône jusqu'à sa mort arrivée à Madrid, le 9 juillet 1746.

POINSINET DE SIVRY (*Louis*), né le 20 février 1733 ; mort à Paris, le 11 mars 1804.

Il est auteur des tragédies de *Briséis*, et d'*Ajax*, qui ont complètement réussi, et de *Caton d'Utique*, imprimée et non représentée. Poinsinet a composé beaucoup d'ouvrages marqués au coin d'une saine érudition. On lui doit des traductions estimées de l'histoire naturelle de Pline, d'Aristophane, d'Anacréon, Sapho, Bion et Tyrtée et de beaucoup d'autres anciens auteurs. — POINSINET (*Antoine-Alexandre-Henri*), frère de Poinsinet de Sivry, auteur du *Cercle* et de plusieurs autres ouvrages dramatiques, était né à Fontainebleau, le 17 novembre 1735.

* PONSARD (*Jean-Marie*), né le 11 novembre 1782.

Lieutenant des grenadiers de la garde impériale, il eut une jambe emportée à la bataille de Wagram, et il est décoré des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

QUINCEROT (*Auguste* [illegible]), né le 6 février 1783.

Conseiller à la Cour royale de Paris et membre du conseil des prisons. Passionné pour son état, il employait ses économies et ses momens de loisir à la délivrance et au soulagement des détenus pour dettes. La mort ravit ce digne magistrat à l'âge de trente-trois ans, le 16 octobre 1816.

RAFFENEAU-DELILE (*Antoine-Dominique*), né le 4 août 1770.

Il fut appelé comme ingénieur à l'armée d'expédition en Égypte ; il y rechercha les monumens antiques et était membre de l'Institut établi au Caire. La reconnaissance qu'il fit de tout le pays entre le Nil et la mer Rouge a été publiée dans le grand ouvrage de la *Description de l'Égypte*. De retour en France, M. Raffeneau-Delile fut employé en qualité d'ingénieur en chef des ponts et chaussées dans plusieurs départemens, et chargé, entre autres ouvrages importans, des travaux du port d'Ostende; il y exécuta une écluse de chasse dont la construction et l'utilité sont si remarquables que Napoléon en fut frappé d'admiration. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur.

RAFFENEAU-DELILE (*Alyre*), né le 23 janvier 1778, frère du précédent.

Il partit aussi pour l'Égypte, mais en qualité de botaniste de l'expédition. Il fut nommé membre de l'Institut du Caire, directeur du jardin d'agriculture et coopéra également à la *Description de l'Égypte*, en se chargeant de la *Flore*, travail qui a fixé le rang de l'auteur parmi les botanistes. Peu d'années après, il fut envoyé aux États-Unis avec le titre de vice-consul dans la Caroline du Nord, et en rapporta plusieurs plantes nouvelles et rares. M. Raffeneau-Delile est professeur de botanique à la faculté de médecine de Montpellier, correspondant de l'Académie royale des sciences et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a publié un grand nombre d'écrits sur les sciences qui lui sont familières.

(RAPHION).

Jeune peintre. Il s'est déjà fait remarquer par un tableau du Bon Pasteur, placé dans la chapelle du curé, à l'église Saint-Louis, de sa ville natale.

RAYNEVAL (*François-Jean-Maximilien* GÉRARD, comte DE), né le 8 octobre 1778.

Ministre de France en Prusse, ambassadeur près la cour d'Espagne, et grand officier de la Légion-d'Honneur. Il est amateur et connaisseur du premier ordre en musique.

RÉMOND (*Edme-André*), né le 10 août 1780.

Entré fort jeune à la manufacture d'armes de Versailles pour y perfectionner les limes, genre d'industrie alors à peine connu en France, ses succès furent rapides, et il n'avait pas dix-sept ans, lorsque des députés de la Convention lui accordèrent une récompense. Cet encouragement augmenta son zèle et son activité, et quelques années après M. Rémond travailla pour son compte et parvint à donner à la fabrication de ses limes une perfection telle, qu'il a placé notre pays au premier rang dans ce genre. A l'exposition des produits de l'industrie, en 1823, ses travaux furent récompensés par une médaille d'or qu'il reçut du Gouvernement, et le conseil municipal de la ville de Versailles, pour honorer le mérite de M. Rémond, lui décerna une autre médaille d'or à la même époque. Des ouvriers formés sous sa direction,

ont déjà répandu dans toute la France la fabrication des bonnes limes ». (B. S. O.)

M. Rémond est membre de la Légion-d'Honneur.

RICHARD (*Antoine*), naquit en 1734.

Son père, célèbre jardinier-fleuriste de Louis XV, à Trianon, était un de ces hommes rares qui se forment eux-mêmes : il destina son fils à être botaniste voyageur. Antoine parcourut le Mont-d'Or, les îles Minorques et d'autres lieux, et il enrichit Trianon d'un grand nombre d'espèces d'arbres et de plantes méridionales, entr'autres, de la jolie *giroflée* connue sous le nom de *mahonille*. En 1774, il devint, avec son père, jardinier de la Reine, et ce fut au goût qu'il avait su acquérir, que, sous la direction du premier architecte Mique, le jardin pittoresque de Trianon dut ses principaux charmes. Il forma dans les environs de Paris plusieurs jardins de ce genre et eut, peu d'années après, le chagrin de les voir ravager. Richard fut un des membres primitifs de la Société d'Agriculture de Seine et Oise. Il mourut le 28 janvier 1807, dans une situation causée par la perte successive de ses ap-

pointemens, et à laquelle, dit la Biographie de ce département, il ne pouvait s'attendre, après une vie aussi remplie de travail, et une aussi sage conduite.

RICHARD (*Louis-Claude-Marie*), né le 20 septembre 1754; mort le . . . . juin 1821.

Membre de l'Académie royale des Sciences, professeur de botanique à l'Ecole de Médecine, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a publié un *Dictionnaire élémentaire de botanique*, très-estimé, *Commentatio botanica*, etc., ainsi que plusieurs autres excellens ouvrages sur cette science. Il est certainement l'un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de la botanique.—Son fils, Richard (Achille), né à Paris, marche dignement sur les traces de son père.

ROCHEJACQUELIN (*Marie-Louise-Victorine* DE DONNISSAN, femme de M. le marquis LOUIS DE LA), née le 25 octobre 1772.

Cette dame, l'une des plus intrépides héroïnes de la Vendée, avait épousé en premières noces le marquis de Lescure, son cousin ger-

main, célèbre dans les guerres de l'Ouest, et blessé mortellement à Chollet.

Ses *Mémoires* sont un monument d'histoire, précieux par l'impartialité, le bonheur et la simplicité des expressions; ils ont eu plusieurs éditions et ont été traduits en différentes langues.

« RONGEAT (*Pierre-Thomas*), né le

« A l'âge de quatorze ans il entra dans le cent-douzième régiment de ligne, fit des prodiges d'intrépidité à la bataille de Raab, à Wagram où il eut le bras droit emporté par un boulet, à Anvers et en plusieurs autres occasions. M. Rongeat fut capitaine-adjudant de place en activité à Paris, en 1815; il est membre de la Légion-d'Honneur ». (B. S. O.)

Rongeat naquit le 1.er avril 1793. Il est mort à Paris.

SAINT-ALPHONSE (*Alphonse-Louis* Gentil, comte de), né le 6 décembre 1777.

Lieutenant-général; il a commandé l'École de Saumur. Il est grand-officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

SAINT-ILLIERS (*Charles-Hyacinthe-Laurent* Bernage de), naquit le 10 août 1763.

Garde-du-corps de Louis XVI. Il manifesta hautement dans toutes les occasions sa fidélité au Roi et son dévoûment à Marie-Antoinette, surtout les 5 et 6 octobre 1789. Après avoir échappé aux massacres de ces journées, il sortit de France et fut fait prisonnier par l'avant-garde de Kellermann, après l'affaire de Valmy. On l'envoya de suite à Paris, où un conseil de guerre le condamna à mort le 20 octobre 1792.

SARAZIN de Belmont (*Louise-Joséphine*), née le 14 février 1790.

Peintre de paysages, élève de Valenciennes.

Elle a exposé au Salon, depuis 1812, un grand nombre de paysages qui pour la plupart rappellent des scènes historiques; parmi les principales on cite les suivantes, qui ont été exposées au Musée royal : Fête de Junon, Homère compose son Illiade, Platon au cap Sunium, et un grand nombre de Vues de France et d'Italie, dont celle de Villeneuve-l'Etang pour Madame la duchesse d'Angou-

lême, et douze autres pour la galerie de Madame la duchesse de Berry.

« SAINT-DENIS, valet de chambre de l'empereur Napoléon, né à Versailles, en...... s'est fait remarquer par sa fidélité en accompagnant son maître dans son exil à Sainte-Hélène ». (B. S. O.)

On sait que M. Wairy, dit *Constant*, premier valet de chambre et favori de l'empereur, et le fameux Roustan, son mameluck, refusèrent de l'y suivre.

M. Saint-Denis (*Louis-Etienne*), est né le 22 septembre 1788.

SCHNETZ (*Jean-Victor*), né le 14 avril 1787.

Il s'élança à pas de géant dans la carrière des Girodet et des Gérard. Tous ses tableaux à l'exposition du Louvre ont été admirés des connaisseurs, principalement le grand Condé à la bataille de Senef, le cardinal Mazarin à son lit de mort, une scène d'inondation, la diseuse de bonne aventure prédisant l'avenir de Sixte-Quint, la prière à la Madone, etc.

On y reconnaît un dessin pur, large et plein d'énergie, une couleur poétique, harmonieuse, qui conserveront son nom dans les annales de la peinture. M. Schnetz a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1825; il est un des artistes dont l'absence des grandes compositions aux expositions du Louvre s'est fait le plus remarquer depuis 1830.

SILVESTRE (*Augustin-François*, baron DE), né le 7 décembre 1762.

Membre de l'Académie royale des Sciences de France, associé des plus illustres compagnies savantes de l'Europe et secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture de Paris. M. de Silvestre a composé un très-grand nombre d'ouvrages sur les sciences et principalement sur l'agriculture, des éloges ou des notices sur les personnages les plus distingués de nos jours dans les sciences et l'économie politique. En outre, il a été revêtu de différentes fonctions dans l'administration publique. Louis XVIII, à sa rentrée en 1814, a rendu à M. de Silvestre l'emploi de bibliothécaire et celui de lecteur qu'il avait auprès de lui avant la Révolution, et lui a conféré le

titre de baron héréditaire, l'ordre de la Légion-d'Honneur et celui de Saint-Lazare.

« SIMON DE LA MORTIÈRE (*Jean-Baptiste-Charles*, baron).

« Après avoir fait avec distinction la plupart des campagnes jusqu'en 1814, il parvint au grade de colonel le 16 janvier de cette année, reçut le commandement de la place de Langres, et ne contribua pas peu à sa défense. M. de la Mortière est maréchal-de-camp honoraire ». (B. S. O.)

En mai 1833, il a été nommé commandant de la Légion-d'Honneur.

*SOURCHES (*Louis* DE BOUCHET de Montsoreau, marquis DE), naquit le 24 novembre 1711.

Lieutenant-général des armées et chevalier des ordres du Roi; il était prévôt de l'Hôtel de Sa Majesté, et grand prévôt de France, lorsqu'il mourut, en 1788. Son petit-fils, le marquis de Sourches-Tourzel, lui succéda dans cette charge, devenue comme héréditaire dans leur maison depuis 1643. Voir le *Précis his-*

torique concernant la Prévôté de l'hôtel, à la fin de ce volume.

SOYEZ (*Louis-Stanislas-Xavier* baron), naquit le 21 mai 1769.

Une rare intrépidité et d'habiles manœuvres l'élevèrent aux premiers grades. Il était lieutenant-général, commandeur de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Le baron Soyez mourut vers 1828.

Steck (madame). *Voyez* Guichelin (mademoiselle).

TANNEVOT (*Alexandre*), né le 20 septembre 1691.

Premier commis des finances et censeur royal. Il est auteur de *Séthos* et d'*Adam et Eve*, tragédies imprimées et non représentées; il a publié un Recueil de fables, contes, épîtres, etc. Tannevot est mort à Paris, en 1773.

TASKIN (*Antoine-Pascal*), né le 30 mars 1778.

Capitaine du Génie et membre de la Légion-d'Honneur. Il entra dans la carrière mi-

litaire à l'âge de dix-neuf ans, fit ses premières armes en Egypte où il se trouva au combat d'Aboukir et y fut fait lieutenant. Il se distingua à la sanglante bataille de Trafalgar, au siége non moins sanglant de Saragosse, en 1808, et à la bataille de Wagram, en 1809. Les forces de son corps n'égalant pas son courage, Taskin obtint un congé momentané pour sa ville natale; il y mourut de ses fatigues, âgé de trente-deux ans, le 16 février 1810.

TASKIN (*Henri-Joseph*), né le 24 août 1779, frère du précédent.

Pianiste compositeur et professeur, membre de l'Athénée des arts. Cet artiste a fait graver seize œuvres pour piano et un grand nombre de romances; il a en porte-feuille beaucoup d'autres ouvrages qu'il se propose de publier.

TEXIER (*Charles-Félix-Marie*), né le 29 août 1802.

Cet architecte, jeune encore, a exposé à différens salons, au Louvre. Il a fait des recherches archéologiques sur les ports des anciens, et est auteur de deux Mémoires sur

l'architecture et la lithologie anciennes, 1829. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a décerné une médaille d'or en juillet 1831.

THIERRY, baron de VILLE-D'AVRAY (*Marc-Antoine*), naquit en 1733.

L'un des quatre premiers valets de chambre de Louis XVI, qui l'honorait d'une confiance toute particulière, et commissaire ordonnateur du garde-meuble de la Couronne. Le baron de Ville-d'Avray était aussi mestre-de-camp au régiment des dragons-dauphin et chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il fut massacré dans les prisons de l'Abbaye à Paris, le 3 septembre 1792.

Voir son article dans la *Biographie Universelle*; tome XLV, 416.

THUROT (*Blanche-Lucie* HOGUER, Madame), née le 30 avril 1786.

Cette dame peintre a exposé au Louvre, sous le nom de Mademoiselle Hoguer, en 1810, un grand paysage, on y voit une jeune fille, assise sur le bord d'un ruisseau, et qui réfléchit sur la courte durée de la beauté, en voyant s'effeuiller une rose, dont le courant

emporte les feuilles; depuis, Sully considérant le portrait en pied de Henri IV; ensuite, sous le nom de Madame Thurot, sainte Gertrude et sa mère, le songe de Jeanne-d'Arc, et en 1822, le portrait de Philippe II, roi d'Espagne, peint sur porcelaine, d'après Vélasquez.

TISSOT (*Pierre-François*), né le 10 mars (et non le 10 mai) 1768.

Professeur de poésie latine au collége de France, il y fut le successeur de l'illustre Delille. On lui doit des traductions en vers des Églogues de Virgile et des Baisers et Élégies de Jean Second. M. Tissot a publié des *Études sur Virgile*, 4 volumes in-8.°, et plusieurs pièces de vers latins et français; une nouvelle édition des *Œuvres de Delille* est annoncée par lui; il est membre de l'Académie française et de la Légion-d'Honneur.

Il est vrai que M. Tissot fut nommé à l'assemblée électorale du département de Seine et Oise, en 1792; néanmoins, il n'y siégea pas. Une scission avait eu lieu dans celle primaire de Versailles dont il était membre, il y fut élu par les scissionnaires; mais leurs opé-

rations furent annulées. Il y a plus ; M. Tissot n'avait pas l'âge requis pour être électeur, ni pour être nommé député à la Convention. La *Biographie de Seine et Oise* n'a pas été bien informée de ces détails.

TOBIE (S. C. D.), né en 1761.

Membre de plusieurs sociétés littéraires et auteur de divers ouvrages politiques et moraux.

TOULOUSE (*Louis-Alexandre* DE BOURBON, comte DE), né le 6 juin 1678 ; mort en 1737.

Troisième fils légitimé de Louis XIV et de Madame de Montespan.

Amiral de France. Il combattit vaillamment sur terre et remporta sur mer des victoires signalées. Saint Simon, ce frondeur impitoyable de tout ce qui était au-dessus de lui, a été forcé de dire de ce prince, « qu'il était « l'honneur, la vertu, la droiture, l'équité « même ».

TRIPIER-LE-FRANC (*Claude-François*), né le 24 (et non le 30) août 1760 ; mort le 16 février 1830.

Chef de division au ministère de l'intérieur et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il a publié quelques écrits, mais il s'est toujours refusé à faire imprimer plusieurs comédies, une traduction en vers de Martial et des contes, fables et épigrammes, d'une touche originale, que renfermait son porte-feuille. Il excellait dans la lecture à haute voix. Madame Tripier-le-Franc, née *Eugénie* Lemoux, a exposé au Louvre plusieurs portraits de personnes célèbres et divers tableaux qui ont été admirés par les connaisseurs.

TROUILLE (*Jean-Nicolas*), naquit le 1.er avril 1750.

Ingénieur des ponts et chaussées, il fut employé toute sa vie au port de Brest où il rendit de grands services. Député du Finistère au conseil des Cinq-Cents, en 1795, il y vota avec ceux qui voulaient l'ordre et la justice, défendit la liberté de la presse, et s'opposa à ce qu'on exigeât des prêtres catholiques des déclarations capables d'inquiéter leurs consciences. Il fut chargé de faire différens rapports au conseil, notamment sur un message du Directoire, tendant à aliéner le Palais-Royal

et le jardin qui en dépend, et obtint l'ordre du jour en invoquant des motifs puisés dans l'intérêt des arts. Un autre message concernant le château et le parc de Versailles, que le Directoire voulut vendre en 1798, excita vivement le zèle de Trouille; il démontra qu'un tel excès de vandalisme soulèverait l'indignation, et ne profiterait qu'aux démolisseurs; enfin, il proposa de réunir dans les belles dépendances environnant le château, l'école centrale des Beaux-Arts, les ateliers de peinture et de sculpture, les manufactures de tapis de la Savonnerie, etc. Ces motifs et les peines infinies qu'il se donna, contribuèrent puissamment à empêcher l'aliénation de ces monumens et la ruine entière de sa ville natale. Cet homme honorable est mort à Brest, le 3 août 1825.

VANDER-MAESEN (*Edme-Martin*, comte), naquit le 11 novembre 1767.

De simple soldat, il s'éleva au grade de général de division, et fut promu à celui de commandant de la Légion-d'Honneur; il combattit vaillamment dans toutes ses campagnes, et mourut glorieusement percé d'une balle,

au passage de la Bidassoa, le 1.er septembre 1813. Il avait, en qualité de commandant en second, dans les Indes, défendu long-temps l'Ile de France contre les Anglais.

VARÉ (*Louis-Prix*), naquit le 21 janvier 1766.

Fils de l'un des suisses de l'Œil-de-Bœuf, à Versailles, massacré au 10 août. Il partit simple dragon, fut nommé en 1792, premier chef du quatrième bataillon de Seine et Oise, se couvrit de gloire à la bataille d'Houtschoote et dans plusieurs autres. Général de brigade le 29 août 1803, et blessé à presque tous les combats où il se trouva, ce vaillant officier succomba à Thorn, le 14 mars 1807, par suite des blessures qu'il reçût à la bataille d'Eylau, le 8 février précédent.

VARÉ (*Pierre-Louis*), né le 4 janvier 1770, frère du précédent.

Il partit aussi comme simple soldat, et gagna tous ses grades sur les champs de bataille. Nommé colonel du quatrième de ligne, ce militaire, digne émule de son frère, mourut sur les frontières d'Espagne, en juillet 1813.

VAUCHELLE (*André-Jean*, baron), né le 8 janvier 1779.

Intendant militaire et ancien ministre de la guerre, à Naples; il est officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

Nota. Versailles a produit plusieurs autres intendans militaires, inspecteurs en chef aux revues et ordonnateurs en chef des guerres, qui ne doivent leurs grades et leurs décorations qu'à leur mérite et à de longs services; mais sur lesquels on n'a pu se procurer des renseignemens suffisans.

VAUXCELLES (*Simon-Jérôme*, et non *Simon-Jacques*, BOURLET, abbé DE), naquit le 11 août 1733.

Prédicateur du Roi, et l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal. Il a composé des oraisons funèbres, des éloges et des panégyriques, un commentaire sur les oraisons funèbres de Bossuet, un discours préliminaire pour les lettres de Madame de Sévigné, et plusieurs autres écrits, tous très-estimés. L'abbé de Vauxcelles a laissé la réputation d'un littérateur aimable, doué d'un goût

sûr, et d'un esprit juste et délicat. Il mourut à Paris, le 18 mars 1802.

VERMONT (*Hyacinthe* Collin de), né en 1693, mort dans sa ville natale, le 15 février 1761. Frère de Blamont (Collin de). V. ce nom.

Membre de l'Académie royale de peinture. Il a exécuté plusieurs tableaux d'église et de cabinet, dont une Présentation au Temple, très-estimée, et qu'on voit dans l'église Saint-Louis, à Versailles.

VERRIÈRES (Voyez Fumeron de).

VERSAILLES (*Hugues*, *Pierre et autres*, seigneurs de). Voyez ci-devant, pages 12 et suivantes.

* VILLEMINOT (*Ernest-Louis*), né le 28 décembre 1789.

Chef d'escadron au 4e régiment de dragons, et chevalier de la Légion-d'Honneur; il a été grièvement blessé sur les champs de bataille.

Son frère, Villeminot (*César-Antoine*), naquit le 9 octobre 1787; capitaine de cavalerie, il mourut au champ d'honneur.

VOISIN (*François*), naquit le 3 janvier 1759.

Docteur en médecine et en chirurgie, chirurgien en chef de l'Hospice royal et du collége de Versailles, et membre de plusieurs sociétés savantes; il était chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal de Prusse. C'est surtout comme praticien, et malgré quelques erreurs graves, qu'il eût de la réputation; l'on ne connaît de lui que deux *Mémoires* imprimés. Voisin mourut à Paris, le 12 janvier 1826. Il s'était honoré, en 1789, par sa courageuse humanité envers des gardes-du-corps, qu'il parvint à arracher des mains d'une population égarée. La *Biographie de Seine et Oise* lui reproche d'avoir eu l'esprit d'intrigue.

WAFFLARD (*Alexis-Jacques-Marie*), naquit le 29 juin 1787.

Auteur de plusieurs pièces de théâtre; on y trouve des observations de mœurs, des effets dramatiques, et un dialogue spirituel. Il est mort le 12 janvier 1824.

WATHIEZ (*François-Isidore*, baron), né le 1.er septembre 1777.

Maréchal-de-camp, commandeur de la Légion-d'Honneur, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis; il a obtenu presque tous ses grades sur les champs de bataille.

PERSONNES CÉLÈBRES

OU REMARQUABLES,

Que des *Biographies* ont, par erreur, désignées comme natives de Versailles.

ARCAMBAL (M. *Jacques-Philippe*), commissaire ordonnateur en chef, ministre de la guerre et grand préfet du palais à Naples, décoré de plusieurs ordres français et étrangers, est né au Puy-en-Velai.

ARNAULT, et non ARNAUD, (*Antoine-Vincent*), poëte tragique, historien et membre de l'Académie française, naquit à Paris, le 22 janvier 1766.

BAILLY (*Jean-Sylvain*), célèbre astronome, membre de l'Académie française et de celle des sciences et belles-lettres, le premier élu maire de Paris. Son père, mentionné plus haut, demeurait à Versailles, à la surintendance des bâtimens, en qualité de garde des tableaux du Roi, fonctions auxquelles le fils avait succédé comme garde honoraire. J. S. Bailly naquit à Paris, le 15 septembre 1736.

BARRUEL-BEAUVERT (*Antoine-Joseph*, comte DE), militaire et écrivain, naquit à Beauvert, vieux château, à deux lieues de Bagnols (Gard).

CAMPAN (*Jeanne-Louise-Henriette* GENET, Madame), l'une des premières femmes de chambre de la Reine Marie-Antoinette, et auteur de *Mémoires* sur cette princesse : elle naquit à Paris, le 6 octobre 1752. Son père, premier commis au ministère des affaires étrangères, demeurait rue Royale, à Versailles.

DARU (*Pierre-Antoine-Bruno*, comte), ancien ministre de l'administration de la guerre, Pair de France et membre de l'Académie française, naquit à Montpellier, en 1767.

DEFLERS (*Camille*). On dit qu'il est né à Versailles, en 1794; mais on ne l'a trouvé sur aucun registre de l'état civil. Cet habile professeur de mathématiques, et qui a fourni de nombreux articles au *Bulletin Universel des sciences et de l'industrie*, est mort à Paris, en 1826.

DORVIGNY (*Louis*). Auteur de plus de soixante pièces de théâtre, qui, la plupart, ont eu du succès; il a joué dans presque toutes, et composé plusieurs romans. Suivant son acte de décès, il était né à Paris, où il mourut le 4 janvier 1812, âgé de soixante-huit ans.

FEUILLET (M. *Laurent-François*), savant archéologue et bibliographe, est né à Paris, en 1768.

Fitz-James (*Edouard*, duc de), descendant des Stuarts, et arrière petit-fils du duc de Berwick, Pair de France et chevalier des ordres du Roi ; l'un des plus constamment fidèles et des plus éloquens défenseurs de la légitimité et de la branche aînée des Bourbons, ou Maison de France. Des biographes disent qu'il est né à Versailles, mais il n'y est inscrit sur aucun des registres de naissance.

Friant (M. *Louis*, comte), lieutenant-général, est né le 28 septembre 1756, à Morlaincourt, en Lorraine.

Fulvy (*Philibert-Louis* Orry, marquis de), né, suivant les uns, à Versailles, où il n'est porté sur aucun registre, suivant d'autres, au château de Fulvy, ou à l'Ile de France, le 4 février 1736. Auteur d'un recueil de cent trente-trois fables, imprimé à Madrid, et rare en France. Quelques-unes de ses poésies ont été attribuées à Louis XVIII. Il mourut à Londres, le 18 janvier 1823.

Gorsas (*Antoine-Joseph*), Député à la Convention, naquit à Limoges, en 1752.

Jouy, ou, de Jouy, (*Victor-Joseph*, dont le nom patronymique est Étienne, mais appelé M.), auteur dramatique, littérateur et membre de l'Académie française, est né à Jouy, en 1769. Son père,

M. *Étienne*, était marchand de toiles, rue Royale, à Versailles.

LAVAU (*Pierre-François*), professeur de belles-lettres, auteur et traducteur de plusieurs ouvrages, n'est point inscrit sur les registres de naissance, à Versailles.

MARS (*Antoine-Jean*), conseiller à la Cour royale de Paris, naquit à Chantilly, le 22 avril 1777. Il a composé un *Corps de Droit criminel*, deux volumes in-4.° ; ouvrage estimé des jurisconsultes.

MARS (*Anne-Françoise-Hippolyte* BOUTET, mademoiselle), l'ornement de la scène française.

Depuis vingt ans des biographes ont interrogé plusieurs registres, notamment ceux de Versailles, pour y découvrir la date de sa naissance, et toujours sans succès. Mademoiselle *MARS*, fille de BOUTET-*MONVEL* (*Jacques-Marie*), et de dame SALVETAT (*Jeanne-Marguerite*), son épouse, est née à Paris, le *neuf février mil sept cent soixante-dix-neuf*. J'en ai vu l'acte authentique.

Personne n'ignore que Monvel est l'auteur de l'*Amant bourru*, que ses talens comme acteur approchaient de la perfection, et que mademoiselle Mars est sa digne élève.

MONTYON (*Antoine-Jean-Baptiste-Robert* AUGET, et non AUGER, baron de), d'une famille de robe

distinguée, fut, avant la révolution, conseiller-d'État, et successivement, intendant du Limousin, de l'Auvergne et de la Provence; Louis XVI, sur la demande de M. le comte d'Artois, l'avait nommé chancelier garde-des-sceaux de ce prince, aujourd'hui Charles X.

Mes recherches sur les registres de l'état-civil de Versailles m'ont prouvé qu'il n'était point né dans cette ville, comme l'assure l'éditeur des *Souvenirs* attribués à *la marquise de Créquy*, tom. v, 348. De Montyon naquit à Paris, le 23 décembre 1733, et il y mourut, âgé de 87 ans, le 29 décembre 1830.

Dans la persuasion que l'indication de la naissance à Versailles était exacte, j'avais recueilli, sur les dispositions testamentaires de cet homme bienfaisant, des renseignemens que (dussent-ils paraître ici un hors-d'œuvre), on ne lira pas sans intérêt, puisqu'ils tendent à rectifier plusieurs assertions de l'auteur des *Souvenirs* et celles de l'éditeur, qui ne paraît pas avoir été bien informé de ces dispositions.

Voici un résumé des faits qui, jusqu'à présent, n'ont été qu'imparfaitement connus.

Auget de Montyon (il signait ainsi), dans son testament olographe, en date, à Paris, du douze novembre mil huit cent dix-neuf, et que j'ai sous les yeux, déclare « qu'il croit pouvoir se permettre les dispositions (qu'on va lire) d'autant

qu'il n'a pas de parent proche, ni avec lequel il ait des relations d'amitié, et qu'il ne lui reste aucun bien qu'il tienne de ses parens ».

En effet, ces biens et ceux qu'il avait acquis de ses épargnes avaient été vendus pendant son émigration; et de plus, la loi d'indemnité n'est survenue que quatre ans et demi après sa mort.

En conséquence, M. de Montyon a institué pour sa légataire universelle mademoiselle Robertine de Balivière, sa filleule, mais à la charge d'acquitter tous les legs et les dispositions portées en ce testament; entre autres, les legs faits en faveur des douze hospices de Paris, à l'Académie des sciences et à l'Académie française : legs qui s'accroîtraient dans des progressions déterminées par le testateur, en raison de la fortune qu'il laisserait, et sur le montant fixe de laquelle il était dans l'incertitude.

Par une des dispositions particulières, M. de Montyon « veut qu'il soit employé une somme de deux mille quatre cents à trois mille francs pour faire une statue en marbre formant le buste de madame Elisabeth de France, avec cette inscription : *A la Vertu*; et qu'il soit placé dans un lieu où il pourra être vu de beaucoup de personnes : tribut d'admiration et de respect ».

Il est à observer que la nouvelle de sa mort fut bientôt connue de toute la France, et qu'aucun

parent ne s'est présenté à l'ouverture de la succession, ni devant le conseil-d'État, pour former opposition à l'exécution du testament.

Lorsque l'ordonnance du Roi qui autorise l'acceptation des legs faits au profit des hospices et aux académies eut été rendue, madame la comtesse de Balivière, en qualité de tutrice légale de mademoiselle de Balivière, sa fille mineure, légataire universelle, contesta à l'administration de ces hospices l'extension que celle-ci voulait donner aux expressions du testament. Mais il y eut une transaction sur procès, en exécution de laquelle mademoiselle de Balivière reçut, à titre de forfait, une somme de *cinq cent mille francs*, libre de toutes charges. Au moyen de quoi les hospices et les académies furent subrogés en tous les droits que le testament lui attribuait.

Alors, on opéra la liquidation de la succession, composée des biens personnels et des économies accumulées de M. de Montyon.

Enfin, déduction faite de tous les autres legs et des frais, les hospices ont recueilli des valeurs productives, aujourd'hui, d'un revenu annuel de *deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-douze francs*. Suivant les dispositions du testateur, ce revenu doit « être distribué en gratifications ou secours à donner aux pauvres qui sortiront de ces hospices et qui ont le plus besoin de

secours » : un réglement administratif a pourvu à cette distribution, ainsi qu'il l'a prescrit.

A l'égard des Académies française et des sciences, les valeurs qui leur ont été attribuées produisent, à chacune d'elles, un revenn de *quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize francs ;* et conformément aux intentions de M.. de Montyon, elles l'employent annuellement à décerner, à des Français, des prix de vertu, de morale et d'utilité publique.

Ainsi, les largesses et les secours que, durant toute sa vie, M. de Montyon a répandus sur le mérite et sur l'indigence et dont l'importance, vu le secret qu'il imposait, n'a été bien révélée qu'après sa mort, montrent que la bienfaisance était sa passion dominante ; comme la pureté de ses mœurs et son testament prouvent que c'est la seule qu'il a connue, heureusement pour l'humanité.

On voit sa statue en marbre dans le vestibule de l'Hôtel-Dieu.

PARDAILLAN-D'ANTIN (*Julie-Sophie-Charlotte* DE PARDAILLAN DE MONTESPAN, demoiselle DE) cousine germaine du duc de Bourbon-Penthièvre et abbesse de la royale maison de Fontevrault, chef d'ordre de bénédictines.

Elle n'est point née à Versailles, comme l'assure encore une *note de l'auteur*, dans les mêmes *Souvenirs* attribués à *la marquise de Créquy*, VI, 375,

qui en fixe la date au 2 octobre 1725. Les recherches que j'ai faites sur les registres de cette année et des dix années antérieures et postérieures, ne laissent aucun doute à ce sujet.

Vermandois (*Louis* de Bourbon, comte de), naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 2 octobre 1667.

Fils légitimé de Louis XIV et de la duchesse de La Vallière. On a prétendu que c'était le personnage connu sous le nom du *Masque de fer*, erreur complètement réfutée.

NÉCROLOGIE

DES

PERSONNES ILLUSTRES, CÉLÈBRES, ETC.,

MORTES A VERSAILLES.

AIGUILLON (*Marie-Madeleine* de WIGNEROD, veuve du comte du *Roure de Combalet*, et remariée, duchesse D'), nièce du cardinal de Richelieu. Elle montra une charité inépuisable, et mourut, en 1675, laissant une haute idée de son esprit et de ses vertus. Fléchier a prononcé l'oraison funèbre de cette dame.

ANGIVILLER, (*Elisabeth-Josephe* DE LA BORDE, veuve en secondes noces de Charles-Claude-Gérard de Flahaut de la Billarderie, comte D') morte à 83 ans, le 14 mars 1808.

Buffon, Thomas, La Harpe, Ducis, l'abbé Maury s'honoraient, ainsi que Marmontel, d'être au nombre de ses amis : ce dernier a consacré cinq pages du Ve livre de ses *Mémoires*, à l'éloge de cette dame, alors épouse de Binet de Marchais, premier valet de chambre du Roi.

BARBESIEUX (*Catherine-Louise* de Crussol d'Uzès, femme de *Louis-François-Marie* Le Tellier, marquis de) ministre et secrétaire-d'Etat sous Louis XIV. Le 4 mai 1694.

BERRYER (*Nicolas René*), ministre de la marine et ensuite garde-des-sceaux sous Louis XV. Le 15 août 1762.

BETHUNE-POLOGNE (*Antoinette-Louise-Marie* Crozat de Thiers, veuve de *Joachim-Casimir-Léon* de); mourut à soixante dix-huit ans, le 30 mai 1809.

BILLAUT (*Jeanne-Benotte* Leclerc, née en décembre 1704, veuve de *François-Germain*); mourut le 11 septembre 1809, âgée de cent quatre ans neuf mois.

Les registres de l'état civil de Versailles fournissent des exemples de plusieurs centenaires et d'un bon nombre de nonogénaires.

BORDERIES (*Étienne-Jean-François*), né le 24 janvier 1764; sacré évêque de Versailles, en 1827, il y mourut le 4 auguste 1832. Ses discours et sermons ont été recueillis en cinq volumes in-8o.

BOURGOGNE (*Marie-Adélaïde* DE SAVOIE, Madame la DAUPHINE, ci-devant duchesse DE), morte à vingt-six ans, le 12 février 1712. Voir BOURGOGNE (duc DE), à la *Biographie*.

BRANCAS (*Marie-Louise* DE LOWENDALH, veuve d'Antoine Bufile, comte DE), lieutenant-général des armées.

Elle était fille du comte Waldemar de Lowendalh, célèbre par la prise de Berg-op-Zoom, qui lui valut le bâton de maréchal-de-France, et par de nombreuses victoires. Elle mourut le 14 octobre 1834, dans sa 89.e année.

BRUYÈRE (*Jean* DE LA) de l'Académie française, auteur des *Caractères, ou Mœurs de ce Siècle*; le 10 mai 1696.

CAMPRA (*André*), maître de la chapelle du Roi, auteur de la musique d'un grand nombre d'opéras. En 1744, à quatre-vingt-quatre ans.

Plusieurs maîtres de la chapelle, et qui ont eu des succès au théâtre, sont aussi morts à

Versailles, dans un âge très-avancé; entre autres, Colasse (André), en 1709; Delalande (Michel-Richard), en 1726, et Matho, en 1746.

CHARRIER DE LA ROCHE (*Louis*), premier aumonier de Napoléon et évêque de Versailles. Il a publié plusieurs ouvrages. Octogénaire, en 1827.

COLBERT, marquis de CROISSY, (*Charles*), né en 1629, frère du grand Colbert. Ambassadeur en Angleterre, puis ministre des affaires étrangères; mort le 28 juillet 1696.

DESTOUCHES (*Alexandre-Étienne-Guillaume* HERSENT, baron), successivement préfet des départemens du Jura, de la Haute-Garonne, d'Indre et Loire et de Seine et Oise. En 1826.

DEZOTEUX (*François*), docteur en médecine, l'un des premiers et des plus zélés propagateurs de l'inoculation en France. Le 2 février 1803.

DOTTEVILLE (*Jean-Henri*), traducteur estimé de Tacite et de Salluste. A plus de quatre-vingt-dix ans, le 25 octobre 1807.

DUBOIS (*Guillaume*), archevêque de Cambrai, cardinal, premier ministre et membre de l'Académie française. Le 10 août 1723.

DUCHAYLA (*Armand-Simon-Marie* BLANQUET), vice amiral de France. Il assista à treize combats maritimes, et y reçut d'honorables blessures. En mai 1826.

DUPLESSIS (*Joseph-Sifrède*), membre de l'Académie royale de peinture, il excellait dans le portrait. Le 1.er avril 1802.

DURAMEAU (*Louis*), peintre d'histoire et professeur à l'Académie royale de peinture ; il a restauré avec le plus grand succès, au jugement du célèbre Vien, les plafonds de la chapelle du château. Le 4 septembre 1796.

GAUTHIER (*Jean*) ; octogénaire, le 22 septembre 1803. Chirurgien de Louis XVI, de *Monsieur*, frère du Roi, et consultant des armées, il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Versailles, qu'il habita pendant plus de cinquante ans, a conservé le souvenir de son zèle à secourir les pauvres.

GIROUST (*François*), surintendant, maître de la chapelle de Louis XVI. Ses *Oratorios*, au jugement des plus habiles connaisseurs, l'emportent sur toutes les productions du même genre. Le 28 août 1799.

GUISE (*Élisabeth* D'ORLÉANS, femme de *Louis-Joseph* duc DE), fille de Gaston de France, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, et de Marguerite de Lorraine-Vaudemont. Le 19 mars 1696.

HARDION (*Jacques*); historien, membre de l'Académie française, et de celle des inscriptions et belles lettres. Le 18 septembre 1766, octogénaire.

HEURTIER (*Jean-François*), architecte du Roi, membre de l'Institut et inspecteur des bâtimens royaux à Versailles, qu'il a presque toujours habité; la salle des spectacles de cette ville a été exécutée sur ses dessins. Il a construit sur ses plans le théâtre de la place Favart, à Paris. Mort le 16 avril 1822, âgé de plus quatre-vingt-trois ans.

HUMIÈRES (*Louis* DE CREVANT, duc D'),

pair et maréchal de France, grand maître de l'artillerie et chevalier des ordres du Roi. Le 31 août 1694.

LA VILLE (*Jean-Ignace* DE), membre de l'Académie française, directeur des affaires étrangères, évêque *in partibus*; octogénaire. Le 15 avril 1774.

LEBLANC (*François*), auteur d'un *Traité des monnaies de France*, et de plusieurs dissertations sur la numismatique. En 1698.

LECLERC (*Nicolas-Gabriel*), savant médecin et habile diplomate, membre des Académies de Saint-Pétersbourg, de Rouen, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il a publié plusieurs ouvrages sur la médecine et une bonne *Histoire de la Russie*, en six volumes in-4°. Le 30 décembre 1798.

LEMONNIER (*Louis-Guillaume*), 3 septembre 1799. Savant distingué dans la médecine, la physique et la botanique, et auteur de plusieurs ouvrages sur ces sciences.

LEPITRE (*Jacques-François*), proviseur

du collége royal de Versailles, auteur d'écrits historiques et littéraires, mort le 18 janvier 1821.

Voir l'article Toulan, dans la *Biographie Universelle*, de M. Michaud.

LE FORTIER (*Jean-François*), professeur de belles lettres à Paris et à l'École militaire de Saint-Cyr; traducteur estimé. Le 21 octobre 1823.

LIEUTAUD (*Joseph*), premier médecin de Louis XVI, membre de l'Académie des sciences; il a publié plusieurs ouvrages. Le 6 décembre 1780.

LOUIS XIV, surnommé Le Grand, Roi de France et de Navarre, né à Saint-Germain-en-Laye, le 3 septembre 1638, mort le 1.er septembre 1715, à soixante-dix-sept ans, et dans la soixante-treizième année de son règne, le plus long et le plus mémorable de la monarchie.

LOUVOIS (*François-Michel* Letellier, marquis de), célèbre ministre de Louis XIV, dont il créa et soutint la gloire militaire; mais

dont la cruauté commença les malheurs de ce Prince. Le 16 juillet 1691.

LUXEMBOURG (*François-Henri* DE MONTMORENCI, duc DE), maréchal de France, l'un des plus illustres généraux du siècle de Louis XIV. Sa mort, arrivée le 4 janvier 1695, fut le terme des victoires les plus heureuses de ce Prince.

MALFILATRE (*Jacques-Charles-Louis* CLINCHAMP, DE), auteur de *Narcisse*, poëme, de plusieurs odes et de poésies fugitives, tous cités avec éloge. Le 6 mars 1767.

MARIE-ANNE *Christine-Victoire* DE BAVIÈRE, femme de Louis, dauphin, *dit Monseigneur*; morte des suites de ses couches de Charles, duc de Berry, le 20 avril 1690. *Voyez* page 193.

Un peu avant qu'elle expirât, Bossuet dit à Louis XIV qui était dans la chambre de cette princesse : « il faudrait que Votre Ma-« jesté se retirât. — Non, non, reprit le « Roi, il est bon que je voie comment meurent « mes pareils ».

MARIE-JOSÉPHINE DE SAXE, dauphine, mère des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X : morte le 13 mars 1767. Cette princesse est enterrée à Sens, auprès de son époux. *Voyez* page 278.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, femme de Louis XIV, Reine de France, fille unique de Philippe IV, Roi d'Espagne. Le 30 juillet 1683.

MARIE LECZINSKA, princesse de Pologne, femme de Louis XV, Reine de France, fille de Stanislas, Roi de Pologne. Elle avait hérité de la bienfaisance et des autres vertus de son père. Le 24 juin 1768.

MARSOLLIER DES VIVETIÈRES (*Benoist-Joseph*), auteur de *Nina*, ou *la Folle par Amour*, et d'un grand nombre de pièces jouées avec succès. Le 22 avril 1817.

MÖET (*Jean-Pierre*), sous-bibliothécaire de Louis XVI. Littérateur très-laborieux, traducteur des *Œuvres de Swedenborg*, en 36 volumes. A 86 ans, le 31 août 1806.

MONTUCLA (*Jean-Étienne*), membre de

l'Institut, auteur de l'*Histoire des Mathématiques*, en quatre volumes in-4°. Le 18 décembre 1799.

MUY (*Louis-Nicolas-Victor* DE FÉLIX, comte DU), maréchal de France, ministre de la guerre sous Louis XVI, et chevalier des ordres du Roi. Le 10 octobre 1775.

MUY (*Joseph-Gabriel-Tancrède* DE FÉLIX, marquis DU), lieutenant-général des armées du Roi, premier maître-d'hôtel de MADAME; frère du précédent. Le 5 août 1777.

ORLÉANS (*Philippe*, duc de Chartres et duc D'), premier Prince du sang et régent de France. Le 2 (et non le 25) décembre 1723.

PELLEGRIN (*Simon-Joseph*), ecclésiastique, et poëte dramatique. A quatre-vingt-deux ans, le 5 septembre 1745.

Le matin, catholique, et le soir, idolâtre;
Il dînait de l'autel, et soupait du théâtre.

PELISSON-FONTANIER (*Paul*), conseiller-d'Etat, membre de l'Académie fran-

çaise, ami et défenseur de Fouquet, dont il partagea la disgrâce. Le 26 février 1693.

PINGERON (*Jean-Claude*), secrétaire du Musée de Paris. On lui doit beaucoup de bons écrits sur l'agriculture, le commerce, les arts et les finances, et des traductions d'ouvrages italiens et anglais. En 1795.

POMPADOUR (*Jeanne-Antoinette* Poisson, mariée à Le Normand d'Etioles, marquise de), maîtresse reconnue de Louis XV, et dame du palais de la Reine. Le 14 avril 1764.

QUESNAY (*François*), médecin de Louis XV, qui l'appelait *le Penseur;* on le considérait comme le chef de la secte des économistes : il était membre de l'Académie des sciences de Paris, et de la société royale de Londres. Octogénaire. Le 16 décembre 1774.

QUINTINIE (*Jean* de la), surintendant des jardins potagers et fruitiers de Versailles, célèbre auteur agronomique français, et compté parmi les personnes illustres du siècle de Louis XIV. En novembre 1688.

RICHAUD (*Hyacinthe*), maire de Versailles, au 9 septembre 1792, journée si tristement célèbre par le massacre des prisonniers qu'on avait transférés d'Orléans dans cette ville ; il se mêla à ces infortunés pour les couvrir de son écharpe, et il ne dépendit pas de l'héroïsme de sa conduite, qu'il n'y eut pas d'autre sang répandu que le sien. Voir, pour un plus ample récit de cette belle action, le *Moniteur* du 10 juin 1827. Richaud, chevalier de la Légion-d'Honneur, était mort le 23 avril précédent.

ROCHEFOUCAULD, prince DE MARSILLAC (*François* DE LA), duc et Pair de France, fils du célèbre auteur des *Maximes*. Mort le 11 janvier 1714, à soixante-dix-neuf ans.

THIÉBAULT (*Dieudonné*), proviseur du lycée de Versailles, et auteur de nombreux ouvrages historiques et littéraires. Le 5 décembre 1807.

VAUGUYON (*Antoine-Paul-Jacques* DE QUÉLEN, duc DE LA), duc et pair de France, gouverneur des Princes, depuis Rois sous les

noms de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Le 4 février 1772.

VERGENNES (*Charles* Gravier, comte de), ambassadeur sous Louis XV, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, et chevalier des ordres du Roi. Le 13 février 1787.

VILLEMANZY (*Jacques-Pierre* Ozillard, comte de), administrateur militaire très-distingué; Pair de France, grand officier de la Légion-d'Honneur, etc. Le 3 septembre 1830.

VILLEROY (*Jeanne-Louise-Constance* d'Aumont de Villequier, duchesse de). Cette dame cultivait la littérature, et elle a composé, ou traduit un grand nombre d'ouvrages. Le 1.er octobre 1816, à quatre-vingt-six ans.

WURTZ (*Georges-Christophe*), célèbre médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de nombreux ouvrages en différentes langues, sur son art et sur l'économie rurale. Le 9 septembre 1823.

PRÉCIS HISTORIQUE

CONCERNANT

LA PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL (*),

ANCIENNE COUR DE JUSTICE DE LA MAISON DE NOS ROIS.

C'EST un principe généralement reconnu que, dans les états monarchiques, toute justice émane du Roi, et qu'une autorité légale doit porter en soi-même le moyen de sa conservation.

Ainsi, dès les premiers temps de la monarchie, il y a eu, et sans interruption, dans le palais de nos Rois, une cour de justice pour toutes les affaires du royaume, et une juridiction particulière pour celles de leur maison, cour et suite.

Originairement, l'exercice de la juridiction particulière était dévolu au comte du palais, *comes palatii*, et il le fut successivement, soit

(*) Anciennement, on appelait la Maison du Roi, L'HÔTEL. (*Dict. de l'Académie.*)

au premier officier de l'hôtel du Roi, connu sous le nom de sénéchal, *senescalcus*, soit au grand maître de l'hôtel, *aulæ regiæ præfectus*, soit enfin au prévôt de l'hôtel, *aulæ regiæ præpositus*.

Le comte du palais était spécialement chargé de veiller à la sûreté de la personne du Roi et de l'habitation royale, ainsi qu'à tout ce qui était relatif aux subsistances et au bon ordre de la cour; comme aussi de juger les contestations qui survenaient entre les officiers de la maison et de la suite du Prince: il réunissait en sa personne le service militaire aux fonctions de la magistrature; ces pouvoirs qui, depuis, ont été divisés, ne l'étaient point anciennement. Les archontes chez les Grecs, les consuls chez les Romains, les ducs et les pairs, sous nos premiers Rois, rendaient la justice et commandaient les armées; ils défendaient les citoyens par la force des armes pendant la guerre, et ils les protégeaient par l'autorité des lois pendant la paix.

Nous pourrions invoquer le témoignage d'un grand nombre d'anciens historiens qui attes-

tent l'existence de la juridiction particulière, et qui parlent des fonctions judiciaires que le comte exerçait dans le palais, en sa qualité et par son titre de comte palatin. Mais la forme, la dénomination et les pouvoirs de cette juridiction, ayant changé, suivant les événemens et la vicissitude des temps, on chercherait inutilement les vestiges du titre qu'elle portait dans le chaos du gouvernement de la première race de nos rois (*). . . . .

Sous Charlemagne et les rois de la seconde race, les comtes du palais exercèrent les mêmes fonctions à l'égard des laïcs, et l'*Apocrisiaire*, autrement appelé le chapelain, ou gardien du palais, jugeait toutes les contestations qui s'élevaient entre les ministres de l'église. On portait devant le comte les attributs de sa juridiction. . . . .

Le palais était habité, non-seulement par les officiers de la Maison du Roi, mais encore par une foule de personnes qui, suivant les meilleurs documens de cette époque, étaient

(*) Voyez l'excellente *Histoire des Francs*, par M. le comte de Peyronnet, tom. 1.er, pag. 203, 1835; in-8o.

partagées en trois classes. La première était composée d'hommes libres, attachés au service du Prince, et qui venaient pour se rendre utiles; la deuxième, d'une nombreuse et brillante jeunesse, qui s'y rendait pour profiter des leçons des plus célèbres maîtres que le Monarque y entretenait; et la troisième était formée des titulaires d'offices de la maison, et de ceux qui y avaient un emploi.

Lorsqu'au commencement de la troisième race, le régime féodal eut éclipsé la monarchie, le fief de la Couronne demeura toujours seigneur suzerain de tous les grands fiefs, et le Roi fut maintenu dans le droit de ressort sur leurs justices; ce qui l'autorisait à réformer dans sa cour suprême les jugemens què rendaient ces tribunaux. Mais, environnés de vassaux redoutables, nos rois furent obligés de s'entourer d'hommes puissans et de multiplier les officiers de la Couronne, tels que ceux de connétable, de chambellan, des maréchaux, du grand-amiral, du grand-maître de la Maison du Roi, etc. Ceux-ci profitèrent du besoin qu'on avait de leurs services pour transmettre dans leurs familles les charges qu'ils

n'avaient obtenues qu'à vie, et pour les faire ériger en fiefs héréditaires. Ces fiefs de dignités devinrent en si grand nombre et si onéreux à l'Etat, qu'on rétablit le principe : que les offices de la Maison du Roi ne sont point transmissibles, et qu'ils font retour à la Couronne; *officia in domo regis ad successores non transeant*. Ils furent donc insensiblement supprimés, ainsi que la justice réglémentaire que les feudataires s'étaient attribuée sur leurs subordonnés (*).

Le retour, ou la réunion des grands fiefs territoriaux à la Couronne et la suppression des fiefs de dignités, restituèrent, à différentes époques, au tribunal particulier du comte palatin et de ses successeurs, toutes les attributions dont ce comte avait été originairement investi. C'est ainsi que la juridiction de l'hôtel du Roi et conséquemment celle du grand pré-

(*) Depuis cette suppression, nos rois ont maintenu le principe de la non-transmission, et ils n'ont plus accordé les grandes charges de leur maison que comme des actes de munificence, et par des commissions révocables à leur volonté; tandis que les seigneurs qui en étaient gratifiés faisaient contribuer, et chèrement, ceux qui voulaient obtenir des emplois dans leurs attributions.

vôt de France est restée, de fait et de droit, celle de la Couronne.

Il est vrai qu'on trouve l'office de comte de palais encore existant au commencement de la troisième race. Mais son pouvoir, comme celui de toutes les grandes charges, avait non seulement diminué, suivant les événemens que nous avons indiqués, mais par l'envoi que plusieurs de nos rois firent dans les provinces, à différentes époques, de juges royaux, nommés *Missi Dominici*, afin de réprimer les exactions des grands vassaux et des comtes du palais, et pour rendre la justice au nom du Monarque.

Toutefois, Eudes, comte de Champagne, prit encore le titre de comte du palais dans une charte de l'an 1032 : ses successeurs, comtes de Champagne, en ont été les derniers revêtus; mais à titre honorifique, et sans exercice, jusqu'à la réunion de ce comté à la Couronne, en 1284.

De tous les moyens employés pour abaisser l'office du comte, aucun ne produisit plus d'effet que l'élévation du sénéchal qui, sous la pre-

mière race, présidait une cour devant laquelle étaient portées toutes les contestations relatives aux domaines, seuls revenus du Souverain. Sans entrer sur ce point, comme sur les autres, en des détails historiques, indispensables dans une dissertation, mais que ne comporte pas un *Précis*, nous dirons que le sénéchal, qui avait déjà réuni à cette cour domaniale, la surintendance du palais, fut pourvu de la présidence de la cour de justice, qu'avait tenue si long-temps le comte du palais.

Mais le sénéchal devint lui-même trop puissant pour ne pas faire ombrage à ses maîtres: le tribunal dont il était le chef se décomposa; plusieurs autorités sortirent de ses ruines. A l'égard de la juridiction de l'intérieur du palais, celle qui y maintenait l'ordre, qui punissait les délits et jugeait les contestations entre les officiers domestiques de la Maison du Roi, faible reste d'une cour, qui jadis, embrassait tout le royaume, elle passa, en 1191, du sénéchal au souverain maître de l'hôtel.

Dutillet, greffier du Parlement de Paris, et très-versé dans notre ancienne histoire, s'ex-

prime ainsi dans son chapitre du grand maître de France : « Cet office, le temps passé sous « les deux premières lignées, était appelé le « comte du palais ; sous la troisième, au com- « mencement, le sénéchal de France ».

Philippe-Auguste, ayant jeté les premiers fondemens du Parlement de Paris, les principales fonctions de la cour du palais et de celles du domaine lui furent attribuées. Il restait la grande maîtrise de l'hôtel, dont le ressort fut restreint à l'hôtel du Roi. En supprimant la majeure partie de la compétence de ce grand tribunal, on changea aussi son nom. Le sénéchal est appelé dans les états de la maison de Saint-Louis et de ses successeurs, souverain maître de la Maison du Roi. Ces faits sont constatés par un grand nombre de monumens historiques.

La juridiction du grand maître de la Maison du Roi était reconnue par le Parlement, qui recevait les appels des jugemens qui y étaient rendus, en matière civile seulement : on ne pouvait se pourvoir contre les jugemens criminels. Cette juridiction continua d'exercer ses

fonctions jusqu'en 1411. Le temps où elle cessa d'être sous la charge du grand maître, est celui où il se fit différentes révolutions dans les offices de la maison de Charles VI : un prévôt de l'hôtel fut établi chef de la juridiction à la place du grand maître.

La promptitude de la justice militaire parut à Charles VI préférable, surtout dans ces temps de guerres civiles et étrangères, à la lenteur des formes de la justice ordinaire, et lui donna l'idée de l'établir dans sa maison. On trouve, à la fin de son règne, un Pierre Pelleret, qui était en exercice sous le titre de prévôt de l'hôtel.

Il est à observer que le président Fauchet et Ducange, disent, qu'outre les grands officiers de la Couronne, Charlemagne avait un prévôt de l'hôtel, nommé Luitpred. Il y avait aussi dans les autres maisons royales, nommées *Herbergements*, des prévôts qui commandaient des soldats, dits cantonniers : ces prévôts étaient des juges militaires. Remarquons aussi, qu'il est fait mention d'un prévôt de l'hôtel, dans une ordonnance rendue par Phi-

lippe-le-Bel, en 1225, relativement à son palais. Quoique les attributions de ces prévôts ne soient pas bien définies, il se pourrait que la dénomination donnée à ces officiers, eût été le type de celle de prévôt de l'hôtel, lorsqu'il fut placé à l'ancien siége de cette juridiction.

Mais, pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre les Anglais, Charles VII, entouré de guerriers et de factieux puissans, tantôt de son parti, et tantôt rebelles, laissa le connétable étendre sa juridiction jusque sur les officiers de sa Maison : on en cite de nombreux exemples. Cependant, ce Roi, conservant la justice prévôtale, qu'il avait trouvée établie dans son palais, adopta, en outre, pour prévôt, celui des maréchaux, ce Louis Tristan-l'Hermite, qui avait fait la guerre avec quelque distinction, et depuis, si odieusement renommé dans l'histoire. Sous le règne de Charles VII et les suivans, plusieurs des principaux officiers de la Cour furent successivement pourvus du titre de prévôt de l'hôtel, et ils en exercèrent les fonctions jusqu'à l'époque

dont nous parlerons, où cet office fut réuni à celui de grand prévôt de l'hôtel.

Tant que le prévôt des maréchaux, Tristan-l'Hermite, vécut, il laissa peu de chose à faire au prévôt de l'hôtel. Charles VII, et principalement Louis XI, l'employaient de préférence, parce que cet homme féroce aimait à punir, et que le prévôt de l'hôtel s'y refusait, lorsqu'on exigeait trop de rigueur.

Ce cruel et prompt exécuteur des ordres de l'inexorable Louis XI, était près d'expirer, lorsqu'il condamna, en octobre 1477, Sylvestre Lemoine, dénoncé pour avoir conspiré contre le Roi, à être enfermé dans un sac et noyé dans la Seine. Tristan l'Hermite prend dans ce jugement les deux qualités de prévôt de l'hôtel du Roi, et de prévôt des maréchaux. Lorsqu'il jugeait un accusé qui était de la compétence des maréchaux, il ne s'intitulait que leur prévôt. Prononçait-il sur un fait dont la connaissance appartenait à celui de l'hôtel, il réunissait les deux titres. S'il y eût eut plus de régularité dans l'administration de la justice, l'accusé Lemoine aurait été jugé par le prévôt

de l'hôtel, Guyot de la Louzière, qui était alors en exercice. On ne connaît aucun jugement rendu depuis par Tristan l'Hermite; il est vraisemblable que ce prévôt d'adoption avait terminé sa carrière. On peut voir aux archives du royaume, *prévôté de l'hôtel*, liasses J., numéros 789-856, les procédures criminelles faites par cet homme atroce. Il laissa des biens très-considérables, fruit de ses forfaits, à son fils, Pierre Tristan l'Hermite. (*Note.*)

Les fonctions de Pelleret, premier prévôt de l'hôtel, connu, ne consistèrent d'abord qu'à juger les crimes et délits commis dans l'hôtel du Roi, et à la suite de la Cour, lorsqu'il avait commission d'en informer. Ensuite, il s'est trouvé à la tête du tribunal de justice de la Maison du Roi, que le grand maître avait tenu précédemment. C'est ainsi que cet antique tribunal, après avoir passé du comte au sénéchal, et de celui au grand-maître, se retrouve au jugement des présidens Fauchet et Hénault dans le prévôt de l'hôtel.

Nous ne nommerons les prévôts de l'hôtel,

depuis Pierre Pelleret, qu'autant qu'il sera nécessaire, et nous ferons observer, que des annalistes les ont souvent confondus avec les prévôts des maréchaux qui étaient sous les ordres du connétable.

Au mois de décembre 1570, Charles IX, investit de la fonction de prévôt de l'hôtel, Innocent de Monterud, chevalier de son ordre et conseiller au conseil privé, et il y réunit, en 1571, la grande prévôté de France. Les registres du Parlement font foi que les lettres-patentes, portant création de l'office de grand prévôt de France, ont été vérifiées en cette Cour, le 14 décembre de la même année.

Ainsi, c'est de cette époque qu'il faut dater l'érection de la grande prévôté de France, et son incorporation à l'office de prévôt de l'hôtel, et non du temps de l'exercice de Nicolas de Beaufremont, baron de Senecey, comme l'assure le président de Thou. Ce baron, au contraire, succéda à Monterud, et semble n'avoir été pourvu que du titre honorifique de grand prévôt de l'hôtel. Voilà, certainement, une série, un corps de preuves bien complets,

qui constatent l'identité du tribunal de la prévôté de l'hôtel avec celui du grand maître, et qu'il n'y a eu de changement que dans le nom.

Le baron de Senecey ayant résigné son office de grand prévôt, Henri III en pourvut François du Plessis, marquis de Richelieu, père du cardinal, et le réunit au premier titre par des provisions datées du dernier de février 1578. Les mêmes lettres donnent à ce grand prévôt le droit de faire des chevauchées dans tout le royaume, à l'effet de se faire rendre compte par tous les vice-baillis, vice-sénéchaux et prévôts, mêmes leurs greffiers, de leurs charges et exercices, de les y contraindre par suspension de leur état, saisie de leurs gages et détention de leurs personnes. Il ne paraît pas qu'aucun des titulaires ait exercé sur tous les prévôts de France, ce pouvoir suprême, et qui le plaçait au rang des grands officiers de la Couronne.

Mais, c'est revêtu de cette grande autorité, et dans des circonstances graves que le grand prévôt de France a instruit le procès de cou-

pables qui avaient commis leurs crimes dans une demeure royale ; notamment, en 1589, le marquis de Richelieu, celui de Jacques Clément, assassin de Henri III. Ce fut sur sa procédure et celle du lieutenant-général de la juridiction que, de l'avis de son conseil, Henri IV porta l'arrêt de condamnation contre le meurtrier.

Le prévôt de l'hôtel, grand prévôt de France, officier d'épée et de magistrature, prêtait serment, comme les grands officiers de la Couronne, entre les mains du Roi ; ensuite, il était reçu au Grand-Conseil, où il avait séance comme conseiller-d'État. Il prenait immédiatement, par lui-même, ou par ses lieutenans-généraux de robe et d'épée, les ordres de Sa Majesté, et il portait, au logis du Roi, le bâton du commandement. Il était au nombre des grands officiers qui assistaient au sacre, et il avait aussi séance aux grandes cérémonies.

Tous les actes et jugemens de la juridiction s'intitulaient en son nom, comme prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France.

Enfin, le grand prévôt était autorisé par des

édits et réglemens à nommer les officiers de robe longue de la juridiction, les officiers d'épée et les gardes de la prévôté, qui tous, sur sa présentation, recevaient des provisions du Roi; et de plus à breveter, comme le faisait avant lui le grand maître, des marchands et artisans pour exercer dans la résidence et à la suite de la Cour des professions pareilles à celles qui composaient les corps et communautés de Paris; enfin, à mettre dans ses coffres la finance que payaient tous les pourvus. « On ne connaît pas d'office, dit le lieutenant-général Clos, qui paya le sien 60,000 livres, on ne connaît pas d'office qui réunisse des droits aussi étendus et aussi lucratifs ».

Depuis 1643, la charge de prévôt de l'hôtel était comme héréditaire dans la maison de Sourches: l'estime que nos rois ont eu pour les vertus de cette famille, lui ont mérité cette espèce d'adoption. Il en est peu qui réunissent autant de titres d'une loyauté et d'une fidélité aussi anciennes. C'est une justice que le même magistrat, M. Clos (*), s'est plu à lui rendre,

(*) Il est auteur de l'*Histoire de l'ancienne cour de jus-*

et à laquelle cette noble famille a acquis des droits encore plus sacrés depuis nos troubles révolutionnaires.

Venons, maintenant, à la juridiction de la prévôté de l'hôtel.

Elle était formée du grand prévôt, qui en était le premier magistrat, de deux lieutenans-généraux, d'un procureur du Roi, d'un substitut, d'un greffier en chef, etc., de deux notaires, de procureurs et d'huissiers.

Les lieutenans-généraux de ce tribunal, représentaient les assesseurs des anciens comtes du palais, etc., ils se nommaient, suivant Ducange, *Proceres*, *vel Scabini sacri palatii*, et, suivant une charte de l'abbaye de Saint-Denis, *Doctores legis*. Des changemens et des circonstances impérieuses, interrompirent quelquefois leurs fonctions, principalement sous Charles VII et Louis XI, lorsqu'ils se

tice (prévôté de l'hôtel) *de la maison de nos rois;* 1790, in-4°. Tiré à vingt-cinq exemplaires.

Dissertation savante. Nous en avons vérifié plusieurs faits et citations, et souvent nous lui en avons emprunté; quelquefois nous différons d'avec l'auteur. Notre *Précis* pourra servir de complément à cette Histoire.

servirent du prévôt des maréchaux. Ce n'est qu'en 1481, que l'on trouve la trace du rétablissement des *Doctores legis*, qui composaient l'antique tribunal.

Dans les premiers temps de cette institution, l'office de lieutenant-général gradué, n'était qu'une simple commission. Depuis, ils ont été érigés en titre d'office, et étaient officiers commensaux de la Maison du Roi; à ce titre, ils jouissaient de droits honorifiques et d'exemptions, dont il est inutile de faire l'énumération.

Henri IV, par un édit du mois de septembre 1596, rendu contrairement aux prétentions du grand prévôt, enjoignit au lieutenant-général, de prendre le titre de *conseiller du Roi, lieutenant-général de robe-longue, en la prévôté de l'hôtel :* ce qui était bien différent de celui de *lieutenant du prévôt.* Ce bon Roi assurait aux justiciables l'observation des formes protectrices voulues par la loi.

Quoique, d'après les ordonnances royales, les procédures parussent devoir être dirigées par le prévôt de l'hôtel, parce que ces ordon-

nances lui étaient adressées, comme chef de la juridiction, ces procédures lui étaient, au contraire, interdites, et appartenaient aux lieutenans-généraux. Un arrêt contradictoire, du 26 mai 1631, rendu en forme de réglement par le Grand Conseil, avait fait défense au prévôt de l'hôtel (ce sont les expressions de l'arrêt), « de ne plus prendre connaissance d'aucunes affaires en juridiction contentieuse (*) ». Des réglemens généraux faits par le Roi, entre les juges d'épée et ceux de robe, et les réglemens particuliers de la prévôté, achevèrent de poser une ligne de démarcation entre les fonctions judiciaires et le service militaire de cette institution.

(*) Le Grand-Conseil était une cour souveraine établie par Charles VIII, en 1497, et dont le ressort s'étendait sur tout le royaume. Le nombre des présidens, des conseillers et leurs attributions s'étaient accrus progressivement : le Chancelier qui présida cette Cour jusqu'au temps de François I.er, continua d'être inscrit en tête du tableau.

Le Grand-Conseil connaissait des contrariétés d'arrêts, des réglemens entre juges royaux, et en dernier ressort de toutes les matières bénéficiales, ainsi que des appellations, en matière civile, de la prévôté de l'hôtel. Depuis 1768, la justice s'y rendait gratuitement comme au Conseil du Roi.

Enfin, un édit du mois de décembre 1749, ôta, au prévôt de l'hôtel, et sans nuire à ses intérêts, la présentation aux charges de lieutenans-généraux de robe longue; en sorte que le Roi nommait directement les deux officiers qui en étaient pourvus : ce qui compléta l'indépendance de ces magistrats.

D'autres documens existaient dans les greffes de cette juridiction, et constataient que les lieutenans-généraux avaient, dans l'ordre judiciaire, des fonctions séparées, et même exclusives de celle du prévôt de l'hôtel. Une preuve bien complète, c'est l'instruction commencée par l'un de ces lieutenans, contre Damiens, qui, en janvier 1757, avait osé porter, sur Louis XV, une main sacrilége (*). La procédure fut continuée par le Parlement de Paris, sur cette première instruction, en vertu de lettres-patentes qui lui en attribuèrent la connaissance, pour les raisons d'État exprimées dans ces lettres, et elle fut jugée en cette cour, les ducs et pairs y siégeans. Certaine-

(*) Ce fut, à Versailles, sous le vestibule qui conduisait aux petits appartemens.

ment, si le prévôt de l'hôtel eut eu personnellement le droit d'instruire le procès de ce grand coupable, il n'aurait pas laissé échapper cette occasion, en revendiquant ce droit, de signaler son zèle.

Le tribunal de l'ancienne cour de justice de la maison de nos rois, a toujours été près de leur personne. La prévôté de l'hôtel avait deux siéges : l'un, hormis quelques intervalles, tenait ses séances dans le Louvre, comme au chef-lieu de l'habitation royale ; l'autre siége était à la suite du Roi. Mais, celui-ci, fut en quelque sorte, fixé à Versailles, lorsque ce village, jadis ignoré, fut devenu une ville considérable, et la résidence habituelle du Monarque.

Nous n'indiquerons aucun des nombreux châteaux, maisons royales et autres lieux que le Roi habitait, dans quelque partie du royaume, qu'il se transportât, ou à l'armée, et qui, avec toutes leurs dépendances, composaient le territoire de la prévôté de l'hôtel, avant l'ordonnance de 1684. Elle y exerçait les mêmes pouvoirs que les juges de premier

rang, dans leur ressort, en matière civile, et les appels étaient portés au Grand-Conseil, séant au Louvre.

A l'égard des jugemens en matières criminelles et de police, les lieutenans-généraux de la prévôté rendaient seuls, et en dernier ressort, ceux qui concernaient la police. Ils jugeaient souverainement, assistés de présidens et de conseillers au Grand-Conseil, les délits criminels, lorsqu'ils avaient été commis à Paris, ou à Versailles. Ailleurs, ils prononçaient avec les maîtres des requêtes de service à la suite du Roi.

Mais, dans tous les temps comme dans tous les lieux où le Roi séjournait, la surveillance de la prévôté de l'hôtel s'exerçait exclusivement encore sur les subsistances et les approvisionnemens. On doit rappeler entre autres faits, le suivant. Lors du sacre de Louis XVI, plusieurs compagnies, profitant de la négligence de l'administration, avaient accaparé tous les vivres aux environs de Reims, afin de les revendre fort chers pendant les fêtes, auxquelles accoururent plus de deux cent mille

personnes. La sagesse et la promptitude des mesures prises par le lieutenant-général de robe (Clos), déjouèrent les manœuvres des accapareurs, et ramenèrent la plus grande abondance.

Un territoire exceptionnel, des attributions et des priviléges aussi étendus donnaient fréquemment lieu à des conflits, entre la prévôté de l'hôtel et un grand nombre de justices territoriales, principalement avec le bailliage royal de Versailles. Pour y obvier, la compétence de la prévôté, en toutes matières, fut réglée et restreinte par une ordonnance de Louis XIV, du 21 août 1684, confirmée par un arrêt porté au conseil de régence, le 7 août 1718, et fixée définitivement sous Louis XV, par un arrêt de réglement du conseil-d'État, rendu le premier avril 1762. Toutefois, le dernier article de l'ordonnance de 1684, prescrivait, que les dispositions n'en seraient exécutées qu'à Versailles, et sans qu'elles pussent tirer à conséquence pour les autres maisons royales : ce qui ne prévint point les conflits, toujours si nuisibles aux justiciables.

Les choses étaient en cet état lorsqu'un dé-

cret de l'Assemblée nationale, en date du 6 mars 1790, suspendit toutes les prévôtés du royaume. Néanmoins, le 20 avril suivant, et sur les observations du député Grégoire, elle décréta que la prévôté de l'hôtel du Roi, était exceptée de la suspension, et qu'elle continuerait ses fonctions. Enfin, le 6 septembre de la même année, cette Assemblée supprima toutes les cours, tous les tribunaux, et nommément celui de la prévôté de l'hôtel.

A cette époque, les lieutenans-généraux de la juridiction, en exercice, étaient :

M. Clos (*Claude-Joseph*), conseiller-d'État, et M. de La Borde (*Jean-Honoré*).

Ils siégeaient alternativement et par année, le premier, comme le plus ancien, à Versailles et à la suite de la Cour; et le second, à Paris, au Louvre.

Pendant la session de 1816, il avait été communiqué à la Chambre des députés un projet de loi afin de rétablir la juridiction, en créant une justice de paix spéciale pour les Tuileries et le Louvre; mais cette proposition n'eut pas de suite, par la résistance qu'y ap-

porta le ministre de la police générale. M. Decazes craignit, dit-on, que cette justice ne lui enlevât, en les régularisant, une partie de ses attributions dans ces châteaux.

Nous avons présentement à nous occuper de la force militaire qui, sous les ordres du comte du palais et de ses successeurs, sous différens titres, étaient chargés de faire exécuter leurs ordonnances et jugemens, concernant la justice et la police dans les habitations royales. Son existence ne peut être révoquée en doute; mais il ne subsiste sur son ancienne composition qu'une ordonnance rendue par Philippe-le-Hardi, en 1271 : elle porte création d'une compagnie, composée d'un lieutenant, d'un certain nombre d'officiers et de gardes, qui fut spécialement chargée de l'exécution des ordres du grand maître de l'hôtel; cette compagnie suivait le Roi dans ses voyages, dans les marches, et se trouvait toujours à la suite de la Cour.

Ainsi nous ne parlerons avec quelque étendue de cette force armée, que depuis l'époque où sa dénomination a été celle d'*archers de la prévôté*.

Ce nom d'*archer* était honorable, même parmi les militaires : on le donnait, dit l'historiographe Dubaillan, à ceux que nous appelons aujourd'hui gardes du roi, ou gardes du corps. Cela est si vrai que les décisions des 8 décembre 1551, 25 février 1376 et 31 juillet 1609, intervenues sur des débats de postes qui s'étaient élevés entre ces deux corps, sont ainsi intitulées : *Réglement fait par le Roi, entre les capitaines et* archers *des gardes du corps, et le grand prévôt de France, prévôt de son hôtel, ses lieutenans et archers.* Celui fait par Louis XIV, en 1664, donne encore ce nom d'*archers* aux gardes du corps.

Pierre de Martigny est le premier prévôt que nous trouvons avoir eu sous ses ordres une main armée : en 1447 il avait vingt-quatre archers pour le service de l'hôtel. Le 20 août 1539, François I.er porta ce nombre à cinquante ; ils avaient, pour officiers, quatre lieutenans et quatre exempts. Clos, assure avoir vu deux ordres du roi, l'un du 19 octobre 1627 et l'autre du 15 février 1629, dans lesquels ils sont qualifiés de gardes du corps du Roi, en la prévôté de son hôtel.

Les gardes de la prévôté sont aussi appelés, dans quelques chroniques, *hoquetons ordinaires du Roi*, à cause du *hoqueton*, ou cotte d'armes à broderie en or, ou argent, dont ils étaient revêtus, comme les autres corps militaires de la Maison du Roi. Ils ont conservé cet ancien uniforme jusqu'au sacre de Louis XVI. A cette cérémonie, ils prirent l'uniforme pareil à celui des gardes du corps, à l'exception que le galon de l'habit et de la bandoulière, de ceux-ci, était en argent, et que le galon des gardes de la prévôté était en or.

Les armoiries de cette compagnie indiquaient ses devoirs ; elles portaient une massue au milieu de deux épées nues, en or, le tout surmonté d'une couronne, avec cette devise : *Erit hæc quoque cognita monstris*.

Louis XVI ayant reconnu que la compagnie des gardes de la prévôté n'était plus constituée de manière à donner au service toute l'activité qu'il exigeait, ce prince, par un édit du mois de mars 1778, suivi d'un autre au mois d'août 1779, la réorganisa entièrement.

Elle était formée d'un grand prévôt-capitaine-colonel, d'un lieutenant-général d'épée, d'un major, de quatre lieutenans, d'un aide-major et seize autres officiers, de cent gardes, un trompette, d'un commissaire aux revues, etc.

Les mêmes ordonnances prescrivaient le service de police et de sûreté, que devait faire cette compagnie, soit à Versailles, soit dans le lieu où le Roi résiderait.

Une autre ordonnance, du 29 juillet 1780, avait réglé les grades militaires et l'avancement dont les officiers seraient susceptibles.

La compagnie des gardes de la prévôté de l'hôtel faisait partie des corps militaires qui composaient la Maison du Roi : elle était de son cortége, et ouvrait la marche dans toutes les cérémonies du dehors.

Le détachement qui était de garde au château, où il avait son poste dans la cour royale, se mettait sous les armes dans la première cour, au-dessus des gardes françaises et suisses, quand le Roi, ou la Reine, en sortait ou y rentrait.

Enfin elle jouissait de droits honorifiques et de ceux de la commensalité.

Au commencement de la révolution (1789) et tandis que d'autres troupes de la maison militaire abandonnaient leurs postes, la compagnie de la prévôté de l'hôtel, soutenue par l'exemple de ses dignes officiers, redoublait de zèle et de fidélité pour Louis XVI. Le 6 octobre, confondus, ainsi que les gardes-du-corps, dans la foule tumultueuse, qui entraînait le Roi et la famille royale à Paris, les gardes de la prévôté les suivirent à l'Hôtel-de-Ville, d'où ils les accompagnèrent aux Tuileries. Ils y continuèrent leur service, jusqu'à la mise en activité de la garde, dite *constitutionnelle*, au mois de mars 1791.

La compagnie de la prévôté de l'hôtel du Roi, qui avait repris son service militaire le 18 mai 1816, était reconstituée conformément aux ordonnances royales des 23 janvier 1814 et 31 janvier 1815. Elle était composée, comme elle l'avait été précédemment, et la famille de Sourches fut maintenue dans les titre et service militaires de prévôt de l'hôtel et grand prévôt de France.

Enfin, une ordonnance du Roi, rendue le 27 avril 1817, a supprimé cette compagnie militaire, et porte que : « le capitaine colonel, grand prévôt de l'hôtel, et le lieutenant-général d'épée conserveront, néanmoins, leurs charges » : 1830 a vu disparaître ce dernier vestige de l'ancienne cour de justice de la maison de nos Rois.

Principaux Officiers de l'Etat-Major, au moment de la suppression, en 1817.

M. le marquis, aujourd'hui, duc de Sourches-Tourzel, Pair de France, capitaine-colonel, grand prévôt de l'hôtel. A cause de sa minorité, les fonctions étaient exercées par le comte de Sourches-Montsoreau, son grand oncle paternel, et lieutenant-général des armées.

M. le vicomte de la Chapelle (*Charles-Hippolyte-Gilbert*), lieutenant-général d'épée, officier de la Légion-d'Honneur. Il est né à Versailles le 24 octobre 1784.

M. de Lafaye, père, adjudant-major, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur : il est parlé de lui à la page 137.

M. de Lafaye (*Louis-Joseph*) fils, lieutenant, depuis capitaine au seizième régiment des chasseurs à cheval, et brigadier des gardes du corps du Roi, deuxième compagnie.

Personne n'ignore qu'il n'y a eu aucune relation, aucun rapport, entre la prévôté de l'hôtel du Roi et les cours prévôtales établies en 1815; et on a vu que les attributions de la première, quant aux matières criminelles, ont été successivement réduites, surtout depuis Henri IV. « De toutes les concessions, dit M. Charles La Cretelle, que l'Autorité fit à regret aux vœux, aux passions, aux préjugés de la Chambre de 1815, celle des cours prévôtales fut la plus fatale. Sans doute, on s'était bien gardé de faire reparaître ces cours avec tous les horribles attributs qu'elles reçurent de l'ame de Louis XI et de celles du grand prévôt Tristan. On avait fait des efforts pour borner et tempérer leur action; mais l'expérience a montré que nul choix, nulle précaution ne peut corriger les vices de leur nature : on ne modifie pas plus une cour prévôtale qu'un tribunal révolutionnaire. On ne

fait que créer de faux magistrats. Ils savent qu'ils sont nés pour l'épouvante, et se croient infidèles à leur mission s'ils ne font pas trembler jusqu'à l'innocence. Aussi, ce fut avec le sentiment de joie le plus vif qu'on entendit Louis XVIII annoncer dans son discours d'ouverture de la session (le 5 novembre 1817), qu'il n'avait pas jugé nécessaire de conserver les cours prévôtales au-delà du terme assigné par la loi qui les avait instituées (*) ».

(*) *Histoire de France, depuis la restauration*; tom. 2, page 182, 1829, in-8°.

NOTE. Page 356.

Plusieurs écrivains, quelques-uns avec une intention perfide, ont confondu le prévôt de l'hôtel avec le roi des ribauds : c'est une erreur qu'ils auraient évitée, s'ils eussent consulté plus attentivement nos anciennes annales. Sans nous autoriser du témoignage de Miraulmont (*), nous dirons que le président Fauchet, Loiseau et d'autres auteurs, très-versés dans la connaissance des premiers âges de la monarchie, ont détruit le système hasardé, pour la première fois, par Dutillet, et que lui-même a contredit. Jean Boutillier, conseiller au Parlement, écrivait, dans sa *Somme rurale*, vers 1460 : « Item, a ledit « prévost le jugement de tous cas advenus en « l'ost et chevaulchée du roy, et le roy des « ribaux en a l'exécution. » Plusieurs autorités antérieures le prouvent : entr'autres, un

(*) On a de lui, l'ouvrage qui a pour titre : *Le Prévôt de l'Hôtel et Grand-Prévôt de France*; 2.e édition, 1615, in-8°. Miraulmont (*Pierre* de) était lieutenant-général de la juridiction et n'a jamais été prévôt de l'hôtel, comme plusieurs biographes l'ont avancé.

AU NOUVEL ÉDITEUR

D'UNE LETTRE ATTRIBUÉE

A

LOUIS XVI.

Paris, 20 février 1834.

Monsieur,

C'est d'aujourd'hui seulement que j'ai connaissance d'une brochure que vous avez publiée, il y a deux ou trois mois, et dans laquelle vous avez réimprimé une *Lettre* que vous prétendez être de Louis XVI (*). Comme vous décidez que pour l'avoir écrite et fait un appel à l'étranger, ce Prince méritait la mort, il est toujours temps de vérifier si votre imputation est fondée ou non.

(*) Opinion de Georges Couthon, membre de la Convention nationale, sur le jugement de Louis XVI; précédée de quelques *Réflexions*, par M. A. Havard, et d'une Lettre secrète de Louis XVI à Frédéric Guillaume, roi de Prusse : 1833, in-8°.

de ce monument à la gloire de Louis XVI, sont rassemblés. Ceux qui ont eu ce soin déclarent qu'ils ont les MOYENS (*) d'augmenter ce Recueil, mais qu'ils ont dû faire un choix..... Il est inutile de faire connaître les raisons qui ont retardé cette publication, et encore plus, les moyens qui ont fait tomber ces manuscrits dans mes mains. Ce qu'il y a de plus important à prouver, c'est leur authenticité. L'auteur de ce Recueil déclare, dans sa préface, que les originaux sont déposés entre les mains d'une personne qui se fera un plaisir et un devoir de les communiquer aux curieux et aux incrédules. Cette déclaration est vraie, ajoute Miss Williams; mais, indépendamment de cette preuve matérielle et convaincante pour ceux qui connaissent l'écriture de Louis XVI, j'ai pris toutes les mesures les plus propres à les corroborer;.... elles ne m'ont laissé aucun doute sur leur authenticité ».

Quoique Miss Williams n'eût nommé ni l'auteur de ce Recueil, ni le dépositaire des originaux, le ton de conviction qui l'anime dans sa Préface, et ses expressions affirmatives,

(*) On va voir quels étaient ces moyens.

inspirèrent une sorte de persuasion que cette *Correspondance* était émanée de Louis XVI.

Mais, lorsque feu Barbier eut, le premier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, etc., 1809, signalé M. Babié, comme *auteur* de la *Correspondance de Louis XVI*, c'est, alors, principalement que l'autorité de ce bibliographe fit perdre à ce Recueil le degré de considération qu'il avait obtenu.

Quelques années après, M. Breton de la Martinière parla de cette collection, en des termes qui réveillèrent les doutes. « La manière, dit-il, dont elle a vu le jour, serait assez curieuse à connaître. Les premiers *éditeurs* devaient être MM. Sulpice de Laplatière et Babié, qui vendirent le manuscrit à MM. Levrault, libraires, moyennant la modique somme de 2,400 francs. Le manuscrit passa dans les mains d'un autre spéculateur, qui chargea Miss Williams de modifier le commentaire des *éditeurs* primitifs ou d'en faire un nouveau (*) ».

(*) *Préface* de la traduction de l'ouvrage de Miss Williams, intitulé : *Relation des événemens qui se sont passés en France, du 1.er mars au 20 novembre* 1815. Paris, *Dentu*, 1816.

En 1817, M. Feydel confirmait ces doutes, en écrivant les observations suivantes, relatives à des termes qui se trouvent dans une *Lettre à M. de Malesherbes*, imprimée tome 1.er, p. 93 de la *Correspondance*, et qui reparaissait dans un ouvrage dont nous allons parler.

« On nous donne aujourd'hui, sous le nom du plus auguste des personnages du siècle dernier, des expressions qui n'existaient pas de son temps, le barbarisme *démoralisation*, par exemple, qui fut de la création du capucin Chabot;.... l'expression *arrière-pensée*, qu'on fait aussi sortir d'une plume qu'on devrait considérer comme sacrée, appartint exclusivement, dans sa naissance, à Sieyes.... Il se peut que le morceau cité soit la seule pièce fausse ou altérée du Recueil qu'on annonce; mais que moi seul je fasse ces remarques, c'est chose impossible (*) ».

Tous ceux qui désiraient de s'éclairer sur une matière aussi controversée, regrettèrent que l'Aristarque n'eût pas été à même de porter son examen sur un plus grand nombre de

(*) *Un Cahier d'histoire littéraire*, par G. Feydel; avril 1818, in-8.°, page 33, chez Delaunay.

ces Lettres. Toutefois, dans celle supposée écrite par Louis XVI, au député Vergniaud, le 19 janvier 1791, nous trouvons l'expression *idées libérales*, qui, certes, était inconnue à cette époque.

Enfin, le voile a été entièrement déchiré par M. Beuchot, dans l'article *Variétés* du Journal de la Librairie, du 13 juin 1818. Ce bibliographe (*), aussi instruit qu'il est sévère, n'a point hésité à dire, avec sa franchise accoutumée : « Toute la *Correspondance de Louis XVI*, publiée par M.lle Williams et reproduite en partie dans *Louis XVI peint par lui-même*, *in-8°*. *Gide fils*, 1817, est ce qu'on appelle apocryphe. Les *auteurs* sont M. le comte Sulpice de Laplatière, mort aux îles, il y a plusieurs années, et M. B.... qui existe encore et de qui je tiens les détails que voici : J'étais un jour chez Sulpice Laplatière, me dit-il, nous cherchions ensemble le titre ou le sujet d'un livre. L'idée nous vint de faire les *Lettres de Louis XVI*, et, sur-le-champ, nous nous mîmes à l'œuvre. Tous les matins, conti-

(*) Bibliothécaire de la chambre des députés.

nua-t-il, je me rendais chez Sulpice Laplatière, et là, en prenant du thé et après l'avoir pris, nous fabriquions quelques lettres. Quand nous en eûmes une quantité suffisante, nous vendîmes notre travail à M. L..... qui nous en donna cent louis que mon collaborateur partagea avec moi ».

Le caractère connu de M. Beuchot, est une garantie de la véracité de ses récits; mais nous devions au public et à l'histoire, de leur en donner une nouvelle assurance, en cherchant à obtenir de M. Babié, lui-même, des explications décisives.

Parvenus, après beaucoup de recherches, à découvrir la demeure de M. Babié, nous avons eu avec lui un entretien très-long, sur les faits qu'on vient de lire, et dans lequel il s'est prêté à répondre à toutes nos questions. En résultat, cet écrivain, alors sexagénaire, nous a déclaré, qu'en effet, des circonstances qu'il a exposées, l'avaient amené à composer avec Sulpice Laplatière, *la Correspondance de Louis XVI*, publiée par Miss Williams, en 1803, et, il a reconnu que tous les détails rapportés, à ce sujet, par M. Beuchot, étaient

conformes à la vérité. Enfin, il a acquiescé à notre demande et il nous a donné sa parole, de réitérer les éclaircissemens et d'affirmer la déclaration que nous venions d'entendre, lorsque nous le jugerions nécessaire; son unique désir, a-t-il ajouté, en faisant cette promesse, étant de voir, enfin, cesser le bruit que cause cette contestation singulière.

Observons encore que la plupart des personnes à qui nous nous étions adressés, avant d'arriver à M. Babié, gens dignes de foi, instruites que c'était pour conférer avec lui des *Lettres de Louis XVI*, nous ont assuré comme un fait qui leur était connu depuis long-temps, que ces Lettres étaient l'ouvrage de cet écrivain et de M. Laplatière.

Ainsi, le fait de la supposition de la *Correspondance*, est entièrement avéré. L'aveu, les témoignages sont d'une concordance parfaite, MM. Barbier, Beuchot et les autres témoins sont irréprochables; en un mot, il y a preuve complète, on peut la rendre légale : le débat, disions-nous, devrait conséquemment finir ici.

M. *Gide*, toutefois, réclama fortement contre l'article de M. Beuchot : celui-ci accueillit

la réclamation dans le journal du 11 juillet 1818 ; mais il la fit suivre d'un examen critique de chacune des raisons alléguées en faveur de l'authenticité de la *Correspondance*. Les observations négatives du judicieux bibliographe sur une question aussi grave qu'elle est intéressante, sont toujours restées sans réplique.

Mais ce n'était pas seulement en France, qu'on s'était élevé contre la *Correspondance*. Elle avait aussi, chez l'étranger, attiré à Miss Williams, de vives réclamations, de la part d'un grand nombre de Français à qui la mémoire de Louis XVI était chère. Comme ils avaient une connaissance particulière des faits et des usages de l'ancienne monarchie ; ils relevèrent, dans plusieurs pièces de ce Recueil, des anachronismes et une ignorance presque totale de ces usages. Leurs observations, leurs objections pressantes, principalement celles de M. Bertrand de Molleville ; auxquelles Miss Williams n'a jamais répondu (*), quoique d'un mot elle eût pu confondre les incrédules, s'il eût été vrai que les pièces originales eussent

(*) Morte le 15 décembre 1827, à Paris, où elle demeurait depuis plus de trente ans.

existé, en tout ou en partie; ces objections et ce silence, même depuis la Restauration, rendirent encore moins problématique la supercherie qui avait produit toute la *Correspondance*.

Enfin, à l'apparition de *Louis XVI peint par lui-même*, quelques journaux furent d'abord séduits par des passages dans lesquels ils crurent reconnaître des traits caractéristiques de ce Prince et dont les contrefacteurs s'étaient assez habilement emparés; mais ces journaux, éclairés par d'autres et par les écrits qui parurent à ce sujet, s'empressèrent d'avouer franchement leur erreur : *cujusvis hominis est errare; nullius, nisi insipientis, in errore perseverare* (*).

Ainsi, des faits positifs, des écrivains irréprochables et une discussion publique et soutenue ont évidemment prouvé que toute la *Correspondance*, et conséquemment la *Lettre* dont il est question, sont l'œuvre de la cupidité et de l'imposture. Il y a plus. Monsieur, dans cette *Lettre* du 6 *décembre* 1790 (c'est votre date), il se trouve une circonstance im-

(*) Cic. *Philippic.* XII. 2.

portante, très-erronée, et qui aurait dû éveiller votre attention. On y fait écrire par Louis XVI ces expressions : « Malgré l'acceptation que « j'ai faite de la nouvelle constitution » ; tandis que ce Prince savait très-bien qu'à cette époque il n'y en avait encore que dix-neuf articles décrétés par l'Assemblée et acceptés par lui. Tout le monde sait aussi que les deux cents autres ne furent discutés que l'année suivante, que l'Assemblée ne décréta définitivement cette constitution que le 3 septembre 1791, et, enfin, qu'elle ne fut acceptée par le Roi que le 14 du même mois. Ce grave anachronisme vous imposait le devoir de faire des informations scrupuleuses pour vous assurer de l'authenticité de cette *Lettre*. Mais, alors, Monsieur, que seraient devenues et vos *Réflexions*, et vos *preuves accablantes* contre Louis XVI et sa mémoire ?

NOTE SUPPLÉTIVE

A un écrit qui a pour titre : Question d'état civil et historique : NAPOLÉON BUONAPARTE EST-IL NÉ FRANÇAIS (*)?

LA *Revue rétrospective*, tome IV, p. 321, contient un article qui a donné lieu à une contestation assez vive entre plusieurs journaux sur l'époque précise de la naissance de Napoléon Buonaparte : question importante, puisqu'elle renferme celle de savoir si la France a été, ou non, gouvernée par un étranger. Quelques-uns, d'après une méprise qu'on pourrait autrement qualifier, commise dans l'acte de célébration du mariage de Buonaparte avec Joséphine, ont prétendu qu'il était né le 5 février 1768, tandis que c'est, à un mois près, la date certaine de la naissance de Joseph Napoléon, son frère aîné ; ce qui détruit leur opinion. Mais *La Quotidienne*, du 29 octobre 1834, a présenté la solution, et sans ré-

(*) Paris, 1806, in-8°.

plique, de cette question, en reproduisant l'extrait baptistaire de Buonaparte, déjà publié dans la dissertation qu'on vient d'indiquer. Or, suivant cet acte tiré des registres d'Ajaccio, et dont l'authenticité et l'exactitude, en dépit des contradicteurs, sont constatées dans le même écrit, Napoléon Buonaparte est né le *quinze aoust mil sept cent soixante-neuf*; c'est-à-dire, quinze mois après la réunion de la Corse à la France : ce qui décide les deux questions.

Un correspondant de ce journal a remarqué, comme je l'avais fait avant lui, que dans le corps de l'acte le nom de famille est écrit deux fois *Bonaparte*, sans *u*, quoique le père ait signé *Buonaparte*. Il est probable, dit-il avec raison, qu'il y a eu erreur de la part du prêtre ; mais il se trompe, lorsqu'il ajoute que « le corps de l'acte doit seul faire foi pour l'orthographe des noms propres, et qu'en conséquence, Napoléon avait le droit de signer *Bonaparte* ». Propositions étranges et qu'on doit réfuter. En effet, il s'ensuivrait que l'ignorance, ou l'incurie, du rédacteur d'un acte de l'état civil, suffirait pour dénaturer et falsifier les noms patronymiques et pour rendre les

membres d'une même famille étrangers les uns aux autres. Il n'en est pas ainsi ; en raison comme en droit, l'erreur ne peut jamais prévaloir sur une possession héréditaire : c'est pourquoi la signature, seule, a toujours déterminé les magistrats ; surtout, lorsque, comme dans notre espèce, tous les individus de la famille ont constamment signé *Buonaparte*. Et c'est ainsi que Napoléon lui-même a toujours signé ses actes civils et administratifs jusqu'à l'âge de trente-trois ans ; notamment cet acte de célébration de son mariage avec Joséphine (*), quoique le commis de l'état civil ait aussi, suivant la manière de prononcer, écrit sans *u*, le nom de *Buonaparte*.

Enfin, son père, Charles Buonaparte, invité par d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, à déclarer s'il doit donner à la famille le nom de *Bonaparte*, ou celui de *Buonaparte*, son père, dis-je, répondit par une lettre datée de Versailles (**),

(*) Inscrit aux registres de la mairie du 2.e arrondissement de Paris, à la date du 19 ventôse an IV (9 mars 1796).

(**) Où il se trouvait pour être présenté au Roi, comme député de la noblesse de Corse.

le 8 mars 1779, que « l'orthographe de son nom de famille est celui de *Buonaparte* »..

Ainsi, lorsque Buonaparte a supprimé l'*u*, de son nom, à l'époque où il fut nommé Consul à vie, ce ne fut pas, comme on l'a prétendu, pour dissimuler une origine étrangère, puisqu'il savait très-bien, (ce que notre écrit a prouvé depuis), qu'il était né Français; mais ce fut pour confirmer ce fait, ce titre dont il se montrait jaloux, et pour sanctionner l'usage généralement reçu de prononcer *Bonaparte* (*).

La date de la naissance de Joséphine a été aussi fort controversée. Si l'on s'en rapportait au même acte de célébration de son mariage avec Buonaparte, elle paraît être née le 23 juin mil sept cent soixante-*sept* : tous les actes et documens officiels l'ont répété. Néanmoins, après

(*) Il est inutile de donner, comme pièces justificatives, l'acte de baptême de Napoléon et celui de son mariage avec Joséphine; ils sont insérés dans l'écrit que j'ai publié en 1826. La *Revue rétrospective*, tome v, p. 150, vient aussi de les transcrire à l'appui de nouvelles observations.

avoir examiné à la mairie, l'acte du premier mariage de cette dame, qui, lors du second, a suppléé l'acte de sa naissance, j'ai reconnu que le mot *sept* est écrit sur un endroit gratté et surchargé. Mais quel était le nombre auquel il a été substitué? A l'aide d'une loupe, j'ai entrevu les linéamens du mot *trois*, que recouvre celui de *sept*. Pour m'en convaincre complètement, j'ai pris le parti d'aller vérifier le fait sur le registre même de la paroisse de Noisy-le-Grand, où le premier mariage a été célébré, le 13 décembre 1779; registre actuellement déposé au greffe du tribunal civil de Pontoise. Or, l'acte de mariage, entièrement intact, constate que suivant son acte de naissance, dûment visé, *Marie-Josephe-Rose de Tascher* est née *le vingt-trois juin mil sept cent soixante-trois*.

Napoléon était donc dans l'erreur lorsqu'à Sainte-Hélène il accusait Joséphine d'avoir dissimulé son âge, en produisant, au lieu de son acte de naissance, celui d'une sœur cadette morte depuis long-temps. Mais est-il aussi dans l'erreur l'auteur d'un écrit où l'on soutient que Buonaparte, empressé de con-

clure son mariage, et n'ayant pas son extrait de baptême, a fait usage de celui de Joseph Napoléon (*), son frère aîné? Accusation grave, et que la suppression de cet acte, attribuée, non sans motif, à Napoléon, rend, au moins, problématique.

(*) Son acte de naissance lui donne aussi ce prénom.

NOTICE

SUR

GIRAULT-DUVIVIER,

AUTEUR

DE LA GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES.

> La Grammaire qui sait régenter jusqu'aux Rois,
> Et les fait, la main haute, obéir à ses lois
>
> MOLIÈRE. *Femmes savantes.*

ON espérait que la huitième édition de la *Grammaire des grammaires* serait précédée d'une *Notice* sur Girault-Duvivier, dans laquelle cette excellente production et les immenses services qu'il a rendus à ceux qui veulent étudier sérieusement la Langue française, auraient été dignement appréciés. En attendant que cet oubli du libraire-éditeur soit réparé, nous publions quelques particularités

sur ce savant et modeste grammairien, et le résumé des jugemens qui ont été portés sur ses différens ouvrages par d'habiles littérateurs et par les plus dignes organes de l'opinion publique.

Cette *Notice* a été tirée séparément à cinquante exemplaires.

NOTICE

SUR

GIRAULT-DUVIVIER.

Girault-Duvivier (*Charles-Pierre*), naquit à Paris, le 13 juillet 1765. Après avoir achevé d'excellentes études, il se fit recevoir avocat et se disposait à succéder aux fonctions de son père, l'un des greffiers du Parlement, lorsqu'en 1790, la destruction de cette antique magistrature le força de chercher dans le bouleversement qui s'opérait, une autre carrière à parcourir. La perte d'un état honorable et d'une partie de sa fortune augmenta encore cette aversion que les excès commis, aux journées des 5 et 6 octobre précédent, avaient déjà fait naître en lui et qu'il conserva toute sa vie pour les révolutions. Entré, d'abord, dans une maison de banque, Girault contracta ensuite avec un agent de change une association qui dura long-temps : ce n'est pas lui, mais son

fils aîné, qui a exercé les fonctions de courtier de commerce.

Ce fut aux leçons de grammaire qu'il donnait lui-même à ses filles et, en puisant à de bonnes sources, des exemples à l'appui des règles qu'il leur enseignait, que Girault-Duvivier conçut l'heureuse idée et commença l'exécution de l'ouvrage qui recommande à jamais son nom. Convaincu de l'utilité dont un pareil travail, bien développé, serait pour l'instruction, il s'y livra, au grand détriment de ses intérêts, pendant plusieurs années. Ennemi de tout nouveau système, et fidèle aux principes de Port-Royal et de l'Académie, il parvint à justifier le titre qui parut singulier, de *Grammaire des grammaires*, aujourd'hui, consacré, et sous lequel il publia *l'Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la grammaire française* (*).

En effet, réunir dans un seul corps de doc-

(*) M. Darbois a publié un *Dictionnaires des dictionnaires*, 1830, in-8.°; M. Nap. Landais a aussi donné à son Lexique le titre de *Dictionnaire.... des dictionnaires*, 1834; 2 volumes grand in-8.°, et il vient d'annoncer une *Grammaire des grammaires*, même format : dans l'une et dans l'autre entreprise, il a été secondé par un grand nombre de collaborateurs.

trine tout ce qui a été dit par les meilleurs grammairiens et par les sociétés savantes les plus renommées sur les règles de notre langue et sur les questions souvent fort délicates qu'elle fait naître ; rassembler en deux volumes, avec méthode et clarté, ce qui se trouve épars dans une foule de dictionnaires et de grammaires ; rapporter textuellement, ou par extrait, les opinions des grands maîtres ; prendre dans les ouvrages les plus célèbres des deux derniers siècles et du nôtre des exemples qui consacrent ces opinions, et mettre, pour ainsi dire, ces autorités en présence sous les yeux du lecteur, en lui laissant toute liberté de les peser et de prononcer par lui-même : voilà ce qu'on peut, à bon droit, appeler une *Grammaire des grammaires*. En d'autres termes ; dresser, en quelque sorte, le procès-verbal de toutes les discussions dont notre langue a été l'objet ; en présenter non-seulement les lois constitutives et élémentaires, mais encore la jurisprudence ; et, en un mot, déterminer d'une manière précise le point auquel la Langue française est parvenue de nos jours : voilà, sous tous les aspects, ce que Girault-Duvivier, rap-

porteur éclairé, a, le premier et seul, coordonné et exécuté avec une patience dans les recherches, une sagacité dans leur emploi et une précision de style qui méritent de grands éloges.

La première édition parut en 1811. Le Grand-maître de l'Université, Fontanes, prévit très-bien tous les avantages que, lorsqu'elle serait perfectionnée, cette grammaire apporterait à l'enseignement. Il s'empressa d'en accueillir l'auteur, de lui donner des conseils et de lui procurer tous les moyens qui pouvaient assurer le succès de cette courageuse entreprise. Le Conseil de l'Université admit spécialement l'ouvrage au nombre de ceux à distribuer en prix dans les collèges. Suard, Daru, Auger, MM. de Feletz, Raynouard et plusieurs autres membres de l'Académie française, ainsi qu'un grand nombre de littérateurs et de philologues distingués, saisirent toutes les occasions pour manifester à Girault l'estime que leur inspiraient ses judicieux travaux et ses talens éminemment utiles. Ces honorables témoignages et les éloges de plusieurs sociétés savantes l'encouragèrent à explorer de plus en

plus la carrière dans laquelle il s'était lancé, de lui-même et si habilement.

Toutes les éditions, et principalement la septième et dernière, qu'il a données de son ouvrage, ont beaucoup gagné à sa modeste déférence pour les avis, parfois sévères, que lui avaient valus les précédentes. Il n'en est pas d'un code grammatical, comme d'un ouvrage de politique et de morale ; il est rare que ceux-ci deviennent meilleurs en augmentant de volume. Mais dans une compilation savante qu'il faut tenir au niveau des progrès et dans laquelle les autorités et les exemples doivent nécessairement jouer un grand rôle, on ne saurait trop les multiplier, quand les unes sont de poids et les autres de choix. Bien convaincu que la religion et la doctrine des mœurs sont les bases les plus solides de l'instruction, et que les exemples se gravent d'autant plus facilement dans la mémoire, qu'ils présentent un trait de sentiment, une pensée morale, un précepte religieux, Girault-Duvivier s'est attaché de préférence à ceux qui lui offraient ces avantages. Ainsi, et sur tous les points, la *Grammaire des grammaires* est le traité le

plus méthodique, le plus complet et le mieux instructif qui ait jamais été composé sur aucune langue, et l'auteur a su atteindre à la perfection désirable.

Après avoir donné dans cet ouvrage la solution des principales difficultés que fait naître l'emploi des *Participes*, Girault s'occupa de réunir dans un traité spécial toutes les recherches qu'il avait été obligé de faire sur cette partie épineuse de notre langue. Aucun grammairien ne l'avait encore discutée et approfondie avec autant de méthode et de clarté. Aux nombreux exemples tirés de nos grands classiques, il a joint, comme il l'avait déjà pratiqué dans sa *Grammaire*, plusieurs tableaux synoptiques dont l'avantage est de mettre à la fois sous les yeux du lecteur et le principe et l'application. L'Académie française qui, en 1814, avait déclaré que « la *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier « présente, en général, une grande utilité à « ceux qui cultivent la littérature et spéciale- « ment pour ses propres travaux » et qui, par un arrêté, avait consacré une somme de mille francs pour en acheter des exemplaires, l'Aca-

démie, disons-nous, accueillit également le *Traité des Participes* et décida, en 1815, qu'elle en ferait prendre quarante exemplaires pour être distribués à chacun de ses membres. Suffrages inouïs, et d'autant plus insignes qu'ils furent sanctionnés par un public éclairé (*).

On peut donc s'étonner que l'auteur d'ouvrages dont l'excellence était ainsi reconnue et proclamée, n'ait pas été appelé à siéger dans cette société instituée pour la conservation et le perfectionnement de la Langue française.

En 1830, Girault fit imprimer son *Encyclopédie élémentaire de l'Antiquité*, ou *Origine, progrès, état de perfection des arts et des sciences chez les anciens, d'après les meilleurs auteurs*. Cet ouvrage, en 4 volumes in-8.o, fruit d'un travail immense, paraît avoir atteint complètement son but, puisqu'il donne une connaissance suffisante de l'état des sciences et des arts dans l'antiquité. Sans trop appro-

(*) Les sept premières éditions de la *Grammaire des grammaires*, ont été tirées à plus de quarante mille exemplaires.

Le *Traité des participes* a eu quatre éditions nombreuses ; l'éditeur a cessé de l'imprimer séparément.

fondir ces matières, ce qui aurait excédé les bornes d'un abrégé, il pénètre assez avant dans chaque sujet pour en donner une idée exacte, et surtout pour inspirer le désir de faire une plus ample connaissance avec ces Anciens trop peu connus. Ce précis de tout ce que les archéologues les plus accrédités parmi les Modernes ont recueilli avec étendue sur cette branche de l'histoire, est écrit avec une correction et une élégante simplicité qui ne sont pas à l'usage de tous les grammairiens. Les événemens politiques survenus dans la même année détournèrent l'attention publique des ouvrages purement littéraires; néanmoins, plusieurs journaux reconnurent le mérite de cette *Encyclopédie* aussi instructive qu'elle est intéressante.

Le zèle de Girault pour favoriser les études grammaticales l'a quelquefois porté à aider de sa bourse, et gratuitement, des professeurs qui, pour se faire connaître, désiraient donner de la publicité à leurs méthodes; il toléra même les plagiats qu'on se permit de plusieurs parties essentielles de sa grammaire. Toutefois, il étoit sur le point de réclamer contre celui

qui s'est approprié, en le modifiant, son titre de la *Grammaire des grammaires* et qui en a publié un extrait presque littéral; mais lorsqu'il eut considéré que cet abrégé, très-répréhensible à son égard, pourrait, vu son prix, procurer de l'instruction au plus grand nombre, il s'imposa un généreux silence.

Ce savant laborieux préparait les matériaux d'un *Dictionnaire de la Langue française*, dans lequel la définition, la prononciation et principalement les diverses acceptions de chaque mot n'auraient pas été données au hasard, mais justifiées par des citations choisies nommément entre les plus graves autorités : tentative au-dessus des forces d'un seul homme et dont il n'a guère traité que la lettre A. Ces fragmens d'un beau travail ne devraient pas rester ignorés.

Doué des meilleures qualités sociales et sans autre passion que celle de l'étude, Girault-Duvivier pouvait espérer de plus longs jours, lorsqu'il fut rapidement enlevé à sa famille, à des amis sincères et aux lettres; il mourut à Paris, le 11 mars 1832. Il a laissé des remarques, des corrections et des notes

autographes destinées à sa *Grammaire*, vers laquelle il reportait sans cesse ses méditations. Ces nouvelles remarques au nombre de deux cent soixante et plus de cent cinquante corrections importantes ont été réunies et se trouvent à la suite de la huitième édition publiée après sa mort : elles ont aussi été tirées séparément pour être jointes à la septième et dernière imprimée sous les yeux de l'auteur. Ainsi, elles enrichissent et complètent un ouvrage que les nationaux et les étrangers étudieront toujours avec fruit, et qui, en traversant les siècles, maintiendra la pureté et l'universalité de la Langue française.

LISTE DES OUVRAGES

Composés ou publiés par l'auteur des Recherches.

1.° NOTICE sur le général Victor-Léopold Berthier; 1807, in-4°. Tiré à petit nombre.

2.° MÉMOIRES HISTORIQUES SUR LOUIS XVII, Roi de France et de Navarre, suivi de fragmens historiques sur le Temple, troisième édition; 1818, in-8°. Il a été tiré un exemplaire sur peau de vélin.

3.° LA LETTRE à M. l'abbé....., sur l'éducation du Dauphin, attribuée à Louis XVI, est-elle authentique? — OBSERVATIONS sur les recueils de lettres, publiés en 1803 et 1817, sous le nom de ce prince; 1819, in-8°.

4.° NOTICE sur le manuscrit original de la RELATION des derniers événemens de la captivité de *Monsieur*, frère de Louis XVI (Voyage à Coblentz), suivie de variantes, de notes historiques, etc.; 1823, in-8°.

5.° LETTRE à M. Alexis Dumesnil, éditeur des *Mémoires de Senar*, ou *Senard*; 1824, in-8°.

6.° NOTICE sur J.-B.-C. HANET-CLÉRY, dernier serviteur de Louis XVI, et sur le JOURNAL de la

Tour du Temple, suivi de quelques autres notices; 1825, in-8°. Tiré à cent exemplaires.

7.° Question d'état civil et historique: Napoléon Buonaparte, *est-il né Français?* 1826, in-8°. Tiré à cent exemplaires. (L'auteur prouve l'affirmative.) — Note supplétive à cet écrit: 1834, in-8.°, insérée dans l'*Appendice* du n.° 13.

8.° La Vérité rétablie sur quelques-uns des principaux événemens (le suicide de Robespierre) du 9 thermidor an II, 27 juillet 1794; 1828, in-8°. Tiré à cent exemplaires.

9.° Notice sur Jacques Peuchet, publiciste et homme de lettres; 1830, in-8°. Tiré à cent exemplaires.

10.° Supplément aux Mémoires historiques sur Louis XVII: *l'Enlèvement* et l'existence actuelle de ce prince, démontrés chimériques. — *Sur* une honnêteté littéraire. — *Réplique* à une réponse évasive; 1831, in-8°.

11.° Un dernier mot sur Louis XVII, et *Observations* en ce qui concerne ce prince, sur un ouvrage intitulé: le Présent et l'Avenir, etc.; 1832, in-8°.

12.° L'Ombre du baron de Batz, à M. P.... de Montlouis, au sujet d'une brochure qui a pour titre: Quelques Souvenirs... du fils de Louis XVI; 1833, in-8°.

13.° Recherches historiques et critiques sur Versailles, suivies d'une *Biographie* des personnes célèbres nées dans cette ville, etc. Tiré à cent exemplaires. — Appendice aux Recherches, etc.; 1834, in-8°.

14.° Au nouvel Editeur d'une Lettre attribuée à Louis XVI; 1834, in-8°.

15.° Remarques sur un écrit posthume de Peuchet, intitulé : *Recherches* pour l'exhumation du corps de Louis XVII; 1835, in-8°.

16.° *Notice* sur Girault-Duvivier, auteur de la *Grammaire des grammaires.*

17.° Plusieurs articles insérés dans la *Biographie Universelle*, de M. Michaud.

Manuscrits.

1.° Précis historique sur le Cid et Chimène; 1813, grand in-4°.

Ce *Précis* contient les faits les plus mémorables du héros de l'Espagne, d'après les meilleurs historiens. Il fut composé à l'occasion de l'apport en France d'une partie des dépouilles mortelles de ces illustres personnages; fait dont il est parlé dans la *Biographie*, article Dennié (*Antoine*), page 180.

Il existe du *Précis historique*, deux exemplaires, exécutés par un habile calligraphe; l'un sur peau

de vélin, avec une très-belle reliûre, par Thouvenin, maroquin rouge, doublé de tabis, a été présenté à M. le duc de Feltre, à qui l'ouvrage est dédié. L'autre exemplaire est sur papier d'Hollande, avec encadrement de vignettes, et il est orné de dessins très-soignés, représentant le portrait du Cid et des anciennes armures : il appartient à un ami de l'auteur.

2.° ALMANACH D'ÉLÉONORE, pour l'année 1814; in-8°.

Il contient des notices biographiques sur les principaux personnages qui ont porté le nom d'*Aliénor,* d'*Éléonore,* ou de *Léonor:* l'une d'elles, extraite des Bollandistes, est consacrée à saint *Léonor*, évêque en Bretagne, au sixième siècle. Le calendrier qui les précède, et qui n'a été imprimé qu'à deux exemplaires, indique le fête commémorative de ce prélat au 1.er juillet; en quoi l'on s'est conformé à un livre d'*Heures*, manuscrit sur vélin, du treizième siècle.

Plusieurs pièces de vers et des romances, dont quelques-unes avec leur musique, toutes composées par nos meilleurs poëtes, ou musiciens, et dans lesquelles le nom d'*Éléonore* est célébré, complètent ce volume, exécuté par un habile calligraphe.

Ce recueil est enrichi de quatre dessins originaux, par Desenne, qu'il suffit de nommer; ils représen-

tent une action importante de la vie de saint Léonor, ou de celles de trois autres illustres personnages. En outre, il est orné d'un grand nombre de jolies gravures, la plupart analogues à chaque mois de l'année, et d'un souvenir avec vignettes. Enfin, il a été relié en maroquin rouge, doublé de moire, par Thouvenin l'aîné, et il est renfermé dans un étui.

Cet almanach dédié à Madame la baronne Denniée, née Éléonore Delanoue, lui a été présenté par l'auteur, le 1.er janvier 1814.

Cette note a été écrite de mémoire, l'auteur n'ayant pas revu l'Almanach d'Éléonore depuis qu'il est sorti de ses mains.

Par une coïncidence singulière, en janvier de la même année 1814, M. De la Bouisse (Auguste), faisait imprimer chez M. Michaud, une *Biographie des Éléonores*, un volume in-18; et l'année suivante, il en donna un seconde édition, augmentée. M. De la Bouisse, en instruisant de ces détails, l'auteur de l'*Almanach d'Éléonore*, annonce qu'il prépare une troisième édition de cette *Biographie*, dans laquelle il insérera des *notices* curieuses et très-variées sur plus de deux cents femmes qui ont porté le nom d'Éléonore. Il n'y oubliera pas, sans doute, celle à qui il a consacré tous ses ouvrages, qui, elle-même, en a produit d'intéressans, sa digne Éléonore, qu'il a eu la douleur de perdre, le 3 juin 1833.

L'auteur des *Recherches* est l'éditeur des ouvrages suivans :

1.° Avec Lucet : HOMMAGES POÉTIQUES sur la naissance du Roi de Rome, 1811 ; deux volumes in-8.° : et *seul*, APPENDICE aux Hommages poétiques, 1811 ; in-8°. Les exemplaires bien complets de ce Recueil ne sont pas communs.

2.° Avec Séryeis : LETTRES inédites de Madame la marquise du Châtelet, et *supplément* à la correspondance de Voltaire avec le Roi de Prusse, et avec différens personnages célèbres, 1818 ; in-8° ;

3.° Avec Dussault : ANNALES LITTÉRAIRES, ou choix chronologiques des principaux articles de littérature, insérés par Dussault ; dans le *Journal des Débats*, etc. ; 1818, quatre volumes in-8°. Le cinquième volume a été publié par M. Massabiau.

4.° NOTE HISTORIQUE concernant la Famille royale, pendant sou séjour au Temple ; par Mennessier, municipal. L'éditeur y a joint des *Observations* sur un passage (concernant Louis XVII), de l'*Histoire de France*, continuée par M. Léonard Gallois, 1830 ; in-8°.

